

RIGHTS AND RESOURCES INITIATIVE

*Priorités Stratégiques et Plans de Travail 2023*



## CONTENU

---

|                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Lettre du coordinateur RRI .....                                             | 2   |
| Bilan de l'année de RRI : Points forts de 2022 .....                         | 6   |
| Acronymes.....                                                               | 8   |
| Définir la voie à suivre.....                                                | 10  |
| Plans de travail 2023 par région .....                                       | 15  |
| Plans de travail 2023 par thème/programme mondial .....                      | 57  |
| Annexe 1 : Proposition de budget 2023 .....                                  | 101 |
| Annexe 2 : Title of Annex can be shorter: Critères d'engagement de RRI ..... | 112 |
| Annexe 3 : Programme stratégique de RRI pour 2023–2027 .....                 | 114 |

**Photo de couverture :** Un agriculteur local dans un jardin Communautaire à Bengkulu, Sumatra, Indonésie. 40 agriculteurs de cette communauté ont été récemment arrêtés et relâchés après 12 jours avec l'aide du bureau d'avocats AsM, collaborateur de RRI, pour avoir "volé" de l'huile de palme sur les terres entourant leur communauté. Une grande entreprise privée a prétendu que les agriculteurs volaient la récolte alors que la terre en question est utilisée par la communauté locale depuis des générations.

Photo par Jacob Meantz pour RRI

## LETTRE DU COORDINATEUR RRI

---

Chères/Chers ami.e.s et collègues de RRI,

J'espère que cette lettre vous trouvera en sécurité et de bonne humeur. J'ai le plaisir de partager avec vous les plans de travail de RRI pour 2023 ainsi que notre prochain programme stratégique quinquennal pour 2023-27.

Comme nous l'avons vu ces deux dernières années, le rôle des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, ainsi que la nécessité d'adopter des approches fondées sur les droits pour les actions en faveur du climat et de la conservation sont désormais largement reconnus. Nous avons vu des donateurs et des philanthropes formaliser de nouveaux engagements de financement pour les peuples autochtones et les communautés locales, et les promoteurs des marchés volontaires du carbone sont activement engagés dans le développement de cadres "à haute intégrité" avec des mesures de sauvegarde plus claires pour protéger les droits humains. Le prochain Cadre mondial pour la biodiversité inclura probablement un libellé sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales et leur rôle dans la réalisation de l'objectif de conservation 30x30.

Pourtant, la traduction de ces engagements croissants en actions clairement définies reste un défi permanent, et malgré les appels de plus en plus nombreux en faveur de l'implication des peuples autochtones et des communautés locales dans les décisions qui les concernent, leurs voix restent périphériques dans la conception et la mise en œuvre réelles des initiatives par les gouvernements et les acteurs non étatiques.

Par exemple, les approches de l'action climatique basées sur le marché sont embourbées dans des complexités avec des coûts et des avantages peu clairs pour les communautés ou l'environnement. Peu de pays disposent de cadres juridiques adéquats pour soutenir la reconnaissance des droits des communautés sur le carbone et les bénéfices associés ou les zones conservées par les communautés, et les grandes initiatives multilatérales (par exemple, le Fonds vert pour le climat, le Fonds carbone de la Banque mondiale ou la Coalition LEAF) n'ont pas encore soutenu les solutions communautaires de manière significative ou mesurable. En outre, le financement climatique destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales n'a pas encore atteint les projets dirigés par les communautés. Par exemple, [seuls 7 % de la promesse historique de 1,7 milliard de dollars de la CdP](#) pour les peuples autochtones et les communautés locales ont atteint des projets effectivement menés par ces groupes.

Au milieu de tout cela, nous sommes confrontés à une crise alimentaire mondiale alimentée par les chocs climatiques, la guerre en Ukraine et la pandémie de Covid-19, qui font grimper les prix des aliments, des carburants et des engrais. Des millions de personnes, en particulier les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants, risquent d'être poussées à la famine. Dans la Corne de l'Afrique et dans d'autres poches écologiquement sensibles, une sécheresse induite par le changement climatique a mis en évidence de larges fissures dans les systèmes alimentaires mondiaux.

À la CdP27, qui s'est concentrée cette année sur les pertes et dommages climatiques, les peuples autochtones et les communautés locales étaient présents en nombre relativement plus important et visibles dans les "séances de photos", mais peu de choses ont changé pour remédier à leur exclusion habituelle des négociations du sommet. Même avec près de 250 délégués, les représentants autochtones représentaient [moins de 1%](#) des 40 000 délégués présents. Cette exclusion des dialogues de prise de décision (dominés par la présence de l'industrie des combustibles fossiles) a limité leur impact sur les stratégies d'adaptation au climat et d'atténuation de ses effets.

Aujourd'hui, malgré les engagements répétés des secteurs public et privé d'impliquer les populations locales dans la réduction de la pression sur les derniers paysages intacts de la planète, la conservation des forteresses continue de prospérer. C'est ce qu'illustre clairement cette [déclaration des peuples autochtones et des communautés locales](#) lors du Congrès africain sur les aires protégées (APAC), qui s'est tenu au Rwanda en juillet dernier. Lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (Cdp15) à Montréal en décembre, qui s'est ouverte sans accord sur un projet de langage pour les négociations, les délégués des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants ont demandé l'intégration de leurs droits, de leurs connaissances et de leur financement pour résoudre l'objectif 30x30. Mais alors que le langage autour des peuples autochtones et des communautés locales dans [l'initiative](#) est positif et mentionne la conservation basée sur les droits, le rôle exact de ces groupes en ce qui concerne le 30x30 est toujours contesté.

L'objectif 30x30 nécessite un soutien financier et technique important pour les peuples autochtones et les communautés locales qui sont en première ligne pour protéger la nature. Mais si la promesse de 560 millions de dollars du gouvernement canadien pour soutenir les aires protégées autochtones est une étape bienvenue, la plupart des financements actuels pour le climat ou la conservation n'atteignent pas les organisations dirigées par les peuples autochtones et les communautés locales (voir nos analyses [Donner un sens aux financements](#) et [Bridging the Gap](#) pour en savoir plus).

Tout cela signifie que la nécessité pour RRI d'accélérer radicalement les progrès vers un avenir plus juste, équitable et durable grâce à des actions collectives ambitieuses est plus grande que jamais. Mais alors que nous nous lançons dans l'ambitieux programme proposé dans notre nouveau programme stratégique quinquennal (SP4), les nombreux succès décisifs des membres de notre coalition en 2022 nous redonnent espoir et vigueur. Voir la section suivante pour un bref aperçu de ces succès.

## L'avenir

Alors que nous nous lançons dans notre nouveau programme stratégique pour les cinq prochaines années, nos objectifs sont les suivants :

- Faire progresser la reconnaissance juridique des droits fonciers et forestiers des communautés, en augmentant d'au moins 400 millions d'hectares d'ici à 2030 la

superficie totale détenue ou désignée par les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants.

- Garantir les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et en particulier des femmes et des jeunes au sein de ces groupes, à gérer, conserver, utiliser et commercialiser tous les produits et services des écosystèmes dans les zones qu'ils contrôlent, et assurer leur protection contre les retours en arrière, l'accaparement des terres et la criminalisation.
- Aider à mobiliser au moins 10 milliards de dollars US de nouveaux financements — en donnant la priorité aux initiatives et aux organisations locales — pour faire avancer les objectifs ci-dessus.

RRI utilisera [le cadre "Path to Scale and Transformation"](#) pour encourager les actions visant à atteindre ces objectifs. Il s'agit notamment d'intensifier notre engagement dans les pays par le biais du mécanisme de réponse stratégique (SRM) et de l'Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation (CLARIFI) ; de catalyser l'ambition et la coordination mondiales pour intensifier le soutien aux détenteurs de droits afin d'atteindre les objectifs mondiaux de 2030 en matière de climat et de conservation ; et de mobiliser les réseaux, les données et les outils pour soutenir la tenure et la gouvernance foncières collectives.

**D'ici la fin de l'année 2023, nous établirons CLARIFI en tant qu'entité légale** tout en restant une filiale de RRG, et nous développerons davantage son modèle de gouvernance dirigé par les détenteurs de droits. Grâce à ce mécanisme de financement, nous nous engagerons activement dans des projets pilotes menés par les membres de la coalition RRI en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Nous sommes également ravis de lancer un projet pilote promouvant des solutions basées sur la nature et menées par des pasteurs au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, un secteur jusqu'à présent négligé et peu compris dans notre espace plus large.

**L'adoption de la Standard pour les droits fonciers** est une priorité clé de RRI pour 2023. Nous soutiendrons l'appropriation et l'adoption de la Standard par les organisations du climat, de la conservation et du secteur privé ; nous surveillerons l'adoption et les promesses d'adhésion ; et nous aiderons à saisir les leçons émergentes. En parallèle, nous intensifierons notre recherche ascendante et la vérification sur le terrain des contraintes structurelles des approches fondées sur les droits, notamment en analysant la volonté des donateurs d'avancer des financements directs pour les communautés, conformément aux principes d'adéquation de l'initiative "Path to Scale". Nous développerons également les partenariats Nord-Sud sur les priorités autochtones et communautaires en matière de climat et de conservation.

**Nos trois principales analyses à venir** en 2023 comprennent une mise à jour quinquennale de l'analyse *Who Owns the World's Land*, une mise à jour de *Power and Potential* (suivi des droits d'occupation des femmes autochtones, communautaires et afro-descendantes) et la nouvelle base de référence mondiale sur le stockage du carbone et les droits. Deux nouvelles analyses régionales sur la conservation basée sur les droits en Afrique et une cartographie étendue des communautés afro-descendants en Amérique latine fourniront également de nouveaux outils pour renforcer le plaidoyer et le dialogue sur la conservation menée par les communautés.

Nous développerons et piloterons également une méthodologie pour mesurer le niveau de base des fonds qui atteignent les organisations féminines et communautaires de base et les programmes qui les soutiennent sur le terrain, et évaluerons dans quelle mesure ces fonds sont "adaptés à leur objectif." En outre, nous allons explorer un programme ambitieux pour faire progresser le leadership et les capacités des jeunes. Le SP4 présente de nombreuses opportunités pour nous de cultiver la prochaine génération de chercheurs et de défenseurs des peuples autochtones et des communautés locales en les guidant au début de leur carrière. À cet égard, notre équipe de suivi de la titularisation s'efforcera de développer la capacité d'analyse des chercheurs et des universitaires des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants grâce à un financement et à des conseils spécifiques.

Dans les contextes culturels et politiques très différents de notre coalition, nous continuons à trouver des points communs dans nos luttes contre l'accaparement des terres, le démantèlement continu des garanties des droits humains en matière d'environnement, le rétrécissement des espaces démocratiques, la sous-représentation des femmes, etc. Il est clair pour nous que notre travail est loin d'être terminé, mais nos outils les plus puissants à travers les pays restent l'action coordonnée de la société civile, soutenue par la recherche juridique et politique cultivée par RRI au fil des ans.

Je vous suis profondément reconnaissante de la confiance que vous continuez à nous accorder — et je vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes !

*En solidarité,*

Solange

au nom de l'équipe de direction de RRG

(Alan, Omaira, Alain, Carole, Patrick, Bryson, Madiha, Rose et Graziela)

## BILAN DE L'ANNEE DE RRI : POINTS FORTS DE 2022

---

- **En Afrique**, la [signature](#) historique d'une [nouvelle loi](#) visant à protéger les droits des peuples autochtones Pygmées de la République démocratique du Congo (RDC) a marqué une victoire durement acquise par notre coalition pour l'Afrique, après plus d'une décennie de plaidoyer. Nous avons également salué l'avancement de la loi sur les terres communautaires au Kenya, l'engagement du gouvernement libérien à revoir les concessions de palmiers à huile qui ont fait des ravages dans les communautés, et une [victoire judiciaire historique](#) pour les Ogiek du Mont Elgon, au Kenya. [Regardez notre vidéo](#) mettant en lumière la lutte et les efforts de conservation de la communauté Ogiek.
- En Amérique Latine, RRI a soutenu une initiative innovante avec des organisations de base afro-descendants pour générer [une carte unique](#) en son genre des territoires afro-descendants dans la région. Dans toute la région, nous avons aidé les organisations de femmes à développer des stratégies innovantes pour la défense des territoires et la relance économique. Par exemple, voir le [protocole](#) de la Coordination des femmes leaders territoriales de Mésio-Amérique [pour une réponse communautaire aux crises sanitaires basée sur les connaissances traditionnelles](#). Les réseaux soutenus par RRI ont amélioré l'équité entre les sexes dans leurs rangs. L'AMPB (Panama) a élu sa première femme vice-présidente, tandis que l'AIDSESP au Pérou et l'ONIC en Colombie ont atteint la parité hommes-femmes dans leur gouvernance.
- **En Asie**, notre coalition a soutenu les mouvements sociaux et renforcé les capacités des communautés en matière de plaidoyer juridique, de démystification des processus gouvernementaux complexes et de surveillance des violations des droits. En février, 20 organisations autochtones et communautaires à travers l'Asie du Sud et du Sud-Est se sont réunies pour produire la toute première analyse complète sur la réconciliation des objectifs mondiaux de conservation avec les droits fonciers communautaires en Asie. En outre, la coalition sur la tenure de RRI a fourni un espace essentiel en Indonésie pour coordonner les divers agendas politiques liés à la tenure, en aidant les membres à se préparer pour le plaidoyer autour des prochaines élections nationales de 2024. Au Népal, les membres de la coalition ont plaidé avec succès pour une nouvelle structure politique qui permet aux gouvernements provinciaux et locaux de promulguer des lois qui peuvent libérer la foresterie communautaire du contrôle de la bureaucratie forestière.
- **Pour notre programme de justice de genre**, cette année a été une année d'action. Nous avons lancé un [Appel à l'action pour un financement intégrant la dimension de genre](#), un effort collectif de 41 organisations de femmes autochtones, locales et afro-descendantes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. L'Appel a exhorté la communauté internationale des donateurs à augmenter le financement du climat et de la conservation pour les femmes autochtones, afro-descendantes et des communautés locales. Suite à cet appel, RRI et les signataires ont lancé l'[Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat](#), un nouveau réseau d'organisations de femmes du Sud qui défendront les recommandations de l'appel.
- **Nos dirigeantes autochtones** ont également obtenu une reconnaissance internationale bien méritée : Sara Omi, la Coordinatrice des femmes dirigeantes territoriales de Mésio-Amérique, a été [sélectionnée par le magazine Forbes comme l'une des 100 femmes les](#)

[plus influentes d'Amérique centrale](#) et Cécile Ndjebet, de REFACOF au Cameroun, a reçu l'une des plus hautes distinctions environnementales des Nations unies en tant que [Championne de la Terre](#) 2022 du [PNUF](#). Rukka Sombolinggi a été réélue secrétaire générale de l'Alliance des peuples autochtones de l'archipel (AMAN).

- **Nous avons lancé la [Standard sur les droits fonciers](#)** lors de la CdP27 en collaboration avec le Global Landscape Forum. Cela a donné le coup d'envoi de notre campagne de sensibilisation auprès des organisations de protection du climat et de la nature afin d'obtenir leur adhésion, en particulier auprès du WWF, de la Wildlife Conservation Society, de l'UICN et du Forest Stewardship Council.
- **Parmi les nouvelles analyses de RRI**, nous avons achevé la collecte des données fondatrices et l'examen par les pairs pour notre étude sur les zones foncières, qui suit le statut des droits de tenure des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants sur l'ensemble des terres rurales ; la base de données sur le genre et la profondeur des droits, qui suit les avancées et les reculs législatifs pour les droits de tenure spécifiques des femmes des communautés depuis 2016 ; et notre base de référence mondiale sur le [stockage du carbone](#) dans les terres détenues collectivement. Pour permettre aux militants, aux chercheurs, aux décideurs politiques et au public d'accéder facilement aux données de RRI sur les droits de tenure forestière, nous avons lancé [un nouvel outil interactif](#) en ligne sur la tenure.
- **Les événements de RRI** cette année ont créé de nouvelles opportunités pour construire et renforcer nos alliances. Notre dialogue de septembre sur la mise en œuvre de l'engagement de la CdP26 sur la tenure forestière pour les peuples autochtones et les communautés locales, a été suivi par plus de 800 participants et s'est déroulé en sept langues, devenant ainsi l'un des plus grands rassemblements de RRI pour les détenteurs de droits autochtones, locales et afro-descendants. Et compte tenu des défis communs aux mouvements autochtones dans le monde, nous avons élargi nos liens avec les groupes autochtones d'Amérique du Nord. La première de ces collaborations a été un Dialogue Nord-Sud sur le leadership autochtone dans la conservation, qui a réuni des centaines de leaders autochtones et locaux pour construire un mouvement de solidarité internationale et discuter des leçons tirées des luttes communes contre la dépossession et la conservation des forteresses.
- Notre groupe "**Path to Scale and Transformation**" a continué à promouvoir des ambitions plus élevées pour atteindre ses objectifs de collecte de 10 milliards de dollars US et de reconnaissance de 400 millions d'hectares de terres forestières pour les communautés d'ici 2030. Il s'est également efforcé de faciliter la mise en œuvre de ces engagements, notamment en promouvant des approches innovantes "adaptées au financement" pour les donateurs, en publiant de [nouvelles analyses](#) pour informer le soutien des donateurs aux organisations autochtones, locales et afro-descendants et en organisant [une discussion virtuelle](#) entre les titulaires de droits et les donateurs de l'engagement de la CdP26.

Pour plus de détails sur notre impact en 2022, consultez notre rapport annuel qui sera publié en avril de l'année prochaine. En attendant, consultez [le blog: La terre écrit](#) pour vous tenir au courant des nouvelles et des mises à jour de RRI.

## ACRONYMES

---

|                |                                                                                                                                                |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>BEF</b>     | Fonds Bezos pour la Terre (Bezos Earth Fund)                                                                                                   |
| <b>CBM</b>     | Surveillance communautaire (Community-Base Monitoring)                                                                                         |
| <b>CCNUCC</b>  | Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques                                                                             |
| <b>CDB</b>     | Convention sur la diversité biologique                                                                                                         |
| <b>CEDAW</b>   | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes                                                       |
| <b>CL</b>      | Communautés locales                                                                                                                            |
| <b>CLARIFI</b> | Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation (Community Land Rights and Conservation Finance Initiative) |
| <b>CLIP</b>    | Consentement libre, informé et préalable                                                                                                       |
| <b>CLUA</b>    | Alliance pour le climat et l'utilisation des sols (Climate and Land Use Alliance)                                                              |
| <b>COP 15</b>  | 2022 Conférence des Nations Unies sur la biodiversité                                                                                          |
| <b>COP 27</b>  | 2022 Conférence des Nations Unies sur le changement climatique                                                                                 |
| <b>CSN</b>     | Programme Coalition et réseaux stratégiques de RRI                                                                                             |
| <b>DEI</b>     | Diversité, de l'équité et de l'inclusion                                                                                                       |
| <b>FIMI</b>    | Forum international des femmes autochtones                                                                                                     |
| <b>GATC</b>    | Alliance mondiale des collectivités territoriales                                                                                              |
| <b>GIEC</b>    | Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat                                                                                 |
| <b>GIZ</b>     | Agence allemande pour la coopération internationale                                                                                            |
| <b>GSM</b>     | Réunion sur la stratégie globale de RRI (Global Strategy Meeting)                                                                              |
| <b>HPF</b>     | Fonds Home Planet (Home Planet Fund)                                                                                                           |
| <b>IIED</b>    | Institut international pour l'environnement et le développement                                                                                |
| <b>OIDD</b>    | Organisation internationale de droit du développement                                                                                          |
| <b>OSC</b>     | Organisations de la société civile                                                                                                             |
| <b>PA</b>      | Peuples autochtones                                                                                                                            |
| <b>PAD</b>     | Peuples afro-descendants                                                                                                                       |
| <b>P2S</b>     | Voie pour la mise à niveau et la transformation de RRI (Path to Scale and Transformation)                                                      |
| <b>PRITI</b>   | Pays à revenu intermédiaire tranche inférieure                                                                                                 |
| <b>RBA</b>     | Approche fondée sur les droits (Rights-Based Approach)                                                                                         |
| <b>RCA</b>     | République centrafricaine                                                                                                                      |
| <b>RCC</b>     | Droits, climat et conservation (Rights, Climate and Conservation)                                                                              |
| <b>RdC</b>     | République du Congo                                                                                                                            |
| <b>RDC</b>     | République démocratique du Congo                                                                                                               |

|            |                                                                        |
|------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>SP4</b> | Quatrième programme stratégique de RRI pour 2023-27                    |
| <b>SRM</b> | Mécanisme de réponse stratégique de RRI (Strategic Response Mechanism) |
| <b>UE</b>  | Union européenne                                                       |

Le dollar américain (USD) est utilisé pour toutes les devises dans ce document, sauf indication contraire.

## DÉFINIR LA VOIE À SUIVRE

---

### Un aperçu du programme stratégique de RRI pour 2023–2027

Les approches fondées sur les droits humains constituent le moyen le plus raisonnable de protéger et de restaurer les écosystèmes de la planète pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de conservation. Dans ce contexte, la nécessité de renforcer la reconnaissance juridique des droits des peuples autochtones, des peuples afro-descendants et des communautés locales – en particulier ceux des femmes et des jeunes de ces groupes – représente l'une des actions les plus puissantes pour protéger la planète tout en faisant progresser la justice, la paix et la prospérité.

Atteindre de tels objectifs dans une fenêtre d'opportunité qui se réduit rapidement nécessite une coordination, une innovation et une action sans précédent, et c'est là que réside l'ambition de la coalition RRI pour la période 2023-2027. Nous avons acquis les connaissances contextuelles et les orientations nécessaires à la production de ce cadre grâce à un exercice d'écoute approfondi auprès des membres de notre coalition au cours de l'année écoulée (encadré 1),

#### **Encadré I : De l'obscurité au ciel bleu : Un exercice d'écoute de la coalition**

Au cours de l'année 2022, cent dirigeants de réseaux de base dans 22 pays – hommes, femmes et jeunes issus des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants – ont été consultés sur leurs espoirs, leurs rêves et leurs craintes pour l'avenir. Les entretiens, commandés par RRI, ont utilisé l'approche de réflexion "Blue Skies" ou "Ciel bleu" qui est un espace libre pour le brainstorming et les nouvelles idées. Nous avons encouragé les participants à faire preuve d'ouverture d'esprit et à penser au-delà des préoccupations quotidiennes. Nous avons cherché à obtenir des éclaircissements sur ce qu'ils souhaitent pour le monde en 2030 et au-delà, sur la manière dont un tel monde pourrait voir le jour et sur leurs inquiétudes quant aux moyens d'y parvenir. Les dirigeants que nous avons consultés ont exprimé des points de vue divers mais ont partagé au moins une vision universelle. Dans un monde de "ciel bleu", leurs communautés auraient des droits sûrs sur leurs terres, forêts et territoires communaux, y compris le droit de gouverner ces zones et d'exercer un contrôle sur ceux qui y vivent et utilisent leurs ressources. Quatre thèmes clés ont émergé de ces conversations :

- Le besoin d'une nouvelle génération de leaders fondateurs
- La liberté de vivre dans la dignité et les droits
- S'appuyer sur la technologie pour créer de nouveaux récits
- La création d'un nouveau modèle économique autochtone

Pour consulter l'intégralité du rapport Blue Skies et les entretiens qui l'accompagnent, voir [notre site web](#).

ainsi qu'à des événements publics externes, des analyses et des discussions entre les dirigeants des PA, CL et PAD à travers le monde.

## Cinq faits interdépendants définissent le contexte émergent de ce cadre

1. Les communautés possèdent habituellement au moins la moitié de la superficie terrestre mondiale, mais détiennent des droits légaux sur moins de 20 %, et les droits sur les autres ressources sont souvent mal définis.
2. Au moins 2 milliards de personnes sont touchées par ces défis et leur nombre devrait augmenter au cours de la prochaine décennie. En outre, malgré le rôle prépondérant qu'elles jouent dans le maintien du bien-être de la communauté et la gestion des terres et des ressources collectives, les femmes continuent d'être victimes d'inégalités de droits. De même, les jeunes ont jusqu'à présent été insuffisamment engagés en tant que leaders au sein de leurs communautés et au-delà.
3. Un ensemble de preuves solides montre désormais que les terres et territoires détenus par les communautés ont tendance à être plus performants que les détenteurs de terres publiques et privées en ce qui concerne les critères de durabilité, d'équité et de résilience.
4. Le soutien croissant des gouvernements aux droits fonciers communautaires offre de nouvelles opportunités de progrès. Selon le cadre d'opportunités de RRI, au moins 24 pays forestiers tropicaux disposent de cadres juridiques adéquats et de capacités opérationnelles pour soutenir la reconnaissance légale et/ou la protection des droits fonciers communautaires.
5. Il est aujourd'hui largement reconnu que les droits des peuples autochtones et des communautés locales sont essentiels pour atteindre les objectifs environnementaux mondiaux. Cela est illustré par une augmentation des [standards](#) et des [garanties](#) solides pour assurer des approches basées sur les droits ; un écosystème croissant d'organisations communautaires et de leurs alliés ; et une [coordination](#) et un [plaidoyer](#) améliorés pour favoriser des plaidoyers sans précédent [des donateurs](#) et un soutien dédié aux [actions climatiques incluant le genre](#).

Dans ce contexte, nous voyons quatre défis majeurs à relever au cours des cinq prochaines années :

1. **Mobiliser les gouvernements** : Malgré l'amélioration des conditions politiques dans certaines juridictions, de nombreux pays connaissent une augmentation des régimes autocratiques, un rétrécissement des espaces politiques et le recul de divers droits, notamment des droits fonciers communautaires officiellement reconnus. La pandémie de Covid-19 a également exacerbé les inégalités, entraînant des restrictions encore plus importantes des libertés civiles et l'adoption de plans de relance qui légitiment l'accaparement des terres.
2. **Mobilisation de financements et modalités innovantes** : À la suite de la pandémie de Covid-19, la dette publique a atteint des niveaux sans précédent dans le monde entier. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre dues aux tensions géopolitiques croissantes contribuent à l'augmentation des coûts

énergétiques et à l'insécurité alimentaire dans le monde entier. Dans le même temps, alors que les recettes publiques diminuent, la philanthropie privée s'est développée, offrant un nouveau potentiel pour la promotion des droits communautaires au niveau local. Ceci dit, le financement bilatéral reste un élément critique du soutien des bailleurs de fonds à l'agenda des droits des PA, CL, PAD, en particulier pour s'engager avec le gouvernement dans des réformes transformateurs. A l'avenir, nous anticipons un besoin urgent pour le soutien des bailleurs de fonds d'adopter des approches adaptées aux objectifs (comme le soulignent deux analyses récentes [Donner un sens aux financements](#) et [Building Bridges](#)). Ceci est crucial pour assurer un meilleur accès direct des communautés au financement climatique et pour réaliser le "Path to Scale and Transformation" de RRI qui vise à élargir l'action mondiale sur les droits collectifs en faveur du climat et de la conservation.

3. **Renforcer la mise en œuvre** : Malgré des progrès significatifs dans le nombre de pays disposant de politiques et de cadres juridiques reconnaissant les droits des communautés sur les terres et les ressources, la mise en œuvre reste un défi.
4. **Aller au-delà du "do no harm"** : Les institutions multilatérales et les initiatives telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale et la Coalition for Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance (LEAF) ont mis en place des garanties exigeant le respect des droits fonciers locaux, mais aucune n'a été conçue pour faire progresser la tenure et la gouvernance des forêts communautaires.

## La voie à suivre

Pour réaliser son plein potentiel, RRI tiendra compte de quatre leçons opérationnelles pour sa marche en avant. Associés à notre proposition de valeur et à notre théorie du changement (voir annexe II), ils constituent les éléments constitutifs de notre nouveau programme stratégique quinquennal pour 2023 à 2027.

1. Des organisations locales fortes et des systèmes sociaux et de marché progressifs sont nécessaires pour saisir les opportunités, diminuer les risques de retour en arrière et garantir la progression vers des actions climatiques et de conservation fondées sur les droits.
2. Le plaidoyer local est essentiel à l'avancement des réformes de la tenure et à la poursuite d'actions fondées sur les droits en matière de climat, de biodiversité et de développement durable.
3. Les institutions multilatérales et les organisations intergouvernementales peuvent faire avancer ou retarder le soutien des pays en développement à l'agenda des droits fonciers.
4. Des modalités de financement adaptées sont essentielles à la réalisation des ambitions mondiales en matière de priorités climatiques et de conservation fondées sur les droits.

## Orientations stratégiques 2023–2027

Le quatrième programme stratégique de RRI (SP4) reflète les [objectifs institutionnels](#) à long terme de la Coalition RRI, tels que définis dans son [protocole d'accord](#) de 2020, et les demandes plus récentes des partenaires pour une prise en compte inclusive des différentes terres et écosystèmes détenus par les communautés. Pour la période 2023–2027, le programme de travail de RRI vise à contribuer aux objectifs suivants :

1. Faire progresser la reconnaissance juridique des droits fonciers et forestiers des communautés, en augmentant d'au moins 400 millions d'hectares d'ici à 2030 la superficie totale détenue ou désignée par les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants.
2. Garantir les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et en particulier des femmes et des jeunes au sein de ces groupes, à gérer, conserver, utiliser et commercialiser tous les produits et services de l'écosystème dans les zones qu'ils contrôlent, et veiller à ce qu'ils soient protégés contre les retours en arrière, l'accaparement des terres et la criminalisation.
3. Contribuer à la mobilisation d'au moins 10 milliards de dollars de nouveaux financements – en privilégiant les initiatives et les organisations locales – pour faire progresser les objectifs ci-dessus sur la période 2023–2030 dans les pays forestiers tropicaux.

Trois objectifs stratégiques sont liés aux buts ci-dessus et guideront le programme de travail global de RRI pour 2023–2027. RRI utilisera [le cadre "Path to Scale and Transformation"](#) et le [Cadre d'Opportunités](#) (à actualiser régulièrement) pour favoriser des actions coordonnées en vue d'atteindre ces objectifs :

1. **Renforcer l'engagement dans les pays pour soutenir les organisations locales et le plaidoyer en Amérique latine, en Asie et en Afrique par le biais de programmes régionaux, du mécanisme de réponse stratégique (SRM) et de l'initiative CLARIFI (Community Land Rights and Conservation Finance Initiative).** RRI augmentera considérablement le soutien des programmes nationaux et régionaux aux mouvements, organisations et OSC des peuples autochtones, des communautés locales, des peuples afro-descendants et des femmes et des jeunes afin de sécuriser et de gouverner efficacement leurs terres et territoires et d'atténuer les risques de retour en arrière et de criminalisation. Le renouvellement de l'engagement stratégique de la coalition dans les pays permettra d'augmenter le nombre d'États disposant d'environnements favorables adéquats, de cadres juridiques, réglementaires et procéduraux tenant compte de la dimension de genre, et de renforcer les capacités institutionnelles pour la reconnaissance de la tenure communautaire et des droits de subsistance. Cet engagement renouvelé donnera lieu à une solide réserve d'opportunités d'investissement à moyenne et grande échelle pour CLARIFI, la Tenure Facility et d'autres mécanismes financiers pour investir dans le renforcement des droits fonciers communautaires et l'atténuation du changement climatique.

**2. Catalyser les ambitions, la coordination et l'innovation au niveau mondial afin d'accroître l'action des détenteurs de droits au niveau et au rythme requis pour atteindre les objectifs mondiaux de 2030 en matière de climat et de conservation.**

L'évolution rapide du contexte politico-économique mondial, les crises alimentaire et énergétique qui y sont associées, la diminution des budgets d'aide dans les pays développés, ainsi que le soutien croissant des philanthropies privées, impliquent que nous avons besoin de nouvelles modalités et de connexions de réseau pour lever des capitaux aux niveaux requis pour garantir les droits des communautés à grande échelle. RRI va exploiter et élargir son groupe de travail [Path to Scale](#) composé de donateurs bilatéraux, de philanthropies privées, des organismes multilatéraux, et de mécanismes financiers afin de coordonner les stratégies et les investissements qui soutiennent les opportunités géographiques et politiques les plus stratégiques pour faire progresser les droits des communautés à la terre et aux moyens de subsistance. RRI mobilisera ce groupe pour définir et catalyser la prochaine génération de véhicules de financement adaptés à la gestion et à l'acheminement de fonds à grande échelle directement vers les organisations communautaires afin de faire progresser rapidement la reconnaissance des droits et de soutenir les initiatives de conservation et de développement autodéterminées.

**3. Mobiliser les principaux groupes d'intérêt et exploiter les réseaux, les données et les outils pour soutenir le régime foncier communautaire, la gouvernance et l'autodétermination.** RRI mobilisera et développera ses programmes, réseaux, données et outils existants, afin de faire avancer les priorités suivantes :

- a. Faire progresser la titularisation et le rôle des femmes autochtones, locales, et afro-descendantes dans la gouvernance et le leadership.
- b. Mobiliser les secteurs du climat et de la conservation à adopter des approches fondées sur les droits pour soutenir l'agenda des droits fonciers.
- c. S'appuyer sur le secteur privé pour faire progresser le développement, la conservation et la gestion des terres et forêts rurales par les communautés.
- d. Suivre et rendre compte des progrès réalisés au niveau mondial en matière de reconnaissance des droits des communautés sur les terres, les ressources et les moyens de subsistance, ainsi que des objectifs mondiaux.

***Demande de budget***

RRI demande 75 millions de dollars US sur cinq ans – au moins 15 millions par an – soit une augmentation d'environ 54 % par rapport au budget annuel moyen (9,8 millions de dollars) des cinq années précédentes 2018 –2022. L'augmentation du financement permettrait de renforcer les programmes nationaux et régionaux de RRI, son approche de justice de genre et ses initiatives stratégiques. Cela permettrait à RRI d'augmenter considérablement ses investissements en vue d'établir des voies de transformation aux niveaux local et national et de soutenir la reconnaissance légale et la mise en œuvre des droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones, communautés locales et peuples afro-descendants, et en particulier des femmes parmi eux, y compris leur capacité à réaliser leurs priorités autodéterminées.

Lisez le programme stratégique 4 (SP4) complet de RRI dans l'annexe III.

## PLANS DE TRAVAIL 2023 PAR RÉGION

---

### ASIE

#### *Situation régionale*

Les prochaines données de la mise à jour de *Who Owns the World's Land* montrent que les progrès en matière de reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones (PA) et des communautés locales (CL) ont peiné à atteindre le potentiel de reconnaissance dans toute la région. Ce potentiel pourrait atteindre 145 millions d'hectares. La mise en œuvre des cadres juridiques existants en Inde et en Indonésie reste particulièrement lente. Les nouvelles lois sur les terres et les forêts récemment promulguées en République démocratique populaire lao (2019), au Myanmar (2018) et au Népal (2019), et la loi sur la foresterie communautaire tant attendue promulguée en Thaïlande (2019) créent des opportunités supplémentaires pour faire progresser la reconnaissance des droits fonciers des PA et des CL. Toutefois, les progrès sont entravés par la réduction de l'espace civil et la nécessité constante de clarifier la réglementation.

Selon le Cadre d'opportunités 2020 de RRI (Recherche et innovation responsables), [l'Inde et le Népal](#) sont les pays qui disposent de la plus grande marge de manœuvre pour la reconnaissance de la propriété foncière. Tous deux disposent des cadres juridiques appropriés et des intérêts politiques au niveau national favorables à l'intensification des réformes foncières. Alors que [l'Indonésie](#) est moins préparée du point de vue juridique et que la volonté nationale est moins forte, la volonté infranationale et les capacités de la société civile sont prometteuses. L'Inde, l'Indonésie et le Népal offrent ensemble une reconnaissance potentielle d'au moins 100 millions d'hectares de forêts et de terres non forestières communes et coutumières. Des investissements modestes dans des projets pilotes et d'autres investissements au Cambodge, au Myanmar, en Thaïlande et dans d'autres pays peuvent alimenter les luttes et les réformes en cours, ce qui permettrait potentiellement de sécuriser 22,64 millions d'hectares.

Les vigoureux mouvements sociaux des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que leurs alliés de la société civile, ont été les principaux moteurs des réformes foncières et de la reconnaissance des droits dans les démocraties d'Asie. Leurs luttes ont permis d'accorder une attention croissante aux droits des peuples autochtones et des communautés locales en tant que priorité mondiale en matière de développement, de climat et de conservation. Toutefois, en dépit des progrès, les gouvernements continuent de collaborer avec le secteur privé pour promouvoir les investissements miniers intensifs. Dans toute l'Asie, les garanties environnementales et la protection des droits humains sont démantelées ou contournées au détriment du bien-être des communautés. La montée de l'autoritarisme dans des démocraties telles que le Cambodge, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande laisse présager un long chemin à parcourir à mesure que l'accès aux espaces démocratiques de mobilisation diminue.

La Coalition et ses alliés prédisent que l'élan du [30x30 provoquera des conflits sur les ressources en Asie](#). À l'heure actuelle, les zones protégées d'Asie couvrent un peu plus de la moitié des 30 % prévus dans les cadres internationaux. En Asie, plus d'un milliard de personnes vivent

actuellement dans ces zones protégées ou dans des zones non protégées d'une grande importance pour la conservation de la biodiversité. Le coût théorique de la réinstallation et de l'indemnisation des communautés vivant dans des zones non protégées pourrait être de 100 à plus de 1 000 fois supérieur au coût de la reconnaissance de leurs droits fonciers. En Asie, la reconnaissance des titres fonciers coûterait 312,6 millions de dollars en Inde, 200 millions en Indonésie et 23,1 millions au Népal.

Les organisations de la société civile de l'Inde et de l'Indonésie (JKPP, KPA, LCW) ont documenté plus de 4200 conflits fonciers sur environ 10,6 millions d'hectares.

Rien qu'en Inde, Land Conflict Watch rapporte que les conflits affectent 289,7 milliards de dollars d'investissements. [Un rapport](#) de 2022 de l'ANGOC et de Land Watch Asia a révélé que, dans six pays asiatiques, les conflits sont souvent liés à la violence, comme les expulsions forcées. Dans 71 % des cas, il a été estimé que les gouvernements n'avaient pris aucune mesure pour régler le problème. Ces tendances et les actions juridiques préjudiciables qui les accompagnent [ont été exacerbées](#) tout au long de la COVID-19, même lorsque les communautés ont fait preuve d'une immense résistance et solidarité.

### ***Opportunités et priorités régionales***

Les opportunités et priorités régionales pour la RRC en Asie comprennent à la fois celles qui renforcent l'apprentissage et les actions internes au sein de la Coalition et celles qui favorisent l'expansion externe de notre travail avec des acteurs régionaux sélectionnés.

La consolidation interne s'articule autour de trois thèmes principaux : l'apprentissage croisé, l'analyse de l'économie politique et la jeunesse. Ces trois domaines invitent à l'échange, à l'analyse et à la réflexion interne. Les membres et collaborateurs de RRI en Asie sont très intéressés par le partage, l'apprentissage et la réflexion. Il existe également des lacunes dans l'élaboration de cadres sur la manière dont les initiatives communautaires de réforme foncière et de réforme des moyens de subsistance peuvent être élargies pour montrer une voie viable vers la transformation, tant dans leur contexte que dans la région. Bien que les jeunes soient à la pointe du changement aux niveaux local et national, nous devons encore déterminer le rôle de RRI dans la promotion du leadership intergénérationnel dans notre secteur. Bien que de nature régionale, ces trois priorités répondent également aux besoins des Partenaires et Collaborateurs pour développer des capacités, concevoir des stratégies à court et à long termes et organiser des campagnes de plaidoyer réussies aux niveaux national et local. Ces priorités se recoupent également et, si elles sont abordées conjointement, peuvent permettre le renforcement interne holistique souhaité par nos Partenaires et Collaborateurs.

Du point de vue de l'expansion extérieure, nous envisageons d'élargir notre influence en matière de plaidoyer régional et mondial. Relier les problèmes locaux aux plateformes mondiales et régionales aidera à faire pression au niveau national. Le plaidoyer auprès de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ou de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (ASACR) pourrait également stimuler les gouvernements nationaux. Il existe également des possibilités de suivi de nos partenariats régionaux actuels, tels que notre rapport régional de

2022 sur la conservation fondée sur les droits et notre rapport de 2020 sur le recul des droits dans le cadre de la COVID-19. Les Partenaires et Collaborateurs aimeraient que RRI soit actif dans ces domaines.

### ***Stratégies régionales***

- 1. Faciliter l'apprentissage entre les initiatives de la Coalition.** En 2023, RRI aidera les Partenaires et Collaborateurs à organiser des débats thématiques allant du général au spécifique. Pour que cela soit plus efficace, nous aiderons les organisations à développer des études de cas qui permettent de situer leur travail au sein des débats mondiaux actuels. Cela aidera également à orienter la façon dont nos réflexions collectives peuvent le mieux profiter aux initiatives locales. Les thèmes peuvent inclure des techniques de plaidoyer fondées sur des preuves, des réponses des titulaires de droits face à l'augmentation de la violence et de la criminalisation et des initiatives économiques locales des femmes. Nous ne nous contenterons pas de soutenir les membres pour qu'ils apportent leurs expériences, leurs histoires et leurs questions à ces événements d'apprentissage, mais nous les encouragerons à identifier ce qu'ils rapporteront à leur travail. Nous améliorerons la documentation du travail que nous soutenons en Inde, en Indonésie et au Népal. Nous intégrerons également autant que possible ces activités d'apprentissage dans nos processus d'analyse de l'économie politique et de la jeunesse.
- 2. Développer une stratégie viable pour « étendre les droits fonciers » pour notre travail en Asie.** RRI aimerait constituer un petit groupe d'experts pour la région afin de susciter des débats systématiques et critiques sur des questions fondamentales concernant la manière de réaliser le changement dans les secteurs dans lesquels nous travaillons. Le groupe d'experts réunira des leaders d'opinion parmi les Partenaires et les Collaborateurs pour élaborer une stratégie pour « étendre les droits fonciers » pour notre travail dans la région. Bien que les discussions se déroulent dans une perspective régionale, les participants peuvent transmettre des idées aux Partenaires et Collaborateurs dans le pays. L'analyse produite par le groupe d'experts soutiendra les efforts des partenaires pour renforcer les capacités, concevoir des stratégies à court et à long termes et organiser des campagnes de plaidoyer réussies aux niveaux national et local.
- 3. Organiser les jeunes au niveau régional sur les droits aux ressources collectives.** Les jeunes autochtones et locaux s'organisent activement aux niveaux local et national au sein d'organisations et de manière indépendante, à l'intérieur et à l'extérieur de leurs terres ancestrales. Ils apprennent les connaissances traditionnelles et l'utilisation des nouvelles technologies. RRI souhaite répondre à leurs demandes de plus d'espace dans la société civile. Animée par l'inclusion des jeunes dans le Quatrième plan stratégique (SP4), RRI prendra des mesures pour consolider une stratégie pour la jeunesse en Asie à travers des collaborations pratiques initiales au niveau régional. Les domaines thématiques d'intérêt commun qui ont émergé de notre cartographie de la jeunesse 2020 incluent la solidarité urbaine-rurale, le leadership intergénérationnel et l'application de la technologie numérique à la lutte pour les droits collectifs.
- 4. Explorer et étendre les efforts de plaidoyer aux niveaux régional et mondial.** Pour certains sujets soigneusement sélectionnés, nous étudierons les moyens d'amener les

efforts de plaidoyer aux niveaux régional et mondial. Nos Partenaires et Collaborateurs peuvent choisir de mettre en avant des thèmes clés, tels que la criminalisation résultant des priorités économiques d'utilisation intensive des terres promues par les gouvernements, à des publics régionaux ou mondiaux spécifiques pour leur attention et leur action. Une option pour le plaidoyer au niveau régional serait de commencer à s'engager dans les structures de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Cela pourrait nous obliger à nous étendre à un ou plusieurs nouveaux pays d'Asie du Sud-Est, au-delà de l'Indonésie.

## Inde

### *État des lieux*

En 2020, RRI a estimé qu'au moins 63,63 millions d'hectares, appartenant aux différents écosystèmes de l'Inde, étaient habités par des peuples autochtones et des communautés locales. Seulement 5 pour cent de ces terres et territoires ont été officiellement reconnus. En ce qui concerne les forêts, le cadre juridique établi par la loi indienne sur les droits forestiers (Forest Rights Act, FRA) a créé la possibilité de reconnaître des droits collectifs sur 40 millions d'hectares que près de 200 millions de titulaires de droits considèrent être leur foyer.

Depuis plus de dix ans, un groupe diversifié d'organisations de la société civile, d'organisations tribales et d'habitants des forêts militent pour la mise en œuvre de la FRA. RRI a publié sa première analyse du potentiel de la FRA en 2015, en utilisant des données gouvernementales pour estimer l'impact potentiel de la FRA. Nous soutenons le travail en cours pour le maintenir à jour au niveau de l'État. RRI soutient également l'analyse, le plaidoyer et l'assistance juridique pour faire progresser la reconnaissance des droits des communautés en vertu de la FRA.

Le ministère des Affaires tribales (MOTA) est le ministère central pour la mise en œuvre de la FRA. Le MOTA a manifesté un intérêt croissant pour la mise en œuvre de cette loi depuis 2020, mais le soutien institutionnel n'est pas suffisant et la puissante disposition de la FRA sur les droits collectifs est mal appliquée. La mise en œuvre de la FRA reste entre les mains des États ; or les efforts de beaucoup d'entre eux restent très limités<sup>1</sup>. En 2023, des élections législatives auront lieu dans cinq États clés pour les droits forestiers<sup>2</sup>. À celles-ci succéderont des élections nationales en 2024. Ces élections détermineront la volonté politique et le climat pour la mise en œuvre de la FRA dans les années à venir.

La FRA est confrontée à une forte opposition de la part de la bureaucratie forestière. Les récentes propositions de modification de la loi sur la conservation des forêts indiquent une érosion des garanties environnementales et des droits humains au profit des investissements du

---

<sup>1</sup> Le Maharashtra est un État où les dispositions de CFR ont été mises en œuvre avec succès. Parmi les autres États affichant un certain degré de reconnaissance effective de CFR, on retrouve : Odisha, Gujarat, Chhattisgarh, Jharkhand et Kerala.

<sup>2</sup> Mai 2023 : Karnataka ; novembre 2023 : Chhattisgarh, Madhya Pradesh ; décembre 2023 : Rajasthan, Telangana.

secteur privé. En 2019, une plainte déposée par des fonctionnaires forestiers déjà à la retraite contestant la constitutionnalité de la FRA a été examinée par la Cour suprême. En conséquence, les États ont reçu l'ordre d'expulser toute personne dont les revendications forestières auraient été rejetées. Cela a provoqué les protestations des groupes de défense des droits forestiers, qui estiment que l'ordre d'expulsion pourrait affecter 1,6 million de familles. En réponse, le gouvernement central a dû intervenir devant les tribunaux. La Cour suprême a suspendu l'ordonnance et ordonné aux États d'examiner les demandes rejetées et de présenter des rapports ou des déclarations sous serment. Les autorités de l'État n'ont pas procédé à la révision en vertu de la FRA, ce qui a entraîné de nombreux rejets abusifs et accru la menace d'expulsion. En 2023, une intervention ferme et stratégique est nécessaire pour défendre la FRA contre les jugements et ordonnances défavorables de la Cour suprême. Il est également important d'établir des alliances avec les écologistes favorables à la FRA.

### ***Opportunités et priorités***

Pour susciter la volonté politique nécessaire à la mise en œuvre de la FRA, la protéger des défis juridiques et créer des espaces ouverts pour la défense, RRI saisira les opportunités suivantes :

- **Réponses favorables des gouvernements aux niveaux national et des États.** En 2023, RRI continuera à donner la priorité à l'engagement de la société civile avec les gouvernements progressistes. Nous surveillerons la situation politique au niveau de l'État et nous nous engagerons à le faire, en particulier dans les domaines où le potentiel de reconnaissance des droits forestiers est le plus grand. Nous nous appuierons également sur les discours mondiaux sur la conservation fondée sur les droits, l'atténuation des changements climatiques et le développement durable qui lient les droits forestiers à d'autres questions. Nos efforts s'appuieront sur la récente impulsion politique générée en Inde autour de la résilience économique locale pendant la pandémie.
- **Autonomisation des institutions de gouvernance locales et coutumières dans la mise en œuvre de la FRA.** En 2023, RRI donnera la priorité aux efforts de la société civile pour promouvoir une gouvernance inclusive et autodéterminée. Notre travail inclura de nouveaux groupes de titulaires de droits, comme les populations pastorales. Conformément à l'héritage de gouvernance décentralisée de l'Inde, l'autonomisation des *gram sabhas* (assemblées villageoises) au sein de la FRA place la prise de décisions concernant le régime foncier des forêts directement entre les mains des communautés. En concentrant notre travail sur la gouvernance à la base, nous permettrons aux communautés de profiter pleinement de la FRA, laquelle comprend également des dispositions pour la parité des sexes et d'importantes garanties pour le consentement libre, informé et préalable (CLIP).
- **Une société civile active et expérimentée, mais débordée.** Au cours des quinze dernières années de mise en œuvre de la FRA et des décennies précédentes, une communauté prospère de défenseurs des droits forestiers s'est établie en Inde. En 2023, RRI donnera la priorité aux besoins articulés par la société civile pour renforcer ses capacités et sa base de ressources ainsi que sa capacité à apprendre les uns des autres. Nous accorderons la priorité aux initiatives de la société civile pour relancer le leadership

au sein des communautés et des organisations de titulaires de droits. Enfin, nous donnerons la priorité aux opportunités de rapprochement avec les groupes œuvrant en faveur de la conservation, du changement climatique et de l'environnement.

## **Stratégies**

- 1. Assurer la FRA en soutenant un plaidoyer fondé sur les preuves.** Le procès pour lequel on attend actuellement une décision de la Cour suprême constitue la plus grande menace pour les droits fonciers des habitants des forêts en Inde. Les retards dans cette affaire signifient que la société civile a plus de temps pour obtenir l'appui des décideurs. Nous soutiendrons la collaboration entre les chercheurs et les organisations de base pour générer des données précises pour le plaidoyer. Cela permettra de construire des capacités de base pour la recherche et l'analyse, tout en renforçant la défense juridique de la FRA. Nous continuerons à promouvoir la responsabilité en suivant la mise en œuvre du FRA, les conflits fonciers et les changements juridiques et politiques en cours qui affectent les droits de la communauté. Pour renforcer notre narration avec nos alliés, nous communiquerons des mises à jour sur ces questions non seulement du point de vue du régime foncier, mais aussi du point de vue des moyens de subsistance/économies locales, de l'atténuation du changement climatique, de la justice de genre et de la conservation. Nous appuierons ces efforts en général là où c'est nécessaire, mais surtout dans les États où nous soutenons des initiatives locales.
- 2. Soutenir les initiatives concertées, collaboratives et consolidées de la société civile.** Nous soutiendrons les initiatives dirigées par les titulaires de droits qui démontrent un potentiel d'impact, en donnant la priorité aux initiatives dirigées par les femmes et les jeunes. Ces initiatives favoriseront une gouvernance participative inclusive qui renforce les *gram sabhas*. Ces initiatives peuvent également être de nouvelles applications de la FRA qui élargissent son champ d'application ou qui construisent des économies locales grâce à la reconnaissance de la FRA. Nous soutiendrons l'apprentissage croisé et la diffusion des leçons apprises à la communauté des droits forestiers en général. Nous encouragerons également des partenariats plus ciblés entre les populations forestières et la société civile, en particulier entre les acteurs capables d'entreprendre des actions conjointes au niveau des États. Chaque initiative devra comporter des éléments de formation pour renforcer les organisations de première ligne.
- 3. Promouvoir le dialogue sur la conservation fondée sur les droits et la justice climatique au sein de la société civile.** RRI aidera la société civile à répondre aux discours mondiaux et nationaux sur la protection de la biodiversité et l'atténuation des changements climatiques sous l'angle de la FRA. Nous soutiendrons également les travaux visant à démontrer l'importance de la conservation fondée sur les droits et de l'action climatique, notamment par des études scientifiques, des recherches participatives et des études de cas de base. Notre soutien aidera les défenseurs des droits forestiers à développer de nouveaux alliés pour la FRA au sein des groupes de conservation et de défense du climat. Nous mettrons également l'accent sur la création de réseaux entre les groupes de droits forestiers qui se concentrent sur la mise en œuvre de la FRA dans les zones de conservation.

## Risque et atténuation

| Risques                                                                                                                                                                                        | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| De nouveaux développements législatifs et juridiques peuvent avoir un impact négatif sur la mise en œuvre de la FRA.                                                                           | Notre outil le plus puissant est l'action coordonnée de la société civile. L'expertise juridique et politique, que nous avons cultivée au fil des ans, en est la clé. En outre, nous continuerons à promouvoir la FRA auprès des gouvernements infranationaux progressistes et à utiliser la gestion des relations avec les fournisseurs (SRM) pour tirer parti des opportunités imprévues au niveau infranational.                                                                                                           |
| Les objectifs de conservation de la biodiversité et d'atténuation du changement climatique dominant le discours sur la gouvernance des ressources naturelles, éclipsant les droits forestiers. | Notre stratégie comprend déjà des plans visant à sensibiliser les groupes de défense de la nature et du climat aux droits forestiers. En organisant les partisans au sein de ces groupes, nous pourrions accroître notre visibilité. En même temps, nous produirons des preuves pour mesurer et montrer les résultats des droits forestiers pour la conservation et le climat. Cela aura un impact important sur les alliés des groupes de protection de la nature et du climat, ainsi que sur les médias et le grand public. |

## Indonésie

### État des lieux

La lutte des organisations autochtones, communautaires et paysannes pour les droits fonciers et territoriaux a défini la politique indonésienne. Les cadres juridiques de l'Indonésie et les décisions judiciaires passées ont lentement évolué pour offrir des voies législatives à la justice en matière de titularisation. Cette situation a atteint son paroxysme en 2019 avec la promesse du président Jokowi de reconnaître les droits de tenure sur 12,7 millions d'hectares. Il a déclaré que cette promesse serait concrétisée au cours de son second mandat (2019-2024) par le biais d'une variété de régimes d'occupation différents.

Malheureusement, la reconnaissance est lente et les conflits fonciers se poursuivent. Rien qu'en 2021, le Consortium pour la réforme agraire (KPA, *Konsorsium Pembaruan Agraria*) a recensé 125 cas de criminalisation de défenseurs des droits fonciers en Indonésie. Les politiques et priorités économiques à forte intensité foncière du gouvernement, codifiées par la loi omnibus sur la création d'emplois de 2020<sup>3</sup>, ont pris le pas sur les efforts visant à accélérer la reconnaissance des droits de tenure des peuples autochtones et des communautés locales.

---

<sup>3</sup> La loi omnibus sur la création d'emplois accorde davantage de privilèges aux entreprises de plantation et aux industries extractives, réduit les peines pour les délits environnementaux, élimine l'obligation d'une évaluation de l'impact environnemental et le CLIP. Cette loi a été adoptée pendant la pandémie de la COVID-19, sans consultation ni participation publique. Un règlement présidentiel de 2020 sur l'acquisition de terres pour des projets de développement d'intérêt public menace également d'accélérer considérablement l'accaparement des terres.

Obtenir la reconnaissance est un processus long, difficile et opaque. L'autorité sur la zone forestière de l'Indonésie est répartie entre le ministère de l'Environnement et des Forêts (MoEF) et le ministère des Affaires agraires et de l'Aménagement du territoire/Agence foncière nationale (ATR/BPN), tandis que la zone marine est sous l'autorité du ministère des Affaires maritimes et de la Pêche. Une loi protégeant les droits des peuples autochtones est essentielle pour surmonter cette approche sectorielle de la gouvernance des territoires autochtones, mais le projet de loi sur la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones a traîné pendant près de dix ans au sein du corps législatif. Depuis 2013, la Coalition pour la justice en matière de tenure en Indonésie (ci-après, Coalition pour la tenure ou Coalition) a fourni un espace critique pour les discussions stratégiques et la coordination entre les organisations travaillant sur différents agendas politiques liés à la tenure. Les membres de la Coalition apportent des compétences et des approches différentes au programme commun de titularisation. Actuellement, la Coalition pour la tenure prépare son plaidoyer à l'approche des prochaines élections nationales de 2024.

### ***Opportunités et priorités***

La reconnaissance des droits fonciers reste la priorité absolue en Indonésie. La Coalition pour la tenure souligne que cela ne concerne pas seulement les régimes fonciers et forestiers, mais aussi les ressources marines et côtières. Les efforts se sont multipliés pour promouvoir l'engagement et la participation des titulaires de droits dans les étapes spécifiques des processus de reconnaissance. Il est important que cette participation soit élargie à des processus tels que l'aménagement du territoire, afin que les communautés puissent mieux exprimer leurs propres aspirations concernant ce qu'il adviendra après la reconnaissance de leurs revendications foncières. Il est également important que les détenteurs de droits soient en mesure de pratiquer une conservation fondée sur les droits et de construire des économies locales basées sur les lois coutumières et les systèmes de connaissances.

Pour faire respecter la reconnaissance des droits de tenure, il faut que les gouvernements soient tenus de respecter leurs engagements. Par exemple, en juin 2019, le MoEF a annoncé fixer comme objectif national la reconnaissance de plus de 6,53 millions d'hectares de forêts Adat (autochtones). À ce jour, seuls 148 488 hectares ont été restitués aux communautés Adat, soit un total de 105 forêts Adat. Ainsi, seules 47 158 familles ont bénéficié de ce progrès marginal. Néanmoins, il est encourageant de savoir que près d'un million d'hectares de forêts Adat sont enregistrés sur la carte indicative du MoEF et sont donc en cours de reconnaissance.

Alors que le ministère des Affaires agraires indique avoir atteint son objectif de redistribution de 4,5 millions d'hectares, le KPA signale que les terres que les communautés avaient jugées prioritaires pour la redistribution n'ont pas été redistribuées, car on ne leur a pas accordé la priorité. Sur les 430 localités jugées prioritaires par les populations locales, soient 664 864 hectares, seuls 3 000 hectares environ ont été redistribués. Cela signifie que le programme de réforme foncière du gouvernement n'est pas en mesure de résoudre efficacement les conflits de longue date concernant les terres et territoires revendiqués par les populations autochtones et les communautés locales.

Un total de 1 119 cartes participatives a été enregistré auprès du Bureau d'enregistrement des territoires autochtones (BRWA), ce qui représente 20,7 millions d'hectares. Près de 200 de ces territoires autochtones, couvrant plus de 3,1 millions d'hectares, ont été reconnus par les autorités locales. Jusqu'à 6,9 millions d'hectares nécessitent un décret local pour achever le processus de reconnaissance au niveau infranational.

Ces trois voies de reconnaissance offrent la meilleure chance aux titulaires de droits de disposer d'un ensemble complet de droits. D'autres accords de tenure à travers la foresterie sociale et les partenariats de conservation s'offrent aux communautés, mais leur portée est plus limitée. Quel que soit le régime foncier, il est essentiel de renforcer les capacités des communautés, notamment celles des femmes et des jeunes. Il s'agit notamment des capacités en matière de gouvernance durable des terres et des autres ressources (telles que la rédaction de résolutions et la démystification des processus gouvernementaux) mais aussi en matière de conception, mise en œuvre et mise à l'échelle de modèles économiques locaux basés sur les produits de base locaux.

Une deuxième priorité est le renforcement de la société civile et des mouvements sociaux. Les détenteurs de droits sont toujours confrontés à la criminalisation et à la violence. Les membres de la Coalition pour la tenure ont élaboré plusieurs outils pour y répondre. Par exemple, le portail Tanah Kita contient des informations historiques sur les conflits. Le Consortium national pour la réforme agraire gère un système de réponse d'urgence, qui comprend un fonds d'urgence pour faire face aux crises immédiates, un réseau juridique et des formes de soutien à plus long terme. En termes de durabilité organisationnelle, la Coalition pour la tenure elle-même est dans une phase de construction et d'expansion. Les priorités comprennent l'élargissement de l'autoreprésentation des titulaires de droits au sein de la Coalition et la création de partenariats avec d'autres mouvements sociaux afin d'amplifier leur plaidoyer en faveur d'une réforme durable de la titularisation.

## ***Stratégies***

- 1. Accélérer et élargir les réformes foncières pour les titulaires de droits.** Au fur et à mesure que la Coalition pour la tenure revoit et renforce ses stratégies de mise en œuvre de la réforme de la titularisation, nous continuerons à soutenir et à aider son travail. Nous investirons dans des initiatives qui tirent parti des possibilités offertes aux niveaux local, régional, provincial et national. Nous soutiendrons spécifiquement les efforts visant à promouvoir les droits fonciers, le leadership et le pouvoir de décision des femmes et des jeunes. Nous soutiendrons les efforts de la Coalition pour maximiser les opportunités politiques dans le contexte des élections générales qui se tiendront début 2024.
- 2. Continuer à protéger et à soutenir les défenseurs des droits fonciers et promouvoir une résolution efficace des conflits.** Pour répondre aux urgences, nous continuerons à soutenir les initiatives d'intervention décrites ci-dessus. Entre-temps, nous étendrons notre travail afin d'inclure une autre question tout aussi urgente, à savoir le développement de mécanismes efficaces pour résoudre les conflits fonciers. Le plus grand nombre de conflits fonciers concerne, de loin, ceux liés aux terres et aux forêts

converties en plantations d'huile de palme. Le plaidoyer auprès du gouvernement pour résoudre les conflits sur les terres contestées est souvent inefficace. Cela pourrait être dû à la collusion des intérêts du gouvernement avec ceux de l'industrie. Si les détenteurs de droits collectent régulièrement des données, ils peuvent les utiliser pour traiter directement avec les entreprises d'huile de palme, ainsi que par l'intermédiaire de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO), l'organisme d'autorégulation du secteur. Des projets pilotes de surveillance communautaire (CBM) ont mis en lumière les conflits fonciers auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes et, bien que des résolutions n'aient pas encore été adoptées, des développements prometteurs ont eu lieu. La CBM s'est également avérée être une méthode efficace pour responsabiliser les jeunes. En 2023, nous réfléchirons à la manière d'approfondir notre soutien au suivi communautaire, et nous poursuivrons notre soutien actuel aux interventions d'urgence organisées par les mouvements et à la documentation des conflits.

3. **Mettre à l'échelle et étendre les modèles réussis d'initiatives de moyens de subsistance.** Indépendamment du statut foncier (ou de l'absence de statut) dont jouit une communauté détentrice de droits, des économies locales fortes sont nécessaires pour que les communautés puissent bénéficier pleinement de leurs ressources. En 2023, RRI continuera à soutenir des projets pilotes qui encouragent l'expérimentation entrepreneuriale dans divers contextes de titularisation. Nous continuerons également à aborder les moyens de subsistance d'un point de vue intergénérationnel et sensible au genre, et qui reconnaît les retombées positives de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes sur l'ensemble de la communauté. Nous explorerons les possibilités d'étendre et de développer les modèles existants. Nous rechercherons également de nouvelles opportunités et favoriserons l'apprentissage croisé entre les initiatives économiques.

4. **Soutenir la Coalition pour la tenure dans la prochaine phase de son travail.** D'importantes réunions et initiatives de plaidoyer sont prévues au cours de l'année prochaine pour préparer les membres et les alliés de la Coalition pour la tenure à faire de la réforme de la titularisation un programme électoral essentiel. Parallèlement à cette initiative participative à grande échelle, nous continuerons à soutenir la Coalition afin de suivre, d'évaluer et de tirer des enseignements de ses programmes et opérations de manière plus efficace au cours de l'année prochaine. Nous veillerons tout particulièrement à soutenir les efforts de la Coalition visant à faire entendre les voix des autochtones et des communautés et à renforcer les futurs leaders féminins et de la jeunesse.

## ***Risque et atténuation***

| <b>Risques</b>                                                                                                                                                                                                           | <b>Stratégies d'atténuation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le rétrécissement des espaces démocratiques, pour la société civile en général, et en particulier pour les détenteurs de droits les plus défavorisés par les politiques économiques du gouvernement actuel, se poursuit. | Nous soutiendrons les Partenaires et Collaborateurs pour qu'ils travaillent avec et s'associent à d'autres organisations et réseaux de la société civile qui sont tout aussi préoccupés par le rétrécissement de l'espace démocratique pour l'action civique. De cette manière, la société civile aura une voix beaucoup plus forte pour s'élever contre la fermeture des espaces d'expression. L'établissement de liens avec d'autres mouvements sociaux et d'autres coalitions et réseaux de la société civile sera également profitable à l'objectif principal de la Coalition pour la tenure concernant les droits de tenure. |
| Les détenteurs de droits et leurs dirigeants communautaires continuent d'être confrontés à la criminalisation et à la violence lorsqu'ils défendent leurs droits sur leurs terres et territoires.                        | Nous continuerons à soutenir le mécanisme d'intervention d'urgence qui fournit un soutien juridique et logistique aux personnes et aux communautés concernées. Nous continuerons à soutenir les efforts de collecte et de systématisation des données sur les conflits fonciers et la criminalisation. Enfin, nous renforcerons la mise en réseau de ces initiatives avec d'autres organisations expérimentées dans la région afin de partager les perspectives méthodologiques et politiques.                                                                                                                                    |

## **Népal**

### ***État des lieux***

La superficie totale revendiquée par les peuples autochtones et les communautés locales au Népal est estimée à 6,7 millions d'hectares. Environ 2,2 millions d'hectares ont été reconnus comme des forêts communautaires (RRI, 2020). Les pâturages et les parcours revendiqués par les peuples autochtones et les communautés locales représentent 3,3 millions d'hectares, soit 22,6 % de la superficie du Népal. La plupart de ces terres se trouvent dans le haut Himalaya.

La foresterie communautaire au Népal a reçu une attention mondiale pour ses résultats positifs en matière de conservation, d'économie et de société. Malgré son succès, la capacité des communautés à utiliser librement les ressources pour leur propre bénéfice est limitée et sur réglementée. En outre, les cadres juridiques qui reconnaissent les revendications territoriales des peuples autochtones sur les forêts et les pâturages font toujours défaut, et les mouvements politiques ne sont pas suffisamment mobilisés.

Les développements politiques au niveau national au Népal sont complexes. La nouvelle loi forestière de 2019 et le règlement forestier de 2022 apportent une reconnaissance juridique supplémentaire, bien qu'insuffisante, des droits forestiers communautaires. Les militants communautaires ont remporté une victoire importante en 2021 lorsque l'approche de la gestion scientifique des forêts du Népal a été abrogée en faveur de la gestion durable des forêts.

Cependant, lors des élections de 2022, les partis politiques ont mis l'accent sur la protection des forêts dans leurs manifestes, plutôt que sur la foresterie communautaire et les droits de propriété collective. Cela suggère que le nouveau gouvernement pourrait imposer des zones protégées centralisées au nom de la protection des forêts. La promotion par le Népal de l'agenda mondial 30x30 a également suscité des inquiétudes parmi les organisations locales qui défendent la conservation basée sur les droits. Environ 23 % du Népal est déjà géré par le gouvernement en tant que zones protégées. Si l'on tient compte des forêts communautaires, qui couvrent 17 % du pays, l'objectif 30x30 est déjà dépassé. Toutefois, le gouvernement s'efforce d'atteindre cet objectif en étendant les zones protégées. En 2021, le gouvernement central a soumis une proposition visant à créer un nouveau parc national et neuf zones protégées.

Cette évolution, entre autres, a suscité une forte résistance de la part des organisations de base. Au Népal, les groupes de foresterie communautaire et les femmes qui les composent sont bien organisés sous l'égide du partenaire de RRI, la Fédération des réseaux d'utilisateurs de la foresterie communautaire (FECOFUN). La Fédération des nations autochtones du Népal (NEFIN) est également un acteur national clé, et le Centre de recherche et de développement sur les peuples autochtones (CIPRED) a été un collaborateur important de RRI. La collaboration entre ces organisations pour le plaidoyer et la mobilisation politique s'intensifie, mais il faut aller plus loin.

Les organisations de base ont renouvelé leur engagement à promouvoir l'occupation inclusive au Népal. Cela concerne tous les groupes marginalisés, y compris les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les Dalits, les LGBTQ et les personnes handicapées vivant en milieu rural. La politique nationale de foresterie communautaire comprend certaines dispositions pour la redistribution des terres aux femmes pauvres. Les peuples autochtones soulignent également que leur vision de l'autodétermination ne s'inscrit pas parfaitement dans le cadre de la foresterie communautaire du Népal. De leur point de vue, pour que les politiques forestières soient pertinentes et significatives, les droits des autochtones doivent être reconnus. Cela inclut la protection de leurs lois coutumières, de leurs systèmes de connaissances et du droit à un CLIP.

### ***Opportunités et priorités***

Il existe d'énormes possibilités pour les réseaux de détenteurs de droits de continuer à façonner la politique forestière nationale afin de mieux répondre aux besoins des populations autochtones et des communautés locales, ainsi que des groupes marginalisés au sein de ces communautés. Le gouvernement s'est engagé à réviser la loi sur les parcs nationaux en réponse aux protestations réclamant une conservation fondée sur les droits dans le cadre de l'initiative 30x30. Les titulaires de droits peuvent participer aux processus d'examen, formuler des recommandations et les intégrer dans les révisions des politiques. La promotion de la gestion durable des forêts offre également l'occasion de façonner la philosophie de la gouvernance forestière au Népal, avec des implications sur la manière dont les détenteurs de droits peuvent bénéficier des entreprises forestières communautaires. Les efforts en cours pour consolider les politiques fiscales redondantes, avec un engagement renouvelé des décideurs politiques, constituent une dernière opportunité à saisir.

Il faut également combler certaines lacunes. Une action urgente est nécessaire pour aborder les conditions et contraintes complexes du développement des entreprises forestières. Il s'agit à la fois d'une opportunité et d'une priorité, notamment en raison de la pauvreté persistante de la plupart des groupes marginalisés. Il faut s'attaquer au problème à la base. Pour les titulaires de droits, l'obtention des approbations et des permis dans le cadre des programmes gouvernementaux annuels pour la récolte de produits forestiers est un processus difficile et nécessite l'approbation du département des forêts. Au niveau de l'industrie, il n'existe pas de système d'approvisionnement en produits forestiers auquel les titulaires de droits peuvent avoir accès.

Une partie importante de la stratégie politique des Partenaires et Collaborateurs de RRI consiste à tirer parti du nouveau gouvernement à trois niveaux du Népal. La Constitution de 2015 attribue aux gouvernements provinciaux et locaux des rôles importants dans la gouvernance des forêts et des terres. Cette nouvelle structure permet aux gouvernements provinciaux et locaux de promulguer des lois qui peuvent soustraire la foresterie communautaire au contrôle de la bureaucratie forestière, offrir aux communautés une plus grande autonomie et reconnaître les territoires autochtones. En 2022, plus de 430 gouvernements locaux sur 753 ont promulgué des lois forestières locales. Sur ces 430 gouvernements locaux, plus de 100 ont mis l'accent sur la promotion des forêts communautaires.

Cependant, en raison de dispositions juridiques contradictoires entre la loi fédérale sur les forêts de 2019 et la loi sur le fonctionnement des collectivités locales de 2017, des conflits apparaissent entre les collectivités locales et les groupes forestiers communautaires. On ne sait toujours pas quel niveau de gouvernement (fédéral, provincial ou local) est responsable de la mise en œuvre de certains aspects de la politique forestière du Népal. La façon dont les différents niveaux de gouvernement sont censés se compléter et se soutenir mutuellement demeure également floue. Par exemple, la triple imposition entre les différents niveaux de gouvernement a fait peser une charge énorme sur les forêts communautaires.

Les Partenaires et Collaborateurs s'accordent sur le fait que la fragmentation de la société civile représentera un défi majeur pour l'avenir. En 2023, l'une des priorités est que la société civile se réunisse pour définir ce sur quoi elle est d'accord et la façon d'élargir ces domaines d'accord. L'identification de nouveaux domaines potentiels d'action collective, de solidarité et d'apprentissage peut catalyser la transformation et sera soutenue par RRI.

## ***Stratégies***

- 1. Plaider pour l'adoption et la mise en œuvre de lois, politiques et budgets bénéfiques pour la tenure forestière à tous les niveaux du gouvernement.** En 2023, nous continuerons à soutenir nos Partenaires et Collaborateurs pour promouvoir des évolutions législatives positives aux trois niveaux de gouvernement, telles que : la protection de la foresterie communautaire, la reconnaissance des territoires des peuples autochtones, la gestion durable des forêts par les communautés, la conservation par les communautés, la résolution des problèmes de triple imposition, la promotion de l'inclusion dans la gouvernance de base et la reconnaissance des droits humains dans les

zones de conservation. Nous aiderons également les Partenaires et les Collaborateurs à organiser des dialogues réguliers avec les gouvernements afin de renforcer les relations avec les principales parties prenantes du secteur forestier.

- 2. Mener des recherches qui aident les peuples autochtones et les communautés locales, leurs réseaux et les organisations de la société civile à élargir le champ des positions politiques acceptables pour un plaidoyer commun.** À la suite de la recherche collaborative de RRI sur la conservation basée sur les droits en Asie, il y a un grand intérêt à explorer cette question dans le contexte du Népal. L'engagement public du gouvernement népalais en faveur du 30x30 représente une opportunité de plaidoyer à ne pas manquer. En plus de cette question, on peut identifier d'autres domaines de recherche collaborative pour commencer simultanément à combler les différences de politique entre les organisations de détenteurs de droits et fournir une base solide pour s'engager avec le gouvernement sur les questions de plaidoyer prioritaires.
- 3. Renforcer les capacités de la société civile pour une action inclusive et coordonnée.** En 2023, RRI soutiendra les Partenaires et Collaborateurs pour qu'ils collaborent avec les gouvernements sur divers aspects de la mise en œuvre de la politique forestière. Notre soutien comprendra une plateforme commune qu'ils pourront utiliser pour s'engager auprès du gouvernement. Nous encouragerons des dialogues fréquents au sein des groupes et entre ceux-ci afin qu'ils puissent forger des relations de confiance. Cela pourrait conduire à l'élaboration de stratégies de plaidoyer plus sophistiquées vis-à-vis du gouvernement. Nous reconnaissons qu'une action coordonnée et inclusive commence par la base. Les femmes, les jeunes, les LGBTQ, les personnes les plus marginalisées et les personnes handicapées sont des leaders importants dans tous les aspects de notre travail. Nous nous efforcerons d'intégrer le développement du leadership dans toutes nos activités. Nous soutiendrons également des processus spécifiques de développement du leadership pour les leaders de la base issus de groupes marginalisés. Le développement du leadership comprendra la capacité à suivre et à évaluer l'évolution de leur travail et à en tirer des leçons et des enseignements.
- 4. Soutenir les initiatives de développement économique menées par les communautés.** Le développement d'entreprises forestières communautaires et la fourniture de services de soutien aux moyens de subsistance qui permettent aux populations autochtones et aux communautés locales de tirer des avantages économiques des ressources forestières sont aussi importants que les politiques de soutien à la foresterie communautaire. Nous soutiendrons l'expérimentation de différentes initiatives économiques. Nous nous concentrerons sur les initiatives qui créent et ajoutent de la valeur, et nous connecterons ces initiatives avec des ressources pour le développement de produits ainsi que le renforcement technique, commercial et entrepreneurial.

## Risque et atténuation

| Risques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les élections générales auront lieu le 20 novembre 2022. Les fonctionnaires en place qui sont favorables à nos questions peuvent ne pas être réélus. En même temps, d'autres partisans de nos causes peuvent être élus. De nombreux dirigeants communautaires et de la société civile, issus d'organisations autochtones et du secteur forestier, se présentent aux élections provinciales et locales. Cela comporte deux risques. Premièrement, les capacités organisationnelles seront réduites si les dirigeants passent dans le secteur public. Il peut y avoir des interruptions temporaires dans le fonctionnement de ces groupes jusqu'à ce que d'autres personnes assument leurs nouveaux rôles avec aisance. Deuxièmement, la société civile devra établir des relations avec tous les élus et formuler des stratégies appropriées pour travailler avec eux. | En ce qui concerne le premier risque, nous nous sommes efforcés d'apprendre à connaître l'ensemble des personnes qui dirigent les organisations, pas seulement les principaux dirigeants. En ce qui concerne le deuxième risque, il s'agit d'une des principales forces de nos Partenaires et Collaborateurs. En utilisant le SRM, nous pouvons répondre aux nouvelles opportunités ou menaces générées par des choix que nous ne sommes pas en mesure de prévoir. |
| Le gouvernement qui vient d'être élu pourrait donner une orientation néfaste aux politiques forestières.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Si cela se produit, nous aiderons les PA, les CL et les groupes de la société civile à définir les priorités de leur programme avec le gouvernement, puis à formuler des stratégies et des approches pour faire avancer ce programme auprès du nouveau gouvernement.                                                                                                                                                                                               |

## AMERIQUE LATINE

### Situation régionale

L'Amérique latine est la région où les cadres juridiques reconnaissant les droits de tenure collective ont le plus progressé et qui dispose de la plus grande superficie de terres forestières reconnues au profit des PA, des CL et des PAD. L'étude 2020 de RRI sur l'estimation de [la superficie des terres et territoires reconnus pour les PA, les CL et les PAD](#) montre que 433,6 millions d'hectares ont été légalement reconnus dans douze pays, et que 137,5 millions d'hectares sont en attente de reconnaissance<sup>4</sup>. Les données à venir issues de la mise à jour de

---

<sup>4</sup> L'étude de zone mondiale actualisée de RRI pour 2020 comprend douze pays d'Amérique latine : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Guyana, Mexique, Pérou, Suriname et Venezuela.

l'étude Who Owns the World's Land<sup>5</sup> rédigée par RRI montrent que les progrès en matière de reconnaissance des droits fonciers collectifs ont été inégaux au cours de la période 2015-2020. Bien qu'il y ait eu quelques avancées notables, les progrès globaux ont été minimes dans toute la région, voire nuls dans certains pays comme le Guatemala et le Mexique. Les tribunaux nationaux et régionaux restent une source importante de progrès. Par exemple, la comarque Naso Tjër Di a été créée par un arrêt de la Cour suprême du Panama adopté en 2020. De même, la Cour interaméricaine des droits humains a statué en faveur des revendications des autochtones en Argentine et au Suriname, mais ces décisions attendent leur mise en œuvre.

Malgré plus d'une décennie d'investissements dans la préparation à la REDD+, seuls quelques pays ont développé des cadres juridiques pour réglementer les transactions de carbone, comme le montre [l'analyse de RRI sur le statut de la reconnaissance juridique des droits des PA, CL et PAD sur le carbone stocké dans les terres et forêts tropicales](#). Sur les terres légalement reconnues en Mésio-Amérique et en Amérique du Sud, les communautés autochtones et locales contribuent au stockage de 119 424 600 millions de tonnes métriques de carbone<sup>6</sup>. En outre, [l'étude de cartographie régionale 2022 de RRI sur les terres et territoires des communautés afro-descendantes](#) montre que 205 millions d'hectares de terres sont habités et gérés par des PAD dans seize pays<sup>7</sup>. Cependant, seuls quatre de ces pays ont développé des cadres juridiques qui reconnaissent spécifiquement les droits de propriété collective des PAD : le Brésil, la Colombie, l'Équateur et le Honduras. Les cadres juridiques de la Bolivie et du Nicaragua incluent implicitement les PAD, mais ne protègent pas directement leurs droits fonciers collectifs.

L'étude de 2017 de RRI, intitulée [Pouvoir et potentiel](#), a révélé que l'Amérique latine offre une meilleure protection des droits de succession généraux des femmes et une reconnaissance de l'appartenance des femmes à une communauté, mais qu'elle est à la traîne par rapport à l'Afrique et à l'Asie concernant la reconnaissance des droits de propriété des femmes et des droits de leadership et de résolution des conflits au niveau communautaire<sup>8</sup>. En outre, aucun des pays d'Amérique latine inclus dans l'étude ne satisfait les normes minimales de conformité avec la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Bien que la représentation et la visibilité du leadership féminin

---

<sup>5</sup> RRI prépare actuellement une mise à jour du rapport 2015, *Qui est le propriétaire foncier du monde? Une ligne de base globale des droits fonciers autochtones et communautaires formellement reconnus*. [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/GlobalBaseline\\_web.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/GlobalBaseline_web.pdf)

<sup>6</sup> Calcul des données pour la région de l'Amérique latine dans la publication RRI de 2021, *Significance of Community-Held Territories in 24 Countries to Global Climate*. [Importance des territoires communautaires de 24 pays pour le climat mondial]. <https://rightsandresources.org/Publication/Significance-of-community-Held-Territories-in-24-countries-to-global-climate/>

<sup>7</sup> L'enquête cartographique a porté sur 16 pays d'Amérique latine : Belize, Brésil, Bolivie, Chili, Équateur, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname et Venezuela.

<sup>8</sup> *Pouvoir et potentiel* comprenait 9 pays d'Amérique latine : Bolivie, Brésil, Colombie, Guatemala, Guyane, Mexique, Panama, Pérou et Venezuela.

aient gagné en espace et en attention à différents niveaux, les femmes continuent de lutter au sein de leurs organisations nationales ou régionales pour accéder à des postes de direction.

Malgré ces avancées cruciales dans la reconnaissance des droits de tenure collective, il reste des défis à relever pour consolider les droits de tenure collective des communautés et assurer la protection de leurs terres dans toute la région. Par exemple, les politiques forestières et foncières ne sont pas pleinement mises en œuvre et, dans certains cas, des décennies s'écoulent avant que les titres fonciers communautaires ne soient consolidés<sup>9</sup>. En outre, les terres communautaires collectives sans reconnaissance légale subissent une pression croissante de la part des projets d'extraction, d'agro-industrie et de développement. De même, les niveaux de déforestation dans des écosystèmes cruciaux tels que la région amazonienne sont très élevés en raison de l'expansion de l'élevage du bétail. [Un rapport de l'Agence d'investigation environnementale](#) a établi un lien entre le trafic de bétail et le défrichage de 21 596 hectares de forêt dans les parcs nationaux de Chiribiquete et de La Macarena, en Amazonie colombienne, entre 2016 et 2020. Au Pérou, l'exploitation minière illégale participe elle aussi à la déforestation. Le Pariamanu a ainsi perdu 204 hectares depuis 2017, [selon le projet de surveillance de l'Amazonie andine](#). De même, au Brésil, les politiques promues par l'ancien président Jair Bolsonaro ont exacerbé la pression sur les territoires autochtones, entraînant des conflits ouverts et des crises environnementales.

La violation des droits, de la sécurité et de la vie des défenseurs de l'environnement et des droits humains se poursuit en Amérique latine. Selon [le rapport 2022](#) de Global Witness, l'Amérique latine continue d'enregistrer le plus grand nombre de meurtres de défenseurs de l'environnement. Sur les 200 défenseurs de la terre et de l'environnement tués en 2021, 157 l'ont été dans douze pays d'Amérique latine. [L'étude de RRI](#) sur l'effet multidimensionnel et multiplicateur des violations des droits collectifs pendant la pandémie de la COVID-19 (2020-2021) dans six pays <sup>10</sup> a révélé 156 cas actifs de violations des droits, touchant 1 964 communautés autochtones, afro-descendantes et/ou locales. En plus de faire face à l'urgence de santé publique, ces communautés ont dû faire face aux pressions exercées sur leur territoire par des acteurs extérieurs. Heureusement, le plaidoyer des communautés autochtones et afro-descendantes mené ces dernières années a conduit à la certification de [l'accord d'Escazú](#), un outil qui pourrait servir à remédier à la violation des droits. Signé par vingt-cinq pays, l'accord est le premier traité international sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il est également le premier au monde à inclure des dispositions sur les droits des défenseurs de l'environnement<sup>11</sup>. L'accord relie les droits humains à la protection de l'environnement, et sert

---

<sup>9</sup> Voir *Défis dans la formalisation des droits des communautés autochtones au Pérou*, CIFOR (<https://www.cifor.org/knowledge/publication/6294>) et *Bilan sur la formalisation et l'accès à la propriété collective des Peuples Autochtones en 2020*, par l'Observatoire des droits territoriaux des peuples autochtones du CNTI (<https://bit.ly/3E8bcS4>)

<sup>10</sup> L'étude sur la violation des droits a documenté des cas au Brésil, en Colombie, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Pérou.

<sup>11</sup> L'Accord d'Escazú a été signé par Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Nicaragua,

ainsi de mécanisme pour une plus grande protection des défenseurs de l'environnement et pour la défense territoriale des communautés.

En Amérique latine, le redressement social et économique après la pandémie a largement dépendu des efforts et de l'innovation des communautés, plutôt que du soutien des pouvoirs publics. La pandémie a exacerbé les inégalités sociales et accru la crise économique, alimentant les protestations contre certaines réformes politiques qui auraient aggravé les inégalités et réduit les possibilités de se remettre de la pandémie. Dans certains cas, les protestations ont abouti à des changements politiques importants et favorables. En Colombie, par exemple, l'élection du président Gustavo Petro et de la vice-présidente Francia Márquez a ouvert des opportunités importantes pour faire progresser la reconnaissance et l'exercice des droits territoriaux des femmes et des PA, des CL et des PAD. [Le gouvernement Petro](#) accorde la priorité à la reconnaissance des droits des femmes, notamment les droits économiques, la propriété foncière et le droit à une vie sans violence. Le gouvernement s'est engagé à mettre pleinement en œuvre la réforme agraire rurale qui vise à mettre fin à l'injustice historique en matière d'accès à la terre, et à finaliser la réglementation de la loi 70 de 1993 qui reconnaît les droits territoriaux des peuples d'ascendance africaine. La victoire électorale de Lula da Silva au Brésil [ravive l'espoir de démanteler les politiques destructrices](#) qui affectent la région amazonienne et les territoires des peuples autochtones. L'alliance entre Petro et Lula renforce les nouvelles opportunités politiques pour mettre en œuvre des politiques qui protègent la région amazonienne et les droits fonciers des peuples autochtones et afro-descendants. En Équateur, les protestations du mouvement autochtone ont conduit à [la signature de la loi sur la paix](#). Le décret exécutif n° 151 de la loi empêche le développement d'activités minières dans les zones protégées, les territoires ancestraux, les zones déclarées immatérielles, les zones archéologiques et les zones de protection des eaux. Le décret garantit également le CLIP.

Ce contexte des droits de tenure collective dans la dynamique sociopolitique actuelle de l'Amérique latine présente des défis et des opportunités en constante évolution qui ont permis des progrès dans les stratégies en cours de la Coalition RRI et des fenêtres pour une action future.

### ***Opportunités et priorités***

En 2023, la région d'Amérique latine présente de plus grandes opportunités pour promouvoir et protéger les droits de tenure collective, ainsi que pour faire progresser le travail de RRI sur les droits de tenure des femmes. [L'étude actualisée du cadre d'opportunités](#) de RRI a révélé que la région possède le plus grand potentiel au monde pour la mise en œuvre de la réforme du régime foncier.

La Colombie, le Costa Rica, la Guyane et le Pérou sont prêts pour de grands projets nationaux ou infranationaux de mise en œuvre de la réforme du régime foncier. La Bolivie, le Brésil et l'Équateur sont prêts pour des projets de mise en œuvre de la réforme du régime foncier de

---

Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Uruguay.

taille moyenne. Le Guatemala, le Suriname et le Venezuela sont prêts pour de petits projets visant à créer ou à renforcer un environnement favorable. Dans le contexte de changements politiques majeurs dans des pays tels que le Brésil et la Colombie, de nouvelles opportunités apparaissent pour créer ou étendre les conditions favorables aux réformes politiques visant à garantir les droits de tenure des PA, des CL et des PAD, ainsi que des femmes au sein de ces groupes. RRI utilisera ce nouveau contexte pour renforcer son travail au Brésil avec le mouvement des Afro-descendants. Nous allons également étendre notre collaboration avec les organisations autochtones, telles que la COIB et l'Articulation des peuples autochtones du Brésil (APIB), afin de mieux contribuer à la protection des droits fonciers des PA et des PAD et de faciliter la gouvernance territoriale.

Les mouvements des PA, des CL, des PAD et des femmes de toute l'Amérique latine ont fait preuve d'un leadership remarquable pour obtenir et défendre la reconnaissance de leurs droits de tenure collective au cours des quatre dernières décennies. Des mouvements de base et des mouvements de femmes forts et bien organisés ont fait pression pour la création et la mise en œuvre des cadres juridiques nationaux existants. Ils ont également eu recours à des litiges stratégiques devant les tribunaux nationaux et internationaux pour forcer le gouvernement à respecter les droits constitutionnels et juridiques des PA, des CL et des PAD. Par exemple, la Commission nationale des territoires autochtones (CNTI) a eu recours aux tribunaux pour protéger [les droits du CLIP des PA en Colombie](#), lesquels étaient menacés par une nouvelle réglementation visant à développer les processus du CLIP en ligne. En outre, avec le soutien SRM de RRI, la coordinatrice du Réseau continental des femmes autochtones des Amériques (ECMIA) et l'Organisation nationale des femmes autochtones andines et amazoniennes du Pérou (ONAMIAP), en coordination avec le Forum international des femmes autochtones (FIMI), ont fait avancer la révision de [la recommandation générale 39 de la CEDAW](#) qui a été récemment adoptée. La GR-39 sera le premier instrument contraignant qui établit un large éventail d'obligations étatiques pour faire avancer les réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles, et les efforts de collecte de données ventilées par sexe. Elle définit également des mesures pour les droits des femmes à la terre, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance, le CLIP, la participation à la prise de décision, la protection contre la discrimination et la violence sexiste. Pour faire avancer la mise en œuvre de la GR-39, le réseau des groupes et organisations de femmes de RRI doit définir des plans pour promouvoir l'instrument contraignant parmi les organisations gouvernementales et communautaires, ainsi qu'établir des stratégies pour surveiller son adoption et sa conformité.

Dans toute l'Amérique latine, les organisations de femmes travaillent à la défense du territoire et à des stratégies innovantes de relance économique qui sauvegardent et valorisent les connaissances traditionnelles des femmes et leurs rôles dans la sécurité/souveraineté alimentaire et les économies locales. Par exemple, en réponse à la pandémie de la COVID-19, la Coordination des femmes leaders territoriales de la Mésio-Amérique (CMLTM) de l'Alliance méso-américaine des peuples et des forêts (AMPB) a travaillé avec des femmes leaders pour développer [un protocole de réponse communautaire aux crises sanitaires basé sur les connaissances traditionnelles](#) et les activités économiques.

Les femmes de la base sont également à l'origine de changements systémiques dans la composition organisationnelle des organisations nationales et régionales des PA, des CL et des PAD, afin de progresser vers l'équité en matière de participation et de représentation. Par exemple, le partenaire de RRI, AMPB, a élu pour la première fois une femme au poste de vice-présidente de son conseil d'administration. Les groupes de femmes au sein de la Coordination des organisations autochtones du bassin de l'Amazone (COICA) ont élaboré [une stratégie de communication](#). Elles ont également élaboré un cours [de formation au leadership](#) afin de former les femmes leaders et de leur donner les compétences politiques nécessaires pour participer en tant que déléguées et candidates aux élections du conseil d'administration. Les partenaires AIDSEP au Pérou et l'ONIC en Colombie ont atteint la parité dans la représentation des femmes au sein de leurs conseils d'administration. Les femmes autochtones bénéficient également d'une reconnaissance internationale. Par exemple, le magazine Forbes a sélectionné la présidente du CMLTM, Sara Omi, comme [l'une des 100 femmes les plus puissantes d'Amérique centrale](#).

Les alliances interrégionales et transrégionales entre les organisations des PA, des CL et des PAD ont évolué ces dernières années, renforçant leur capacité à influencer les décideurs politiques nationaux, régionaux et internationaux, le secteur privé et les donateurs. D'importantes organisations latino-américaines, telles que l'AMPB, la COICA et l'APIB, sont membres de [l'Alliance mondiale des collectivités territoriales](#) (GATC). Le GATC est actuellement l'une des alliances les plus influentes de PA et de CL dans le monde. [Elle a lancé la Vision Shandia](#), une refonte de l'architecture mondiale du financement du climat afin de créer de nouveaux mécanismes permettant de canaliser des financements directs et à grande échelle vers les PA et les CL en vue de garantir leurs droits et de gouverner efficacement leurs territoires. En Amérique latine, des mécanismes de financement dirigés par les peuples autochtones et les communautés locales ont également vu le jour. [L'AMPB](#) a créé [le Fonds territorial méso-américain](#), l'un des premiers mécanismes financiers créé par et pour les PA et les CL, afin de canaliser le financement du climat vers l'avancement des stratégies définies par les communautés méso-américaines. [Le Fonds Podáali](#), lancé par la Coordination des organisations autochtones de l'Amazonie brésilienne (COIAB), est également un mécanisme de financement à l'échelle de l'Amazonie visant à redistribuer des fonds pour financer les organisations autochtones et leur permettre de contribuer à la politique nationale de gestion environnementale et territoriale et aux objectifs de développement durable.

Au niveau régional, [une alliance de communautés locales](#) (COLLAT) a continué à montrer la voie en positionnant leurs droits de tenure et de représentation et leur proposition sur les critères d'auto-identification et de représentation des communautés locales à la CCNUCC. Après plusieurs années de travail continu de RRI, une initiative pionnière émanant d'une alliance d'organisations de base afro-descendantes à travers la région a révélé la présence territoriale d'Afro-descendants dans seize pays<sup>12</sup>. [La première cartographie](#) en ligne, créée dans le cadre de RRI, montre que 205 millions d'hectares appartenant aux PAD ou sur lesquels ils sont présents se superposent à des points chauds de la biodiversité et à des zones importantes pour les

---

<sup>12</sup> L'étude cartographique porte sur les pays suivants : Belize, Brésil, Bolivie, Chili, Équateur, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname et Venezuela.

objectifs mondiaux d'atténuation du changement climatique et de conservation. Cela inclut 88,7 millions d'hectares de forêts tropicales et au moins 403 zones protégées qui chevauchent et/ou sont adjacentes aux territoires des PAD. Les résultats de cette étude démontrent la nécessité de reconnaître et de protéger les droits de tenure des PAD et de donner la priorité aux voix des PAD au sein des espaces de prise de décision lors des discussions régionales et mondiales sur le changement climatique à la CCNUCC, ainsi que dans les discussions sur la conservation en relation avec la Convention sur la diversité biologique (CDB). Au niveau mondial, le Forum permanent des Nations unies pour les personnes d'ascendance africaine s'oriente vers [une déclaration internationale sur les droits des personnes d'ascendance africaine](#). Dans la formulation de la déclaration, il est essentiel de plaider pour l'inclusion des droits collectifs de propriété foncière et de gestion des ressources des PAD, ainsi que pour l'inclusion d'une perspective de genre, garantissant l'inclusion de toutes les parties dans l'exercice de leurs droits multidimensionnels.

Les organisations autochtones se sont positionnées comme des acteurs stratégiques pour la conservation de la biodiversité et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Lors du Congrès 2021 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les PA ont lancé [l'Agenda mondial des priorités autochtones pour des actions de conservation](#) afin de reconnaître leurs droits et la gouvernance de leurs terres et ressources. Le Congrès a finalement approuvé [la motion 129](#), « éviter le point de non-retour en Amazonie en protégeant 80 pour cent d'ici 2025 », présentée par la COICA et les groupes régionaux des PA et leurs alliés. La campagne 80x25 fait partie d'un programme plus large visant à [renforcer les fondations organisationnelles et les processus de travail stratégiques autour de leurs priorités définies](#) des PA d'Amazonie. La stratégie de la COICA contribue à maintenir l'attention sur l'importance mondiale de l'Amazonie et la nécessité de protéger les droits des PA et des PAD qui la gèrent depuis des siècles.

L'étude de RRI sur [l'état et l'avenir de la conservation basée sur les droits dans l'Amazonie colombienne et péruvienne](#) fournit des recommandations sur les opportunités, les défis et les conditions nécessaires pour que les cadres traditionnels de conservation évoluent vers une approche basée sur les droits qui reconnaît les droits de tenure collective, y compris les droits de gérer et d'utiliser les ressources naturelles et les rôles en tant qu'autorités de conservation. Avec le nouveau gouvernement colombien, il existe une opportunité de dialogue avec les communautés des PA et des PAD et les agences gouvernementales sur la manière d'avancer dans la mise en œuvre sur le terrain des conclusions de l'analyse juridique de l'étude. Dans le cadre de l'élaboration actuelle du nouveau plan de développement national en Colombie, les recommandations de l'étude représentent un outil crucial pour les discussions nationales et régionales sur les nouveaux plans de conservation de l'Amazonie colombienne et le rôle des PA et des PAD en tant qu'acteurs légitimes de la conservation. Au Pérou, les résultats de l'étude ont révélé la nécessité d'analyser plus avant les pratiques des accords entre les PA et les gouvernements régionaux au sein desquels les PA ont un rôle spécifique dans la conservation et la capacité d'exercer des droits d'utilisation sur leurs territoires. Le rapport du [Forest Tenure Funders Group a présenté](#) l'étude de RRI comme l'une des études de cas qui illustre très bien la façon dont les donateurs peuvent œuvrer différemment pour atteindre les PA et les CL. En 2023,

RRI mettra en œuvre des stratégies pour répondre aux conditions et opportunités spécifiques pour faire progresser une approche de la conservation basée sur les droits dans chaque pays.

Le SRM de RRI continue de soutenir les efforts de défense des droits de tenure des détenteurs de droits dans les stratégies qui intègrent les efforts de conservation pour faire progresser leurs droits de tenure ou empêcher le démantèlement de leurs droits. Par exemple, au Panama, le peuple Naso s'efforce de réglementer les 160 616 hectares [de la comarque qui lui a été récemment accordée](#), et qui chevauche le parc international La Amistad et la forêt protégée de Palo Seco. La réglementation de la comarque nécessite la création d'une charte organique qui comprend des dispositions visant à établir un système de cogestion entre le gouvernement et les structures de gouvernance des PA pour l'exploitation et la conservation des ressources naturelles. En Colombie, l'Association des femmes afro-descendantes du nord du Cauca (ASOM) et le Processus des communautés noires (PCN)<sup>13</sup> ont créé quinze zones de conservation communautaires, lesquelles représentent 10 000 hectares au sein des territoires des PAD. La stratégie vise à améliorer la gouvernance territoriale, à mieux reconnaître les droits territoriaux, environnementaux, culturels, ethniques et relatifs aux systèmes de production des communautés des PAD et à renforcer la coordination avec les autorités environnementales pour faire avancer les programmes de conservation basés sur les droits. Ces activités offrent à RRI de grandes possibilités d'étendre son travail pour faire progresser la mise en œuvre d'une approche de la conservation basée sur les droits qui renforce l'autonomie territoriale et la gestion durable des ressources naturelles.

RRI prévoit que dans la réalité politique actuelle, avec des contextes favorables dans certains pays et des menaces croissantes pesant sur la réalisation des droits fonciers dans d'autres, de nouvelles initiatives SRM vont émerger au Brésil, en Bolivie, en Colombie, en Equateur, au Mexique et au Panama, entre autres. Ces évolutions sont au cœur des plans stratégiques de RRI pour 2023. En fonction de l'environnement politique et des conditions favorables, le travail de la coalition pourrait encore progresser pour faire avancer les droits de tenure collective en Amérique latine.

## ***Stratégies***

Le travail de RRI en Amérique latine en 2023 continuera à se concentrer sur la région en tirant parti des connaissances et des capacités organisationnelles des principales parties prenantes : PA, CL, PAD, femmes, société civile, universités et alliés clés au sein des gouvernements et de la communauté des donateurs. Dans le même temps, nous étendrons notre action à un plus grand nombre de pays de la région afin de faciliter l'alignement des programmes communs pour un plaidoyer efficace visant à surmonter les défis aux niveaux national, régional et international. Notre stratégie est basée sur une vision commune à moyen terme que la Coalition RRI formule de la façon suivante: « D'ici 2027, la Coalition RRI sera une plateforme qui articule, rend visible et

---

<sup>13</sup> Formation du système des aires protégées des communautés afro-descendantes en Colombie : Cas de Buenaventura et Norte del Cauca, phase I. RRI. Association des femmes afro-descendantes du Nord du Cauca- ASOM.

donne aux femmes et aux hommes des PA, des CL et des PAD les moyens de plaider pour la reconnaissance et la protection de leurs territoires aux niveaux national et international, contribuant ainsi au plein exercice des droits collectifs et individuels, dans une perspective intergénérationnelle, interculturelle et intersectionnelle basée sur la justice de genre, l'équité économique et financière et la durabilité ». Le plan de travail aborde les stratégies collectives et régionales suivantes, conformément aux résultats et aux priorités du SP4 :

- 1. Faire progresser la reconnaissance et la restitution des droits territoriaux des PA, des CL, des PAD et des femmes.** RRI renforcera les réseaux d'organisations des PA, des CL et des PAD en facilitant des espaces de dialogue entre les organisations, en produisant des informations et des analyses sur le statut des droits territoriaux et en encourageant la participation des détenteurs de droits collectifs aux programmes mondiaux sur le climat et la biodiversité afin de faire reconnaître leurs droits territoriaux et d'obtenir leurs propres espaces de représentation, d'expression et de prise de décision. Compte tenu de l'état de violation des droits des défenseurs territoriaux, RRI s'efforcera de renforcer les capacités des organisations de défense des droits humains et des mécanismes de protection.
  - a.** Renforcer l'articulation régionale du mouvement des PAD en élargissant et en mettant à jour l'analyse cartographique de leur présence et droits territoriaux ainsi que leurs contributions à l'atténuation et à la conservation du changement climatique ; promouvoir l'outil de cartographie SIG pour que les acteurs du mouvement des PAD l'utilise à des fins de plaidoyer et développent la capacité technique de mettre à jour les données cartographiques ; étendre l'analyse du cadre d'opportunité des droits de tenure des PAD à d'autres pays ; faciliter des ateliers et des discussions au sein du réseau afin de définir les prochaines étapes pour se positionner et obtenir une représentation et une voix à la CCNUCC et à la CDB.
  - b.** Créer une stratégie pour la diffusion et la promotion des critères d'auto-identification des CL aux niveaux national, régional et mondial ; assurer le soutien à la participation des CL, y compris les femmes et les jeunes, au sein de la plateforme PA-CL de la CCNUCC ; et faciliter des ateliers pour la mise en œuvre du plan d'action des CL défini en 2022.
  - c.** Systématiser au moins trois cas réussis de revendications des droits fonciers collectifs des PA, des CL et des PAD, et des cas de femmes présentés au niveau national pour identifier les conditions favorables et les leçons apprises qui leur ont permis de sécuriser leurs droits collectifs.
  - d.** Renforcer les capacités des membres de la Coalition et leur connaissance des mécanismes et des outils de protection des droits humains et de la propriété foncière en facilitant des dialogues entre le système des droits humains des Nations unies et les membres de la Coalition, et en développant des ateliers de formation avec des entités spécialisées dans les droits humains pour protéger les communautés et les défenseurs de la terre.

Ces actions contribueront à la réalisation de l'effet 1. Les organisations et réseaux des peuples indigènes, des communautés locales et des populations autochtones sont

renforcés, disposent de meilleures ressources et sont plus efficaces dans la coordination des actions visant à promouvoir et à réaliser leurs droits fonciers collectifs (terres, ressources naturelles, eau et carbone).

- 2. Renforcer la capacité des groupes de femmes des PA, CL et PAD à dialoguer et à participer aux espaces de prise de décision de l'agenda climatique mondial, promouvoir leur accès aux ressources financières et contribuer à l'intégration des jeunes au sein des programmes de la politique de genre.** RRI s'efforcera de renforcer les organisations et groupes de femmes de la Coalition dans la région afin d'améliorer leurs capacités organisationnelles, de leadership, de participation, opérationnelles, administratives et financières, et de promouvoir des approches intergénérationnelles, en veillant à l'inclusion des jeunes dans leurs programmes.
- a.** Mener une étude sur les conditions favorables relevant de la structure et des pratiques institutionnelles des organisations des PA, des CL et des PAD qui permettent la participation et le leadership des femmes et des jeunes en leur sein.
  - b.** Organiser des ateliers pour renforcer la participation et le leadership des femmes et des jeunes au sein des organisations des PA, des CC et des PAD et faciliter leur participation aux événements du dialogue mondial afin de positionner leurs programmes et la reconnaissance de leur rôle dans les débats sur le climat, la conservation, le développement durable et la nécessité d'assurer un financement équitable entre les sexes.

Cette stratégie contribuera à la réalisation de l'effet 1 : les organisations et réseaux des peuples autochtones, des communautés locales et des populations autochtones sont renforcés, disposent de meilleures ressources et sont plus efficaces dans la coordination des actions visant à promouvoir et à réaliser leurs droits fonciers collectifs (terres, ressources naturelles, eau et carbone).

- 3. Renforcer les économies des PA, des CL et des PAD en harmonie avec leurs territoires et en assurant la durabilité, la restauration et la conservation des ressources naturelles.** RRI promouvra les économies des PA, PAD, CL, des femmes et des jeunes, en reliant les connaissances ancestrales par l'identification de modèles réussis de production durable à valeur ajoutée, en fonction du potentiel des territoires et de leurs écosystèmes.
- a.** Systématiser les stratégies réussies de moyens de subsistance durables au niveau communautaire, sur la base des connaissances traditionnelles et du potentiel des écosystèmes. Ce travail prendra en compte la gestion des ressources, la conservation et la restauration des écosystèmes et les services environnementaux qui maintiennent la sécurité alimentaire. Nous suivrons un modèle d'analyse utilisé par RRI pour les activités entrepreneuriales des femmes. Les résultats de l'analyse seront utilisés lors des échanges régionaux et interrégionaux sur les pratiques identifiées.
  - b.** Organiser des échanges pour renforcer les capacités en matière de moyens de subsistance durables, de commercialisation, d'accès aux marchés, de partenariats stratégiques et de suivi et d'évaluation afin de promouvoir le soutien aux économies locales durables.

- c. Poursuivre le soutien à deux stratégies mises en œuvre par les femmes pour la sécurité alimentaire et les économies locales en Mésio-Amérique.

Cette stratégie contribuera à la réalisation de l'objectif 2 : garantir les droits des PA, des CL et des PAD, et en particulier les femmes au sein de ces groupes, à gérer, conserver, utiliser et commercialiser tous les produits et services des écosystèmes.

**4. Financer les organisations locales pour la défense des droits territoriaux.** RRI

encouragera la construction d'une norme de financement adaptée aux conditions des organisations locales et renforcera les capacités des organisations locales et des fonds de coopération à obtenir un financement adéquat pour leurs objectifs.

- a. Analyser les expériences des organisations latino-américaines en matière d'accès au financement de différents donateurs afin de comprendre les défis et les obstacles au financement et de fournir des recommandations sur les meilleures pratiques.
- b. Créer une norme pour guider les donateurs sur la façon de générer des mécanismes de financement appropriés qui répondent aux caractéristiques uniques des organisations de femmes des PA, des CL et des PAD. Mettre en œuvre au moins une activité pilote en utilisant les recommandations de la norme.
- c. Développer des ateliers pour les membres de la Coalition sur les normes internationales en matière de rapports et de responsabilité et organiser des dialogues avec les donateurs afin d'expliquer les caractéristiques des organisations de base des PA, des CL et des PAD et les meilleures pratiques pour travailler avec ces organisations et les financer.

Cette stratégie contribuera au résultat 3 en cherchant à garantir que les institutions financières publiques et privées harmonisent les flux de financement pour soutenir les interventions fondées sur les droits et la poursuite des droits de propriété et de subsistance des PA, des CL et des PAA.

**5. Promouvoir une approche de la conservation basée sur les droits en Colombie et au Pérou.**

Suivi de la mise en œuvre des résultats des voies indicatives identifiées dans l'étude 2022 de RRI sur l'état et l'avenir de la conservation basée sur les droits en Amazonie en Colombie et au Pérou. En Colombie, RRI facilitera les dialogues régionaux avec les organisations des PA et des PAD et les gouvernements de la région amazonienne afin d'identifier les possibilités d'aborder les pratiques fondées sur les droits. Au Pérou, RRI encouragera les dialogues régionaux afin d'approfondir l'analyse et l'apprentissage des pratiques et des accords actuels entre les gouvernements régionaux et les communautés autochtones en matière d'administration territoriale.

## Risque et atténuation

| Risques                                                                                                                                                                      | Probabilité d'occurrence | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les divisions internes et inter-organisationnelles compromettent l'articulation et la synergie entre les organisations locales.                                              | Modérée - Forte          | RRI privilégiera une communication claire et transparente entre les organisations participantes afin de définir conjointement les stratégies et les plans de mise en œuvre et de maintenir les canaux ouverts tout au long de la mise en œuvre des activités.    |
| Les dynamiques personnelles et organisationnelles peuvent compromettre une mobilisation unifiée au sein des plateformes mondiales pour obtenir des impacts à grande échelle. | Modérée - Forte          | RRI prendra l'initiative de définir des objectifs communs au-delà des intérêts individuels, en se référant systématiquement aux efforts de la Coalition par opposition aux priorités ou aux intérêts individuels.                                                |
| La rigidité des structures des donateurs rend difficile l'adoption de mécanismes adaptés aux conditions des organisations locales.                                           | Modérée - Forte          | RRI consultera les donateurs et les décideurs dès les premières étapes de l'élaboration des règles et des mécanismes financiers, afin de garantir une contribution et une compréhension commune.                                                                 |
| Manque de volonté politique de la part des gouvernements et des décideurs pour garantir les droits territoriaux des organisations locales.                                   | Modérée - Forte          | RRI établira des canaux de dialogue avec les décideurs et les intégrera dans l'élaboration des propositions pour obtenir leur adhésion et permettre de progresser sur les priorités des organisations de détenteurs de droits en matière de droits territoriaux. |
| Les violations des droits fonciers de la part des industries extractives légales et illégales se poursuivent.                                                                | Modérée - Forte          | RRI continuera à donner la priorité aux conditions des droits humains dans le cadre des discussions au sein des plateformes mondiales et avec les acteurs stratégiques.                                                                                          |

## AFRIQUE

### *Situation régionale*

L'Afrique est gravement touchée par le changement climatique. Les pays sont confrontés à une multitude d'effets dévastateurs, tels que les sécheresses, les inondations, l'érosion et la désertification, ainsi qu'à la crise de la biodiversité. Du 16 au 18 novembre 2022, les participants à la COP 27 en Égypte ont discuté de l'engagement à limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 degrés Celsius, de la manière de maintenir également l'objectif de 1,5 degré Celsius de l'accord et de la manière de renforcer le programme d'action mondial pour l'adaptation. Décrite comme une « COP africaine » avec le slogan « Ensemble pour la mise en œuvre », la conférence a été l'occasion pour les Africains de souligner les aspects pratiques du passage des engagements à leur mise en œuvre et de combler le fossé. Les dirigeants mondiaux ont convenu de créer un fonds pour la justice climatique afin, d'une part, de financer les pays en développement qui subissent des pertes et dommages en raison des effets du changement climatique et, d'autre part, d'investir dans la transition énergétique. Mais ils ont échoué à accroître leur soutien pour répondre aux demandes des communautés en matière de droits et de financement direct. De plus, la course à la transition énergétique, telle qu'elle a été décidée lors de la COP 27, est susceptible d'ajouter des pressions supplémentaires sur les droits et les terres des communautés autochtones et locales.

Le colonialisme et la période post-indépendance ont dépossédé les communautés de leurs terres et de leurs ressources naturelles. Dans de nombreux pays, la quête de l'indépendance s'est appuyée sur la restitution des terres comme voie essentielle vers l'autodétermination. La lutte pour la restitution des terres se poursuit à ce jour. Les données de la prochaine mise à jour de *Who Owns the World's Land*, qui sera publiée début 2023, montrent que des avancées législatives significatives ont eu lieu depuis 2015 en faveur des droits fonciers coutumiers des communautés autochtones et locales au Ghana, au Libéria, au Kenya, au Mali et dans d'autres pays. La mise à jour montre que des progrès ont été réalisés en matière de droits forestiers communautaires en République démocratique du Congo (RDC), en République du Congo (RdC) et en Zambie, et que la mise en œuvre de réformes juridiques a commencé dans certains pays. Dans les pays où la tenure coutumière est reconnue par la loi sans que des procédures de formalisation soient requises, comme au Kenya, l'enregistrement reste une priorité en raison du niveau supplémentaire de sécurité foncière qu'il peut apporter. Cependant, ni la reconnaissance ni les processus de formalisation ne se produisent encore à l'échelle nécessaire pour égaliser les droits revendiqués.

L'Afrique, continent le plus jeune du monde, avec plus de 60 % de sa population âgée de moins de 35 ans, reste une région prioritaire pour les bailleurs de fonds et la principale destination des grands investissements terrestres, mais la majorité de la population reste marginalisée et affectée par le changement climatique ainsi que par des moyens de subsistance très limités. De nombreux gouvernements de la région aspirent à devenir des économies émergentes au cours de la prochaine décennie en exploitant leurs ressources naturelles, ce qui, si cela n'est pas fait dans le cadre d'une approche fondée sur les droits, aura également un impact négatif sur les

moyens de subsistance. En outre, les gouvernements s'efforcent de respecter leurs engagements internationaux en matière de protection du climat et de la biodiversité, lesquels limitent souvent l'accès des communautés à leurs terres et à leurs ressources naturelles. Le modèle de « conservation forteresse » reste prédominant malgré le fait que les territoires détenus et gérés collectivement sont parmi les plus riches en biodiversité au monde. Cette situation est très préoccupante pour les droits des communautés, car les appels se sont récemment multipliés pour que les nations africaines placent au moins 30 %, et jusqu'à 50 %, de leurs terres et de leurs eaux sous protection officielle dans le cadre des objectifs 30x30 de conservation et de biodiversité.

Le premier Congrès africain sur les aires protégées (APAC), qui s'est tenu du 18 au 23 juillet 2022 à Kigali, au Rwanda, a insisté sur la nécessité d'investir davantage dans la conservation. Des représentants des PA et des CL, de leurs organisations et réseaux en Afrique, provenant de plus de 40 nations africaines, se sont réunis à Kigali et ont publié une déclaration intitulée la Déclaration de Kigali de l'APAC. Celle-ci appelle les gouvernements et tous les autres acteurs à intensifier leurs efforts pour reconnaître et respecter les droits d'occupation collectifs coutumiers des PA et des CL, et à donner la priorité à la conservation dirigée par les communautés, grâce à laquelle ils peuvent restaurer leurs droits de posséder, gouverner et gérer les terres, les eaux et les territoires conservés et protégés, existants et nouveaux, y compris les zones de conservation transfrontalières.

La pression et la concurrence accrues pour les terres sont souvent associées à des violations des droits humains, à la criminalisation des défenseurs des droits fonciers, à des menaces sur les moyens de subsistance des communautés et à la perturbation de leurs modes de vie. L'impact sur les femmes est disproportionné et les jeunes, tout comme les femmes, sont très souvent exclus des processus décisionnels liés à la gestion des terres et des ressources naturelles. Le continent est actuellement confronté à plusieurs défis multidisciplinaires. On peut citer, d'une part, les impacts du changement climatique sur les moyens de subsistance, les migrations, les crises de sécurité et les pratiques spécifiques d'utilisation des terres au sein des écosystèmes de parcours, comme le pastoralisme. Citons, d'autre part, l'expansion de la « conservation forteresse », la désertification, l'absence d'intégration de la dimension de genre et les initiatives de restauration du paysage non inclusives. Selon l'ONU, 30 millions d'Africains ont sombrés dans la pauvreté en raison de la crise de la COVID-19, de la crise climatique et de la guerre en Ukraine. L'Afrique n'a pas été en mesure d'importer d'Ukraine et de Russie les 30 millions de tonnes de céréales dont elle avait besoin en raison du blocus de la mer Noire. Cela a entraîné une inflation des prix alimentaires dans de nombreux pays.

### ***Opportunités et priorités régionales***

Au milieu de ces défis, il existe des opportunités sans précédent pour assurer la pleine reconnaissance des droits collectifs des PA et des CL. Le cadre d'opportunités 2020 de RRI montre que sur les douze pays analysés sur le continent, trois pays (le Burkina Faso, la RDC et le Libéria) disposent de cadres juridiques adéquats pour des projets à grande échelle visant à mettre en œuvre des réformes foncières. Sept pays (Cameroun, République centrafricaine (RCA), Kenya, Madagascar, RDC, Tanzanie et Ouganda) disposent de cadres juridiques adéquats pour

des projets de moyenne envergure. Récemment, les gouvernements de la Guinée (2021), du Niger et de la Sierra Leone (2022) ont lancé de nouvelles réformes de la gouvernance foncière. En 2023, RRI capitalisera sur la dynamique mondiale et les réalisations politiques dans la région, ainsi que sur les atouts des initiatives soutenues par CLARIFI. Nous nous appuierons sur le cadre du projet Path to Scale et procéderons conformément au travail mondial de RRI sur la justice de genre, le climat et la conservation, et les droits et les moyens de subsistance, y compris les analyses récentes visant à influencer les réformes, les donateurs, les programmes de développement et les investissements du secteur privé.

## ***Stratégies***

### **Le Bassin du Congo**

- 1. Exploiter la diversité culturelle de l'Afrique pour développer de nouveaux modèles de conservation qui reconnaissent et garantissent légalement les droits d'occupation des PA et des CL comme une solution juste et viable à la crise mondiale du changement climatique et de la biodiversité.** Le bassin du Congo, une région d'une importance considérable en tant que réservoir mondial de carbone et de biodiversité, est soumis à une pression croissante pour contribuer davantage aux objectifs 30x30, le plan mondial visant à protéger officiellement au moins 30 % des zones terrestres et marines de la planète d'ici 2030. Sans approches fondées sur les droits, les objectifs 30x30 pourraient accroître les menaces pesant sur les terres communautaires de la région. En outre, la hâte de passer aux énergies propres, comme convenu lors de la COP 27, multiplie les risques. En 2023, nous travaillerons avec les gouvernements, les agences multilatérales, le secteur privé et d'autres acteurs clés pour mener les réformes et la mise en œuvre. Les opportunités stratégiques dans le bassin du Congo sont présentées par la mise en œuvre de diverses réformes dans la région, telles que les lois sur la foresterie communautaire en RCA et au Gabon ; les lois sur les droits des PA en RDC et en RdC ; et le processus gouvernemental de cartographie des terres villageoises au Gabon. Notre engagement consistera à soutenir les efforts de restauration menés par les communautés, à renforcer les initiatives des femmes et des jeunes en milieu rural et à investir dans des opportunités économiques locales.

### **Projets CLARIFI**

- 2. Tirer parti du soutien obtenu par le BEF et le Fonds Home Planet (HPF) dans le cadre du mécanisme de financement CLARIFI de la Coalition afin de sécuriser les terres communautaires et de promouvoir une action dirigée par les communautés pour faire face à la double crise du changement climatique et de la biodiversité en RDC, au Gabon, au Kenya, en RCA, en Tanzanie et en Ouganda.**
  - a.** Au Gabon, nous exploiterons le pouvoir de la Coalition et des données pour influencer les processus de réforme tels que la politique climatique nationale, le plan national d'utilisation des terres et le processus de foresterie communautaire. Nous aiderons les communautés autochtones et locales à renforcer leur capacité à s'engager directement auprès des diverses parties prenantes et à mettre en œuvre

des processus de conservation et de foresterie communautaires. Nos interventions donneront la priorité à la cartographie participative, à la création et à la gestion de forêts communautaires, ainsi qu'au plaidoyer en faveur d'un changement de paradigme au sein de la conservation grâce à la reconnaissance légale de la conservation autochtone et des zones de patrimoine communautaire.

- b.** En République du Congo, nous soutiendrons la mise en œuvre d'une législation progressive, notamment la loi sur les droits des PA de 2011 et le code forestier de 2020, et veillerons à la reconnaissance des terres communautaires afin de renforcer les moyens de subsistance des communautés et de promouvoir leur conservation. Les activités comprendront le soutien aux dialogues multipartites en vue de la mise en œuvre de la législation, la cartographie et la sécurisation des terres communautaires, le soutien à la conservation communautaire et aux activités agricoles dirigées par les femmes autochtones pour la résilience climatique, et le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations autochtones et locales pour recevoir directement les fonds des donateurs.
- c.** En RDC, la Coalition s'appuiera sur des réformes progressives, notamment le processus de forêt communautaire et la loi sur les droits des PA récemment adoptée, pour sécuriser la propriété foncière communautaire et promouvoir la conservation communautaire, tout en renforçant les moyens de subsistance des communautés. Les activités consisteront notamment à soutenir la restauration des paysages menée localement, à plaider pour la reconnaissance juridique de la conservation communautaire et des zones de patrimoine autochtone et communautaire, à renforcer la gouvernance traditionnelle et les systèmes de gestion des zones et territoires conservés par les communautés autochtones et locales, à soutenir les initiatives de subsistance menées localement, en particulier celles des femmes, et à renforcer les capacités organisationnelles des organisations des PA et des CL.
- d.** En Afrique de l'Est, nous investirons pour promouvoir les droits, la gestion et la gouvernance des communautés pastorales, y compris les femmes, au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. Les communautés pastorales ont des droits coutumiers sur au moins 50 % des terres de ces pays, mais n'en possèdent légalement que moins de 11 %. Pour que les avantages environnementaux et sociaux du pastoralisme soient pleinement réalisés, les droits fonciers de ces communautés sur leurs territoires coutumiers doivent être reconnus. Notre soutien permettra d'assurer la sécurité foncière des communautés pastorales, de renforcer la gouvernance des communautés pastorales, de soutenir les initiatives communautaires de restauration et de conservation des pâturages, de soutenir les économies et les moyens de subsistance des communautés, et de renforcer le rôle moteur des femmes pastorales dans la conservation, la gestion du bétail et des pâturages et la planification de l'utilisation des terres. Nous organiserons également un sommet pastoral régional pour engager les acteurs gouvernementaux et les communautés pastorales dans un dialogue sur la réforme des politiques.
- e.** En Afrique de l'Ouest, avec le soutien de l'ICRAF (Centre international pour la recherche en agroforesterie)-CIFOR, nous analyserons les cadres politiques, juridiques et institutionnels existants, tant formels que traditionnels. Nous

identifierons les principaux défis qui entravent la restauration efficace des terres dégradées et l'application de la tenure et des droits sur les terres agricoles et les forêts. Ce travail nous aidera à établir des priorités pour les initiatives de restauration des paysages et de conservation communautaire au Mali et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest offrant des possibilités de réformes progressives.

## Genre

### **3. Exploiter le pouvoir de la Coalition et des données en collaboration avec l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat afin de plaider pour des réformes politiques visant à garantir les droits des femmes aux niveaux national et régional.**

En nous appuyant sur les travaux en cours sur le genre, nous investirons dans le renforcement du leadership stratégique des femmes et de leur participation aux processus décisionnels. Nous investirons également directement dans les initiatives d'autodétermination et les entreprises de subsistance des femmes, ainsi que dans les projets de restauration des paysages menés par des femmes. Le positionnement et les capacités stratégiques du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) faciliteront le plaidoyer régional et le soutien aux initiatives de restauration des femmes par le biais de CLARIFI. Nous soutiendrons les dialogues multipartites sur les droits des femmes et les pratiques traditionnelles, en renforçant les organisations dirigées et gérées par des femmes et leurs rôles. En outre, nous soutenons la convocation d'une plateforme sous-régionale de femmes autochtones dans le bassin du Congo.

### **4. Diriger l'engagement direct des pays pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Kigali de l'APAC.** Nous chercherons à nous engager directement auprès des gouvernements dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs internationaux et climatiques en mettant en œuvre des réformes progressives, en nous concentrant sur la reconnaissance des droits en tant que stratégie clé de conservation et en plaidant pour la mise en œuvre de la Déclaration de Kigali de l'APAC. La Coalition incitera également les parlementaires à plaider en faveur de réformes, tout en sensibilisant et en responsabilisant les communautés. Nous compléterons ces efforts par un soutien à la défense juridique des droits fonciers et des défenseurs de l'environnement. L'analyse de RRI, le pouvoir de la Coalition et la stratégie régionale africaine récemment discutée par les membres de la Coalition à Lomé, au Togo, en octobre 2022, seront mis à profit pour renforcer le plaidoyer aux niveaux national et régional afin d'influencer les programmes de développement, les donateurs et les investissements du secteur privé.

## **Renforcer les forums de partage des connaissances et le plaidoyer :**

### **5a.** Nous allons relancer et remodeler la Conférence « The African Land Institutions Network for Community Rights » (ALIN) et ses réseaux associés, qui se tiendra en Tanzanie. Le pays est reconnu comme ayant l'un des cadres juridiques les plus progressistes (incarné par la loi foncière de 1998 et la loi sur les terres de village) pour les droits fonciers des communautés et des femmes. Lors de la réunion ALIN 2021 à Lomé, au Togo, la délégation tanzanienne a demandé à accueillir le prochain échange régional. Étant

donné la conclusion de la récente étude de la Coalition sur la criminalisation des droits fonciers et des défenseurs de l'environnement en Afrique de l'Est, qui a montré une augmentation des cas en Tanzanie, y compris les expulsions en cours des communautés de leurs terres traditionnelles à des fins de conservation, la Tanzanie offre une opportunité d'apprentissage et de partage au sein de la plateforme ALIN.

- 5b.** La RDC, le Libéria, Madagascar, le Togo et de nombreux pays africains ont adopté des politiques et d'autres réformes pour améliorer les droits des femmes à la terre et aux ressources naturelles. Pour stimuler et soutenir le changement, RRI se concentrera sur le renforcement des connaissances et des capacités des femmes en ce qui concerne leurs droits. Nous soutiendrons l'inclusion des femmes dans les processus de réforme et la sécurisation des terres et des forêts pour ces dernières, par le biais d'activités génératrices de revenus. Nous soutiendrons la reforestation afin de promouvoir les droits et les moyens de subsistance des femmes rurales, en particulier des femmes autochtones. En outre, nous assurerons la visibilité du rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique grâce à nos recherches, à la documentation et à la diffusion de la gouvernance foncière coutumière sensible au genre.
- 5c.** Concernant les efforts de conservation fondés sur les droits et dirigés par les communautés, les connaissances seront partagées par le biais d'une analyse critique de la conservation dirigée par les communautés en Afrique, qui sera diffusée par le biais d'œuvres d'art et de rassemblements présentant des paysages africains et des initiatives de restauration et de conservation dirigées par les communautés. Nous tirerons également parti du travail avec le Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale (REPALEAC) et les membres de la Coalition dans le bassin du Congo pour atteindre les résultats de la subvention BEF. Cet effort viendra compléter le soutien qui sera apporté aux communautés pastorales d'Afrique de l'Est grâce à la subvention du HPF. Au niveau régional, nos actions comprendront également le renforcement des capacités des communautés à accéder directement et à gérer efficacement le financement du climat, des forêts et de la conservation.

## Kenya

### *État des lieux*

Le Kenya possède l'économie la plus importante et la plus diversifiée d'Afrique de l'Est, avec un taux de croissance annuel moyen de 5 à 7 % au cours des cinq dernières années. Au plus fort de la pandémie de la COVID-19 en 2020, le taux de croissance a ralenti pour atteindre -0,25 %. L'économie s'est progressivement redressée et se situe à 7,7 %. Si ce taux de croissance est impressionnant, il doit être compris dans un contexte d'inégalité. Selon Oxfam, 0,1 % de la population (8 300 personnes) possède plus de richesses que les 99,9% restants (44 millions) au Kenya. En outre, le Kenya perd environ 1,1 milliard de dollars par an en exonérations et incitations fiscales. Le programme de développement du Kenya repose sur sa Vision 2030, qui « vise à transformer le Kenya en un pays nouvellement industrialisé, à revenu intermédiaire, qui offre une qualité de vie élevée à tous ses citoyens d'ici 2030, dans un environnement propre et

sûr »ii. Ainsi, les ambitions de développement du Kenya en matière d'infrastructures, d'énergie verte, de conservation et d'agrobusiness continuent d'exercer une forte pression sur les terres communautaires.

La terre est au cœur des sphères sociales, économiques et politiques de la société kényane. Le Kenya a adopté des lois progressives pour reconnaître les droits fonciers communautaires, comme la Constitution de 2010 et la loi sur les terres communautaires de 2016 (CLA). Cependant, l'incapacité et/ou le manque de volonté du gouvernement national à mettre en œuvre ces lois et à sécuriser le régime foncier coutumier a perpétué les injustices à l'encontre des communautés. Les PA et les CL revendiquent la propriété de 5,25 % de la superficie totale du Kenya, soit 56,91 millions d'hectares, mais leurs droits ne sont reconnus que sur 3,33 % de cette superficie. En 2021, moins de dix communautés avaient enregistré leurs terres. Avec le soutien du programme Afrique de RRI, plusieurs communautés ont soumis leurs revendications d'injustice foncière historique à la Commission foncière nationale (NLC) pour obtenir réparation en 2021. La NLC est censée examiner, accepter et enquêter sur les réclamations et formuler des recommandations de réparation dans un délai de trois ans.

Le Kenya fait partie des 50 pays qui ont déjà signé un engagement pour que 30 % des environnements terrestres et marins soient conservés d'ici 2030iii. 12,36 % des zones de conservation terrestres sont déjà sous le contrôle du gouvernementiv. Il s'agit de zones litigieuses revendiquées par une ou plusieurs communautés. Ces zones sont fortement militarisées afin de les protéger, ce qui entraîne des violations des droits humains. Les conflits entre la faune et les humains sont fréquents et les communautés pensent que la faune est plus importante qu'elles. Le Kenya compte déjà 3 486 674 personnes vivant dans des zones protégées et 18 056 046 dans des zones destinées à l'expansion des zones de conservation (RRI, rapport 2020/30x30). La plateforme de la société civile Community Land Action Now ! (CLAN) et d'autres acteurs de la société civile s'engagent auprès du gouvernement, du secteur privé et des donateurs pour une mise en œuvre rapide et équitable de la CLA afin de garantir la sécurité foncière des communautés.

### ***Opportunités et priorités***

Le Kenya est sorti d'une élection très disputée en 2022. Bien que l'approche du nouveau régime en matière de droits fonciers reste à voir, les rapports des organisations de la société civile indiquent que des personnes progressistes et favorables aux droits fonciers communautaires ont été portées au pouvoir au niveau national. Cela représente une opportunité pour un engagement stratégique et solide avec les gouvernements nationaux sur l'enregistrement des terres communautaires et la gouvernance. En 2022, trois décisions de justice historiques ont été rendues en faveur des droits fonciers communautaires au Kenya : (1) l'arrêt Ogiek de Mau de la Cour africaine des droits humains et des peuples, qui exige que l'État verse une compensation pouvant atteindre 3 millions de dollars pour violation de leurs droits fonciers et autres droits connexes ; (2) l'affaire Maji Moto Group Ranch, dans laquelle un tribunal kényan a ordonné que toutes les terres communautaires appropriées par des particuliers soient restituées à la communauté ; et (3) l'arrêt Ogiek de Mau, qui a annulé la création d'une zone protégée sur des terres communautaires. Ces trois arrêts offrent l'opportunité de soutenir les communautés dans

la mise en œuvre des arrêts par un engagement stratégique avec le gouvernement à différents niveaux. Le CLAN continue d'aider les communautés à demander et à enregistrer leurs terres coutumières, y compris la collecte de données dirigée par la communauté et le suivi des réclamations historiques d'injustice foncière soumises à la NLC en 2021. Le CLAN s'est également lancé dans un projet à grande échelle visant à mettre en œuvre la CLA à l'échelle nationale grâce au soutien du Tenure Fund. Grâce au financement de la HPF [Human Practice Foundation Kenya], l'année prochaine offre la possibilité de répondre aux priorités suivantes pour 2023 :

- Soutenir la délimitation et l'enregistrement des terres communales par des campagnes de sensibilisation.
- Renforcer la capacité des communautés à s'engager auprès des investisseurs fonciers communautaires et à tirer parti de l'influence du secteur privé pour assurer la mise en œuvre de la CLA.
- Soutenir la mise en œuvre des décisions de justice concernant Maji Moto, Endorois, Ogiek du mont Elgon et Ogiek de Mau.
- Renforcer les assemblées communautaires, la structure de gouvernance centrale au sein de l'infrastructure foncière communautaire.
- Plaider en faveur du pastoralisme et de la gestion durable des ressources naturelles dans les zones arides, y compris la conservation de la biodiversité et le stockage du carbone, grâce à des droits et responsabilités clairs et sûrs en matière de terres et de ressources, et à une bonne gouvernance.

### ***Stratégies***

1. **Analyse** : exploiter les données, la norme sur les droits fonciers et le pouvoir de la Coalition pour influencer l'engagement des communautés auprès du gouvernement, du secteur privé, des organisations de conservation et des donateurs pour la mise en œuvre de la CLA.
2. **Convocation** : faciliter les dialogues multipartites, les ateliers de renforcement des capacités et les réunions de sensibilisation autour des processus de mise en œuvre de la CLA.
3. **Développement des capacités** : créer et renforcer les institutions de gouvernance communautaire par le biais d'assemblées communautaires et d'autres structures, afin de garantir les droits fonciers communautaires et les moyens de subsistance durables.

## **Togo**

### ***État des lieux***

Le code foncier togolais de 2018 est l'un des plus progressistes d'Afrique francophone en termes de dispositions relatives à la reconnaissance de la tenure coutumière et des droits fonciers des femmes. Plus de 50 % de la population du pays est rurale, et plus de 70 % des terres sont gérées selon le régime coutumier. Malgré les dispositions relatives à la protection des droits fonciers

des femmes, au Togo, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les femmes n'ont pas un accès sûr à la terre. Les conflits entre les différents usages, en particulier entre agriculteurs et éleveurs, sont le lot quotidien des agriculteurs en raison de l'obstruction et de la rareté des zones de pâturage ou des limites du zonage et de l'aménagement du territoire. Plus de 70 % des affaires judiciaires sont liées à des conflits fonciers. En outre, la couverture forestière du pays a considérablement diminué en raison de pratiques agricoles inappropriées, d'une exploitation forestière destructive, de feux de brousse incontrôlés, de l'absence de programme de gestion forestière et du faible niveau d'harmonisation et de coordination des interventions des différents acteurs.

En 2018, le Togo s'est engagé à restaurer 1,4 million d'hectares de forêts d'ici 2030 dans le cadre de l'initiative AFR100. Cet engagement s'appuie sur la politique forestière adoptée en janvier 2011, qui vise à restaurer 20 % des forêts dégradées d'ici 2035 et 30 % d'ici 2050. La même année, le Togo a adopté une stratégie nationale de rationalisation et de gestion des aires protégées (AP), qui met l'accent sur la gouvernance inclusive des aires protégées.

### ***Opportunités et priorités***

La mise en œuvre du code foncier 2018 est une opportunité stratégique à réaliser en étroite collaboration avec le partenaire de RRI au Togo, l'ADHD, les chefs traditionnels et le gouvernement. Parmi les autres opportunités, citons l'objectif du Togo de porter la couverture forestière nationale à 25 % d'ici 2025, ce qui représente un gain net d'environ 50 000 hectares au cours de cette période, et l'engagement du Togo à travailler sur sa contribution nationale déterminée révisée en 2022. Conformément aux engagements nationaux et internationaux, nous concentrerons notre travail au Togo en 2023 et au-delà sur :

- Sécuriser les terres de la communauté/du village.
- Reforester les versants des montagnes, en s'appuyant sur les connaissances autochtones au sein des territoires villageois, afin d'accroître la résilience des populations face au changement climatique et d'améliorer leurs moyens de subsistance.
- Rechercher, documenter et diffuser des informations sur la gouvernance foncière coutumière sensible au genre afin de stimuler le changement.

### ***Stratégies***

1. **Analyse** : utiliser l'analyse de la Coalition, les données et les dialogues sur les meilleures pratiques pour influencer le régime foncier coutumier afin d'améliorer la justice de genre dans la gouvernance foncière coutumière, d'autonomiser les femmes et de sécuriser leurs terres rurales.
2. **Création des moyens de subsistance** : soutenir les activités de subsistance des femmes et plaider auprès du gouvernement, des donateurs et des communautés pour garantir la participation des femmes à la prise de décision.
3. **Renforcement des capacités** : soutenir le développement des capacités des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du code foncier 2018, y compris les chefs traditionnels, en relation directe avec le développement d'arrangements locaux

pour la gestion durable des terres, la restauration des terres et les initiatives de renforcement des moyens de subsistance.

4. **Convocation** : faciliter les dialogues multipartites sur la mise en œuvre des droits des communautés et des femmes conformément au code foncier 2018.

## Libéria

### *État des lieux*

La terre est un élément multiforme et déterminant de la société libérienne. C'est un moteur économique essentiel pour les personnes qui gagnent leur vie en travaillant dans le secteur des ressources naturelles et pour de nombreuses communautés qui dépendent des terres et des forêts pour leur subsistance. L'économie du Libéria dépend fortement de l'agriculture et des industries extractives, telles que le bois, le caoutchouc et les minéraux. Ainsi, les facteurs environnementaux et les ressources naturelles sous-tendent clairement le développement social et économique du Libéria. Le gouvernement cherche à mettre en œuvre son plan de développement quinquennal Poor People's Agenda for Prosperity and Development (PAPD) ([Programme des pauvres pour la prospérité et le développement](#)), ancré dans [la vision 2030](#) du Libéria. Il s'agit d'un plan directeur pour la transformation socio-économique et politique. Le PAPD repose sur quatre piliers : le pouvoir au peuple, l'économie et l'emploi, le maintien de la paix, la gouvernance et la transparence.

[La loi sur les droits fonciers de 2018](#) au Libéria est entrée en vigueur après une forte mobilisation des acteurs de la société civile et des communautés. Elle reconnaît les droits fonciers coutumiers des communautés rurales et les droits fonciers des femmes. Il exige le respect du CLIP pour les activités se déroulant sur des terres communautaires. Elle reconnaît également les terres communautaires avec ou sans enregistrement formel. La loi offre aux communautés des possibilités sans précédent de prendre le contrôle de leurs territoires et de s'engager avec le secteur privé et le gouvernement depuis une position de pouvoir. Compte tenu du régime foncier de plusieurs grandes concessions dans les secteurs de l'huile de palme et du caoutchouc, cette loi constitue une étape importante dans la quête de justice foncière du Libéria.

La loi sur les droits fonciers complète la loi de 2009 sur les droits communautaires, qui a créé un cadre juridique permettant aux communautés de participer à la gestion durable des forêts.

Les droits des communautés autochtones et locales sont reconnus sur 3,06 millions d'hectares de terres forestières, soit 49,41 % de la superficie forestière totale du Libéria. Les PA et les CL revendiquent la propriété de 49,80 % de la superficie terrestre du Libéria. La législation sur les droits coutumiers est presque achevée et le réseau des organisations de la société civile (OSC) a participé activement à la vérification de la conformité de ses dispositions avec les droits fonciers communautaires. Aucune des 200 communautés ayant reçu le soutien du réseau des OSC pour formaliser leurs titres fonciers ne les ont reçus. Cette situation préoccupe beaucoup le réseau, et les OSC entament un dialogue avec le gouvernement pour résoudre cette question.

Les autres défis à la mise en œuvre de la loi sur les droits fonciers incluent : le long processus de formalisation des terres, la faiblesse des capacités du gouvernement et des communautés, la conversion des certificats tribaux en actes avant que les règlements nécessaires ne soient émis et la menace toujours présente de convertir les terres communautaires en concessions ou en zones protégées. La première stratégie et le premier plan d'action national pour le palmier à huile (2021-2026) ont été achevés en 2021. Il est essentiel que le réseau des OSC suive de près leur mise en œuvre afin de s'assurer que les communautés bénéficient des promesses qu'ils contiennent pour la réforme du secteur des palmiers à huile. Pendant ce temps, le Libéria se dirige vers la phase d'investissement de la REDD+. Un engagement soutenu sur les droits fonciers des communautés vivant autour des zones protégées existantes ou proposées est donc nécessaire. Les OSC sont fortement mobilisées, organisées et positionnées pour promouvoir les droits des communautés dans ces secteurs.

### ***Opportunités et priorités***

La mise en œuvre de la loi foncière de 2018 est la principale opportunité et priorité. L'adoption de la première stratégie et du premier plan d'action national pour le palmier à huile marque un tournant dans l'industrie du palmier à huile au Libéria. Le palmier à huile, qui couvre plus d'un million d'hectares de terres, est une culture arboricole importante pour l'économie du Libéria. La stratégie est le fruit des efforts d'un large éventail de parties prenantes de la chaîne de valeur de l'huile de palme. Elle vise à guider la gouvernance du secteur et à le positionner comme un moteur stratégique de la croissance économique nationale et rurale inclusive. La stratégie présente un cadre politique positif et une opportunité d'engager une série d'acteurs dans la promotion d'investissements responsables qui prennent en compte les droits fonciers et les besoins en moyens de subsistance des communautés. Le Libéria fait partie de la cinquantaine de pays qui ont souscrit à la proposition de conserver 30 % de leur territoire. Si cela peut constituer une menace pour les régimes fonciers communautaires, cela représente également une opportunité d'articuler et de consolider de nouvelles formes d'interventions de conservation basées sur les droits. L'opportunité de promouvoir la loi sur les droits fonciers de 2018 reste toujours présente étant donné la lenteur de la formalisation des terres communautaires. En outre, la finalisation des règlements ouvre la voie à un cadre politique favorable à l'avancement des droits fonciers et des moyens de subsistance des communautés. Le Libéria se dirige vers la phase de paiement du processus de la REDD+. Cela ouvre également la voie à un dialogue sur le paiement du carbone/les droits sur le carbone dans le contexte des terres communautaires et pour les communautés voisines des zones protégées. En 2023, nous nous concentrerons sur les opportunités et les priorités suivantes :

- Piloter la surveillance communautaire (CBM) dans l'industrie du palmier à huile comme moyen d'assurer un investissement responsable dans les terres communautaires et de sauvegarder les intérêts des petits exploitants au sein de la chaîne d'approvisionnement du palmier à huile.
- Travailler avec les communautés vivant autour et à l'intérieur des aires protégées et des aires protégées proposées pour s'assurer que les principes du CLIP sont respectés dans

la réalisation des objectifs de conservation et que la tenure est assurée comme base pour une conservation durable.

- Soutenir les communautés qui ont entamé le processus de formalisation des terres coutumières pour qu'elles achèvent le processus et reçoivent leurs titres fonciers.
- Investir pour soutenir les femmes dans leurs efforts pour s'assurer des moyens de subsistance durables dans le cadre de la loi sur les droits fonciers de 2018.

## ***Stratégies***

### **1. Analyse et convocation :**

- a. Tirer parti de l'analyse RRI et du pouvoir de la Coalition pour faciliter l'engagement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale sur le palmier à huile.
- b. S'engager auprès de l'autorité foncière pour la finalisation du règlement de la loi sur les droits fonciers, sa mise en œuvre, la sensibilisation à cette loi, le soutien à la législation complémentaire telle que la loi sur l'héritage, et le soutien aux initiatives visant à traduire les droits fonciers des femmes dans la loi sur les droits fonciers en opportunités de subsistance.

### **2. Sensibilisation de la communauté et renforcement des capacités :**

- a. Faire connaître la loi sur les droits fonciers.
- b. Faire connaître la stratégie nationale sur le palmier à huile.
- c. Engager de multiples parties prenantes et renforcer la conservation communautaire

## **Madagascar**

### ***État des lieux***

En 2005, le gouvernement malgache a lancé un processus de réforme foncière avec l'adoption d'une charte de politique foncière. L'objectif de cette réforme est d'aligner les pratiques d'utilisation des terres de milliers d'acteurs locaux sur les textes normatifs afin de rapprocher légalité et légitimité, de sorte que les droits de propriété soient reconnus par le processus de certification des terres. La réforme vise à améliorer la complémentarité entre le droit statutaire et le droit coutumier en rapprochant les lois conçues au niveau central des pratiques locales et en les faisant adopter par le gouvernement.

À Madagascar, les communautés locales, connues sous le nom de Fokonolona, revendiquent plus de 64,79 % des 58,18 millions d'hectares de forêts du pays. Elles sont donc fortement impliquées dans la protection des ressources naturelles. Le gouvernement malgache s'est engagé dans le processus d'établissement d'un cadre juridique pour les terres à statut spécial et entame des efforts au niveau législatif pour faciliter la prise en charge officielle par le Fokonolona des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles. Cependant, bien que la loi reconnaisse le droit des communautés locales à participer à la gestion des ressources, les recherches montrent que ces mécanismes n'atteignent souvent pas leurs objectifs. La plupart du temps, il existe des disparités entre les réglementations écrites et les

pratiques locales, notamment en termes de gouvernance et de gestion. Dans cette situation, les femmes sont désavantagées de manière disproportionnée en raison de leur vulnérabilité économique et sociale. En fait, la politique agricole nationale de Madagascar n'a pas encore clairement établi une stratégie agricole égalitaire entre les sexes.

### ***Opportunités et priorités***

La Coalition RRI, désormais soutenue à Madagascar par la GIZ, fournit un cadre propice à l'organisation et à la défense des droits de la communauté, notamment les droits des femmes. Les opportunités suivantes sont considérées comme des priorités pour 2023 :

- Soutenir la mise en place d'une plateforme multilatérale de gouvernance foncière dirigée par le gouvernement avec la société civile locale pour assurer la mise en œuvre et le suivi des processus fonciers.
- Renforcer la capacité des membres de la Coalition et des communautés à influencer le processus de réforme foncière en faveur des droits de la communauté, y compris les droits des femmes.
- Soutenir le comité technique national multisectoriel dans l'élaboration d'un plan d'action pour la sécurisation des droits fonciers communautaires, afin de finaliser le processus d'élaboration du cadre juridique pour les zones à régime juridique spécifique.
- Mener des études sur les droits et les pratiques afin d'éclairer la rédaction de la législation sur les droits fonciers communautaires, en accordant une attention particulière aux questions de genre liées à la terre.
- Organiser des ateliers régionaux pour répondre aux préoccupations locales sur ce qui constitue un bien commun et sur la manière de le sécuriser et de le gérer.
- Renforcer l'autodétermination des femmes pour garantir leur inclusion dans les processus de réforme foncière et soutenir les initiatives de subsistance des femmes sur les terres communautaires.

### ***Stratégies***

1. **Analyse** : utiliser les données et les analyses de la Coalition pour influencer le gouvernement et les bailleurs de fonds afin de garantir l'avancement du processus de réforme du régime foncier, d'encourager la participation éclairée des communautés et d'éclairer la rédaction des textes juridiques sur les terres à statut spécial.
2. **Renforcement des capacités** : aider à la rédaction de textes juridiques sur les terres communautaires, et renforcer les initiatives en faveur de l'égalité des sexes, notamment en matière de moyens de subsistance.
3. **Convocation** : faciliter les dialogues entre les parties prenantes sur la mise en œuvre des feuilles de route des droits communautaires, et rédiger des documents juridiques sur le statut spécifique des terres communautaires.

## République démocratique du Congo

### *État des lieux*

En RDC, alors que les PA et les CL revendiquent la propriété coutumière de 87,24 % des forêts du pays, le gouvernement ne reconnaît que 0,53 % de leur propriété légale. Dans le cadre de la phase pilote actuelle de mise en œuvre de la foresterie communautaire, le gouvernement a déjà placé environ 3,1 millions d'hectares de forêt sous gestion communautaire. La RDC est l'un des dix pays qui, selon le cadre d'opportunités de RRI, sont prêts pour de grands projets nationaux ou sous-nationaux visant à mettre en œuvre des réformes de la tenure forestière. La Coalition s'est associée à des organisations nationales de PA pour soumettre une proposition majeure à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), afin de soutenir les droits et le rôle des communautés dans la conservation des écosystèmes forestiers.

Les réformes juridiques stratégiques progressent lentement dans les secteurs de la terre, de l'utilisation des terres et des forêts, ce qui offre de grandes opportunités pour promouvoir les droits des communautés. Plusieurs lois seront débattues et/ou mises en œuvre en 2023, notamment les suivantes :

- Le 15 avril 2022, le gouvernement a adopté le document de politique foncière nationale, avec les contributions de la Coalition. Il contient des dispositions progressistes, notamment la reconnaissance des droits fonciers coutumiers des communautés, des droits communautaires au CLIP et des droits des femmes à gérer et à posséder des terres.
- Le processus de réforme de l'aménagement du territoire a bénéficié du soutien de la Coalition et élaboré un projet de document de politique et un projet de loi qui sont encore en discussion pour validation et adoption.
- Un nouveau projet de loi sur la protection des droits des peuples autochtones a été adopté par le Parlement et le Sénat et signé par le président de la RDC. Cette loi pourrait contribuer à sécuriser des millions d'hectares de terres autochtones et offrir aux PA la possibilité de faire valoir leurs droits et de poursuivre leurs initiatives de développement et de conservation autodéterminées afin de protéger les forêts du pays.
- Le second accord signé par le gouvernement de la RDC et la CAFI prévoit de placer des millions d'hectares de terres forestières sous gestion communautaire d'ici 2031.

### *Opportunités et priorités*

La mise en œuvre de l'initiative soutenue par le BEF pour garantir les droits des communautés et promouvoir la conservation communautaire offre des opportunités stratégiques significatives. Le projet de loi sur les populations autochtones qui a été récemment adopté constitue un outil novateur pour permettre aux communautés autochtones de protéger leurs terres forestières et de participer efficacement aux processus décisionnels. Les processus de réforme de la planification foncière et de l'aménagement du territoire, y compris une éventuelle révision du Code forestier et un processus visant à élaborer la première politique forestière du pays,

constituent également des opportunités stratégiques pour les OSC et les communautés afin de garantir l'adoption et la mise en œuvre de dispositions progressistes. Les priorités de la Coalition pour 2023 sont les suivantes :

- Soutenir les réformes par l'adoption et/ou la mise en œuvre d'au moins deux textes et/ou documents politiques qui reconnaissent les droits des communautés sur les terres, les forêts et les ressources naturelles ainsi que les droits des peuples autochtones.
- Garantir au moins 200 000 hectares de terres pour les peuples autochtones et les communautés locales.
- Soutenir les consultations publiques sur le projet de loi foncière et le projet de loi sur l'aménagement du territoire, afin de garantir les droits des communautés, et soutenir les ateliers de validation finale.
- Soutenir la restauration des écosystèmes dégradés et les actions de lutte contre la déforestation.
- Soutenir les alternatives énergétiques durables et viables et le renforcement des moyens de subsistance des communautés.
- Promouvoir la conservation communautaire et la gouvernance inclusive et participative des zones protégées existantes et futures.
- Soutenir les droits fonciers des femmes, le développement de leurs capacités et leur participation à l'atténuation du changement climatique.
- Soutenir la mise en œuvre du processus de foresterie communautaire.

## ***Stratégies***

### **1. Analyse et rassemblement :**

- a. Exploiter les données pour influencer les processus de réforme (politique foncière, d'utilisation des terres et forestière) et soutenir les consultations provinciales et les dialogues multipartites, y compris l'engagement direct avec le gouvernement sur le processus de réforme foncière, en mettant l'accent sur les droits des femmes.
- b. S'engager directement auprès du Parlement, du Sénat et de la présidence pour l'adoption de la loi sur les peuples autochtones.

### **2. Renforcement des capacités :**

- a. Soutenir la sensibilisation de la communauté et de l'administration locale aux réformes et consultations sur les terres et l'utilisation des terres, y compris la mise en œuvre de la forêt communautaire.
- b. Soutenir les communautés dans l'élaboration de plans de gestion simples pour leurs concessions forestières communautaires et dans le renforcement des moyens de subsistance des communautés.

## *Risques et atténuation pour la région*

| Risques                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La mise en œuvre tardive des réformes de la politique foncière à travers le continent se poursuit en raison d'une volonté politique insuffisante ou limitée.                                                                                                                                       | Nous mobilisons les acteurs et nous nous engageons avec le gouvernement dans la mise en œuvre d'actions visant à garantir les droits fonciers des communautés.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Les OSC, les communautés et les gouvernements locaux ne disposent pas des capacités financières et techniques nécessaires pour influencer et/ou mettre en œuvre les processus de réforme.                                                                                                          | Nous organisons des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les droits fonciers communautaires et le processus de réforme avec toutes les parties prenantes, du niveau local au niveau national.                                                                                                                                                                                                                            |
| La criminalisation des défenseurs des droits fonciers se poursuit et/ou augmente.                                                                                                                                                                                                                  | Nous allons intensifier le plaidoyer au niveau régional pour soutenir la protection et la défense juridique des défenseurs des droits fonciers et de l'environnement.                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Les pratiques coutumières continuent de limiter les droits d'occupation des femmes en les excluant de l'héritage et de la gestion des terres.                                                                                                                                                      | Nous organisons des ateliers de renforcement des capacités et plaidons en faveur des droits des femmes et de leur inclusion dans la gestion des terres et des ressources naturelles.                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Les gouvernements et les organisations de conservation s'opposent aux modèles de conservation des communautés, et les gouvernements créent de plus en plus de zones protégées pour atteindre les objectifs 30x30 sans le CLIP.                                                                     | Nous poursuivons notre plaidoyer basé sur la recherche, l'engagement et la mobilisation des acteurs clés pour promouvoir la conservation par la tenure communautaire et les communautés en tant que contributeurs efficaces à la conservation et à l'atténuation du changement climatique.                                                                                                                                                           |
| La concurrence internationale et nationale pour les ressources naturelles du continent continue de déposséder les communautés de leurs terres, de générer des effets néfastes sur les écosystèmes naturels, de perturber les moyens de subsistance et d'entraîner la violation des droits humains. | Nous renforçons la capacité des communautés à s'engager auprès des gouvernements et des agents du secteur privé et à défendre leurs droits fonciers par le biais du plaidoyer et/ou de la négociation ; et nous nous engageons au niveau régional auprès des institutions régionales, des agences multilatérales et des acteurs du secteur privé afin de garantir leur soutien et de renforcer leur connaissance des droits fonciers communautaires. |

## PLANS DE TRAVAIL 2023 PAR THÈME/PROGRAMME MONDIAL

---

### Droits, climat & conservation

#### *Justifications de l'engagement*

La nécessité d'adopter des approches fondées sur les droits en matière de climat et de conservation est désormais largement reconnue. Les donateurs et les philanthropes ont formalisé de nouveaux engagements de financement lors de la COP 26 sur le climat qui se tiendra à Glasgow en 2021 ; les promoteurs des marchés volontaires du carbone sont activement engagés dans le développement de cadres « à haute intégrité » avec des mesures de sauvegarde plus claires ; et le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 est susceptible d'inclure un langage sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales, et leur rôle dans la réalisation des buts et objectifs proposés. Cependant, la traduction des engagements accrus en actions tangibles ayant une signification claire et pratique pour les populations locales reste un défi. Les approches de l'action climatique basées sur le marché sont embourbées dans des complexités, avec des coûts et des avantages peu clairs pour les communautés ou l'environnement. Peu de pays disposent d'un cadre juridique adéquat pour soutenir la reconnaissance des droits des communautés sur le carbone et des avantages associés ou des zones conservées par les autochtones et les communautés. Et malgré les appels croissants à la participation des titulaires de droits aux décisions susceptibles d'affecter leurs droits, leurs contributions et leurs voix restent marginales dans la conception et la mise en œuvre des initiatives et des stratégies promues par les acteurs étatiques et non étatiques.

Par conséquent, malgré les appels croissants en faveur de l'avancement des droits des autochtones et des communautés, le financement du climat n'a pas encore été dirigé vers ceux qui détiennent la clé du changement. Les grandes initiatives multilatérales, telles que le Fonds vert pour le climat, le Fonds carbone de la Banque mondiale ou la coalition LEAF, n'ont pas encore soutenu les actions et les solutions menées par les communautés de manière significative ou mesurable. Les modalités de la « conservation forteresse » continuent de prospérer dans une grande partie du monde et, malgré des engagements répétés, les efforts des secteurs public et privé pour réduire la pression sur les forêts et les paysages encore intacts dans le monde (dont la plupart sont entre les mains des populations et des communautés locales qui les gèrent de manière coutumière) n'ont pas encore produit de changements mesurables dans l'ensemble des lois, des politiques et des incitations qui sapent les droits des communautés et entraînent la destruction du monde naturel.

#### *Priorités émergentes*

Malgré les nombreux défis que pose l'intégration d'approches fondées sur les droits dans l'action en faveur du climat et de la biodiversité, la nécessité d'accélérer radicalement les progrès vers un avenir plus juste, équitable et durable exige une action et une coordination sans précédent entre les secteurs, les échelles et les géographies. Les partenariats nouveaux et existants doivent être mis à profit pour forger une action collective plus ambitieuse ; les défis et les limites de l'action fondée sur les droits doivent être clairement définis pour garantir des

stratégies correctives efficaces ; les principes universels pour une transition plus juste doivent être reconnus, adoptés et promus par tous les secteurs ; les dialogues intersectoriels, ancrés dans les perspectives des détenteurs de droits, peuvent être utilisés pour susciter une ambition commune et des actions de coordination ; et une recherche ascendante est nécessaire pour cartographier les possibilités d'actions communautaires en matière de climat et de conservation, et pour développer des solutions adaptées localement aux défis persistants.

Les opportunités et les priorités émergentes qui façonnent la stratégie de RRI en matière de droits, de climat et de conservation pour 2023 incluent :

- S'appuyer sur la dynamique du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 pour faire progresser une interprétation fondée sur les droits des objectifs adoptés et des stratégies de mise en œuvre ultérieures, grâce à un leadership, une mobilisation et une collaboration ascendants.
- Soutenir les dialogues menés par les parties prenantes sur les actions et les investissements en matière de climat et de conservation qui sont alignés sur les droits, les priorités et les visions du monde des communautés.
- Renforcer l'analyse indépendante des priorités et initiatives mondiales en matière de climat et de conservation afin de remédier aux asymétries d'information entre les institutions mondiales et les détenteurs de droits, et renforcer l'engagement et le plaidoyer de la base.
- Conseiller et contribuer aux projets pilotes de collaboration Nord-Sud entre les PA et les CL, coordonnés par la Coalition et l'équipe des réseaux stratégiques.

### ***Stratégies***

Conformément à la nécessité de catalyser l'ambition, la coordination et l'innovation au niveau mondial afin d'accroître la capacité d'agir des détenteurs de droits au niveau et au rythme nécessaires pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de conservation d'ici 2030, et de mobiliser les principales parties prenantes, les réseaux, les données et les outils afin de tirer parti du soutien à la propriété foncière communautaire, RRI s'appuiera sur sa clairvoyance analytique, son pouvoir de rassemblement et ses capacités d'innovation pour développer des actions ciblées susceptibles de renforcer l'appropriation par les communautés de solutions fondées sur les droits et de clarifier les voies d'accès à l'action fondée sur les droits (résultats 1 et 2 du SP4).

D'ici 2023, les investissements du portefeuille Droits, climat et conservation donneront la priorité aux stratégies et actions suivantes :

- 1. Organiser un atelier sur la promotion d'une approche fondée sur les droits (RBA) pour les objectifs de conservation par zone, afin d'établir un consensus et une collaboration entre les principales parties prenantes sur la mise en œuvre et le suivi d'une approche fondée sur les droits pour les objectifs mondiaux de conservation par zone.** Proposé pour le printemps/été 2023, l'atelier rassemblera les

principales organisations de détenteurs de droits, les OSC/ONG et les donateurs afin de développer une vision commune et une stratégie conjointe pour réaliser une approche basée sur les droits lors de la mise en œuvre des nouveaux objectifs par zone. Elle débouchera sur des accords de collaboration concrets et des plans de travail en commun pour renforcer une approche fondée sur les droits, y compris d'éventuelles activités pilotes dans des pays spécifiques.

- 2. Organiser un dialogue mondial sur les voies de l'action climatique fondées sur les droits.** RRI organisera un dialogue dirigé par les détenteurs de droits entre les leaders communautaires, les promoteurs du marché volontaire du carbone et de la REDD+, les détenteurs de normes et les partisans d'approches non basées sur le marché, afin de faire pression pour plus de clarté et de transparence sur la signification et les implications des instruments et initiatives existants et de permettre l'expression ascendante des changements et des opportunités que les détenteurs de droits veulent voir dans la série émergente de solutions basées sur la nature.
- 3. Mener une enquête ascendante et tester les limites structurelles des approches basées sur les droits et examiner certains des principaux défis.** Ce travail comprendra :
  - a.** Cartographie mondiale des pays disposant de cadres juridiques et de gouvernance adéquats pour soutenir la conservation et l'action climatique menées par les communautés.
  - b.** Analyse de l'état de préparation des donateurs et des institutions de financement de la conservation du climat pour tirer parti du soutien de l'accès direct aux actions et solutions menées par les communautés, conformément aux principes d'adéquation de la P2S.
  - c.** Mettre à jour et lancer la base de données mondiale sur le stockage du carbone dans les terres collectives, en intégrant les nouvelles données de RRI, WCRC, et les données de 2021 recueillies avec le GATC.
  - d.** Développer les partenariats Nord-Sud sur les priorités des peuples et communautés autochtones en matière de climat et de conservation, en collaboration avec l'équipe RRG CSN, afin de garantir une expertise et une évaluation techniques lors de la conception et de la mise en œuvre des échanges Nord-Sud.
- 4. Soutenir l'adoption de la norme sur les droits fonciers.** Soutenir la diffusion et l'adoption de la norme sur les droits fonciers, y compris l'engagement des détenteurs de droits avec les organisations du climat, de la conservation et du secteur privé ; surveiller l'adoption et les engagements d'adhésion ; et aider à saisir les leçons émergentes.

## ***Risque et atténuation***

| Risques                                                                                   | Probabilité de survenance | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Obtenir des résultats dans un environnement mondial de plus en plus saturé et compétitif. | Modérée                   | Adopter des approches de collaboration qui rassemblent les principales organisations dans chaque domaine de travail, en tirant parti du profil de RRI en tant que rassembleur stratégique.                               |
| Contraintes de capacité                                                                   | Modérée                   | Diffuser les initiatives et les appels tout au long de l'année. Collaborer avec des partenaires et des consultants experts pour diriger certains flux de travail, réduisant ainsi les demandes de capacité du personnel. |

## **Justice de genre**

### ***Justification de l'engagement***

Dans le monde, les femmes des PA, des CL et des PAD représentent la moitié des 2,5 milliards de personnes qui détiennent des droits historiques et gèrent de manière coutumière au moins 50 % de toutes les terres de la planète. Les femmes apportent une contribution inestimable à leurs communautés grâce aux multiples rôles qu'elles jouent pour répondre aux besoins en matière d'alimentation, d'énergie, de médecine traditionnelle, de moyens de subsistance, de gouvernance et de défense des terres, et d'économie locale. Cependant, les droits fonciers des femmes sont peu reconnus ou protégés par les lois statutaires ou coutumières. Comme le souligne l'analyse 2017 de RRI [Pouvoir et potentiel](#), la plupart des lois régissant les droits fonciers communautaires ne protègent pas suffisamment les droits des femmes au sein des communautés. Ces droits comprennent le droit de participation (vote) et le droit de représentation (postes de direction). La reconnaissance des droits des femmes des communautés au sein des lois nationales régissant les droits forestiers, fonciers et territoriaux constitue également une source essentielle de protection juridique de leurs droits à utiliser et à participer à la gouvernance d'autres ressources communautaires, telles que l'eau douce (RRI-ELI 2020).

En s'appuyant sur l'étude de 2017, RRI achèvera de mettre à jour et d'étendre ses bases de données sur le genre et l'étendue des droits en 2023 afin de saisir les avancées et les reculs législatifs qui ont affecté les droits de tenure spécifiques des communautés et des femmes en leur sein depuis 2016. La collecte préliminaire de données approfondies sur les droits et le genre pour cinq nouveaux pays (Équateur, Ghana, RDP lao, Madagascar et Nicaragua) s'est achevée en même temps que les mises à jour préliminaires des données approfondies sur les droits et le genre précédemment collectées pour 24 autres pays.

La recommandation générale 39 (GR-39) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sur les droits des femmes et des filles autochtones, qui a été récemment adoptée, est la première recommandation générale du

CEDAW à se concentrer sur l'élaboration des droits individuels et collectifs des femmes et des filles autochtones dans une perspective interculturelle et intersectorielle. La GR-39 est le résultat d'un plaidoyer stratégique mené par des femmes autochtones du monde entier, dont les Partenaires et Collaborateurs de RRI, ECMI, le FIMI, l'ONAMIAP et l'ECMIA, avec le soutien de la SRM de RRI. Ces dernières années, RRI a permis de renforcer le travail en réseau, l'apprentissage entre pairs et l'élaboration de stratégies communes de défense des droits des femmes au niveau mondial parmi les femmes des PA, des CL et des PAD. Il existe un besoin critique permanent d'accroître les investissements pour soutenir et connecter ces mouvements.

Les droits des femmes font l'objet d'une attention croissante et la communauté internationale du développement reconnaît de plus en plus que les droits et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentiels pour faire progresser le développement social et économique. De même, les femmes des PA, des CL et des PAD augmentent leur visibilité et sont reconnues pour leur [rôle de défenseurs des terres et des forêts](#). Elles [ont réussi à participer à des forums mondiaux cruciaux sur le changement climatique](#) et ont reçu [une reconnaissance internationale pour leur travail de défense des droits fonciers des femmes](#). Cependant, malgré cette reconnaissance croissante de leur rôle et de leur positionnement sur la scène internationale du changement climatique, les femmes des PA, des CL et des PAD ne sont pas prioritaires en termes de financement dédié au soutien de leurs agendas de droits. Une analyse de [RRI-RFN \(2022\)](#) évaluant le financement des donateurs pour la tenure et la conservation des PA et des CL a révélé que, tout au plus 32 % des financements incluaient un ou plusieurs mots-clés liés au genre dans la description du projet, malgré le rôle essentiel des femmes dans la gestion forestière des PA et des CL. [Le rapport 2021-2022 du Groupe des financeurs de la tenure forestière \(Groupe des financeurs\)](#), qui suit les progrès de la mise en œuvre des engagements des donateurs de la COP 26, montre que près de 19 % des 1,7 milliard de dollars promis ont été distribués, mais que seulement 7 % sont allés directement aux organisations dirigées par des PA et des CL, tandis qu'environ 50 % ont été distribués par l'intermédiaire d'ONG internationales. Bien que le rapport du Groupe des bailleurs de fonds n'inclue pas le genre comme l'une des catégories permettant de suivre les progrès, des donateurs tels que la Fondation Ford, Wellspring et la Fondation Good Energies ont fait état d'activités spécifiques en faveur des droits de participation et de l'autonomisation économique des femmes.

[L'Alliance des femmes du Sud](#) sur la tenure et le climat de RRI, qui dirige la stratégie de plaidoyer « [Notre appel à l'action](#) », indique que les organisations de femmes autochtones n'ont reçu que 0,7 % de tous les financements enregistrés en matière de droits humains entre 2010 et 2013, bien qu'elles utilisent, gèrent et conservent des territoires communautaires qui représentent plus de 50 % des terres de la planète. En outre, les données sur l'accès des femmes des PAD et des CL aux financements sont pratiquement inexistantes, ce qui reflète la négligence des gouvernements à l'égard des femmes autochtones, locales et afro-descendantes dans le Sud. En général, étant donné le manque de données sur l'accès des femmes des PA, des CL et des PAD au financement et de données sur la distribution des fonds des donateurs aux organisations de femmes, il est difficile d'estimer la proportion réelle de financement axé sur les droits fonciers des femmes ou le financement basé sur le genre.

En outre, RRI a continué à renforcer ses relations avec d'autres organisations mondiales, telles que l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), afin de joindre leurs forces pour défendre la justice climatique et le financement des femmes dans les espaces internationaux. Avec l'OIDD, RRI a coorganisé un événement parallèle lors de la [CSW66](#) et à [Stockholm +50](#) sur l'action féministe pour le climat et l'état de droit. Celui-ci a été sélectionné par la CSW66 et ONU Femmes pour se dérouler pendant les « 24 heures autour de l'horloge pour l'égalité entre les générations » pour la Journée de l'égalité entre les générations. L'événement a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements depuis le Forum sur l'égalité entre les générations à Paris et l'événement parallèle de Stockholm +50 sur la justice féministe pour le climat.

RRI s'attaquera à la situation de justice entre les sexes dans le cadre des nouvelles priorités du SP4 en continuant à promouvoir les droits de tenure des femmes issues des PA, des CL et des PAD et leur rôle dans la gouvernance et le leadership. Nous renforcerons la coordination des réseaux de femmes à l'échelle mondiale par le biais de l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat afin d'influencer les réformes politiques et de garantir la mise en œuvre de la nouvelle recommandation GR-39 de la CEDAW. Enfin, la stratégie de RRI en matière de genre contribuera à produire des données essentielles pour soutenir le plaidoyer international en faveur de l'accès des femmes au financement direct.

### ***Nouvelles opportunités***

L'approche ascendante du programme Justice de genre de RRI, laquelle vise à connecter et à mobiliser les réseaux de femmes de la base, a permis à ces dernières de définir leurs propres outils et stratégies pour défendre leurs droits d'occupation, de gouvernance et de représentation au niveau international. L'échange inter-régional d'apprentissage par les pairs de RRI a permis de connecter soixante-quinze réseaux, groupes et associations de femmes des trois régions et a conduit au développement de stratégies collectives clés pour défendre les droits fonciers des femmes au niveau mondial. Par exemple, le document *Our Call to Action : Climate Finance Must Not Leave Indigenous, Afro-descendant and Local Community Women and Girls Behind!* ([Le financement climatique ne doit pas laisser les femmes et les filles autochtones, d'ascendance africaine et des communautés locales à la traîne](#)), qui a été créé et approuvé par 41 organisations autochtones, d'ascendance africaine et des communautés locales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, fournit des recommandations à la communauté internationale des donateurs sur la nécessité d'accorder la priorité à un financement spécifique pour soutenir les droits fonciers et la participation des femmes dans le Sud. À mesure que l'Appel à l'action a attiré l'attention, les signataires de celui-ci se sont mobilisés pour créer [l'Alliance des femmes du Sud sur la tenure et le climat](#) afin de plaider auprès des gouvernements et des donateurs pour qu'ils augmentent et garantissent le financement direct du climat au profit des programmes de droits des femmes issues des PA, des CL et des PAD. Lancée lors de la COP 27, l'Alliance des femmes du Sud a été présentée comme [le deuxième événement clé de la sixième journée de la COP 27](#). Le réseau se réunira pour définir des plans stratégiques et sera mis à profit tout au long de l'année 2023, et au-delà, pour soutenir le plaidoyer en faveur d'un plus grand soutien et d'un

financement direct pour faire progresser les droits de tenure, de gouvernance et de représentation des femmes issues des PA, des PAD et des CL.

En réponse au renforcement des relations avec des organisations à l'échelle mondiale et à l'attention suscitée par les stratégies de RRI en matière de justice de genre, RRI et l'OIDD ont soumis une proposition conjointe pour une session sur « l'avancement de la justice climatique féministe par le biais de l'état de droit » lors de [la conférence Women Deliver 2023](#) qui s'est tenue en juillet 2023 à Kigali, au Rwanda. RRI a rejoint le groupe consultatif de référence de l'IIED. Celui-ci qui oriente la stratégie de l'IIED qui vise à promouvoir le leadership des femmes en matière de changement climatique dans le cadre de la mise en œuvre [des principes de l'adaptation menée localement](#) (LLA). Ces principes cherchent à créer les conditions qui permettent aux populations locales de prendre en charge leurs propres besoins. La stratégie vise à fournir des recommandations cruciales au Fonds d'investissement climatique (FIC) sur la manière d'aborder le financement des droits des femmes.

Enfin, la GR-39 sur les droits des femmes et des filles autochtones, qui a été récemment adoptée par la CEDAW, constitue une occasion importante de faire progresser la protection des droits individuels et collectifs des femmes et des filles autochtones. Pour le futur, les réseaux de femmes autochtones de RRI discutent d'un processus de promotion de la nouvelle GR-39 au sein des organisations de femmes de la base et des stratégies de contrôle de la conformité à la GR-39 de la CEDAW.

Les contextes actuels et les stratégies en cours ouvrent des pistes pour faire progresser les droits fonciers des femmes et la reconnaissance de leur rôle dans l'action climatique mondiale et la conservation, ainsi que la nécessité d'orienter les financements vers le soutien des stratégies des femmes. RRI est bien placé pour mener ce projet en utilisant son pouvoir de rassemblement avec les femmes des PA, des PAD et des CL, les groupes de plaidoyer, les alliances de parties prenantes clés, les donateurs et les gouvernements. Le programme (Justice de genre de RRI continuera à plaider pour un soutien et un financement accrus afin de soutenir l'Alliance des femmes du Sud et les stratégies sur le terrain.

### ***Stratégies***

En 2023, le programme Justice de genre de RRI s'appuiera sur des opportunités critiques aux niveaux national, régional et international pour promouvoir des actions et des solutions équitables et inclusives basées sur les droits face aux défis du climat, du développement et de la conservation. Pour cela, RRI s'attachera à :

- 1. Promouvoir la titularisation et le rôle des femmes autochtones, afro-descendantes et des communautés locales dans la gouvernance et le leadership en matière d'action climatique et de conservation.** Pour y parvenir, RRI va :
  - a.** Accroître la portée et la capacité de l'Alliance des femmes du Sud sur la tenure et le climat à plaider pour l'accès au financement climatique direct afin de soutenir leurs stratégies de droits de tenure dans les trois régions. RRI soutiendra le renforcement de l'Alliance en facilitant ses réunions afin qu'elle affine ses plans de plaidoyer ciblant

différents publics ; en facilitant la participation de l'Alliance au sein d'espaces de négociation clés affichant des programmes bien définis ; en promouvant les dialogues entre l'Alliance, les donateurs et les gouvernements afin d'identifier les opportunités de financement et de collaboration et les modalités pour rendre le financement accessible aux organisations, groupes ou associations de femmes de la base. RRI s'appuiera sur son mécanisme de financement CLARIFI pour aider à garantir le financement d'au moins une stratégie dirigée par des femmes par région.

- b.** Continuer à renforcer la coordination interrégionale, l'apprentissage par les pairs et l'échange de connaissances et d'expériences entre les groupes, organisations et associations de femmes sur des questions thématiques prioritaires identifiées en commun afin de développer des stratégies de plaidoyer spécifiques :
  - i.** soutenir l'apprentissage et l'analyse des leçons apprises sur le rôle clé des femmes dans les moyens de subsistance des communautés, la sécurité et la souveraineté alimentaires et les économies dirigées par les femmes.
  - ii.** faciliter la promotion et le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW GR-39) dans les pays où des organisations, groupes et associations de femmes clés prennent la tête du plaidoyer.
  - iii.** faciliter la participation des femmes aux événements clés coorganisés par RRI ou à d'autres espaces internationaux au sein desquels la participation et la voix des femmes des PA, des PAD et des CL sont cruciales (tels que la Conférence [Women Deliver 2023](#), la CdP 28 de la CCNUCC, la CDB et d'autres espaces régionaux).

- 2. Doter les réseaux de femmes de données et d'outils essentiels pour soutenir leurs stratégies de plaidoyer en matière d'accès au financement afin de promouvoir leurs droits de propriété et de gouvernance et leur rôle de leader dans les actions en faveur du climat et de la conservation.** À cette fin, RRI développera une méthodologie pour établir une base de référence qui mesure le niveau actuel de financement atteignant ces organisations opérant sur le terrain. L'analyse évaluera dans quelle mesure les subventions et les mécanismes de financement existants sont considérés comme adaptés aux besoins des organisations bénéficiaires et peuvent être suivis dans le temps pour maintenir la responsabilité des donateurs. RRI s'appuiera sur le réseau de l'Alliance mondiale des femmes du Sud sur la tenure et le climat pour développer une analyse ascendante afin de collecter et d'analyser les données sur la proportion de fonds qui vont directement aux organisations ou groupes de femmes autochtones, afro-descendantes et locales ou aux programmes et activités spécifiques au genre au sein des organisations de détenteurs de droits qui ont un mandat plus large.

## Risque et atténuation

| Risques                                                                                                                                                                      | Probabilité de survenance | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Difficultés de communication interne et d'établissement de la dynamique du pouvoir au sein de l'Alliance des femmes du Sud et de ses différents programmes prioritaires.     | Modérée                   | RRI mettra en place des mécanismes de communication transparents pour faciliter le dialogue et la collaboration.                                                                                                                             |
| Difficultés à établir des dialogues bilatéraux avec les donateurs et les gouvernements concernant <i>Notre appel à l'action</i> et l'Alliance des femmes dans le Sud global. | Faible                    | RRI soutiendra le renforcement des capacités et permettra de mieux se préparer aux dialogues, si nécessaire.                                                                                                                                 |
| La concurrence au sein des réseaux interrégionaux ou la domination d'un groupe qui marginalise les autres petits mouvements de base.                                         | Forte                     | RRI recommandera la création d'un mécanisme de rotation des organisations, groupes et associations pour assurer la représentativité et la diversité du réseau.                                                                               |
| Difficultés au sein du réseau pour soutenir la collecte de données de financement sur le terrain.                                                                            | Modérée                   | Dès le départ, RRI établira un système pour informer clairement le réseau des objectifs et de la portée de la recherche de base et des buts, avec un suivi régulier pour permettre le retour d'information et le partage des préoccupations. |

## Droits et moyens de subsistance

### Justification de l'engagement

Les parties prenantes progressistes qui investissent dans le monde rural, forestier et en développement comprennent de plus en plus l'importance de la sécurité d'occupation pour les communautés autochtones, afro-descendantes et locales, y compris les femmes, comme un moyen essentiel de faire progresser les objectifs environnementaux, sociaux et de développement. La sécurité de la tenure collective est mentionnée [cinquante-huit fois dans le rapport 2022 du GIEC](#), qui met l'accent sur les connaissances autochtones comme élément clé de l'atténuation du changement climatique. Les principaux donateurs publics et privés ont promis 1,7 milliard de dollars lors de la COP 26 à Glasgow pour soutenir directement les populations autochtones et les communautés locales dans la gestion et la conservation des

forêts tropicales. Les grandes entreprises qui s'approvisionnent en produits agricoles et forestiers ont pris des [engagements favorables à la préservation des forêts \(forest positive commitments\)](#) afin de tirer parti de leurs chaînes d'approvisionnement pour éliminer la déforestation et soutenir les moyens de subsistance des populations rurales, notamment en garantissant la propriété collective des terres. La nouvelle législation européenne exige une diligence raisonnable en matière de droits humains pour tout produit terrestre importé sur les marchés de l'UE, avec des [exigences spécifiques en matière de respect des régimes fonciers coutumiers](#) des communautés. Les principaux investisseurs institutionnels [ont soutenu](#) le développement d'orientations et d'outils pour s'assurer que les sociétés de leur portefeuille ne se rendent pas complices de la déforestation et de la violation des droits fonciers des PA, des PAD et des CL. Les institutions de financement du développement [ont récemment revu](#) les politiques qui guident la manière dont elles s'engagent avec les PA et les CL et soutiennent les approches basées sur les droits. Il s'agit d'une évolution cruciale compte [tenu du montant des capitaux](#) qui sont sur le point d'affluer vers les forêts tropicales et les paysages ruraux.

Cependant, tous ces engagements reposent sur l'hypothèse que les peuples autochtones, les populations d'ascendance africaine et les communautés locales sont en mesure et ont la capacité d'exercer leurs droits fonciers pour gérer et gouverner les terres et les forêts rurales, alors que c'est en fait le contraire. Malgré des engagements progressifs, d'importants déséquilibres de pouvoir persistent entre le secteur privé, les investisseurs dans le domaine du climat et de la conservation et les gouvernements, d'une part, et les détenteurs de droits collectifs, d'autre part. C'est l'une des critiques majeures formulées à l'encontre [d'ART-TREES](#), par exemple, dans le cadre duquel les accords sur le carbone forestier doivent être négociés entre les gouvernements et les investisseurs et risquent d'exclure les communautés ne disposant pas d'un régime foncier sûr. Au Kenya, les conflits fonciers persistent entre les communautés qui cherchent à formaliser leurs revendications coutumières en vertu de la loi de 2016 sur les terres communautaires et les investisseurs qui soutiennent des projets de développement des énergies renouvelables, d'agriculture et de conservation sur les territoires coutumiers. En Indonésie, les communautés [autochtones se battent pour faire reconnaître leurs droits fonciers](#) et pour participer à des programmes de culture extensive liés à des entreprises qui ont pris des engagements favorables à la préservation des forêts. De nouvelles recherches démontrent que même lorsque les droits des communautés sur les terres et les forêts sont reconnus, les cadres juridiques et politiques peuvent ne pas fournir un environnement propice à [l'exercice de ces droits](#) en termes économiques et de moyens de subsistance. Pour le futur, il est essentiel de combler le fossé entre les engagements mondiaux et les aspirations autodéterminées des titulaires de droits pour atteindre les objectifs 2030 en matière de climat et de biodiversité, et pour que les communautés ne soient pas laissées pour compte.

Le programme Droits et moyens de subsistance de RRI vise à doter les communautés des PA, des CL et des PAD des preuves, des capacités, des interactions et du plaidoyer dont elles ont besoin pour s'engager auprès des investisseurs qui affectent les droits locaux et promouvoir leurs propres stratégies autodéterminées pour gérer et gouverner les terres et les forêts rurales. Le programme comporte des atouts essentiels, tels que le Groupe d'Interlaken, le programme émergent de suivi communautaire et une nouvelle stratégie de la Coalition visant à promouvoir

les moyens de subsistance des communautés autochtones, locales et afro-descendantes au sein des territoires.

Le programme répond aux orientations stratégiques définies dans le Programme stratégique IV (2023 à 2027) pour : catalyser l'ambition, la coordination et l'innovation au niveau mondial afin d'intensifier l'action des titulaires de droits au niveau et au rythme nécessaires pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de conservation d'ici 2030 (priorité stratégique 2 du SP4) ; et mobiliser les principales parties prenantes et tirer parti des réseaux, des données et des outils afin d'obtenir un soutien pour le régime foncier, la gouvernance et l'autodétermination des communautés (priorité stratégique 3 du SP4). En 2023, RRI s'appuiera sur le programme Droits et moyens de subsistance pour mobiliser le soutien du secteur privé et donner aux communautés les moyens de faire progresser la reconnaissance juridique des droits fonciers et forestiers des communautés (résultat 1 du SP4), de garantir les droits des communautés à gérer, conserver et utiliser les services et produits des écosystèmes dans leurs zones (résultat 2 du SP4) et de mobiliser de nouveaux fonds pour faire progresser les objectifs en matière de climat et de biodiversité d'ici 2030 (résultat 3 du SP4).

### ***Nouvelles opportunités***

Il existe au moins trois opportunités émergentes en 2023 pour faire avancer les priorités stratégiques de RRI dans le cadre du programme des droits et des moyens de subsistance. Il s'agit notamment de :

- **Mise en œuvre de politiques positives pour les forêts par le groupe Interlaken et les entreprises et investisseurs liés à RRI.** Les grandes marques, les investisseurs et les leaders du secteur privé impliqués dans le Groupe Interlaken prennent des [engagements favorables à la préservation des forêts](#) afin de tirer parti de leurs chaînes d'approvisionnement et de leurs investissements pour éliminer la déforestation et contribuer aux moyens de subsistance des populations rurales. Cette initiative est mise en œuvre au sein d'associations industrielles clés, telles que le Consumer Goods Forum et le Palm Oil Collaborative Group. Les entreprises participantes élaborent des actions sur le régime foncier pour que les peuples autochtones et les communautés locales mettent en œuvre leurs engagements, et évaluent les environnements dans lesquels elles peuvent tester de nouvelles stratégies RRI, telles que le suivi communautaire de la chaîne d'approvisionnement.
- **Mobilisation et acheminement du financement mondial directement vers les groupes détenteurs de droits pour gérer et conserver les forêts et les territoires.** Les fonds importants mobilisés lors de la COP 26 par les donateurs et les entreprises pour atténuer le changement climatique et soutenir directement la gestion des forêts et des tenures des PA, des CL et des PAD, ainsi que les engagements pris dans le cadre des objectifs du Path to Scale, seront finalement mis en œuvre dans des zones communautaires qui recoupent les empreintes et les investissements de grandes marques et d'investisseurs, dont beaucoup sont liés au Groupe Interlaken. Ces chevauchements représenteront des opportunités pour les entreprises et les

investisseurs de s'associer directement avec les communautés locales pour gérer et conserver les forêts et les paysages ruraux. Ce soutien pourrait, pour la première fois, fournir aux communautés un capital substantiel pour mener leurs propres stratégies de subsistance autodéterminées.

- **Réformes et plaidoyer en cours dans les pays qui formalisent les droits des communautés à gérer et conserver les forêts et à promouvoir les investissements durables.** La nouvelle législation sur les peuples autochtones et les concessions forestières communautaires en RDC, l'avancement de la loi sur les terres communautaires au Kenya, la révision prochaine des concessions de palmiers à huile au Libéria, les nouvelles administrations progressistes en Colombie et au Brésil, et les campagnes stratégiques ciblant les entreprises forestières et d'huile de palme en Indonésie, l'ensemble de ces actions soutenues par RRI représentent des opportunités importantes pour faire avancer les objectifs du programme Droits et moyens de subsistance en 2023. Au niveau mondial, l'adoption en 2022 de la directive de l'UE sur la diligence raisonnable des entreprises représente une accroche importante pour garantir que les données provenant des communautés sur les impacts de la chaîne d'approvisionnement sont intégrées dans les principaux outils de réduction de la déforestation du côté de la demande, parallèlement aux stratégies des entreprises visant à respecter ces normes.

## ***Stratégies***

La théorie du changement qui sous-tend le programme Droits et moyens de subsistance reflète celle de RRI et est articulée dans le Programme stratégique IV. L'idée est que la reconnaissance légale et l'application des droits des communautés sur les terres et les ressources, y compris la liberté d'exercer ces droits et d'en tirer profit, ainsi que l'adoption à grande échelle d'approches et de réformes fondées sur les droits, dépendent de : la création d'environnements juridiques, politiques et économiques favorables à toutes les échelles et dans tous les secteurs ; du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles pour conduire le changement aux niveaux local, national et international ; et de la mise en œuvre d'actions coordonnées et synergiques qui peuvent démontrer la faisabilité, renforcer l'ambition et atténuer les risques.

En 2023, le programme Droits et moyens de subsistance mobilisera et exploitera les principaux atouts de RRI, tels que le réseau du groupe Interlaken, les cadres de suivi communautaire et les nouvelles orientations stratégiques, afin de promouvoir les moyens de subsistance locaux en soutenant les interventions synergiques suivantes :

1. **Établir des réseaux stratégiques pour intégrer les approches fondées sur les droits.** RRI mobilisera le Groupe d'Interlaken aux niveaux mondial et national afin d'intégrer les approches basées sur les droits et de faire progresser le programme de réforme de la tenure dans les pays clés du cadre d'opportunité. Au niveau mondial, le Groupe d'Interlaken diffusera les nouvelles orientations de l'entreprise en matière de surveillance à la base auprès des marques, fournisseurs et investisseurs clés. RRI mobilisera le réseau du groupe Interlaken pour soutenir le programme national de

réforme de la Coalition de la tenure dans les pays prioritaires du cadre d'opportunité, tels que la Colombie, l'Indonésie, le Kenya et le Libéria.

- 2. Piloter le suivi de la chaîne d'approvisionnement dans les pays et secteurs clés.** RRI répondra aux demandes du Groupe d'Interlaken, des associations industrielles et des Collaborateurs de RRI pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de surveillance communautaires dans des lieux et des chaînes d'approvisionnement stratégiques. Les zones cibles seront directement liées aux chaînes d'approvisionnement des participants du Groupe Interlaken, aux importateurs de produits de base vers les marchés de l'UE et/ou aux zones importantes pour l'atténuation du changement climatique et/ou la conservation de la biodiversité. RRI s'appuiera sur le Groupe d'Interlaken pour obtenir des fonds du secteur privé afin de soutenir les projets pilotes. Ces projets pilotes conduiront à de nouveaux partenariats entre les détenteurs de droits, le secteur privé et les gouvernements des pays en développement afin de mettre en œuvre des approches basées sur les droits pour soutenir les politiques favorables à la préservation des forêts des entreprises, les programmes de développement économique nationaux et les visions communautaires autodéterminées.
- 3. Effectuer des échanges entre différents niveaux (local/mondial) pour soutenir l'apprentissage et le développement de stratégies.** RRI facilitera une réunion du Groupe d'Interlaken sur le terrain, accueillie par les détenteurs de droits et les ONG locales, afin d'initier le développement de connexions de réseau entre, d'une part, les entreprises adhérant à des politiques favorables à la préservation des forêts et les donateurs qui s'engagent à soutenir directement les communautés locales pour gérer et conserver les forêts et, d'autre part, les leaders et les réseaux sur le terrain qui représentent des partenaires potentiels et des destinations de financement. L'échange fournira de nouvelles perspectives sur la structure des partenariats non conventionnels nécessaires pour progresser vers les objectifs 2030 en matière de climat et de conservation.
- 4. Mobiliser le financement du secteur privé pour les droits et les moyens de subsistance des PA, des CL et des PAD.** RRI s'appuiera sur le Groupe d'Interlaken pour mobiliser le soutien du secteur privé en faveur du financement de l'initiative Path to Scale et des objectifs de superficie. RRI cherchera à établir des liens entre les engagements de durabilité et favorables à la préservation des forêts des entreprises et des investisseurs progressistes, d'une part, et les promesses des donateurs publics et privés de soutenir directement les PA, les CL et les PAD pour gérer et conserver les forêts, d'autre part. Cette stratégie générera de nouvelles opportunités sur le terrain et de nouveaux financements pour les partenariats public-privé-communauté afin de progresser vers les objectifs 2030 en matière de climat et de conservation.
- 5. Entreprendre une analyse stratégique pour soutenir la réalisation de droits fonciers sûrs en termes de moyens de subsistance.** RRI s'appuiera sur sa stratégie en matière de moyens de subsistance pour développer une nouvelle analyse globale sur les capacités nécessaires aux PA, aux CL, aux PAD et aux femmes pour traduire les droits fonciers et forestiers en moyens de subsistance améliorés. Le cadre qui en résulte viendra compléter la méthodologie de base de RRI en matière de suivi des tenures et jettera les bases d'un nouveau travail de plaidoyer national et mondial de la Coalition.

## Résultats

- Les entreprises clés intègrent et testent le suivi des communautés dans leurs processus de diligence raisonnable et de vérification de la chaîne d'approvisionnement et communiquent les résultats.
- Le suivi communautaire est inscrit dans les processus politiques clés pour faire avancer les priorités nationales de développement durable dans les pays du cadre d'opportunité.
- Les marques et les investisseurs stratégiques soutiennent les objectifs de Path to Scale et engagent des fonds pour soutenir les PA, les CL et les PAD dans des projets de suivi communautaire, de moyens de subsistance et/ou de conservation.
- Le Groupe d'Interlaken soutient le domaine Path to Scale et les objectifs de financement.
- Les dirigeants de marques progressistes, les institutions de financement du développement et les réseaux de détenteurs de droits créent conjointement des opportunités fondées sur les droits pour mettre en œuvre des politiques favorables à la préservation des forêts et des engagements en matière de durabilité, et faire progresser les réformes de la tenure collective.
- Le plaidoyer mondial et national de RRI est basé sur de nouvelles données et analyses sur les moyens de subsistance.

## Risque et Atténuation

| Risques                                                                                                                                 | Probabilité de survenance | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le secteur privé ou les gouvernements cooptent les projets pilotes de suivi communautaire pour faire de l'écoblanchiment (greenwashing) | Modérée                   | Dans tous les engagements, RRI maintiendra sa position de facilitateur, pas nécessairement de partenaire, afin que la Coalition reste libre de travailler en collaboration avec les entreprises et les gouvernements, mais aussi d'entreprendre des actions de plaidoyer si nécessaire. |
| Une nouvelle analyse complexe des moyens de subsistance est irréaliste et affecte la réputation de RRI.                                 | Faible                    | RRG a procédé à de larges consultations sur le concept, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Coalition, et a identifié des leaders d'opinion pour guider l'analyse.                                                                                                                |

## Suivi de la tenure

### Justification de l'engagement

Bien que l'on reconnaisse de plus en plus l'importance des droits fonciers et forestiers collectifs pour la réalisation des objectifs mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de développement durable, les progrès réels de la reconnaissance juridique des droits fonciers des communautés sont largement au point mort. Les données de la prochaine mise à jour de *Who Owns the World's Land* montrent que, bien qu'il y ait eu d'importantes percées législatives dans

plusieurs pays, la superficie totale des terres, tous écosystèmes confondus, détenues par les PA, les CL et les PAD ou désignées pour leur usage n'a augmenté que marginalement entre 2015 et 2020.

Ces observations sont cohérentes avec les conclusions formulées en 2017 à partir de la base de données longitudinale de RRI sur la tenure forestière, et qui ont révélé que la reconnaissance des droits de tenure forestière des communautés avait atteint un plateau. En outre, les cadres juridiques reconnaissant les droits fonciers, forestiers et de tenure de l'eau douce des communautés ne sont pas suffisamment sensibles au genre. Sur 80 cadres juridiques reconnaissant la tenure forestière communautaire dans 30 pays, seuls 3 % protègent adéquatement les droits de vote des femmes au niveau communautaire, 5 % protègent adéquatement leurs droits de direction au niveau communautaire et 29 % reconnaissent explicitement les femmes comme membres de la communauté. Moins d'un tiers des 39 cadres juridiques reconnaissant les droits de tenure communautaire de l'eau douce dans 15 pays protègent les droits des femmes à utiliser et/ou administrer les eaux communautaires.

La nécessité de suivre les progrès d'un nombre croissant d'engagements sectoriels sur les droits de tenure des communautés et des femmes communautaires exige des données de plus en plus nuancées sur les droits statutaires des PA, des CL, des PAD et des femmes. Par exemple, l'appel à l'action lancé par l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat plaide pour des changements équitables de l'architecture actuelle du financement climatique des donateurs et des gouvernements et de l'espace de financement mondial afin de garantir un financement direct, flexible et à long terme pour les priorités, les mouvements et les programmes de droits de tenure des femmes et des filles. La nouvelle recommandation générale n° 39 de la CEDAW sur les droits des femmes et des filles autochtones ajoute une nouvelle urgence aux appels en faveur de cadres juridiques sensibles au genre qui respectent et promeuvent l'autodétermination et le rôle essentiel des femmes dans la protection et la gouvernance de leurs terres et ressources communautaires. En outre, lors de la 28<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture (COAG) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le COAG a reconnu l'importance de développer une compréhension commune des droits sur l'eau, des systèmes d'allocation de l'eau et de la gestion durable de l'eau, et a encouragé les membres à participer à un Dialogue mondial sur les régimes fonciers relatifs à l'eau afin d'identifier et d'approuver les Principes pour une gouvernance responsable des régimes fonciers relatifs à l'eau.

Aujourd'hui plus que jamais, une analyse rigoureuse est nécessaire pour déterminer dans quelle mesure les droits fonciers des communautés, et les droits des femmes au sein de ces communautés, sont renforcés par les lois nationales, et si la superficie légalement reconnue aux communautés augmente. La prochaine mise à jour des bases de données de RRI sur l'étendue des droits et le genre répond à cette demande en fournissant une mise à jour critique sur le statut des droits fonciers des communautés et des femmes dans un plus grand nombre de pays, en prenant en compte les nouveaux indicateurs juridiques relatifs aux droits des femmes en matière de moyens de subsistance, et en analysant la relation entre les droits des communautés aux forêts et à l'eau douce. La deuxième édition de *À qui appartiennent les terres du monde ?* servira de baromètre important des progrès réalisés dans les luttes communautaires pour la

reconnaissance des droits. En outre, les données qui ressortent de cette analyse feront partie intégrante du récit qui guidera les espaces mondiaux sur les droits fonciers des communautés dans les années à venir et fourniront des informations essentielles aux efforts de plaidoyer de RRI.

La Coalition s'intéresse de plus en plus à la surveillance spécialisée du pastoralisme. Les pasteurs et autres peuples mobiles sont présents dans le monde entier et continuent d'utiliser leurs connaissances traditionnelles pour contribuer à la gestion des pâturages, à la conservation de la biodiversité, aux moyens de subsistance locaux, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Cependant, leur capacité à exercer leurs droits est de plus en plus mise à mal par la nature souvent transfrontalière de leurs territoires, la nature souvent saisonnière des droits sur les pâturages et les ressources en eau, et la fragmentation, la conversion et la dégradation des terres. De plus, en raison de ces défis, les données sur l'étendue des terres pastorales reconnues et revendiquées sont incomplètes. Une analyse nuancée des mécanismes statutaires reconnaissant les droits fonciers et d'exploitation des ressources des pasteurs et autres peuples mobiles est nécessaire pour s'assurer qu'ils ne sont pas laissés pour compte dans les réformes et le financement des régimes fonciers. L'inclusion des pasteurs et autres peuples mobiles dans le champ des analyses et du plaidoyer de RRI contribuera au résultat 1.4 du SP4 : la communauté mondiale des détenteurs de droits est mieux définie et unifiée pour faire avancer leurs droits et leurs priorités.

Enfin, le SP4 réitère la demande croissante de soutenir les efforts qui renforcent directement la capacité et l'engagement des jeunes leaders et des chercheurs en début de carrière, ainsi que les défenseurs des droits à la terre et aux ressources des PA, des CL et des ADP, ainsi que des femmes et des filles au sein de ces communautés. La reconnaissance et la protection des savoirs traditionnels requièrent d'entretenir la production de connaissances dirigée par la communauté et de l'ancrage des nouvelles initiatives dans les ontologies des communautés qu'elles sont censées servir. Le renforcement des capacités de recherche locale au sein de la Coalition contribuera également à la réalisation du résultat 1.5 du SP4, en soutenant spécifiquement la collecte et l'analyse de données ascendantes.

### ***Nouvelles opportunités***

- **Régime de l'eau :** Depuis 2016, RRI et l'Environmental Law Institute ont collaboré pour réunir des experts et des parties prenantes clés afin d'approfondir la compréhension et l'application du concept de tenure de l'eau au contexte des communautés autochtones, locales et afro-descendantes, et des femmes au sein de ces communautés. Notre travail a abouti à une méthodologie de la tenure de l'eau douce qui identifie les cadres juridiques (régimes de tenure de l'eau douce communautaires) qui reconnaissent la tenure de l'eau communautaire et évalue la force de ces régimes par le biais d'un cadre adapté de l'ensemble des droits. *Whose Water* (RRI et ELI 2020) a fourni des données transrégionales essentielles sur la reconnaissance de la tenure communautaire de l'eau douce en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le mandat du COAG de la FAO d'engager un dialogue mondial sur la tenure de l'eau afin d'élaborer des principes pour une gouvernance responsable de la tenure de l'eau est une occasion importante de

promouvoir la reconnaissance mondiale des droits de tenure de l'eau des femmes autochtones, locales, afro-descendantes et des communautés et de s'assurer que leurs priorités et préoccupations uniques sont reflétées dans ces principes. En outre, RRI est en mesure de fournir de nouvelles preuves concernant les liens entre la reconnaissance des droits fonciers des communautés sur les terres et l'eau douce, et les implications pour les droits des femmes à utiliser et à gérer l'eau douce, en incorporant pour la première fois l'analyse des dispositions relatives à l'eau dans ses analyses plus larges de l'étendue des droits et du genre dans trente-cinq pays.

- **Approfondir l'engagement sur le pastoralisme :** La proclamation de l'année 2026 Année internationale des parcours et des pasteurs et la Déclaration de Dana sur les peuples mobiles et la conservation suggèrent un besoin émergent de données et d'analyses dédiées concernant la nature des droits fonciers des peuples mobiles, y compris les peuples autochtones, traditionnels, nomades et tribaux. La Coalition RRI possède une grande expertise sur les défis auxquels sont confrontées les communautés pastorales, ainsi qu'une compréhension des connaissances écologiques que ces communautés ont cultivées au fil des générations en s'adaptant à des paysages changeants. En outre, certaines données ont déjà été collectées par le biais des analyses de RRI sur les régimes fonciers et hydriques. En tant que tel, RRI sera bien placé pour combler les lacunes en matière de données relatives aux terres pastorales, et pour soutenir les efforts de plaidoyer en faveur de la reconnaissance et du respect des droits d'exploitation des ressources des pasteurs. En 2023, RRI commencera à regrouper ses données existantes sur les régimes fonciers pastoraux et définira une méthodologie pour une analyse plus approfondie en 2024.
- **Étendue des droits et genre :** En 2023, RRI achèvera la mise à jour quinquennale de ses bases de données *Profondeur des droits et genre* pour capturer les avancées et les reculs législatifs qui ont eu un impact à la fois sur les droits d'occupation spécifiques des communautés et des femmes des communautés depuis 2016. La collecte préliminaire de données dans cinq nouveaux pays (Équateur, Ghana, RDP lao, Madagascar et Nicaragua pour alimenter la base de données de RRI sur la profondeur des droits et le genre) s'est achevée parallèlement aux mises à jour préliminaires des données sur la profondeur des droits et le genre précédemment collectées pour vingt-quatre pays supplémentaires. Les nouvelles données offriront un aperçu opportun des progrès réalisés en matière d'indicateurs mondiaux relatifs à la terre et au genre.
- **Recherche locale :** Le SP4 offre à la Coalition l'opportunité de développer des mécanismes pour faire émerger, de façon collaborative, la prochaine génération de chercheurs et de défenseurs des droits à la terre et aux ressources des PA, des CL et des PAD, ainsi que des femmes et des filles au sein de ces communautés. En fournissant des conseils et un soutien aux jeunes au début de leur carrière, la Coalition peut contribuer à assurer la force et la durabilité de leurs réseaux.

## ***Stratégies***

En raison de sa crédibilité de longue date en tant que source de données solides et comparables au niveau mondial sur l'état des droits fonciers statutaires des communautés, RRI est

particulièrement bien placé pour amplifier dans les espaces à tous les niveaux les préoccupations, les priorités et les succès des PA, des CL, des PAD et des femmes des communautés en ce qui concerne les terres, les forêts et l'eau. Pendant près de deux décennies, le Programme de suivi des régimes fonciers a développé un écosystème de données qui s'étend et relie les écosystèmes (par exemple, la terre, la forêt, l'eau) et les secteurs (par exemple, le genre et le carbone). La portée des analyses de RRI s'est étendue à la fois géographiquement et thématiquement. Cette croissance a, à son tour, élargi l'éventail des lieux dans lesquels RRI peut plaider de manière crédible pour les droits de tenure des PA, des CL, des PAD et des femmes des communautés. En 2023, le Programme de suivi de la tenure utilisera les stratégies suivantes pour faire avancer ses objectifs de suivi fondamentaux et répondre aux opportunités émergentes :

- 1. Tirer parti de la crédibilité de RRI par le biais d'une analyse et de communications stratégiques pour promouvoir une plus grande sensibilisation à la tenure de l'eau basée sur la communauté et aux avantages d'adopter une approche de faisceau de droits pour analyser et reconnaître les droits de tenure de l'eau.** Notre communication présentera de nouvelles données concernant l'importance du lien entre la terre, la forêt et l'eau pour la reconnaissance des droits des communautés, et en particulier des femmes, à utiliser et à gérer les eaux douces communautaires. En mettant en avant les histoires et les expériences de la Coalition RRI et au-delà, une campagne de communication soulignera l'importance des approches équitables, inclusives et intersectorielles de la politique de propriété de l'eau.
- 2. (Re)présenter la suite de données et d'outils disponibles au regard de l'accroissement des ensembles de données RRI.** Au sein de la Coalition, la portée complète des analyses existantes sur le suivi de la tenure n'est pas toujours connue, et pourrait donc ne pas être exploitée à son plein potentiel. Le lancement du nouvel outil de tenure en ligne en 2022 vise à accroître l'accessibilité des ensembles de données de RRI sur la tenure forestière. Par ailleurs, la mise à jour opportune de l'outil de tenure avec les nouvelles données sur l'étendue des droits et le genre sera prioritaire lorsque les nouvelles données seront disponibles en 2023. Il est également nécessaire de disposer de documents externes présentant les principaux résultats et les conclusions des initiatives de suivi de la tenure de RRI dans des formats brefs et digestes.
- 3. Élaborer de nouveaux indicateurs juridiques qui mettent l'accent sur les droits des femmes en matière de moyens de subsistance et qui analysent le lien entre la terre et l'eau.** La mise à jour et l'expansion des bases de données de RRI sur l'étendue des droits et le genre ont été étroitement liées aux thèmes et aux idées qui ont émergé de la série d'ateliers sur la justice de genre, auxquels ont participé des représentants de soixante-quinze réseaux, groupes, associations et organisations de femmes, ainsi qu'un groupe de discussion dédié. En outre, RRI cherchera à travailler avec les membres de la Coalition pour développer des études de cas qui mettent en évidence les écarts, dans la pratique, dans la mise en œuvre de l'étendue des droits et des indicateurs de genre.
- 4. Poursuivre le travail d'élargissement de la portée de nos ensembles de données en cultivant des partenariats avec des chercheurs alliés pour développer de nouveaux produits analytiques.** Par exemple, en partenariat avec le Woodwell Climate Research Center, la base de référence sur le stockage du carbone dans les terres collectives sera

mise à jour en 2023 afin d'intégrer les données collectées en 2021 avec l'Alliance mondiale des collectivités territoriales, les données supplémentaires de RRI sur le suivi de la tenure et les nouvelles données de Woodwell sur la densité du carbone.

5. **Explorer les possibilités de renforcer la capacité des chercheurs en début de carrière à mener et à faciliter les recherches menées localement.** RRI recherchera des partenariats adaptés pour piloter des programmes ou des initiatives qui renforcent de manière substantielle la capacité analytique des chercheurs et des universitaires issus des PA, des CL et des PAD en fournissant un financement dédié et un soutien guidé. Un tel mécanisme pourrait contribuer à soutenir les jeunes chercheurs et leurs organisations pour mener des recherches et des analyses afin de produire des preuves pour les programmes et le plaidoyer. Nous mettrons l'accent sur la recherche dans des domaines urgents tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la conservation et la biodiversité, la sécurité et la souveraineté alimentaires, la sécurité foncière et les droits des femmes.

### ***Risque et Atténuation***

| <b>Risques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Probabilité de survenance</b> | <b>Stratégies d'atténuation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'équipe SAGE a besoin d'un analyste juridique pour répondre aux engagements prioritaires de 2023 dans le cadre du Programme de suivi de la tenure et pour répondre aux demandes croissantes de soutien et de formation juridiques de la part des programmes RRI. Si ce poste critique n'est pas pourvu au début de l'année 2023, il y a un risque que les livrables essentiels du Programme de suivi de la tenure T ne soient pas atteints sans une augmentation du budget et/ou des allocations de temps pour compenser le manque de capacité. | Forte                            | RRG embauche un analyste juridique au début de l'année 2023 pour soutenir à la fois l'analyse du suivi de la tenure et les demandes d'examens juridiques et de formations à travers la Coalition.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Il y a un nombre toujours croissant d'outils et de réseaux de suivi des droits de tenure des PA, des CL et des PAD, créant une compétition pour l'attention et diluant potentiellement l'impact des analyses de RRI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Faible                           | Le Programme de suivi de la tenure travaillera avec les Communications pour identifier les moments les plus opportuns pour publier de nouvelles conclusions. Nous tirerons également parti de nos relations existantes et de notre réputation institutionnelle pour nous assurer que les données et les analyses du Programme de suivi de la tenure parviennent aux principales parties prenantes et aux décideurs dans un format approprié et efficace. |

## Initiative Path to Scale

### *Justification de l'engagement*

L'initiative Path to Scale, catalysée par RRI et co-présidée par le Tenure Facility, est un réseau informel de donateurs publics et privés, d'intermédiaires et de détenteurs de droits qui s'engagent à augmenter le financement, la coordination et l'innovation afin de reconnaître la tenure locale et de s'assurer que les PA, les CL et les PAD sont habilités à contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs climatiques et de conservation de 2030. Les participants travaillent ensemble autour des objectifs du SP4 pour :

1. Soutenir la reconnaissance de 400 millions d'hectares supplémentaires de forêts tropicales pour les PA, les CL et les PAD.
2. Mobiliser au moins 10 milliards de dollars pour soutenir directement ces efforts d'ici 2030. En 2021, les efforts du Path to Scale ont contribué à la promesse historique des donateurs lors de la COP 26 de verser 1,7 milliard de dollars entre 2021 et 2025 pour soutenir les droits des PA et des CL sur leurs terres et leurs forêts.

De nouveaux engagements de donateurs publics et privés visant à soutenir directement les titulaires de droits pour gérer et conserver les forêts tropicales et les paysages ruraux ont été pris au cours de l'année 2022. Cependant, l'attention s'est largement déplacée vers des questions opérationnelles portant sur la manière dont les financements engagés et anticipés pourraient être canalisés directement vers les organisations et les réseaux de détenteurs de droits. [Funding with Purpose](#), une étude réalisée par RRI et Rainforest Foundation Norway, a révélé que seulement 17 % des financements mondiaux destinés à la gestion forestière et à la tenure des communautés autochtones et locales entre 2011 et 2020 mentionnaient une organisation autochtone, et un pourcentage encore plus faible mentionnait les femmes de la communauté. *Building Bridges*, commandé dans le cadre de l'initiative Path to Scale, a élaboré des principes et des recommandations concrètes visant à modifier les systèmes de financement et d'administration des donateurs afin qu'ils soient plus adaptés aux besoins des donateurs et des populations locales. Les rapports commandés par le Forest Tenure Funders Group, dont les donateurs ont soutenu l'engagement de la COP 26, et d'autres, ont élaboré la faisabilité de différentes voies de financement pour canaliser davantage de ressources mondiales directement vers les détenteurs de droits, ainsi que [les principes, les normes et les modalités](#) de soutien à la tenure autochtone et au rôle de gardien des forêts. Le Path to Scale a collaboré avec le Forest Tenure Funders Group pour organiser [un dialogue](#) permettant aux donateurs de partager des informations sur l'engagement, directement avec les titulaires de droits du monde entier.

Les participants à l'initiative Path to Scale se sont réunis juste avant les délibérations de la COP 15 à Montréal, au Canada, en décembre 2022, pour évaluer les progrès accomplis dans la mobilisation d'un soutien plus direct en faveur de la tenure et de la gestion forestière des PA, des CL et des PAD. Ils ont également convenu de travailler ensemble en 2023 pour continuer à relever le niveau d'ambition et élaborer les documents analytiques nécessaires pour faire

évoluer les systèmes financiers et administratifs afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins et permettent de canaliser davantage de ressources au niveau local.

### ***Nouvelles opportunités***

- **Il est de plus en plus urgent d'atteindre les objectifs fixés pour 2030 en matière de climat et de biodiversité.** La communauté internationale cherche des solutions à la menace d'une augmentation de la température mondiale de plus de 1,5 degré Celsius. Investir dans les détenteurs de droits pour gérer les forêts et les paysages ruraux représente une solution intégrée et disponible pour le climat et la biodiversité. Les PA, les CL et les PAD sont de plus en plus visibles et influents dans les forums clés tels que la CCNUCC et les négociations mondiales sur la biodiversité, et sont même spécifiquement mentionnés dans les accords et les résultats.
- **Nouvelle coordination entre les donateurs publics et privés.** Le Groupe des bailleurs de fonds de la tenure forestière sur l'engagement de la COP 26 a été organisé tout au long de l'année 2022 pour convenir d'un processus de suivi et de rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leur engagement. Le groupe d'experts a également commandé une analyse complémentaire sur les moyens de financement permettant de canaliser davantage de soutien aux détenteurs de droits et sur les principes permettant de soutenir la tenure et la gestion des forêts par les PA et les CL. La direction de ce groupe passera du Panel à la Fondation Ford en 2023.
- **Émergence et intégration de mécanismes de financement dirigés par les détenteurs de droits.** L'année dernière, des fonds dirigés par des titulaires de droits ont été lancés ou avancés dans toutes les régions. Les dirigeants du Fonds territorial méso-américain, du Fonds Nusantara et du Mécanisme Shandia, entre autres, ont participé activement aux forums internationaux et aux médias pour faire connaître les mécanismes dirigés par les détenteurs de droits. RRI a lancé, assuré le financement et initié des projets pilotes pour CLARIFI. Certaines fondations donatrices ont engagé des fonds en faveur des détenteurs de droits pour garantir leurs droits et renforcer leur gouvernance ou leurs territoires. Par exemple, le BEF a engagé 25 millions de dollars pour soutenir la conservation fondée sur la tenure et les droits dans les Andes tropicales et le bassin du Congo par le biais de CLARIFI.

### ***Stratégies***

La théorie du changement sur laquelle repose l'initiative Path to Scale reflète celle d'autres réseaux internes, tels que le groupe Interlaken. Il est possible de changer les secteurs et les pratiques en réunissant les principales parties prenantes autour d'objectifs quantitatifs ambitieux dans un espace sécurisé, et en suivant les progrès réalisés au fil du temps. Ces actions devraient compléter et être liées à la fois aux efforts de plaidoyer et à la fourniture de solutions continues dans le réseau plus large de RRI.

En 2023, les participants à l'initiative Path to Scale ont convenu de mettre en œuvre les stratégies suivantes afin de renforcer le soutien, la coordination et l'innovation nécessaires pour permettre

aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux populations afro-descendantes de contribuer de manière significative aux objectifs 2030 en matière de climat et de biodiversité :

- 1. Publier un rapport de haut niveau pour influencer les décideurs politiques.** Le rapport proposé pour 2023 s'adressera aux décideurs et aux dirigeants ayant le pouvoir d'imposer des changements dans les systèmes d'acheminement de l'aide aux titulaires de droits et/ou ayant le pouvoir de mobiliser davantage de fonds. Le rapport sera élaboré dans le cadre du Path to Scale et guidé par un comité de pilotage composé d'experts de haut niveau.
- 2. Faire des réunions pour favoriser la coordination et l'échange d'informations.** Path to Scale organisera des événements parallèles ainsi que des forums clés tout au long de l'année où la coordination entre les donateurs et les autres parties prenantes est susceptible d'avoir lieu. Il s'agit, en principe, du Forum d'Oslo sur les forêts tropicales, de la Semaine du climat de New York et de la période suivant la COP 28.
- 3. Élargir la participation au programme Path to Scale.** Le projet Path to Scale élargira sa liste de participants en invitant des dirigeants d'ONG et des intermédiaires clés, des fonds dirigés par des détenteurs de droits et des réseaux de détenteurs de droits. Il s'agit d'un changement important pour garantir le fait que les parties prenantes impliquées dans le mouvement visant à mobiliser et à diriger davantage de ressources vers les communautés aient la possibilité de collaborer dans cet espace collectif. Il est également important de différencier l'initiative Path to Scale des initiatives parallèles menées par les donateurs, telles que le Groupe de financement de la tenure forestière.

### ***Risque et Atténuation***

| Risques                                                                                                          | Probabilité de survenance | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La cooptation de l'espace Path to Scale par d'autres parties prenantes afin de rendre leurs engagements "verts". | Faible                    | RRI s'engagera de manière sélective avec des acteurs stratégiques de différents secteurs (conservation, finance climatique, etc.) pour atténuer ce risque.                                                                       |
| Les initiatives soutenues par Path to Scale mettent la pression sur les donateurs de RRI.                        | Modérée                   | RRI travaillera avec les dirigeants de ses donateurs au sein de la plateforme Path to Scale pour s'assurer que l'orientation de l'initiative est bien comprise et que chacun a la possibilité de contribuer et/ou de conseiller. |

## **Communication stratégique**

### ***Justification de l'engagement***

Au regard des progrès réalisés au cours des deux dernières années concernant la reconnaissance des droits de propriété collective par les plateformes de développement

international, les donateurs et les institutions multilatérales (en particulier dans le contexte du climat mondial et des objectifs de conservation), l'équipe de communication stratégique de RRI voit de nouvelles opportunités significatives pour soutenir les programmes thématiques généraux, régionaux, nationaux et mondiaux de RRI.

Au vu de l'augmentation du flux de financement pour les initiatives thématiques sur le climat et la conservation, tant au niveau mondial que régional, la Communication stratégique voit la nécessité d'étendre son investissement et la portée de ses activités dans trois domaines :

- a. Produire des messages cohérents et facilement accessibles autour des projets et des dialogues destinés aux décideurs politiques et aux donateurs des efforts mondiaux en matière de climat et de conservation.
- b. Soutenir les campagnes locales et régionales en cours pour soutenir les efforts en matière de climat et de conservation menés par les membres de la Coalition.
- c. Former les membres de la Coalition pour renforcer leurs compétences en matière de plaidoyer et de campagne.

### ***Nouvelles opportunités***

Outre le plaidoyer et le soutien aux campagnes en cours, la Communication stratégique prévoit les possibilités d'intervention suivantes aux niveaux mondial et régional :

#### **1. Mondial**

- a. RRI a prévu trois examens majeurs en 2023, portant sur la portée et la force des droits des communautés sur les terres, les forêts, le carbone, l'eau douce et les écosystèmes connexes, avec un accent particulier sur les femmes. Il s'agit notamment de la mise à jour quinquennale de l'analyse *Who Owns the World*, d'une mise à jour de *Pouvoir et potentiel* les droits de propriété foncière et les droits d'occupation des PA, des CL, des PAD et des femmes, ainsi que d'une nouvelle base de référence mondiale sur les droits d'émission de carbone.
- b. Le nouveau réseau de RRI, **l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat**, établi lors de la COP 27 en Égypte, sera un élément clé de notre plaidoyer et de notre narration autour des droits communautaires et de conservation des femmes.
- c. Lors de la COP 27, le Forum mondial des paysages, la plus grande plateforme de connaissances au monde sur l'utilisation durable des terres, a collaboré avec RRI pour lancer avec succès la norme sur les droits fonciers. Compte tenu de la communauté mondiale florissante du GLF et de son rôle de partenaire principal de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et du Fonds pour l'environnement mondial, nous considérons le GLF comme un partenaire potentiel important pour faire avancer la prochaine phase d'adoption et de mise en œuvre de la norme, notamment par le biais d'un engagement lors des réunions des Nations unies sur le climat et la conservation en 2023. En outre, le Forest Stewardship Council, qui a approuvé la norme, ainsi que les membres de la Coalition RRI, seront

des partenaires clés pour promouvoir l'adoption de la norme par les acteurs de la conservation et du secteur privé.

## **2. Régional**

- a.** La conférence annuelle de la Coalition RRI pour la tenure en Indonésie offre une opportunité clé pour influencer les décideurs politiques indonésiens, ainsi que pour sensibiliser les parties prenantes locales au travail de RRI, afin de s'appuyer sur les analyses de RRI, qui surveillent et évaluent les droits et la tenure dans la région.
- b.** En RDC, la signature de la première loi reconnaissant les droits de la population autochtone pygmée est une occasion importante de s'appuyer sur le travail de la Coalition RRI en RDC qui a conduit à cette réalisation et de produire de nouveaux messages et un nouveau plaidoyer autour de la mise en œuvre de la loi.
- c.** Deux nouvelles analyses régionales importantes, l'une sur la conservation basée sur les droits en Afrique et l'autre élargissant la cartographie des communautés des PAD en Amérique latine, fourniront de nouveaux outils pour renforcer le plaidoyer et le dialogue sur les droits communautaires et la conservation dans ces régions.

## ***Stratégies***

La Communication stratégique travaillera avec tous les programmes de RRI pour atteindre les trois objectifs interdépendants et se renforçant mutuellement du SP4 (voir annexe 1). Le premier consiste à renforcer le plaidoyer local des membres de la Coalition en Afrique, en Asie et en Amérique latine par le biais de programmes régionaux. Ceci est essentiel pour faire avancer les réformes de la tenure et l'action climatique basée sur les droits, la biodiversité et le développement durable. Notre travail comprendra un soutien en matière de plaidoyer et de sensibilisation pour les exécutants locaux des projets soutenus par les deux mécanismes de financement de RRI : le SRM et CLARIFI.

Pour aider à mobiliser les parties prenantes clés de RRI et à tirer parti de leurs réseaux stratégiques, nous faciliterons la sensibilisation par et vers chacun des réseaux engagés par les membres de la Coalition, des réseaux régionaux promouvant les femmes et les jeunes aux réseaux mondiaux axés sur le secteur privé, les donateurs et les dirigeants des agences forestières. Cette année, nous nous attacherons tout particulièrement à souligner la participation des femmes et des jeunes leaders prometteurs de notre coalition aux forums nationaux et internationaux et à cultiver les nouvelles voix de ces groupes en leur offrant une formation aux médias. La Communication stratégique contribuera également à renforcer la visibilité et les produits du Groupe d'Interlaken et du réseau Path to Scale afin d'influencer les décideurs du secteur privé, des institutions multilatérales et des donateurs. Elle soutiendra également la prochaine initiative de RRI visant à promouvoir l'engagement Nord-Sud concernant les PA, les PAD et les CL.

La Communication stratégique aidera RRI à réaffirmer et à étendre son rôle de centre mondial de suivi et d'évaluation des progrès dans la réalisation des droits des communautés sur les terres et les ressources. Il s'agit notamment de produire et de promouvoir des analyses phares sur la portée et la force des droits des communautés sur les terres, les forêts, le carbone, l'eau

douce et d'autres droits liés aux écosystèmes, avec une attention particulière pour les femmes. En outre, nous allons promouvoir les évaluations régionales des membres de la Coalition sur les droits des communautés à gérer leurs terres et leurs ressources et à poursuivre leurs priorités autodéterminées. Enfin, nous prévoyons de nous appuyer sur ces analyses et ces outils pour soutenir les campagnes régionales et nationales des membres de notre coalition en faveur d'une transformation juste, durable et résiliente au changement climatique des zones rurales.

En résumé, nous prendrons les mesures suivantes pour mettre en œuvre les objectifs et les priorités susmentionnés en 2023. Chacune d'entre elles sera mise en œuvre en étroite coordination avec notre programme et les organisations membres de RRI.

- **En collaboration avec la Coalition et les réseaux stratégiques (CSN) :**
  - Développer et promouvoir une carte numérique complète et visuellement convaincante de la portée mondiale de RRI afin d'améliorer la compréhension et la sensibilisation à son travail au sein et au-delà de la Coalition.
  - Soutenir les événements et les engagements du réseau MegaFlorestais 2023 par le biais de communications internes et d'un soutien à la publication pour faciliter une meilleure compréhension par les dirigeants des agences forestières sur la façon de mettre en œuvre la réforme de la tenure et d'étendre la reconnaissance des droits.
- **En collaboration avec le Programme Asie :**
  - Mener des actions de sensibilisation dans les médias traditionnels et les médias sociaux pour promouvoir le travail de la Coalition pour la tenure et la conférence annuelle auprès des décideurs indonésiens.
  - Fournir une formation aux médias et à la communication aux principaux porte-parole de la jeunesse dans la région, en collaboration avec les membres asiatiques de la Coalition.
  - Faire connaître aux médias et aux décideurs nationaux et mondiaux les histoires locales des communautés d'Indonésie qui luttent contre le changement climatique et pour la conservation de l'environnement, au moyen de photos, de vidéos et d'entretiens en face à face avec les communautés.
- **En collaboration avec le Programme thématique Justice de genre :**
  - Décomposer les conclusions de l'analyse de genre de RRI *Pouvoir et potentiel* en formats facilement accessibles et convaincants pour diffuser les conclusions au niveau régional.
  - Soutenir les événements et les engagements du nouveau réseau RRI, l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat.
  - Produire et promouvoir un travail analytique destiné aux bailleurs de fonds afin de promouvoir des approches de financement appropriées pour soutenir la tenure, la conservation et la gestion forestière des femmes de la communauté.

- **En collaboration avec le programme Amérique latine :**
  - Utiliser des outils de sensibilisation des médias et de narration numérique pour présenter les histoires des groupes d'Afro-descendants qui conservent leurs territoires dans la région du Chocó biogéographique et des vallées andines.
  - Produire et promouvoir des analyses qui illustrent et valorisent les rôles des femmes et des jeunes issues des PA, CL et PAD au sein de leurs organisations.
  - Produire des supports de communication pour positionner les résultats de l'analyse élargie de RRI sur la cartographie des PAD sur les plateformes internationales.
  
- **En collaboration avec le Programme Afrique :**
  - Produire et promouvoir une nouvelle analyse régionale sur la conservation basée sur les droits en Afrique.
  - Travailler avec les communautés soutenues par RRI au Kenya et en Tanzanie pour renforcer leur plaidoyer juridique par le biais de formations aux médias et de campagnes sur les médias sociaux.
  - Mettre en œuvre des campagnes artistiques et médiatiques en RDC afin d'influencer les décideurs et les communautés clés sur les questions de droits fonciers et de conservation dirigée par les communautés.
  
- **En collaboration avec le Suivi de la tenure :**
  - Produire et promouvoir les résultats des analyses de RRI lancées en 2023, notamment la base de référence mondiale pour le carbone, l'étendue des droits des femmes et la mise à jour de la propriété mondiale des terres et des forêts.
  - Développer des campagnes de plaidoyer autour des outils analytiques ci-dessus pour sensibiliser le public au niveau mondial et au sein de la Coalition.
  - Soutenir le Suivi de la tenure dans la promotion des bases de données sur la tenure de l'eau par la sensibilisation des médias et la promotion des médias sociaux.
  - Mettre à jour l'outil de tenure en ligne lancé en 2022 pour inclure les bases de données RRI élargies sur l'eau douce, les droits fonciers et forestiers, le genre et le carbone.
  
- **En collaboration avec Droits et moyens de subsistance :**
  - Promouvoir le travail du Groupe d'Interlaken pour influencer les acteurs du secteur privé et les sensibiliser aux nouvelles orientations et aux nouveaux outils qui peuvent les aider à mettre en œuvre des investissements basés sur les droits, en particulier les orientations développées sur le suivi communautaire. Ce travail impliquera une sensibilisation par le biais de plateformes multimédias comprenant des vidéos explicatives et des outils Web, ainsi que des webinaires ciblant les décideurs des chaînes d'approvisionnement des entreprises.
  
- **En collaboration avec SAGE et Droits, climat et conservation :**
  - Mener des activités de sensibilisation pour promouvoir l'adoption des principes de la norme sur les droits fonciers par les acteurs non étatiques.

- Améliorer l'accessibilité numérique, la sensibilisation mondiale et l'adoption des analyses et des bases de données de RRI sur le climat et la conservation grâce à des produits et des outils en ligne.

## Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation (CLARIFI)

### *Justification de l'engagement*

Au moins 10 milliards de dollars sont nécessaires d'ici 2030 pour garantir les droits des PA, des CL et des DAD à l'échelle et atteindre les objectifs suivants :

- Protéger 30 % de la planète d'ici 2030 en ajoutant 400 millions d'hectares supplémentaires aux territoires légalement reconnus des PA, des CL et des PAD.
- Augmenter la propriété légale des PA, des CL et des PAD à 50 % des forêts tropicales.
- Réduire la déforestation et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Actuellement, les projets qui soutiennent les régimes fonciers et la gestion des terres des peuples autochtones, des communautés locales et des populations afro-descendantes reçoivent moins de 1 % des fonds de développement destinés à l'atténuation du changement climatique. Pourtant, il est essentiel de garantir les droits fonciers locaux pour atteindre les objectifs climatiques.

Il existe trois lacunes majeures dans l'architecture mondiale des donateurs qui soutient la reconnaissance des droits et des moyens de subsistance des PA, des CL et des PAD. Ces chaînons manquants dans le réseau empêchent l'intensification du changement nécessaire pour atteindre les objectifs mondiaux liés à la biodiversité, la conservation et la protection et restauration des forêts en lien avec le climat d'ici 2030 :

1. Un soutien financier insuffisant aux organisations de peuples autochtones, de communautés locales et de personnes afro-descendantes pour leur permettre de faire progresser la reconnaissance de leurs droits fonciers ; renforcer leurs capacités organisationnelles, la gouvernance et la gestion de leurs terres, territoires et ressources ; faire progresser la justice de genre ; prévenir la rétrogression ; lutter contre la criminalisation et établir un environnement juridique et réglementaire favorable à la reconnaissance de leurs droits.
2. Un soutien politique et financier inadéquat pour les gouvernements des pays à revenu faible et intermédiaire afin de mettre en œuvre une législation favorable aux droits communautaires au niveau national, ce qui réduit le nombre de gouvernements désireux de promouvoir activement ce programme et limite l'acceptation parmi les groupes qui seraient réceptifs à une plus grande reconnaissance des droits des PA, des CL et des PAD.
3. Une coordination inadéquate entre les organisations de développement qui financent et promeuvent la reconnaissance des droits et de la gouvernance des communautés, ce qui

conduit à des inefficacités et à des opportunités manquées pour l'extension stratégique de projets à petite échelle à des programmes d'envergure nationale. Une meilleure coordination est nécessaire pour obtenir le soutien des agences gouvernementales et pour tirer parti de l'ensemble des services gouvernementaux.

Les objectifs de CLARIFI sont directement alignés sur les objectifs généraux du SP4, qui sont les suivants :

1. Augmenter d'au moins 400 millions d'hectares la superficie totale possédée par les PA, les PAD et les CL ou qui leur est allouée.
2. Garantir les droits des PA, des PAD et des CL (en particulier des femmes) à gérer, conserver, utiliser et commercialiser les produits et services des écosystèmes dans les zones qu'ils contrôlent, et les protéger contre tout retour en arrière.
3. Contribuer à la mobilisation de 10 milliards de dollars de nouveaux financements pour les pays forestiers tropicaux afin de progresser vers les objectifs ci-dessus.

Alors que la Coalition RRI prévoit de continuer à se concentrer sur le plaidoyer pour changer les politiques et les lois sur la propriété foncière, CLARIFI travaillera en étroite collaboration avec les organisations autochtones et communautaires, les gouvernements et les institutions internationales pour mettre en œuvre ces politiques et ces lois. Le plan de RRI visant à étendre l'engagement dans les pays pour soutenir les organisations locales et le plaidoyer (priorité stratégique 2 du SP4) générera de nombreuses opportunités d'investissement pour CLARIFI.

CLARIFI est aligné sur la stratégie Droits, climat et conservation (RCC) de RRI pour 2023, à travers laquelle RRI vise à développer des actions spécifiques pour renforcer l'appropriation par les communautés de solutions basées sur les droits en matière de climat et de biodiversité. Les leçons tirées des ateliers et des dialogues sur les approches basées sur les droits et la nature (actions prioritaires 1 et 2 du RCC) peuvent être utilisées pour informer la stratégie de CLARIFI et générer des opportunités de partenariat. La recherche ascendante du RCC sur les cadres juridiques/de gouvernance et la préparation institutionnelle informera CLARIFI sur les défis émergents et les opportunités pour les activités de conservation et de climat menées par les communautés.

### ***Nouvelles opportunités***

Il existe un écosystème d'organisations de PA, de CL, de PAD et de femmes, d'ONG partenaires, de mécanismes de financement et de gouvernements donateurs qui ont réussi à établir des voies permettant de garantir les droits fonciers et de le faire de manière à promouvoir la justice entre les sexes. Cependant, le nombre de groupes et l'ampleur des opérations ne sont pas à la hauteur des possibilités de renforcement des capacités et de l'urgence d'atteindre les objectifs mondiaux. De nouvelles recherches montrent que depuis 2011, les donateurs mondiaux n'ont investi que 2,4 milliards de dollars pour soutenir le programme de tenure communautaire et de gestion forestière dans les tropiques, et que seulement 11 % de ce montant a été consacré au soutien de la reconnaissance des droits de tenure forestière des PA, des CL et des PAD. Les donateurs qui se sont engagés à verser 1,7 milliard de dollars lors de la COP 26 cherchent des

moyens de tenir leur promesse et de fournir une plus grande partie de leur financement directement aux peuples autochtones et aux organisations et plateformes dirigées par les communautés. Le parrainage fiscal et la capacité de réaffectation de CLARIFI seront en mesure de fournir un canal crédible pour que les donateurs tiennent leurs promesses, tout en augmentant au fil du temps les possibilités pour les partenaires de CLARIFI d'accéder directement au financement.

CLARIFI abordera les défis et les opportunités de la création d'une reconnaissance formelle des droits fonciers communautaires et de la gouvernance, en se concentrant sur le financement de l'action de base et la facilitation de l'action coordonnée, réalisant ainsi un changement à grande échelle à un rythme plus rapide que ce qui est actuellement réalisable avec l'infrastructure existante des organisations internationales.

### ***Stratégies***

CLARIFI est une initiative mondiale dont la priorité est de soutenir des projets dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire tranche inférieure (PRITI), et dans tous les types d'écosystèmes, en particulier ceux situés dans des écosystèmes, terres et territoires non couverts par d'autres mécanismes de financement, et où il existe une complémentarité évidente avec d'autres mécanismes. CLARIFI complète l'écosystème existant de mécanismes financiers permettant d'investir dans les droits, les moyens de subsistance et la conservation des communautés, notamment ceux promus par RRI (le Tenure Fund et le SRM), ainsi que les fonds nationaux et régionaux créés par les organisations autochtones et communautaires de détenteurs de droits.

CLARIFI s'attaquera aux trois principales lacunes en investissant directement dans les organisations des PA, des CL et des PAD et leurs partenaires, ainsi qu'en assurant la coordination intersectorielle des organisations de financement et de mise en œuvre, des gouvernements, des communautés locales et des autres parties prenantes. CLARIFI attribuera à nouveau des fonds pour faire progresser la justice, le climat, la conservation et les objectifs de développement dans un large éventail de pays à faible revenu et de PRITI à travers le monde.

Il vise à accorder des subventions comprises entre 100 000 et 1 million de dollars (500 000 dollars pendant la phase pilote) et à soutenir les organisations de défense des droits en tant que mécanisme de transfert financier pour des subventions plus importantes entre 1 et 50 millions de dollars.

CLARIFI est en train de développer des critères de sélection rigoureux pour les bénéficiaires potentiels ayant le plus grand potentiel de réussite, en se basant sur le réseau RRI et l'expertise du personnel de RRG. Notre priorité est d'accroître la capacité des organisations existantes et de leur permettre de fonctionner efficacement à grande échelle pour obtenir un impact immédiat. Notre deuxième priorité est de soutenir des organisations plus petites et plus risquées dans les pays les plus touchés, afin que ces groupes puissent se développer et créer l'environnement favorable à une plus grande reconnaissance et conservation des droits fonciers dans un délai de trois à cinq ans.

La composante centrale de CLARIFI est un mécanisme de financement qui mobilisera et déploiera stratégiquement des fonds publics et privés pour faire progresser et étendre la reconnaissance formelle des droits fonciers des PA, des CL et des PAD, en soutenant leurs initiatives autodéterminées de conservation et de développement dans les pays développés et en développement.

L'initiative contribuera à renforcer les organisations communautaires alignées sur ce programme, en tenant compte des défis et des injustices uniques qui affectent la capacité des groupes de détenteurs de droits locaux à s'organiser et à s'identifier, tout en reconnaissant le rôle central et unificateur de ces groupes en tant que gestionnaires et conservateurs des terres et des forêts rurales et en tant que moteurs du développement rural. Grâce à un financement ciblé, à la coordination et au plaidoyer à plusieurs niveaux, l'initiative proposée devrait permettre aux détenteurs de droits d'étendre la cartographie et la reconnaissance officielle de leurs terres et de développer et mettre en œuvre des plans de gestion et de conservation autodéterminés, permettant aux populations locales de gouverner les paysages ruraux. Le mécanisme mobilisera un financement à grande échelle provenant de diverses sources, simultanément à un soutien technique et organisationnel. Le mécanisme est conçu pour être flexible, pour agir rapidement, pour fonctionner dans des contextes politiques et de développement divers et pour se coordonner avec de nombreux types d'organisations différentes afin de soutenir un large éventail d'activités. Ce soutien permettra de faire progresser la reconnaissance des droits fonciers des PA, des CL, des PAD, des droits des femmes, de la gouvernance, de la conservation et de la gestion durable des terres. L'initiative travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux, régionaux, autochtones et locaux afin de renforcer les droits et la gouvernance des communautés dans les pays disposant d'un environnement politique coopératif. Dans les pays où les acteurs gouvernementaux ne soutiennent pas pleinement la sécurisation des droits fonciers communautaires, l'initiative financera et développera un environnement favorable entre les institutions publiques et privées, en s'assurant du soutien politique et de la participation d'un large éventail de groupes sociaux. Ce mécanisme sera coordonné avec d'autres initiatives qui financent des actions par un soutien direct aux gouvernements.

### ***Priorités pour 2023***

#### **Gouvernance**

- Faire de CLARIFI une filiale du RRG d'ici à la fin de 2023. Une fois établi, CLARIFI restera lié au RRG, mais fonctionnera comme sa propre entité juridique.
- Poursuivre le développement du modèle de gouvernance de CLARIFI dirigé par les PA, les CL et les PAD, y compris le comité directeur de CLARIFI. En 2023, la structure et le rôle de cet organe seront précisés, tant pendant la phase pilote qu'après la création d'une filiale. Une décision sera prise sur la rémunération des membres du comité directeur, après un examen des implications juridiques, financières et autres pour RRG.
- Soutenir le rôle du comité directeur en apportant des idées, des perspectives, une pensée créative et une expertise pour informer la conception et la mise en œuvre de

CLARIFI. Ce soutien comprend la préparation et l'animation de réunions, la rédaction de procès-verbaux et la gestion du recrutement de nouveaux membres.

- S'engager avec le comité directeur du RRG et son comité consultatif ad hoc sur les mécanismes de financement pour soutenir son rôle de gouvernance dans la supervision du développement et de l'établissement de CLARIFI, y compris la fourniture de documents préparatoires, la facilitation des réunions et la documentation des procès-verbaux.
- Mettre à jour la matrice des risques CLARIFI, le cas échéant, en tenant compte de l'évolution de la structure de gouvernance et des opérations de CLARIFI.

### **Subventions / Projets pilotes**

- Participer à neuf projets pilotes financés par CLUA (50 000 dollars pour l'établissement et le pilotage de CLARIFI) et Mackenzie Scott (2,5 millions de dollars pour le pilotage). Ces projets seront mis en œuvre par le biais de subventions directes à :
  - En Afrique, un projet en RCA et au Cameroun, et au moins un projet mis en œuvre par une organisation dirigée par des femmes (pays à déterminer).
  - En Asie, en partenariat avec le fonds national AMAN (NUSANTARA), un projet au Népal, et au moins un projet mis en œuvre par une organisation dirigée par des femmes (pays à déterminer).
  - En Amérique latine, en partenariat avec le Fonds territorial méso-américain, un projet au Brésil, et au moins un projet mis en œuvre par une organisation dirigée par des femmes (pays à déterminer).
- Lancer un projet pilote avec des organisations pastorales au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda, financé par le HPF (4 millions de dollars), avec une approche basée sur les solutions naturelles.
  - Bien qu'ils soient mal compris et sous-estimés par les gouvernements et les autres parties prenantes, les pasteurs jouent un rôle clé dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et contribuent grandement aux solutions fondées sur la nature dans la région. Par exemple, les parcours d'Afrique de l'Est gérés dans le cadre de systèmes pastoraux sont des hauts lieux de la biodiversité qui abritent les plus grandes populations d'animaux sauvages de la région et constituent d'importants réservoirs de carbone, séquestrant jusqu'à 13 millions de tonnes de carbone par hectare et par an. Les pasteurs s'engagent également à surveiller de manière proactive la nature tout en pratiquant l'élevage, contribuant ainsi à la souveraineté alimentaire et aux moyens de subsistance locaux.
  - Les domaines de travail prioritaires comprendront la sécurisation de la propriété foncière pour les communautés pastorales, le renforcement de la gouvernance communautaire, les initiatives de restauration et de conservation des parcours dirigées par les communautés, le soutien des économies et des moyens de subsistance dirigés par les communautés, et la promotion du leadership des femmes pastorales.

- Organiser les projets financés par le BEF en collaboration avec le GATC et Campaign for Nature.
  - En 2022, des réunions de planification et des projets initiaux ont été financés dans les régions sélectionnées. Dans les Andes tropicales, huit accords ont été signés entre mars et décembre, et cinq notes conceptuelles sont en cours de révision et seront rédigées et signées en décembre 2022. Dans le bassin du Congo, six accords ont été signés entre mars et décembre, et six autres sont en cours de rédaction et seront signés en décembre 2022. En outre, deux projets SRM ont été lancés en 2022 pour promouvoir le rôle des femmes et des communautés autochtones afin de contribuer à la réalisation des objectifs du projet. Le premier a soutenu la coordination et la participation politique des femmes leaders de la COICA dans la prise de décision, le leadership et la représentation afin d'atteindre des objectifs de conservation et de climat inclusifs dans les Andes tropicales. Le second, en Colombie, visait à assurer la participation des femmes leaders de l'Organisation nationale des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne (Organización Nacional de los Pueblos Indígenas de la Amazonía Colombiana, OPIAC) à l'élaboration du plan de développement national 2022-2026 de la Colombie. En 2022, 1,4 million de dollars ont été accordés dans les Andes tropicales et 1,1 million de dollars dans le bassin du Congo, soit un total de 2,5 millions de dollars.
  - Les projets dans les deux régions continueront à faire l'objet de contrats en 2023. Les projets identifiés et engagés en 2022 lors des réunions de planification régionale, pour une mise en œuvre en 2023, ont totalisé environ 1,7 million de dollars dans les Andes tropicales et 1,9 million de dollars dans le bassin du Congo.
  - Le recrutement du personnel chargé de superviser la mise en œuvre du projet devrait être achevé au premier trimestre de 2023.
- Soutenir le développement de tous les projets pilotes CLARIFI en s'associant aux organisations pilotes pour rédiger les notes conceptuelles et les contrats de projet.

### **Collecte de fonds**

- Collecter au moins un million de dollars pour soutenir l'établissement et la gouvernance de CLARIFI.
- S'engager auprès de donateurs potentiels pour générer des fonds supplémentaires pour CLARIFI, y compris l'identification de donateurs potentiels, la mise à jour des informations et du matériel de présentation, la préparation et la participation à des réunions et l'élaboration de propositions pour les donateurs intéressés.
- Soutenir l'établissement de rapports et l'engagement avec les donateurs existants.

### **Opérations**

- Recueillir les premiers enseignements tirés des projets pilotes sur le fonctionnement de CLARIFI, ses différences par rapport aux autres mécanismes et sa relation avec les fonds territoriaux émergents.

- Promouvoir l'adoption par RRG d'un système d'octroi et de gestion des subventions adapté à ses besoins en évaluant et en mettant à jour le processus de contractualisation de CLARIFI.
- Augmenter la capacité interne du CLARIFI par le recrutement et la dotation en personnel, y compris le recrutement d'un directeur du CLARIFI.

### ***Risque et Atténuation***

| <b>Risques</b>                                                                                                                    | <b>Probabilité de survenance</b> | <b>Stratégies d'atténuation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CLARIFI n'est pas en mesure d'obtenir un financement suffisant pour maintenir sa mission et ses engagements                       | Modérée                          | Collecte active de fonds par le président du RRG et les membres du comité de pilotage.<br>Allocation prudente des fonds existants.<br>Un message clair aux donateurs sur la canalisation de la demande.<br>Création de CLARIFI en tant que filiale de RRG avec sa propre entité juridique après la phase pilote.<br>Publicité proactive de la valeur ajoutée de CLARIFI en termes de son rôle fiduciaire et de son soutien proactif et complémentaire aux mécanismes financiers menés par les PA, CL et PAD. |
| Les projets financés par CLARIFI ne produisent pas les résultats escomptés.                                                       | Faible                           | Sélection minutieuse des partenaires et des projets.<br>Engagement actif du personnel et des consultants du RRG pour soutenir la conception et la mise en œuvre du projet.<br>Coordination avec d'autres organisations qui peuvent soutenir la mise en œuvre du projet.                                                                                                                                                                                                                                      |
| Les exigences administratives du RRG ne sont pas adaptées et réduisent donc la valeur ajoutée de CLARIFI par rapport à ses pairs. | Faible - Modérée                 | Intégration active de l'équipe financière et administrative du RRG dans le développement de nouvelles approches administratives adaptées.<br>Inclusion du S&E dans l'aptitude à l'emploi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Les projets causent des dommages involontaires aux PA, aux CL, aux PAD ou autres.                                                 | Faible                           | Les projets sont détenus localement.<br>La conception des projets intègre des méthodes d'identification et d'atténuation des risques.<br>RRG effectue des contrôles réguliers auprès des gestionnaires de projets pour identifier les problèmes émergents.<br>CLARIFI adopte le CLIP dans toutes ses décisions.                                                                                                                                                                                              |

|                                                                                                                                                           |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les gouvernements des pays mettant en œuvre CLARIFI restreignent les projets ou entravent leur mise en œuvre ou leur transposition à plus grande échelle. | Faible - modérée | RRG et les partenaires du projet s'engageront auprès des gouvernements des pays du projet (nationaux et locaux) pour expliquer le projet, son alignement avec les objectifs de développement nationaux et les sources de financement, et pour s'assurer qu'il n'y a pas d'objection de la part des représentants du gouvernement.                          |
| CLARIFI a des conséquences négatives involontaires sur d'autres activités du RRG, telles que les subventions BEF ou les programmes nationaux réguliers.   | Modérée          | La planification des travaux du RRG et le choix de son personnel viseront à limiter la charge supplémentaire imposée au personnel du RRG.<br>Recrutement de l'équipe CLARIFI (avec priorité au directeur de CLARIFI) pour diriger la mise en œuvre de CLARIFI.<br>Suivi et rapports réguliers au personnel du RRG sur le statut et les projets de CLARIFI. |
| Le succès de la collecte de fonds pour CLARIFI fait que RRG perd par inadvertance son statut d'organisme de bienfaisance public.                          | Faible           | Suivi attentif par RRG Finance et Administration.<br>Consultation juridique si d'importantes subventions à source unique sont prévues pour CLARIFI.                                                                                                                                                                                                        |
| L'administration du parrainage fiscal détourne RRG de son activité principale.                                                                            | Faible - modérée | Déterminer des critères plus stricts pour les partenaires de parrainage fiscal.<br>Personnel en conséquence.                                                                                                                                                                                                                                               |
| Les partenaires du RRG sont exclus de la prise de décision sur CLARIFI.                                                                                   | Faible           | Communiquer régulièrement des informations sur CLARIFI aux partenaires.<br>Continuer à impliquer les partenaires dans le processus pilote CLARIFI.                                                                                                                                                                                                         |
| CLARIFI n'aborde pas de manière adéquate la question de la justice de genre dans ses projets.                                                             | Faible           | La programmation sera axée sur la justice entre les sexes dans l'identification et la conception des projets.                                                                                                                                                                                                                                              |

## Coalitions & réseaux stratégiques

### *Justification de l'engagement*

En 2021, l'importance des droits fonciers autochtones et communautaires a gagné en importance au sein du programme climatique et environnemental. Le Forest Pledge et l'engagement financier de réorienter 1,7 milliard de dollars vers les communautés autochtones et locales ont symbolisé une réalisation très attendue par les titulaires de droits et les organisations travaillant sur ces sujets. En 2022, RRI a été un acteur fondamental dans le rassemblement de multiples secteurs de la société (titulaires de droits, donateurs, secteur privé et gouvernement) afin de s'assurer que le financement et la promotion des droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants continuent d'être mis en avant dans les espaces politiques internationaux. Les années 2022, 2023 et avenir seront marquées par la nécessité d'accroître la collaboration et l'alignement au niveau international pour s'assurer que les gouvernements et les institutions tiendront leurs promesses. Comme le stipule le protocole d'accord régissant la Coalition, RRI est chargé de « Catalyser les réseaux, les initiatives et les institutions stratégiques pour s'engager plus efficacement aux niveaux national, régional et international et promouvoir le changement dans les dialogues et les institutions régionales et mondiales clés ».

Cependant, la collaboration ne se produit pas seulement lors d'opportunités ponctuelles ; la création de coalitions et de mouvements est un processus continu qui doit être cultivé et alimenté. La réunion de stratégie mondiale 2022 de RRI à Bangkok a rassemblé les Partenaires et les Collaborateurs après une interruption de deux ans (due à la pandémie) dans le but de revitaliser la Coalition et d'écouter la contribution des dirigeants pour les années à venir. Conjointement aux résultats des réunions de planification de la justice régionale et de la justice de genre, cette orientation de la Coalition définira les priorités de RRI pour 2023 en lien avec le prochain Cadre stratégique quinquennal 2023-2028 (SP4). Dans le cadre de ce processus d'écoute, RRI a également commandé [le Rapport Blue Skies](#), un processus de consultation impliquant 100 dirigeants de vingt-deux pays.

Que nous dit la Coalition ? Si des avancées significatives en matière de droits fonciers et territoriaux ont eu lieu sur la scène internationale, les améliorations directes aux niveaux local et national se font attendre. Bien que la Coalition RRI réunisse des contextes culturels et politiques très différents, beaucoup d'entre eux sont confrontés aux menaces, à l'empiètement, au rétrécissement de l'espace démocratique, au manque d'alternatives économiques et d'accès aux financements, à la sous-représentation des femmes et à la migration des jeunes des communautés vers les villes. Il est clair que le travail pour faire avancer les droits et les moyens de subsistance doit se faire au niveau local, national, régional et international.

Pour remplir la mission de RRI en 2023, la Coalition et les réseaux stratégiques se concentreront sur les priorités suivantes :

- Continuer à parrainer et à faciliter la participation des Partenaires et Collaborateurs dans les forums mondiaux, en s'assurant qu'ils ont une présence forte et coordonnée qui

générera une prédominance politique du leadership des PA, des CL et des PAD dans les espaces internationaux.

- Cartographie des coalitions : Pour maximiser le potentiel de collaboration, il est important que nous sachions d'abord dans quels domaines le réseau RRI travaille déjà. En effet, pour chaque idée sur la façon de faire progresser la conservation et les droits territoriaux, quelqu'un dans notre réseau aura de l'expérience sur le sujet. En 2023, nous réaliserons une cartographie complète de la Coalition qui se concentrera sur :
  - a. Rassembler, systématiser et présenter les données pertinentes sur la portée géographique et thématique de la Coalition.
  - b. Faciliter l'identification des synergies entre les membres de la Coalition RRI afin d'accroître l'impact collectif et l'accès aux ressources.
  - c. Informer les donateurs sur l'écosystème des organisations et des initiatives soutenant les droits fonciers des communautés afin de les aider à tenir leurs engagements.
- MegaFlorestais : RRI est l'organisateur de ce réseau informel des dirigeants des agences forestières des douze pays les plus boisés du monde. En coordonnant ce réseau, RRI occupe une position unique pour comprendre les défis de gestion forestière du secteur public, ce qui bénéficiera en retour aux relations entre les agences gouvernementales et la Coalition. La dernière réunion de MegaFlorestais a été accueillie par le gouvernement suédois en 2018. Après une interruption de quatre ans, la prochaine réunion se déroulera à Lake Tahoe, en Californie, où elle sera accueillie par le Service des forêts des États-Unis.
- La Prochaine génération de dirigeants forestiers (*Next Generation Forest Leaders*) est un séminaire de leadership destiné aux talents prometteurs des principaux pays forestiers. Fruit d'une collaboration entre RRI, le Service des forêts des États-Unis et MegaFlorestais, le programme Next Generation est une expérience de formation pour les dirigeants forestiers de la deuxième génération qui les préparera à travailler avec leurs pairs du monde entier pour résoudre les défis futurs. Le programme a connu six éditions réussies et nous allons commencer à planifier la septième édition qui aura lieu en 2024.
- Collaboration Nord-Sud : Compte tenu des défis mondiaux partagés pour réaliser une gouvernance foncière et territoriale communautaire, la Coalition RRI a identifié le besoin d'étendre nos connexions au-delà des pays tropicaux pour inclure les groupes autochtones d'Amérique du Nord. La première étape de cette collaboration a eu lieu lors du Dialogue de Montréal, avant la COP 15 de la CDB, qui a jeté les bases d'un projet pilote de deux ou trois échanges en 2023. En partageant les défis, les succès et les objectifs des détenteurs de droits et des peuples souverains dans divers paysages politiques et biophysiques, les PA, les CL et les PAD peuvent renforcer la solidarité internationale en faveur de leur leadership en matière de conservation et établir un programme pour l'avenir.
- La réunion annuelle de stratégie globale (GSM) de RRI continuera à servir d'espace important pour assurer l'alignement stratégique, la cohésion et les liens sociaux personnels profonds qui maintiennent notre coalition forte. Ces dernières années, nous

avons déplacé la GSM dans le Sud, d'abord au Pérou, puis, en 2022, en Thaïlande. En 2023, nous espérons amener la GSM en RDC, étant donné la pertinence accrue du bassin du Congo dans le programme climatique et environnemental et qui se reflète dans les récents engagements financiers pour la région. La RDC a également connu des progrès importants en matière de droits territoriaux avec une réforme majeure des politiques foncières et des victoires juridiques pour les droits des autochtones et des communautés locales.

RRI assurera également une gouvernance fonctionnelle du réseau en soutenant le conseil d'administration du RRG, et en assurant un engagement continu et une communication efficace entre RRG, les Partenaires et les Collaborateurs. Nous ferons de notre mieux pour faciliter la participation de manière à réduire la charge des dirigeants des organisations partenaires, tout en veillant à ce qu'ils soient pleinement conscients des activités et des opportunités offertes par le réseau.

### ***Résultats, produits livrables et résultats escomptés***

Le tableau ci-dessous résume les résultats, les produits livrables et les résultats attendus pour chacun de nos domaines prioritaires pour 2023. Les activités ci-dessous sont guidées par les objectifs du SP4 et sont cohérentes avec les objectifs de collaboration de la Coalition RRI visant à « Catalyser et mobiliser tous les acteurs concernés pour sensibiliser, ambitionner et agir sur la mission, les objectifs et les cibles de RRI, en remettant en question les pratiques conventionnelles de développement, de conservation et d'entreprise, et en inspirant de nouvelles idées, de nouveaux récits et de nouveaux modèles de développement fondés sur les droits à tous les niveaux pour faire progresser les droits collectifs et le développement autodéterminé. »<sup>14</sup>

Nous nous engageons à réaliser l'objectif de la Coalition qui est de « Catalyser les réseaux, les initiatives et les institutions stratégiques pour s'engager plus efficacement aux niveaux national, régional et international et promouvoir le changement dans les dialogues et les institutions régionales et mondiales clés ». <sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> Protocole d'accord de la Coalition RRI 2020.

<sup>15</sup> Protocole d'accord de la Coalition RRI 2020.

| Résultats SP4 /Actif RRG                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Résultats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Résultats anticipés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Méga-Forêts</b><br>Résultat 3 : les institutions de financement publiques et privées augmentent leurs ambitions, renforcent la coordination et harmonisent les flux de financement pour soutenir les interventions basées sur les droits et la réalisation des droits de tenure et de subsistance pour les PA, les CL et les PAD. | 1. Coordination et organisation de la réunion MegaFlorestais organisée à Lake Tahoe par le Service des forêts des États-Unis.<br>2. Au moins un webinaire avec les anciens dirigeants et les dirigeants actuels et des agences forestières du réseau MegaFlorestais.<br>3. Participation à des événements parallèles lors de conférences forestières internationales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Succès de la réunion MegaFlorestais à Lake Tahoe et planification avancée de la prochaine génération de dirigeants pour 2024.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Carte des coalitions</b><br>Les organisations et réseaux des PA, CL et PAD sont renforcés, disposent de meilleures ressources et sont plus efficaces dans la coordination des actions visant à promouvoir et à réaliser leurs droits de tenure collective.                                                                        | 1. Création d'un groupe de travail composé des partenaires de RRI, du personnel du RRG et de consultants pour conseiller et aider à déterminer l'architecture de ce projet.<br>2. Collecte de données sur la base des données publiques disponibles et consultations pour remplacer les données manquantes et vérifier les données.<br>3. Mise en œuvre d'une plateforme de visualisation des données facile à lire et convaincante, qui sera publiée en ligne (2023-2024).                                                                                                                                                                                                                                 | Rapport et/ou site Web accessible et où il est facile de trouver des informations sur la Coalition.<br>Cartographie précise des personnes, des questions, de l'expertise et des activités menées par la Coalition.                                                                                                                                                                          |
| <b>Coalition RRI</b><br>Résultat 1. Les organisations et réseaux des PA, CL et PAD sont renforcés, disposent de meilleures ressources et sont plus efficaces dans la coordination des actions visant à promouvoir et à réaliser leurs droits de tenure collective.                                                                   | 1. GSM s'aligne sur les objectifs stratégiques de la Coalition, partage ses connaissances et renforce les liens de notre réseau. Nous allons également mieux comprendre les réalités, les expériences et les projets des partenaires en Afrique.<br>2. Réunions trimestrielles de la Coalition en ligne pour assurer une communication efficace et un apprentissage collectif des membres de la Coalition.<br>3. Réunion annuelle de gouvernance afin d'introduire et d'affiner les priorités stratégiques de RRI et de fournir un espace aux Partenaires et Collaborateurs pour rencontrer les donateurs et l'équipe du RRG.<br>4. Assurer le secrétariat du conseil d'administration du RRG en organisant | Fournir un espace aux membres de la Coalition pour qu'ils se mettent d'accord sur les opportunités et les stratégies clés permettant de susciter un changement systémique au niveau international et sur la manière de les mettre en œuvre pour maximiser l'action collective et la collaboration.<br>Assurer une gouvernance fonctionnelle de RRI et du RRG par une participation efficace |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                    | des réunions en face à face et virtuelles, en coordonnant les réunions des comités et en documentant les décisions du conseil. Le CSN sera également responsable de la formation du conseil et de l'accueil efficace des nouveaux membres du conseil.                                                   | du conseil d'administration du RRG. Assurer la formation et le soutien des nouveaux membres du conseil d'administration.                                                                                                                                                 |
| <b>Échanges Nord-Sud</b><br>Résultat 1. Les organisations et les réseaux des PA, des CL et des PAD sont renforcés, disposent de meilleures ressources et sont plus efficaces dans la coordination des actions visant à promouvoir et à réaliser leurs droits de tenure collective. | Deux ou trois échanges ont lieu entre les Partenaires et d'autres organisations stratégiques des PA, CL et PAD du Nord et du Sud. Il peut s'agir de petites délégations à des conférences et des réunions, de visites sur le terrain, d'échanges de recherche ou de formations avec des experts locaux. | Les dirigeants des organisations participantes peuvent planifier et mettre en œuvre des activités de solidarité dans les régions. Ces projets de collaboration peuvent être des campagnes, des appels à l'action, des projets de recherche et des formations conjointes. |

### ***Risque et Atténuations***

| <b>Risques</b>                                                                                                         | <b>Probabilité de survenance</b>                                                                    | <b>Stratégies d'atténuation</b>                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Faible participation des membres de la Coalition                                                                       | Forte (La participation aux réunions en ligne a été faible après l'été et a finalement été annulée. | Restructurer le calendrier de communication et les réunions en ligne. Diversifier les canaux de communication et mettre à jour le groupe WhatsApp des Partenaires. Passer de réunions mensuelles à des réunions trimestrielles. |
| Manque de clarté sur le rôle de RRI par rapport aux autres réseaux de rassemblement dans l'espace des droits fonciers. | Modérée                                                                                             | Tendre la main aux nouvelles initiatives et établir des partenariats avec elles, plutôt que de les considérer comme des concurrents. Consulter les réseaux pour trouver les lacunes que personne ne comble.                     |
| Manque de capacité à faire participer les membres de la Coalition.                                                     | Forte                                                                                               | Diversifier les contacts de la Coalition, élargir notre réseau à de nouvelles personnes au-delà des dirigeants. Réduire et optimiser les temps de consultation.                                                                 |

## Finances et administration

### *Justification de l'engagement*

L'équipe Finances et administration continue de rencontrer des difficultés en raison de la multiplication des activités résultant, d'une part, de la reprise de notre programme de travail interrompu par la pandémie et, d'autre part, de nouveaux engagements financiers importants.

L'intérêt accru pour notre domaine a attiré plus de 43 millions de dollars d'engagements, et nous constatons que nos donateurs sont de plus en plus attentifs à la manière dont nous gérons notre travail, tant à l'interne qu'à l'externe. Les nouveaux donateurs suivants ont apporté leur soutien au RRG en 2022 : Chicago Community Fund, BEF, le Christensen Fund, Milkywire, Sobrato Foundation et Yellow Chair Foundation. Les donateurs de RRI, qu'il s'agisse de nouveaux venus ou de partenaires réfléchis qui ont accompagné l'organisation au cours des années précédentes, contribuent à renforcer et à étendre les programmes de RRI, les priorités identifiées et les actions définies dans le SP4.

En outre, le financement des donateurs soutient l'expansion de l'initiative CLARIFI. Cette initiative, qui a été lancée récemment, investit dans les droits, les moyens de subsistance et la conservation des communautés, y compris les organisations et les mécanismes de financement promus par RRI ([le Tenure Facility](#) et le [SRM](#)), ainsi que les fonds nationaux et régionaux créés par les organisations autochtones et communautaires de détenteurs de droits. CLARIFI réattribuera des fonds pour faire progresser la justice, le climat, la conservation et les objectifs de développement dans un large éventail de pays à revenu faible et de pays à revenu intermédiaire tranche inférieure. Il vise à accorder des subventions comprises entre 100 000 et 1 million de dollars, ainsi qu'à soutenir les organisations de détenteurs de droits en tant que mécanisme de transfert financier pour des subventions plus importantes entre 1 et 50 millions de dollars.

L'engagement des donateurs : RRI a organisé deux réunions du Groupe de soutien aux donateurs en janvier et septembre de cette année. Ces réunions ont permis de rassembler tous les donateurs pour discuter des mises à jour concernant l'organisation et les donateurs. Sur la base de ces discussions, RRI se concentre sur l'augmentation de ses activités de collecte de fonds et la recherche de nouveaux donateurs, car les changements politiques peuvent affecter le financement futur des donateurs bilatéraux. RRI a également recruté un responsable de l'engagement des donateurs, qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de processus visant à aider les équipes dans leur travail de développement. Cependant, nous constatons qu'il y a encore du travail à faire dans ce domaine.

### *Nouvelles opportunités*

L'équipe Finances et administration supervise toutes les fonctions essentielles du RRG, notamment la conformité, la finance, la comptabilité, la gestion de la trésorerie, les comptes créditeurs, les comptes débiteurs, les avantages sociaux, la rémunération, le recrutement, l'apprentissage, les assurances, les interactions fiscales, les technologies de l'information, la

gestion des subventions, le recrutement, les aspects juridiques, etc. Nous sommes également responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI). Cette complexité se traduit par la gestion annuelle de centaines de milliers d'entrées dans le grand livre, de milliers de virements bancaires, de transactions par carte de crédit et d'autres données. Collectivement, tous ces éléments sont saisis, examinés et approuvés, puis utilisés pour assurer un compte-rendu précis et en temps opportun aux équipes internes, au conseil d'administration, aux donateurs, aux auditeurs et, bien sûr, à nos états financiers annuels et aux déclarations à l'Administration fiscale des États-Unis (Internal Revenue Service, IRS).

Dans cette fonction essentielle, l'équipe Finances et administration vise l'excellence. Elle est souvent connue pour son absence de problèmes, et non pour ses résultats. Ces dernières années, nous nous sommes efforcés de rationaliser, d'automatiser et d'adapter nos processus afin de pouvoir répondre aux exigences d'une coalition et d'une organisation en pleine évolution.

Notre croissance cette année nous donne l'occasion de tester l'évolutivité de ces améliorations, en veillant à ce que nous puissions suivre le rythme de l'augmentation des financements, des décaissements, du personnel, etc. Bien que nous espérons apprendre beaucoup de choses tout au long de l'année et nous adapter, nous avons identifié trois priorités sur lesquelles nous concentrer :

- L'expansion de CLARIFI signifie que nous devons nous concentrer sur le renforcement de notre capacité organisationnelle pour faire face aux exigences qu'une augmentation encore plus grande du financement et des activités imposera au personnel. Les équipes de programme auront plus que jamais besoin de soutien pour faire face aux exigences à venir.
- Les systèmes de gestion des subventions et des contrats sont une priorité pour 2023, afin d'aider les équipes de programme à saisir les opportunités de développement et à gérer les contrats.
- Nous continuerons à examiner nos pratiques DEI et lancerons la formation du personnel au début de 2023.

## ***Stratégies***

Nous prévoyons de poursuivre une stratégie pluriannuelle axée sur l'amélioration du RRG, conformément au plan stratégique quinquennal :

1. **Clarté et cohérence stratégiques** : il s'agit d'établir une nouvelle stratégie quinquennale fondée sur l'impact collectif et de combler les principales lacunes en matière de leadership (postes et compétences) afin de garantir la réalisation du plan stratégique.
2. **Résilience et durabilité financières** : notre objectif sera de faire en sorte que RRG devienne le partenaire de choix à la fois pour les bénéficiaires de sous-subventions et pour un groupe diversifié de bailleurs de fonds, depuis les donateurs bilatéraux qui nous soutiennent depuis des années aux nouvelles fondations et à la philanthropie privée.

- 3. Renforcement des coalitions et des capacités** : au fur et à mesure que de nouveaux fonds affluent dans notre secteur, RRG consolidera son écosystème pour investir dans le régime foncier communautaire en élargissant la portée du SRM et établira CLARIFI comme un mécanisme d'octroi de subventions pour soutenir directement les PA, les CL et les PAD et servir de sponsor fiscal pour leurs mécanismes de financement nationaux et régionaux. Cela signifie que nous devons nous assurer que les processus relatifs aux sous-subsidations sont efficaces et conformes, et que nous renforçons les systèmes de nos partenaires afin qu'ils puissent continuer à recevoir des fonds.
- 4. Efficience et efficacité** : confronté à une période de croissance transformationnelle, RRG doit s'assurer que tous ses systèmes internes peuvent être étendus de manière efficace et qu'ils ne pèsent pas sur le personnel, les membres de la Coalition ou les autres partenaires. En outre, pour obtenir un impact collectif efficace au sein de la Coalition, il faudra investir dans la formation et le développement du personnel, dans de nouveaux outils de collaboration et dans l'amélioration des mécanismes de sensibilisation et de communication.

Pour compléter le plan pluriannuel proposé, RRG se concentre également sur les domaines clés suivants : le développement du personnel, le moral/engagement et l'intersection entre le partage de l'information, la transparence et la collaboration. Pour favoriser le développement du personnel et s'assurer que les programmes de RRI sont conformes aux exigences des donateurs, nous organiserons deux formations : l'une sur les politiques de sauvegarde et la conformité avec les donateurs et l'autre sur la rédaction des rapports aux donateurs. Nous avons engagé des consultants pour travailler avec nous sur la DEI et deux ateliers sont prévus pour le début de l'année 2023. Ces formations et ateliers sur la DEI renforceront le capital organisationnel et humain de RRI.

Compte tenu de l'intérêt des membres de la Coalition de RRI et de son réseau plus large de PA, CL et PAD, et de l'augmentation attendue de la demande, une équipe de projet sera recrutée pour l'initiative CLARIFI. La structure de gouvernance de CLARIFI comprend un Comité directeur dirigé par les PA, les CL et les PAD et composé de représentants des détenteurs de droits et des Partenaires fondateurs de l'initiative, un Comité consultatif ad hoc auprès du RRG et une équipe technique CLARIFI.

L'équipe de développement de Finances et administration évalue un logiciel de gestion des subventions en vue d'une mise en œuvre en 2023. De même, l'équipe chargée de la passation des marchés au sein de Finances et administration évaluera un logiciel à mettre en œuvre plus tard dans l'année. La mise en œuvre de ce logiciel permettra de réduire à terme la charge administrative du personnel du RRG.

En outre, l'équipe financière travaille sur une proposition de manuels techniques pour la gestion des sous-subsidations et la diligence raisonnable qui seront partagés en 2023. Ces manuels porteront essentiellement sur plusieurs sujets fréquemment demandés, notamment : la gestion des accords de partenariat de la conception à la clôture, les questions clés en matière de diligence raisonnable, et la manière de mener un examen de diligence raisonnable qui soit

approfondi mais qui minimise la charge à la fois pour le personnel du RRG et pour le demandeur.

### ***Risques et Atténuations***

| <b>Risques</b>                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Probabilité de survenance</b> | <b>Stratégies d'atténuation</b>                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacité du personnel à mener à bien les initiatives et les programmes de collecte de fonds.                                                                                                                                                                               | Forte                            | Réduire au minimum le nombre de projets, en choisissant les plus stratégiques, et renforcer les capacités en recrutant du personnel pour CLARIFI.                                                                                     |
| Les améliorations prévues ne réduiront pas la charge administrative.                                                                                                                                                                                                       | Modérée                          | Un cadrage minutieux des projets et un processus de recrutement rigoureux.                                                                                                                                                            |
| Convient pour les essais dans le cadre du projet CLARIFI. La pleine réalisation du concept est potentiellement en conflit avec les procédures juridiques, financières, opérationnelles et de diligence raisonnable adéquates et la conformité aux exigences des donateurs. | Forte                            | Cela nécessite une approche collaborative, impliquant à la fois les équipes financières et de programme, ainsi que des conseils d'experts le cas échéant.<br>La mise en œuvre des manuels techniques mentionnés ci-dessus sera utile. |
| Le personnel n'est pas en mesure de participer à la formation en raison d'autres engagements professionnels.                                                                                                                                                               | Forte                            | Prévenir le plus longtemps possible à l'avance des événements de formation prévus afin de minimiser les risques de conflits avec les autres impératifs professionnels d personnel.                                                    |
| Le personnel ne donne pas la priorité à la collecte de fonds et à la stratégie de collecte de fonds en raison de la charge de travail.                                                                                                                                     | Forte                            | Une stratégie révisée de collecte de fonds devra être élaborée au cours de la période 2023-2024.                                                                                                                                      |
| La croissance de l'organisation et le recrutement de nouveaux membres du personnel nécessitent une formation plus adaptée et des possibilités de développement du personnel.                                                                                               | Modérée                          | RRI établira des priorités et augmentera le nombre de formations/ateliers proposés en fonction des besoins de développement du personnel.                                                                                             |

|                                                                                 |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Augmentation des exigences des donateurs/contrats et des capacités du personnel | Forte | <p>En renforçant les capacités de l'équipe financière, nous avons augmenté notre capacité à contrôler efficacement les questions de conformité en fonction de la demande accrue. Bien que nous ayons augmenté la capacité de notre équipe, les exigences/obligations des donateurs nécessitent une coordination et une collaboration avec les autres équipes de l'organisation.</p> <p>Ce problème sera abordé par le biais de la formation et de notre travail pour améliorer la communication et la collaboration entre les équipes. S'assurer que les programmes sont alignés et conformes relève autant de la responsabilité des services financiers et administratifs que des équipes qui les mettent en œuvre, car les coûts de non-conformité pourraient avoir un impact négatif sur l'accès futur de l'organisation aux financements des donateurs.</p> |
| Conciliation travail-vie personnelle pour le personnel                          | Forte | <p>Le choix des projets/donateurs les plus stratégiques, l'augmentation des capacités, l'assouplissement des horaires de travail hybrides, entre autres actions, peuvent contribuer à atténuer ce risque. Il est conseillé aux superviseurs de surveiller le bien-être du personnel et de chercher des moyens d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## ANNEXE 1

---

### Proposition de budget 2023

## Rights and Resources Group Budget by Program

**2023 Budget**

12/13/2022

### Rights and Resources Initiative

|                                                 | Secured/<br>Anticipated<br>Budget | Unfunded         | Total             | Total as % of<br>Total RRI |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|-------------------|----------------------------|
| <b>Regional Programs</b>                        | <b>3,534,926</b>                  | <b>1,500,000</b> | <b>5,034,926</b>  | <b>34%</b>                 |
| Africa Program Costs                            | 812,000                           | 160,000          | 972,000           | 6%                         |
| Latin America Program Costs                     | 808,000                           | 930,000          | 1,738,000         | 12%                        |
| Asia Program Costs                              | 829,400                           | 410,000          | 1,239,400         | 8%                         |
| Regional Programs Staff Costs                   | 1,085,526                         | -                | 1,085,526         | 7%                         |
| <b>Strategic Analysis and Global Engagement</b> | <b>2,120,761</b>                  | <b>1,640,000</b> | <b>3,760,761</b>  | <b>25%</b>                 |
| Tenure Tracking                                 | 125,924                           | 520,000          | 645,924           | 4%                         |
| Path to Scale                                   | 240,000                           | 70,000           | 310,000           | 2%                         |
| Rights, Climate & Conservation                  | 168,000                           | 35,000           | 203,000           | 1%                         |
| Gender Justice                                  | 123,000                           | 605,000          | 728,000           | 5%                         |
| Rights & Livelihoods                            | 335,000                           | 365,000          | 700,000           | 5%                         |
| RRG SAGE Coordination & TA                      | 1,128,837                         | 45,000           | 1,173,837         | 8%                         |
| <b>Communications &amp; Donor Relations</b>     | <b>832,818</b>                    | <b>106,000</b>   | <b>938,818</b>    | <b>6%</b>                  |
| Strategic Communications Activities             | 349,500                           | 106,000          | 455,500           | 3%                         |
| Communications Coordination & TA                | 483,318                           | -                | 483,318           | 3%                         |
| <b>Coalition and Strategic Networks (CSN)</b>   | <b>999,770</b>                    | <b>30,000</b>    | <b>1,029,770</b>  | <b>7%</b>                  |
| Coalition & Strategic Networks                  | 602,000                           | 30,000           | 632,000           | 4%                         |
| CSN Coordination & TA                           | 397,770                           | -                | 397,770           | 3%                         |
| <b>Strategic Response Mechanism (SRM)</b>       | <b>748,862</b>                    | <b>500,000</b>   | <b>1,248,862</b>  | <b>8%</b>                  |
| RRI SRM Agreements                              | 700,000                           | 500,000          | 1,200,000         | 8%                         |
| SRM Coordination & TA                           | 48,862                            | -                | 48,862            | 0%                         |
| <b>Operations, Finance and Administration</b>   | <b>2,128,130</b>                  | <b>-</b>         | <b>2,128,130</b>  | <b>14%</b>                 |
| Non Salary Core Operating Costs                 | 1,129,379                         | -                | 1,129,379         | 8%                         |
| RRG Finance and Administration                  | 998,751                           | -                | 998,751           | 7%                         |
| <b>Program Office</b>                           | <b>852,217</b>                    | <b>-</b>         | <b>852,217</b>    | <b>6%</b>                  |
| Program Costs                                   | 75,000                            | -                | 75,000            | 1%                         |
| Senior Program Staff Costs                      | 777,217                           | -                | 777,217           | 5%                         |
| <b>Total RRI</b>                                | <b>11,217,485</b>                 | <b>3,776,000</b> | <b>14,993,485</b> | <b>100%</b>                |

### CLARIFI & BEF Funded Projects

|                                                        |                  |                  |                   |             |
|--------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------|
| <b>CLARIFI</b>                                         | <b>3,248,610</b> | <b>3,000,000</b> | <b>6,248,610</b>  | <b>62%</b>  |
| CLARIFI Pilot Grants                                   | 2,750,000        | 3,000,000        | 5,750,000         | 57%         |
| CLARIFI Program Costs                                  | 330,000          | -                | 330,000           | 3%          |
| CLARIFI Staff Costs                                    | 168,610          | -                | 168,610           | 2%          |
| <b>BEF Grant Expenses for GATC/C4N/RRR Partnership</b> | <b>3,822,300</b> | <b>-</b>         | <b>3,822,300</b>  | <b>38%</b>  |
| Subgrants to Regional Entities                         | 2,921,300        | -                | 2,921,300         | 29%         |
| Program Costs                                          | 340,056          | -                | 340,056           | 3%          |
| GATC Institutional Strengthening                       | 350,000          | -                | 350,000           | 3%          |
| BEF Grant Mgmt Coordination & TA                       | 210,944          | -                | 210,944           | 2%          |
| <b>Total BEF/CLARIFI</b>                               | <b>7,070,911</b> | <b>3,000,000</b> | <b>10,070,911</b> | <b>100%</b> |

### Total RRI and BEF/CLARIFI

|                                |                   |                  |                   |             |
|--------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------|
| <b>Total RRI</b>               | <b>11,217,485</b> | <b>3,776,000</b> | <b>14,993,485</b> | <b>58%</b>  |
| <b>Total CLARIFI &amp; BEF</b> | <b>7,070,911</b>  | <b>3,000,000</b> | <b>10,070,911</b> | <b>39%</b>  |
| <b>Contingency</b>             | <b>200,000</b>    | <b>-</b>         | <b>200,000</b>    | <b>0.8%</b> |
| <b>Reserve</b>                 | <b>450,000</b>    | <b>-</b>         | <b>450,000</b>    | <b>1.7%</b> |
| <b>Combined Total</b>          | <b>18,938,396</b> | <b>6,776,000</b> | <b>25,714,396</b> |             |

| Program         | Activity Code | Planned Activities                                                                                                                                                                                                                        | Secured funding | Unfunded  | Combined Total |
|-----------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|----------------|
| Africa          | 23RFKY01      | Kenya: Awareness campaign for the demarcation and registration of community customary lands.                                                                                                                                              | \$15,000        | \$15,000  | \$30,000       |
| Africa          | 23TA05        | Kenya: Community capacity building to engage with investors on community land and leverage private sector engagement to ensure implementation of the CLA (included in R&L).                                                               | \$0             | \$0       | \$0            |
| Africa          | 23RFTG01      | Togo: Support for women's and young people's access to community land as part of a process of sustainable management, including conservation.                                                                                             | \$15,000        | \$10,000  | \$25,000       |
| Africa          | 23RFTG02      | Togo: Securing community/village land.                                                                                                                                                                                                    | \$20,000        | \$10,000  | \$30,000       |
| Africa          | 23TA02        | Liberia: Piloting Community-based Monitoring (CBM) in the oil palm industry as a way of ensuring responsible investment on community land and safeguarding the interests of small holders in the oil palm supply chain (included in R&L). | \$0             | \$0       | \$0            |
| Africa          | 23RFLR01      | Liberia: Support women in securing sustainable livelihoods within the framework of the LRA 2018.                                                                                                                                          | \$20,000        | \$10,000  | \$30,000       |
| Africa          | 23RFLR02      | Liberia: Supporting communities that have initiated the customary land formalization process to complete the process and receive their deeds.                                                                                             | \$35,000        | \$0       | \$35,000       |
| Africa          | 23RFMG01      | Madagascar: Strengthening of the capacities of coalition members and community participation to influence the land reform process for community rights, including the rights of women.                                                    | \$25,000        | \$0       | \$25,000       |
| Africa          | 23RFMG02      | Madagascar: Support the National and Multisectoral Technical Committee on the development of the action plan on securing Community Land Rights (CLR) in order to finalize the process of developing the legal framework for areas         | \$25,000        | \$0       | \$25,000       |
| Africa          | 23RFMG03      | Madagascar: Studies on gender issues, traditional tenure systems, rights, and practices to inform the drafting of community land rights legislation.                                                                                      | \$15,000        | \$0       | \$15,000       |
| Africa          | 23RFMG04      | Madagascar: Provincial workshops to address local concerns about what constitutes common property and how it should be secured and managed.                                                                                               | \$25,000        | \$0       | \$25,000       |
| Africa          | 23RFMG05      | Madagascar: Supporting women livelihood initiatives on community lands.                                                                                                                                                                   | \$24,000        | \$0       | \$24,000       |
| Africa          | 23RFCD01      | DRC: Support to the implementation of the community forestry process.                                                                                                                                                                     | \$30,000        | \$20,000  | \$50,000       |
| Africa          | 23RFCD02      | DRC: Support to the reform of the conservation law and promotion of community led conservation initiatives.                                                                                                                               | \$10,000        | \$20,000  | \$30,000       |
| Africa          | 23RFCD03      | DRC: Raising awareness on the newly passed IP Rights Law and support to the process of elaboration of its implementation measures.                                                                                                        | \$15,000        | \$20,000  | \$35,000       |
| Africa          | 23RFCD04      | DRC: Support to multistakeholders dialogues and provincial edits processes on women rights.                                                                                                                                               | \$15,000        | \$15,000  | \$30,000       |
| Africa          | 23RFTA01      | Tanzania: ALIN Conference: Capacity building and connections are shared                                                                                                                                                                   | \$70,000        | \$0       | \$70,000       |
| Africa          | 23RFCB01      | Congo Basin Region: Influencing key decision makers, leaders, communities, and reforms through engagement with media including arts and media.                                                                                            | \$20,000        | \$5,000   | \$25,000       |
| Africa          | 23RFR01       | Regional: Conservation Regional Report and Launching Event.                                                                                                                                                                               | \$15,000        | \$15,000  | \$30,000       |
| Africa          | 23RFR02       | Region: Workshop Conservation to promote community led conservation.                                                                                                                                                                      | \$60,000        | \$0       | \$60,000       |
| Africa          | 23RFR03       | Region: Subregional workshop on Indigenous women rights.                                                                                                                                                                                  | \$70,000        | \$0       | \$70,000       |
| Africa          | 23RFRWA01     | Mali/West Africa: Analysis of legal framework and support to locally led initiatives.                                                                                                                                                     | \$40,000        | \$10,000  | \$50,000       |
| Africa          | 23RFT         | Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                                             | \$35,000        | \$10,000  | \$45,000       |
| Africa          | 23RFF         | RRI Coalition and Regional Facilitation                                                                                                                                                                                                   | \$138,000       | \$0       | \$138,000      |
| Africa          | 23RFP         | Planning                                                                                                                                                                                                                                  | \$75,000        | \$0       | \$75,000       |
| Africa          | 23RFS         | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                                                     | \$411,777       |           | \$411,777      |
| Africa Subtotal |               |                                                                                                                                                                                                                                           | \$1,223,777     | \$160,000 | \$1,383,777    |

| Program       | Activity Code | Planned Activities                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Secured funding | Unfunded  | Combined Total |
|---------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|----------------|
| Latin America | 23RLR01       | Latin America: Strengthen the ADP movement by: 1) producing evidence based analysis - expansion of the cartographic analysis and opportunity framework analysis; and 2) develop workshops to socialize the mapping tool and facilitating encounters among the ADP movement to define next steps of the strategy. | \$50,000        | \$50,000  | \$100,000      |
| Latin America | 23RLR02       | Latin America: Support participation of LC organizations including youth and women in IPLC platform in UNFCCC, and develop workshops to implement regional LC Action plan.                                                                                                                                       | \$40,000        | \$30,000  | \$70,000       |
| Latin America | 23RLR03       | Latin America: Systematize successful cases of collective land rights claims to identify enabling conditions, and lessons learned on what allowed these cases to secure collective rights.                                                                                                                       | \$0             | \$50,000  | \$50,000       |
| Latin America | 23RLR04       | Latin America: Develop bilateral dialogues with human rights institutions and workshops to train coalition members on mechanisms and tools for protecting their human and collective tenure rights                                                                                                               | \$0             | \$80,000  | \$80,000       |
| Latin America | 23RLR05       | Latin America: Produce a study of enabling conditions within IP, ADP, and LC organizations to make recommendations on how to strengthen the role of women and youth within these organizations.                                                                                                                  | \$20,000        | \$20,000  | \$40,000       |
| Latin America | 23RLR06       | Latin America: Implement workshops to strengthen women's and youth leadership capacities within IP, ADP, and LC organizations and facilitate participation in global dialogue events                                                                                                                             | \$30,000        | \$50,000  | \$80,000       |
| Latin America | 23RLR07       | Latin America: Systematize at least 4 successful community strategies on local economies, food security and access to markets based on traditional knowledge and ecosystems                                                                                                                                      | \$0             | \$60,000  | \$60,000       |
| Latin America | 23RLR08       | Latin America: Organize exchanges to strengthen capacities on sustainable livelihoods, access to markets and building strategic alliances                                                                                                                                                                        | \$0             | \$70,000  | \$70,000       |
| Latin America | 23RLR09       | Latin America: Continue support to two women's strategies on food security and local economies in Mesoamerica                                                                                                                                                                                                    | \$25,000        | \$30,000  | \$55,000       |
| Latin America | 23RLR10       | Latin America: Analyze experiences of organizations in LA in accessing funding from different donors and funding mechanisms to identify challenges and barriers to provide recommendations on best practices                                                                                                     | \$0             | \$50,000  | \$50,000       |
| Latin America | 23RLR11       | Latin America: Create a standard to guide donors in how to generate fit-for-purpose funding that responds to the realities of IP, ADP, LC, and women's organizations and implement one pilot activity under the standard's recommendations                                                                       | \$0             | \$60,000  | \$60,000       |
| Latin America | 23RLR12       | Latin America: Develop workshops for coalition members on international standards for reporting and accountability and dialogues with donors to explain best practices for funding IP, ADP, LC organizations                                                                                                     | \$0             | \$80,000  | \$80,000       |
| Latin America | 23RLR13       | Colombia/Peru: Workshops in Colombia and Peru to follow up on implementation of indicative pathways to rights-based approach to conservation in the Amazon region.                                                                                                                                               | \$0             | \$300,000 | \$300,000      |
| Latin America | 23RLPR01      | Peru: Support creation of a strategic roadmap for strengthening territorial governance and Indigenous women's leadership rights on food security and local economies in the Andean and Amazon regions. (Activity defined in proposal to donor)                                                                   | \$80,000        | \$0       | \$80,000       |
| Latin America | 23RLPR02      | Peru: Develop an analysis on Indigenous women's contribution to local economies as a strategy to territorial governance and resilience against the impacts of climate change and COVID-19 (Activity defined in proposal to donor)                                                                                | \$32,500        | \$0       | \$32,500       |
| Latin America | 23RLPR03      | Peru: Build capacity and shared evidence of rights-holders' efforts on forest landscape restoration by creating a coordinated approach towards documentation and learning between communities. (Activity defined in proposal to donor)                                                                           | \$45,000        | \$0       | \$45,000       |
| Latin America | 23RLC01       | Colombia: Build capacity and shared evidence of rights-holders' efforts on forest landscape restoration by creating a coordinated approach towards documentation and learning between communities. (Activity defined in proposal to donor)                                                                       | \$60,000        | \$0       | \$60,000       |

| Program                | Activity Code | Planned Activities                                                                                                                                                                                                                                              | Secured funding | Unfunded  | Combined Total |
|------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|----------------|
| Latin America          | 23RLC02       | Colombia: Support the creation of a legal-political strategy to ensure the implementation and respect of Indigenous Peoples' tenure rights legislations in areas of heightened vulnerability in Colombia (Activity defined in proposal to donor)                | \$50,000        | \$0       | \$50,000       |
| Latin America          | 23RLC03       | Colombia: Develop an analysis on Indigenous women's contribution to local economies as a strategy to territorial governance and resilience against the impacts of climate change and COVID-19 (Activity defined in proposal to donor)                           | \$32,500        | \$0       | \$32,500       |
| Latin America          | 23RLC04       | Colombia: Strengthening territorial governance and tenure security through the creation of self-determined community conservation areas within titled territories in the Biographical Choco and Andean/Valleys regions. (Activity defined in proposal to donor) | \$100,000       | \$0       | \$100,000      |
| Latin America          | 23RLC05       | Colombia: Colombia Site Visit to showcase stories of leadership from Afro-descendant women's groups protecting their territories from degradation and climate change. (Funded in Comms Budget)                                                                  | \$0             | \$0       | \$0            |
| Latin America          | 23RLT         | Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                                                                   | \$35,000        | \$0       | \$35,000       |
| Latin America          | 23RLF         | Facilitation                                                                                                                                                                                                                                                    | \$138,000       | \$0       | \$138,000      |
| Latin America          | 23RLP         | Planning                                                                                                                                                                                                                                                        | \$70,000        | \$0       | \$70,000       |
| Latin America          | 23RLS         | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                                                                           | \$386,539       | \$0       | \$386,539      |
| Latin America Subtotal |               |                                                                                                                                                                                                                                                                 | \$1,194,539     | \$930,000 | \$2,124,539    |

| Program       | Activity Code | Planned Activities                                                                                                                                                                                                            | Secured funding | Unfunded  | Combined Total |
|---------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|----------------|
| Asia          | 23RSR01       | Asia: Different partners and collaborators with on-going youth projects will be convened to co-create a regional program                                                                                                      | \$10,000        | \$30,000  | \$40,000       |
| Asia          | 23RSID01      | Indonesia : In-country meetings (face to face or virtual) with P&C's most involved in the thematics covered in the regional "path to scale" discussions.                                                                      | \$2,500         | \$10,000  | \$12,500       |
| Asia          | 23RSIN01      | India : In-country meetings (face to face or virtual) with P&C's most involved in the thematics covered in the regional "path to scale" discussions.                                                                          | \$2,500         | \$10,000  | \$12,500       |
| Asia          | 23RSNP01      | Nepal : In-country meetings (face to face or virtual) with P&C's most involved in the thematics covered in the regional "path to scale" discussions.                                                                          | \$2,500         | \$10,000  | \$12,500       |
| Asia          | 23RSR02       | Asia: Youth groups across the region are brought together around a regional level youth project. Different partners and collaborators with on-going youth projects will be convened to co-create a regional program           | \$45,000        | \$15,000  | \$60,000       |
| Asia          | 23RSID02      | Indonesia : Youth organizing event                                                                                                                                                                                            | \$10,000        | \$2,500   | \$12,500       |
| Asia          | 23RSIN02      | India : Youth organizing event                                                                                                                                                                                                | \$10,000        | \$2,500   | \$12,500       |
| Asia          | 23RSNP02      | Nepal : Youth organizing event                                                                                                                                                                                                | \$10,000        | \$2,500   | \$12,500       |
| Asia          | 23RSR03       | Asia: Learning events on 2 priority themes generate lessons that can be broadly shared with all other partners and collaborators in the region (especially those most staked in the theme) and these lessons are then used to | \$10,000        | \$10,000  | \$20,000       |
| Asia          | 23RSID03      | Indonesia : In country work to prepare for learning event at the regional level                                                                                                                                               | \$2,500         | \$2,500   | \$5,000        |
| Asia          | 23RSIN03      | India : In country work to prepare for learning event at the regional level                                                                                                                                                   | \$2,500         | \$2,500   | \$5,000        |
| Asia          | 23RSNP03      | Nepal : In country work to prepare for learning event at the regional level                                                                                                                                                   | \$2,500         | \$2,500   | \$5,000        |
| Asia          | 23RSIN04      | Indonesia : Research on key issues pertinent to community work                                                                                                                                                                | \$0             | \$50,000  | \$50,000       |
| Asia          | 23RSID04      | India : Follow up research on Conservation. Follow up research to link with policy advocacy at the state level on the key issues                                                                                              | \$35,000        | \$15,000  | \$50,000       |
| Asia          | 23RSNP04      | Nepal : Comprehensive research activities, following phase 1 completed in 2022 that focused on developing methodology and approaches.                                                                                         | \$35,000        | \$15,000  | \$50,000       |
| Asia          | 23RSIN10      | India : Documentation of land conflicts in India (SED funding) Commissioned research on land conflicts                                                                                                                        | \$0             | \$75,000  | \$75,000       |
| Asia          | 23RSID06      | Indonesia : In country technical support for partners to better track progress                                                                                                                                                | \$2,500         | \$0       | \$2,500        |
| Asia          | 23RSIN06      | India : In country technical support for partners to better track progress                                                                                                                                                    | \$2,500         | \$0       | \$2,500        |
| Asia          | 23RSNP06      | Nepal : In country technical support for partners to better track progress                                                                                                                                                    | \$2,500         | \$0       | \$2,500        |
| Asia          | 23RSID07      | Indonesia : General Support for Tenure Coalition (including support for Tanakhita, which contributes to Output 1.5)                                                                                                           | \$81,900        | \$20,000  | \$101,900      |
| Asia          | 23RSNP07      | Nepal : NEPAL: Core support grant for organizing and advocacy (including identification of new partners as appropriate)                                                                                                       | \$45,000        | \$15,000  | \$60,000       |
| Asia          | 23RSIN07      | India : INDIA: Core support grant for organizing and advocacy (Includes identification of new partners as appropriate)                                                                                                        | \$45,000        | \$15,000  | \$60,000       |
| Asia          | 23RSID10      | Indonesia : Tenure Coalition organizes the Tenure Conference for August 2023                                                                                                                                                  | \$20,000        | \$20,000  | \$40,000       |
| Asia          | 23RSID11      | Indonesia : Support for Emergency Response for Land Rights Defenders                                                                                                                                                          | \$20,000        | \$15,000  | \$35,000       |
| Asia          | 23RSID12      | Indonesia : Resolution of Land Conflicts                                                                                                                                                                                      | \$20,000        | \$20,000  | \$40,000       |
| Asia          | 23RSID13      | Indonesia : Livelihood initiatives for women in Bengkulu Support for women to secure tenure and pursue specific livelihood initiatives                                                                                        | \$50,000        | \$0       | \$50,000       |
| Asia          | 23RSID14      | Indonesia : Support for women to undertake engendered participatory mapping to preserve customary areas in mountainous and coastal landscapes in Papua                                                                        | \$67,500        | \$0       | \$67,500       |
| Asia          | 23RSID08      | Indonesia : Livelihood work for Walestra. Support to scale out the Livelihood projects                                                                                                                                        | \$10,000        | \$20,000  | \$30,000       |
| Asia          | 23RSIN08      | India : Livelihood pilots                                                                                                                                                                                                     | \$15,000        | \$15,000  | \$30,000       |
| Asia          | 23RSNP08      | Nepal : Livelihood pilots                                                                                                                                                                                                     | \$15,000        | \$15,000  | \$30,000       |
| Asia          | 23RST         | Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                                 | \$30,000        | \$0       | \$30,000       |
| Asia          | 23RSF         | Facilitation                                                                                                                                                                                                                  | \$162,500       | \$0       | \$162,500      |
| Asia          | 23RSP         | Planning                                                                                                                                                                                                                      | \$60,000        | \$0       | \$60,000       |
| Asia          | 23RSS         | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                                         | \$287,210       |           | \$287,210      |
| Asia Subtotal |               |                                                                                                                                                                                                                               | \$1,116,610     | \$410,000 | \$1,526,610    |

| Program                                 | Activity Code | Planned Activities                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Secured funding | Unfunded  | Combined Total |
|-----------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|----------------|
| Tenure Tracking                         | 23TX01        | Global: Production and launch of Land Area flagship and accompanying materials (additional costs included in Communications budget)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | \$20,000        | \$0       | \$20,000       |
| Tenure Tracking                         | 23TX02        | Global: Data collection and peer review of new and updated Depth of Rights and Gender data completed for 35 countries, and case studies comparing rights on paper to rights in practice conducted.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | \$68,600        | \$0       | \$68,600       |
| Tenure Tracking                         | 23TX03        | Global: Production, translation, and launch of Depth of Rights and Gender flagship report (costs included in Communications budget).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | \$0             | \$0       | \$0            |
| Tenure Tracking                         | 23TX04        | Global: Update of Online Tenure Tool to include new Depth of Rights and Gender Data.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | \$0             | \$0       | \$0            |
| Tenure Tracking                         | 23TX05        | Global: Development of brief on the Land-Water Nexus and its implications for Women's Freshwater Tenure Rights                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | \$10,000        | \$0       | \$10,000       |
| Tenure Tracking                         | 23TX06        | Global: Communications campaign promoting the role of Indigenous, Afro-descendant, and local communities and women in governing and stewarding community freshwaters (costs included in Communications budget).                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | \$0             | \$0       | \$0            |
| Tenure Tracking                         | 23TX07        | Global: Continue strengthening internal knowledge management and data accessibility to better harmonize RRI's ecosystem of data, including through harmonizing data on recognized community lands with estimated on unrecognized community lands, combining and enhancing the capabilities of legal databases on the Depth of Rights and Gender, and enhancing linkages to Water Tenure and eventually Livelihoods data. Also continue improvements to Tenure Tracking webpages and outreach materials. (Staff time) | \$0             | \$0       | \$0            |
| Tenure Tracking                         | 23TX08        | Global: Provide support and guidance to RRG programs, RRI Coalition members, and other external organizations and initiatives in furtherance of community-based tenure rights, including through the revision of concept notes, draft reports, and other materials, and through trainings and webinars. (Staff time)                                                                                                                                                                                                 | \$0             | \$0       | \$0            |
| Tenure Tracking                         | 23TX09        | Global: Update and launch of Global Baseline of Carbon Storage in Collective Lands, incorporating new data from RRI, WCRC, and 2021 data collected with GATC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | \$17,324        | \$0       | \$17,324       |
| Tenure Tracking                         | 23TX10        | Global: First phase of analytical capacity building for young researchers within IP, ADP, and LC organizations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | \$0             | \$500,000 | \$500,000      |
| Tenure Tracking                         | 23TX11        | Global: Initial scoping work for methodology to assess specific rights of pastoralists and other mobile peoples, with research and analysis to be conducted in 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | \$0             | \$10,000  | \$10,000       |
| Tenure                                  | 23TXT         | Global: Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | \$10,000        | \$10,000  | \$20,000       |
| Tenure                                  | 23TXS         | Tenure Tracking Staff Costs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | \$268,319       |           | \$268,319      |
| Tenure Tracking Subtotal                |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | \$394,243       | \$520,000 | \$914,243      |
| SAGE                                    | 23TR01        | Global: Path to Scale Initiative: High level report targeting policy makers with the power to mobilize funding and shift systems to channel more resources to rightsholders to manage and conserve tropical forests and other landscapes.                                                                                                                                                                                                                                                                            | \$120,000       | \$0       | \$120,000      |
| SAGE                                    | 23TR02        | Global: Path to Scale organized side-events at strategic forums in 2023 to support coordination and learning among donors, intermediaries, and rightsholders (e.g. Oslo Tropical Forest Forum, New York Climate Week, post-CoP28).                                                                                                                                                                                                                                                                                   | \$80,000        | \$0       | \$80,000       |
| SAGE                                    | 23TRT         | Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | \$10,000        | \$20,000  | \$30,000       |
| SAGE                                    | 23TR10        | Advisors and Consultants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | \$30,000        | \$50,000  | \$80,000       |
| SAGE                                    | 23TRS         | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | \$83,267        | \$45,000  | \$128,267      |
| Path To Scale & Other Global Engagement |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | \$323,267       | \$115,000 | \$438,267      |

| Program                                                                 | Activity Code | Planned Activities                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Secured funding | Unfunded  | Combined Total |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|----------------|
| RC&C                                                                    | 22TC08        | Global: Analysis of critical gaps, constraints, and opportunities in the design and implementation of international climate, conservation, and development initiatives (2022 Continuation)                                                                                                                                    | \$23,000        | \$5,000   | \$28,000       |
| RC&C                                                                    | 23TC01        | Global: Global Dialog on Carbon Markets in the context of a Land Rights                                                                                                                                                                                                                                                       | \$50,000        | \$0       | \$50,000       |
| RC&C                                                                    | 23TC02        | Global: Expand N-S Partnerships on IP and LC conservation and climate action.                                                                                                                                                                                                                                                 | \$5,000         | \$0       | \$5,000        |
| RC&C                                                                    | 23TC03        | Global: Workshop on advancing a Rights-based approach to Conservation Area Targets.                                                                                                                                                                                                                                           | \$50,000        | \$0       | \$50,000       |
| RC&C                                                                    | 23TC04        | Global: Global mapping of countries with adequate legal and governance frameworks for community-led approaches.                                                                                                                                                                                                               | \$20,000        | \$30,000  | \$50,000       |
| RC&C                                                                    | 23TC05        | Global: Analysis of donor and climate /conservation institution readiness to advance direct access financing for community-led actions .                                                                                                                                                                                      | \$0             | \$0       | \$0            |
| RC&C                                                                    | 23TC07        | Global: Support the dissemination and adoption of the Land Rights Standard, including rightsholder engagement with climate, conservation, and private sector organizations (funded in Comms)                                                                                                                                  | \$0             | \$0       | \$0            |
| RC&C                                                                    | 23TCT         | Global: Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                                                                                                                         | \$20,000        | \$0       | \$20,000       |
| RC&C                                                                    | 23TCS         | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                                                                                                                                         | \$342,194       |           | \$342,194      |
| Rights, Climate and Conservation (formerly Rights and Climate) Subtotal |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | \$510,194       | \$35,000  | \$545,194      |
| Gender Justice                                                          | 23TG01        | Global: Facilitate meetings with WiGSA to refine advocacy strategies with different audiences; facilitate participation in key negotiation spaces and international events, promoting dialogues with donors and governments to identify funding opportunities and collaborations.                                             | \$65,000        | \$30,000  | \$95,000       |
| Gender Justice                                                          | 23TG02        | Global: IDLO and RRI co-sponsored event: Indigenous and community women and youth are represented and engaged in rightsholder platforms and processes at national and international levels.                                                                                                                                   | \$30,000        | \$0       | \$30,000       |
| Gender Justice                                                          | 23TG03        | Global: Facilitate peer learning and exchange of knowledge and experience on 1) lessons learned on women's key role in community livelihoods, food security/sovereignty, and women-led economies 2) Facilitating socialization of the CEDAW's General Recommendation 39 3) Facilitating participation of women in key events. | \$8,000         | \$60,000  | \$68,000       |
| Gender Justice                                                          | 23TG04        | Global: Develop an analysis and methodology to establish a baselinemeasuring the current level of funding reaching IP, ADP and LC women organizations/groups operating at the ground level, including "fit for purpose" systems (Phase One).                                                                                  | \$0             | \$500,000 | \$500,000      |
| Gender Justice                                                          | 23TGT         | Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                                                                                                                                 | \$20,000        | \$15,000  | \$35,000       |
| Gender Justice                                                          | 23TGS         | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                                                                                                                                         | \$182,507       |           | \$182,507      |
| Gender Justice Subtotal                                                 |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | \$305,507       | \$605,000 | \$910,507      |
| R&L                                                                     | 23TA01        | Global: Develop and pilot a methodology and framework to establish national-level baselines of the enabling policy and capabilities to advance rights-based approaches.                                                                                                                                                       | \$50,000        | \$50,000  | \$100,000      |
| R&L                                                                     | 23TA02        | Liberia: Support integration of community-based monitoring into review of oil palm concessions in Liberia.                                                                                                                                                                                                                    | \$40,000        | \$60,000  | \$100,000      |
| R&L                                                                     | 23TA03        | Indonesia: Leverage community-based monitoring to secure community rights in oil palm supply chains in Indonesia.                                                                                                                                                                                                             | \$50,000        | \$50,000  | \$100,000      |
| R&L                                                                     | 23TA04        | Indonesia: Design and implement a landscape-level community-based monitoring pilot with "forest positive" industry associations.                                                                                                                                                                                              | \$0             | \$50,000  | \$50,000       |
| R&L                                                                     | 23TA05        | Kenya: Support implementation of CLAN Responsible Investment in Community Lands platform in Kenya.                                                                                                                                                                                                                            | \$25,000        | \$25,000  | \$50,000       |
| R&L                                                                     | 23TA06        | Colombia: Support strategic networking of Colombia Tenure Coalition to advance / implement policies on rights-based investments.                                                                                                                                                                                              | \$0             | \$50,000  | \$50,000       |
| R&L                                                                     | 23TA07        | Region: Host a field-level experiential exchange to directly link Interlaken Group leaders and RRI Partners and Collaborators to advance rights-based tenure reform. (Kenya or Ecuador)                                                                                                                                       | \$70,000        | \$30,000  | \$100,000      |
| R&L                                                                     | 23TA08        | Global: Coordination support for global Interlaken Group (launch of CBM guidance; follow-on analysis; website; advocacy for endorsement of Path to Scale targets)                                                                                                                                                             | \$50,000        | \$25,000  | \$75,000       |
| R&L                                                                     | 23TAT         | Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                                                                                                                                 | \$50,000        | \$25,000  | \$75,000       |
| R&L                                                                     | 23TAS         | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                                                                                                                                         | \$252,550       |           | \$252,550      |
| Rights & Livelihoods                                                    |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | \$587,550       | \$365,000 | \$952,550      |

| Program | Activity Code | Planned Activities                                                                                                                                                                                                                                                  | Secured funding | Unfunded | Combined Total |
|---------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|----------------|
| Comms   | 23X01         | Global: Findings of the Who Owns the World update are promoted to global policymakers, researchers, and coalition members to support IP, LC, and ADP tenure rights and advocacy.                                                                                    | \$45,000        | \$0      | \$45,000       |
| Comms   | 23X02         | Global: Findings of the Power and Potential update are promoted to global policymakers, researchers, and coalition members to support IP, LC and ADP women's tenure rights and advocacy.                                                                            | \$30,000        | \$0      | \$30,000       |
| Comms   | 23X03         | Global: Policymakers and coalition members have online access to the most updated RRI data on gender and depth of rights via updated Online Tenure Tool's Depth of Rights and Gender data.                                                                          | \$10,000        | \$0      | \$10,000       |
| Comms   | 23X04         | Global: Findings of RRI's 2023 carbon rights analysis are disseminated to coalition members and global policy audiences                                                                                                                                             | \$0             | \$10,000 | \$10,000       |
| Comms   | 23X05         | Global: RRI Website is more accessible and easier to navigate for coalition members, donors, and other global audiences                                                                                                                                             | \$15,000        | \$0      | \$15,000       |
| Comms   | 23X06         | Global: Maintenance and strengthening of systems for efficiency, including software; subscriptions; analytics; general programmatic support.                                                                                                                        | \$20,000        | \$0      | \$20,000       |
| Comms   | 23X07         | Global: Global call to action for increase in climate + conservation finance for women is promoted at international and regional levels, and the Women in Global South Alliance for Women's Tenure is promoted as a powerful new platform for IP, LC and ADP women. | \$0             | \$20,000 | \$20,000       |
| Comms   | 23X08         | Global: The Land Rights Now initiative to promote national land rights campaigns is supported through the first half of 2023 as it transitions into becoming a self sustaining initiative.                                                                          | \$16,500        | \$0      | \$16,500       |
| Comms   | 23X09         | Policymakers and coalition members have the most updated information about freshwater tenure campaigns led by IPs, LCs and ADPs.                                                                                                                                    | \$0             | \$3,000  | \$3,000        |
| Comms   | 23X10         | Global: Distribution of RRI's global analyses at regional level through blogs and briefs, social media campaign creation, editing, and proofreading support.                                                                                                        | \$25,000        | \$0      | \$25,000       |
| Comms   | 23X11         | Africa: RRI's Africa coalition's work on promoting collective land rights reforms in the region is advanced at the 2023 Africa Land Institutions Network for Community Rights (ALIN) Conference.                                                                    | \$0             | \$15,000 | \$15,000       |
| Comms   | 23X12         | Africa: Findings from the Africa regional report on conservation are promoted to regional policymakers, civil society institutions and other stakeholders.                                                                                                          | \$7,500         | \$2,500  | \$10,000       |
| Comms   | 23X13         | Africa: New DRC legislation on IP rights is promoted and key decision makers and public have better understanding of the role of IPs and LCs in protecting the country's forests.                                                                                   | \$2,500         | \$2,500  | \$5,000        |
| Comms   | 23X14         | Asia/LA: Local stories of community-led conservation and forest management are highlighted on regional and global fora via Two storytelling site visits to Indonesia and Colombia.                                                                                  | \$50,000        | \$0      | \$50,000       |
| Comms   | 23X15         | Regional: Targeted communications to leverage RRI's data and networks to support regional and country level advocacy to promote and protect community rights.                                                                                                       | \$25,000        | \$0      | \$25,000       |
| Comms   | 23X16         | Indonesia: Increased visibility and promotion of the community tenure reforms agenda in Indonesia among local and national policymakers, including support for annual Tenure Coalition Conference.                                                                  | \$0             | \$10,000 | \$10,000       |
| Comms   | 23X17         | Latin America: ADPs' rights and role in protecting forests is promoted to national and global audiences, particularly on global development platforms.                                                                                                              | \$15,000        | \$0      | \$15,000       |
| Comms   | 23X18         | Global: Land Rights Standard is promoted on international and regional fora for adoption and implementation.                                                                                                                                                        | \$6,000         | \$0      | \$6,000        |
| Comms   | 23X19         | Global: RRI's analytical tools on rights-based conservation and climate action are made accessible in a single location for ease of use.                                                                                                                            | \$7,000         | \$0      | \$7,000        |
| Comms   | 23X20         | Global: Promote and leverage RRI analyses and convenings to promote rights and livelihoods in priority countries.                                                                                                                                                   | \$0             | \$5,000  | \$5,000        |

| Program                                         | Activity Code | Planned Activities                                                                                                                                                                                                  | Secured funding | Unfunded    | Combined Total |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|----------------|
| Comms                                           | 23X21         | Global: Global media moments to leverage the RRI Path to Scale are capitalized to assert the importance of IP and LC rights in attaining global climate and conservation goals.                                     | \$10,000        | \$10,000    | \$20,000       |
| Comms                                           | 23X22         | Global: The objectives and impact of CLARIFI funded projects are highlighted to donors, intermediaries, national civil society organizations and RRI coalition members.                                             | \$10,000        | \$15,000    | \$25,000       |
| Comms                                           | 23X23         | Global: Increased awareness, adaption, and accessibility of the Interlaken Group's guidance and tools to private sector actors, particularly those leading supply chains and environmental sustainability programs. | \$0             | \$10,000    | \$10,000       |
| Comms                                           | 23X24         | Global: Increased visibility and awareness of the MegaFlorestais network and its rights-based agenda to global forest agency leaders                                                                                | \$0             | \$3,000     | \$3,000        |
| Comms                                           | 23X25         | Independent Monitoring Report                                                                                                                                                                                       | \$40,000        | \$0         | \$40,000       |
| Comms                                           | 23XT          | Travel, Research, Supplies and Other Expenses                                                                                                                                                                       | \$15,000        | \$0         | \$15,000       |
| Comms                                           | 23XS          | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                               | \$483,318       | \$0         | \$483,318      |
| Strategic Communications Subtotal               |               |                                                                                                                                                                                                                     | \$832,818       | \$106,000   | \$938,818      |
| CSN                                             | 23QGV/24QGV   | Global: The Governance Meetings enable RRI to review workplans, mobilize to achieve its 2023 objectives, and start engagement for SP4.                                                                              | \$75,000        | \$0         | \$75,000       |
| CSN                                             | 23QP01        | Global: RRI's Global Strategy Meetings energize the Coalition and provide strong input to the planning process.                                                                                                     | \$90,000        | \$0         | \$90,000       |
| CSN                                             | 23QP02        | Global: The Coalition, including Partners, Collaborators, and Fellows, is engaged and leveraged throughout the year                                                                                                 | \$50,000        | \$0         | \$50,000       |
| CSN                                             | 23QP03        | Global: The RRG Board of Directors is actively engaged and efficient in supporting the governance of RRI                                                                                                            | \$75,000        | \$5,000     | \$80,000       |
| CSN                                             | 23QP04        | Global: 2023 MegaFlorestais meeting and/or webinar series facilitate greater understanding from forest agency leaders on implementing tenure reform and scaling up rights recognition                               | \$85,000        | \$0         | \$85,000       |
| CSN                                             | 23QP05        | Global: Pilot up to three exchanges between RRI partners connecting regions who are working on similar themes or challenges, and can boost their impact through North-South or South-South collaboration.           | \$105,000       | \$25,000    | \$130,000      |
| CSN                                             | 23QP06        | Global: The coalition is mapped allowing RRI partners to understand the coverage, reach and impact of the network. Partners can search projects, activities, news and learn from other coalition members.           | \$100,000       | \$0         | \$100,000      |
| CSN                                             | 23NT          | Travel and Department Expenses                                                                                                                                                                                      | \$22,000        | \$0         | \$22,000       |
| CSN                                             | 23NS          | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                               | \$397,770       | \$0         | \$397,770      |
| Coalition and Strategic Networks Subtotal       |               |                                                                                                                                                                                                                     | \$999,770       | \$30,000    | \$1,029,770    |
| SRM                                             | 23Z           | Strategic Response Mechanism                                                                                                                                                                                        | \$700,000       | \$500,000   | \$1,200,000    |
| SRM                                             | 23ZS          | Coordination and Technical Assistance                                                                                                                                                                               | \$48,862        |             | \$48,862       |
| Strategic Response Mechanism Subtotal           |               |                                                                                                                                                                                                                     | \$748,862       | \$500,000   | \$1,248,862    |
| F&A                                             | 23OA          | Accounting/Audits/Banking                                                                                                                                                                                           | \$129,505       | \$0         | \$129,505      |
| F&A                                             | 23OO          | Facilities (incl Canada)                                                                                                                                                                                            | \$298,371       | \$0         | \$298,371      |
| F&A                                             | 23OD          | Fixed Assets                                                                                                                                                                                                        | \$244,503       | \$0         | \$244,503      |
| F&A                                             | 23OE          | Donor Engagement                                                                                                                                                                                                    | \$65,000        | \$0         | \$65,000       |
| F&A                                             | 23OF          | Fundraising Travel and Other                                                                                                                                                                                        | \$35,000        | \$0         | \$35,000       |
| F&A                                             | 23OG          | Gen Ops/Supplies/Events                                                                                                                                                                                             | \$32,100        | \$0         | \$32,100       |
| F&A                                             | 23OH          | HR/Recruiting/Professional Services                                                                                                                                                                                 | \$32,900        | \$0         | \$32,900       |
| F&A                                             | 23OM          | Montreal Related Expenses                                                                                                                                                                                           | \$32,000        | \$0         | \$32,000       |
| F&A                                             | 23OT          | Technology/Systems                                                                                                                                                                                                  | \$120,000       | \$0         | \$120,000      |
| F&A                                             | 23OTR         | RRG Planning/Transition Mgmt                                                                                                                                                                                        | \$0             | \$0         | \$0            |
| F&A                                             | 23OTS         | New Systems Development                                                                                                                                                                                             | \$45,000        | \$0         | \$45,000       |
| F&A                                             | 23OS          | Staff Development & Training                                                                                                                                                                                        | \$95,000        | \$0         | \$95,000       |
| F&A                                             | 23ADMS        | Administrative Personnel Costs                                                                                                                                                                                      | \$998,751       | \$0         | \$998,751      |
| Operations, Finance and Administration Subtotal |               |                                                                                                                                                                                                                     | \$2,128,130     | \$0         | \$2,128,130    |
| SPO                                             | 23SPOS        | Program Leadership/Management                                                                                                                                                                                       | \$777,217       |             | \$777,217      |
| SPO                                             | 23SPOT        | Program Leadership Travel                                                                                                                                                                                           | \$75,000        | \$0         | \$75,000       |
| Program Office Subtotal                         |               |                                                                                                                                                                                                                     | \$852,217       | \$0         | \$852,217      |
|                                                 |               |                                                                                                                                                                                                                     |                 |             | \$0            |
| Total RRI Costs                                 |               |                                                                                                                                                                                                                     | \$11,217,484    | \$3,776,000 | \$14,993,484   |

| Program                           | Activity Code | Planned Activities                                                                                                              | Secured funding | Unfunded    | Combined Total |
|-----------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|----------------|
|                                   |               |                                                                                                                                 |                 |             |                |
| CLARIFI and BEF                   |               |                                                                                                                                 |                 |             |                |
| CLARIFI                           |               | Engage 4-6 Pilot Projects in each of the three regions (Commitment Budget)                                                      | \$2,500,000     | \$2,000,000 | \$4,500,000    |
| CLARIFI                           |               | Pilot Phase 2 Identify, plan and prepare additonal pilot projects to begin early 2024 (24-26 Commitments)                       | \$250,000       | \$1,000,000 | \$1,250,000    |
| CLARIFI                           |               | Establish Clarifi as a legal entity, set up governance, and engage legal, accouting, and advisory services to accelerate impact | \$220,000       |             | \$220,000      |
| CLARIFI                           |               | Design and establish a results monitoring system.                                                                               | \$75,000        |             | \$75,000       |
| CLARIFI                           |               | Travel and Department Expenses                                                                                                  | \$35,000        |             | \$35,000       |
| CLARIFI                           | 23CLRS        | Coordination and Technical Assistance                                                                                           | \$168,610       |             | \$168,610      |
| CLARIFI Subtotal                  |               |                                                                                                                                 | \$3,248,610     | \$3,000,000 | \$6,248,610    |
| BEF                               | 23BEFTA       | Tropical Andes Grants                                                                                                           | \$2,125,000     |             | \$2,125,000    |
| BEF                               | 23BEFCB       | Congo Basin Grants                                                                                                              | \$796,300       |             | \$796,300      |
| BEF                               | 23BEFGTC      | GATC Strengthening Grant                                                                                                        | \$350,000       |             | \$350,000      |
| BEF                               | 23BEFTA01     | Tropical Andes Convening Planning                                                                                               | \$125,000       |             | \$125,000      |
| BEF                               | 23BEFCB02     | Congo Basin Convening Planning                                                                                                  | \$100,000       |             | \$100,000      |
| BEF                               | 23BEFT        | Travel and Department Expenses                                                                                                  | \$115,056       |             | \$115,056      |
| BEF                               | 23BEFS        | Coordination and Technical Assistance                                                                                           | \$210,944       |             | \$210,944      |
| BEF Grant Expenses (GATC/RRG/C4N) |               |                                                                                                                                 | \$3,822,300     | \$0         | \$3,822,300    |
|                                   |               |                                                                                                                                 |                 |             |                |
|                                   |               | Contingency                                                                                                                     | \$200,000       |             |                |
|                                   |               |                                                                                                                                 |                 |             |                |
|                                   |               | Reserve                                                                                                                         | \$450,000       |             | \$450,000      |
| TOTAL COMBINED COSTS              |               |                                                                                                                                 | \$18,938,394    | \$6,776,000 | \$25,714,394   |
|                                   |               |                                                                                                                                 |                 |             |                |

## ANNEXE 2

---

### Critères RRI pour déterminer les aspects « stratégiques », « à valeur ajoutée » et « synergiques ».

#### **1. Stratégie**

La réflexion stratégique est souvent guidée par le fait de poser les bonnes questions. Il s'agit notamment de questions telles que :

- Cela nous rapproche-t-il de la réalisation de nos objectifs communs ?
- Une décision politique qui sera-t-elle prise dans l'année à venir ? Dans deux ans ? Dans cinq ans ?
- L'activité aura-t-elle une pertinence politique au niveau national ?
- L'intervention influence-t-elle les positions et le comportement des principaux décideurs ?
- Les résultats potentiels seront-ils significatifs pour les droits fonciers des communautés ? La réduction de la pauvreté ? Les objectifs mondiaux de développement, de conservation et de climat à partir d'une approche basée sur les droits ? Ou d'autres engagements de la Coalition ?

Les critères de RRI pour déterminer si une intervention est « stratégique » sont les suivants :

- Contribue à améliorer les droits à la terre et aux ressources des PA, des CL et des PAD.
- Profite de, ou crée une nouvelle opportunité politique.
- Rassemble de multiples acteurs pour atteindre les objectifs de la Coalition.
- Tient compte de l'environnement externe et s'appuie sur ce qui est fait par d'autres acteurs sans dupliquer ces efforts.
- Neutralise les récits des opposants ou fournit un nouveau récit pour rallier les partisans et les nouvelles circonscriptions clés.
- Influence les décideurs clés aux niveaux national et régional et ouvre la possibilité d'un dialogue direct entre la société civile, les organes directeurs et les PA, les CL et les PAD.
- Crée ou profite de nouveaux événements et institutions pour influencer des acteurs ou processus « non traditionnels ».
- La probabilité d'atteindre un résultat distinct dans un court laps de temps est élevée.

#### **2. Valeur ajoutée**

RRI opère au sein d'une structure de programme à la fois souple et clairement axée sur des résultats politiques spécifiques. En tant que coalition, toutes les personnes impliquées s'attendent à ce que l'accomplissement collectif vers des objectifs partagés spécifiques dépasse la somme de ce que les Partenaires et Collaborateurs pourraient réaliser indépendamment. Les

évaluations de la valeur ajoutée des contributions sélectionnées sont définies et mesurées par les critères suivants :

- Processus de réforme politique avancé au niveau national, conduisant à : la création et/ou le renforcement des engagements, la reconnaissance et/ou la réalisation des droits, et la prévention du retour en arrière.
- Création d'un effet domino, conduisant à la reproduction de développements progressifs au-delà des frontières sociales, politiques ou économiques.
- Création de nouvelles alliances stratégiques ou de partenariats pour faire avancer de nouvelles solutions et aller au-delà des habitudes.
- Renforcement de la pensée critique, formulation de solutions ou clarification des actions et des voies requises.

### ***3. Synergie***

Au sein de la Coalition RRI, la synergie et les résultats sont censés découler de la collaboration. Une synergie efficace conduit à des résultats possédant une valeur ajoutée. Aux fins de RRI, les « interventions synergiques » se caractérisent par un ou plusieurs des éléments suivants :

- Combiner des programmes, activités et/ou acteurs clés mondiaux, régionaux et nationaux afin de maximiser l'influence sur les politiques.
- Tirer parti de l'avantage comparatif inhérent des différents acteurs composant la Coalition et de leur intérêt pour les objectifs de la Coalition, notamment les Partenaires, les Collaborateurs, les boursiers, le RRG et d'autres.
- S'appuyer sur les perspectives, les efforts et les priorités des organisations de la société civile, des PA, des CL et des PAD aux niveaux national, régional et mondial.

## ANNEXE 3

---

### Programme stratégique de RRI pour 2023–2027

#### Catalyser l'action à l'échelle mondiale pour garantir les droits fonciers et la gouvernance des terres des peuples autochtones et des communautés locales afin d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030 en matière de développement, de climat et de conservation

#### L'urgence et l'occasion de parvenir à un impact à grande échelle

Il est désormais reconnu, comme jamais auparavant, qu'il est essentiel de garantir les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales, des peuples afro-descendants et des femmes au sein de ces groupes pour pouvoir faire face aux effets cumulés des crises mondiales liées au climat et à la biodiversité, ainsi qu'aux inégalités sociales, économiques et politiques croissantes qui menacent les progrès sous toutes leurs formes.<sup>1</sup> Les approches fondées sur les droits humains, approuvées par les Nations unies, les institutions internationales de développement, les gouvernements et les organismes intergouvernementaux chargés d'orienter les actions en matière de climat et de biodiversité, constituent le seul moyen raisonnable de protéger et de restaurer les écosystèmes de la planète tout en garantissant des progrès en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, les efforts nécessaires en vue d'élargir la reconnaissance juridique des droits des peuples autochtones et des communautés locales – en particulier ceux des femmes au sein de ces groupes – sur leurs terres coutumières, leurs systèmes de savoir traditionnel et leurs institutions de gouvernance, constituent les actions les plus puissantes qui puissent être entreprises pour sauvegarder les [limites planétaires](#) tout en assurant des progrès vers la justice, la paix et la prospérité pour tous. Pour atteindre ces objectifs dans le contexte d'une « fenêtre » qui se ferme rapidement, il faudra une coordination, une innovation et une action sans précédent, et c'est à ce niveau que se situe l'ambition de la coalition RRI pour la période 2023–2027.

Le contexte émergent dans lequel opère le mouvement mondial des droits fonciers peut être résumé en cinq faits interreliés :

- 1. Les communautés possèdent, au titre du droit coutumier, au moins la moitié de la superficie terrestre mondiale, mais détiennent des droits légaux sur moins de 20 pour cent de ces terres, et les droits sur les autres ressources sont souvent mal définis.** Ce déphasage est une cause essentielle de la pauvreté, des inégalités et de la corruption omniprésentes qui alimentent les conflits et la dégradation de l'environnement, et compromettent ainsi la mise en œuvre d'actions efficaces en matière de climat et de conservation, ainsi que les efforts autour des priorités de développement durable.<sup>2</sup> Au moins 800 millions d'hectares de terres dans 36 pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) n'ont pas encore été officiellement reconnus par les

gouvernements,<sup>3</sup> et seule une poignée de pays tropicaux reconnaissent explicitement les droits d'émission de carbone des communautés locales et des peuples autochtones.<sup>4</sup>

2. **Au moins 2 milliards de personnes sont touchées par ces difficultés, et on prévoit une augmentation de leur nombre au cours des dix prochaines dix années.** Les peuples autochtones, les communautés locales, les peuples afro-descendants, et en particulier les femmes et les jeunes au sein de ces groupes, détiennent des droits inaliénables enracinés dans des cultures, des traditions et des systèmes de connaissances durables, mais ils continuent de figurer parmi les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés du monde. Leurs revendications en matière de justice, de qualité et d'autodétermination sont essentielles pour atténuer la pauvreté à laquelle ils sont confrontés et pour sauvegarder les terres et les territoires dont ils sont les gardiens.<sup>5</sup> De plus, malgré leur rôle prépondérant dans le maintien du bien-être des communautés et la gestion des terres et des ressources collectives, les femmes continuent d'être victimes de discrimination et de jouir de moins de droits que leurs homologues masculins. De même, les jeunes n'ont jusqu'à présent pas été suffisamment mobilisés en tant que leaders au sein de leurs communautés et au-delà ; il faut en faire plus pour garantir leur participation à l'identification et la résolution des opportunités et des défis existants et émergents.
3. **Il y a de nombreuses données factuelles qui indiquent que les terres et territoires détenus par les communautés sont généralement plus performants que les terres appartenant à des propriétaires publics et privés par rapport à des critères de durabilité, d'équité et de résilience.** On constate que les terres communautaires légalement reconnues présentent des taux plus faibles de déforestation et de feux de forêt, stockent davantage de carbone, abritent une biodiversité plus importante et profitent à davantage de personnes que les terres gérées par des entités publiques ou privées, et ce à un coût largement inférieur.<sup>6</sup> Les femmes jouent un rôle clé dans la gouvernance et la défense des terres communautaires, en dépit des droits inégaux qu'elles ont par rapport aux hommes et des protections insuffisantes présentes dans les lois et coutumes de nombreux pays.<sup>7</sup>
4. **Le soutien croissant apporté par les gouvernements aux droits fonciers communautaires offre de nouvelles possibilités de progrès.** Rien qu'entre 2014 et 2016, les gouvernements de 30 pays en développement ont adopté des cadres juridiques qui renforcent les droits de tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales,<sup>8</sup> et ils sont encore plus nombreux à avoir adopté des lois depuis. D'après l'Opportunity Framework (Cadre des opportunités),<sup>9</sup> au moins 18 pays abritant des forêts tropicales disposent de cadres juridiques et de capacités opérationnelles suffisants pour soutenir la reconnaissance juridique et/ou la protection des droits de tenure communautaires. La mise en œuvre de ces avancées juridiques permettrait de garantir les droits sur plus de 650 millions d'hectares de terres et de forêts (soit près de trois fois la superficie de la République démocratique du Congo), ce qui contribuerait à améliorer la protection des forêts et la conservation de la biodiversité, ainsi qu'à éviter des émissions de l'ordre de 1,1 à 7,4 GtCO<sub>2</sub>e (gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>) au cours des dix prochaines années.<sup>10</sup>

**5. Le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales est désormais une norme mondiale et, de plus en plus, un impératif.** Comme l'affirme le consensus croissant des climatologues et des spécialistes de la biodiversité, il est désormais largement admis que les droits des peuples autochtones et des communautés locales sont essentiels à la réalisation des objectifs et priorités environnementaux à l'échelle mondiale. Des [standards](#), [principes](#), et [sauvegardes](#) de plus en plus robustes sont mis au point pour consolider davantage la signification et les implications des approches basées sur les droits ; un écosystème croissant d'organisations communautaires, d'institutions alliées et d'investisseurs progressistes contribue à élaborer les outils, conseils et instruments requis pour faire progresser et garantir les droits des communautés sur les terres et les ressources<sup>11</sup> ; par ailleurs, une [coordination](#) et un [travail de plaidoyer](#) améliorés contribuent à favoriser des [engagements sans précédent de la part des bailleurs de fonds](#), un soutien dédié aux [actions climat sensibles au genre](#), et des appels à une ambition encore accrue.

En somme, pour la toute première fois, nous disposons désormais de feuilles de route opérationnelles pour garantir, à grande échelle, les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales, avec une idée claire des coûts et des implications pour le climat et la biodiversité. Grâce à des décennies d'actions coordonnées et d'investissements stratégiques effectués par les communautés et les organisations de la société civile, nous sommes désormais dotés d'un large éventail d'outils et d'instruments stratégiques pour orienter et accélérer les progrès (voir encadré 1). Toutefois, pour aller de l'avant, il faudra faire preuve d'encore plus d'ambition, de coordination et d'innovation afin de relever les défis existants et émergents, de saisir les opportunités et de tirer parti de la transformation ascendante.

### **De « potentiel » à « transformateur » : Relever les défis clés, saisir les occasions essentielles**

Dans un contexte de menaces environnementales sans précédent à l'échelle mondiale, les gouvernements et la communauté internationale dans son ensemble doivent intensifier leurs efforts pour freiner la déforestation et endiguer la perte de biodiversité tout en s'attaquant aux facteurs sous-jacents de pauvreté et de violence systémique qui menacent toutes les formes de progrès. La garantie et la protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales sur les terres et les moyens de subsistance sont essentielles pour atteindre ces objectifs, mais, à ce jour, ce sont principalement les titulaires de droits eux-mêmes qui ont impulsé les changements. L'engagement pris par les bailleurs de fonds et les philanthropes lors de la Cdp26 en matière de tenure a depuis élargi la responsabilité de l'action collective sur le programme relatif aux droits fonciers mais, pour y parvenir au rythme et à l'échelle requis pour répondre aux priorités mondiales relatives au climat, à la conservation et au développement durable, il faudra mettre en œuvre des efforts sans précédent en matière de stratégie, d'innovation et de financement.

### Encadré 1. Innovations pour élargir le soutien aux droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance

Les contributions de RRI à la série émergente d'outils, d'institutions et de réseaux de tenure aident à créer une base solide pour l'avancement d'objectifs et de priorités toujours plus ambitieux :

- Le [Strategic Response Mechanism](#) (Mécanisme de réponse stratégique), rapidement déboursable, a permis à plus de 87 organisations de saisir des occasions inattendues de faire avancer les réformes et de gérer les reculs dans plus de 28 pays. Les subventions du SRM ont été les interventions initiales qui ont conduit à de nombreux projets financés par le Tenure Facility.
- Le réseau d'agences forestières publiques [MegaFlorestais](#) a obtenu un soutien gouvernemental sans précédent et ouvert de nouvelles possibilités de réforme dans plus de 10 pays.
- Le réseau [Interlaken Group](#), composé d'entreprises privées, d'investisseurs et d'ONG de premier plan, a mobilisé le soutien du secteur privé en faveur de réformes dans six pays.
- La campagne [Land Rights Now](#) a mobilisé les organisations de développement agricole et rural pour qu'elles unissent leurs forces afin de soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales.
- [Landmark](#), une plateforme mondiale de terres communautaires affichant des informations géoréférencées sur les terres détenues et utilisées collectivement dans le monde entier, a augmenté la visibilité et l'accessibilité de données clés.
- Le [Tenure Facility](#), le premier mécanisme de financement international au monde à mettre en œuvre des lois foncières favorables aux communautés, s'est appuyé sur la capacité croissante des organisations locales et sur les possibilités créées par les mouvements sociaux et les autres initiatives stratégiques de RRI.
- Le [Standard pour les droits fonciers](#), élaboré avec l'*Indigenous Peoples Major Group*, établit les meilleures pratiques pour assurer la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants dans toutes les actions et tous les investissements au niveau du paysage soutenus par des institutions internationales, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des investisseurs.
- Le [Réseau africain des institutions foncières pour les droits communautaires \(ALIN\)](#) est une plateforme informelle établie par 95 hauts fonctionnaires de 15 pays d'Afrique en 2019. Elle constitue depuis lors une communauté de pratique grâce à laquelle les membres ont renforcé leurs capacités, favorisé le dialogue et encouragé la diffusion d'informations sur les droits fonciers communautaires en Afrique. Le réseau a également servi de mécanisme de reddition de comptes contribuant à mesurer les progrès réalisés.

- Le **Path to Scale and Transformation** est un réseau informel de bailleurs de fonds, de mécanismes financiers et de leurs intermédiaires, lancé en 2020 dans le but d'augmenter le financement et d'autres facteurs favorables pour garantir les droits aux terres et aux ressources, la conservation et les moyens de subsistance des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants dans la mesure requise pour atteindre les objectifs mondiaux à l'horizon 2030 en matière de climat et de biodiversité. *Path to Scale* encourage une ambition accrue, une meilleure coordination et des engagements financiers plus importants pour mener à bien le programme relatif aux droits fonciers, et pour contribuer à mobiliser les bailleurs de fonds et les entités philanthropiques privées autour de la nécessité d'une action, d'une innovation et d'un investissement plus coordonnés.
- Enfin, la **Community Land Rights and Conservation Finance Initiative** (L'Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation – CLARIFI), qui est l'initiative la plus récente, a été lancée comme nouveau mécanisme de financement international par RRI et Campaign for Nature dans le but de déployer stratégiquement des fonds publics et privés afin d'élargir le financement des organisations dirigées par des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants qui cherchent à obtenir la reconnaissance officielle des droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et de leurs efforts pour conserver et gérer durablement leurs territoires.

Entre 2011 et 2021, l'aide publique au développement en vue de la reconnaissance des droits des communautés forestières n'a atteint en moyenne que 270 millions de dollars par an. Cela représente moins de 1 pour cent du total des financements destinés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique pour la même période,<sup>12</sup> financements dont seulement 11 pour cent ont été consacrés à la garantir des droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants.<sup>13</sup> Par ailleurs, les communautés étaient rarement les bénéficiaires directs de ces fonds. Seulement 17 pour cent des projets menés depuis 2011 ont fait intervenir des organisations locales en tant que partenaires de mise en œuvre, ce qui a entravé leur aptitude à travailler sur leurs ordres du jour et à renforcer leurs propres capacités.<sup>14</sup>

En 2017, dans les PRFI, quelque 417 millions d'hectares de forêts étaient légalement reconnus comme appartenant aux communautés ou désignés pour elles.<sup>15</sup> La reconnaissance formelle de 400 millions d'hectares supplémentaires placerait un peu plus de la moitié de toutes les forêts des PRFI sous propriété communautaire, ce qui représenterait environ 20 pour cent de l'objectif « 30x30 » proposé en matière de biodiversité et des efforts mondiaux visant à mettre fin à la déforestation.<sup>16</sup> Pour atteindre cet objectif d'ici à 2030, toutefois, il faudrait octroyer aux communautés des titres de propriété sur au moins 50 millions d'hectares de terres forestières par an, ce qui représente un rythme quatre fois supérieur au taux actuel de reconnaissance de la tenure.

Bien que les conditions favorables à la réalisation de cet objectif s'améliorent tant à l'échelle mondiale qu'au sein de certains pays clés abritant des forêts tropicales, il reste au moins quatre défis d'envergure à relever :

- 1. Mobiliser les gouvernements :** Malgré l'amélioration des conditions politiques dans certaines juridictions (par exemple, l'élection en 2022 de gouvernements progressistes en Colombie et au Brésil), on assiste dans de nombreux pays à une montée en puissance des régimes autocratiques, au rétrécissement des espaces politiques et au recul de divers droits, y compris les droits fonciers communautaires officiellement reconnus.<sup>17</sup> La pandémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités entre pays et en leur sein, entraînant l'imposition de restrictions encore plus importantes sur les libertés civiles, l'usurpation des droits des communautés et l'adoption de plans de redressement qui légitiment l'accaparement des terres et marginalisent encore davantage les populations rurales pauvres et les peuples autochtones en particulier. En conséquence, les violences à l'encontre des défenseurs locaux des terres ne montrent aucun signe de déclin<sup>18</sup> et l'ordre du jour relatif aux droits fonciers se heurte à une incertitude de plus en plus marquée dans un nombre croissant de pays. Pour inverser ces tendances et renforcer le soutien politique en faveur de l'ordre du jour des droits fonciers, une collaboration et une coordination accrues seront requises entre les acteurs de la société civile, les organisations intergouvernementales et les investisseurs progressistes entretenant des rapports positifs avec les gouvernements des juridictions clés.
- 2. Mobiliser des financements et des modalités innovantes :** À la suite de la pandémie de Covid-19, la dette publique atteint des niveaux sans précédent tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre entraînent une inflation galopante, et les tensions géopolitiques croissantes contribuent à l'augmentation des coûts énergétiques et de l'insécurité alimentaire aux quatre coins du monde. Après avoir atteint un niveau record en 2021, le soutien politique à l'aide publique au développement semble aujourd'hui s'essouffler, et la coopération sur les questions sociales, économiques et environnementales clés devient plus fragmentée et polarisée aux niveaux national et international.<sup>19</sup> Dans l'ensemble du monde en développement, les gouvernements profitent des pouvoirs que leur a conférés la pandémie pour poursuivre des ordres du jour économiques effrénés – en donnant la priorité au développement des infrastructures, à l'exploitation minière et à diverses formes d'exploitation des ressources naturelles – tout en affaiblissant les protections sociales et environnementales et en permettant le recul des droits dans les paysages ciblés. Alors que les politiques nationalistes, le populisme et les tendances autoritaires gagnent en importance, les efforts visant à faire avancer les réformes progressives se heurteront probablement à des circonstances de plus en plus difficiles.<sup>20</sup>

Dans le même temps, tandis que les recettes publiques diminuent, le marché boursier et la philanthropie privée connaissent un essor. Rien qu'au cours des quelques dernières années, plus de 30 milliards USD ont été engagés dans le financement du climat et de la conservation. Cela inclut une promesse de 10 milliards USD de la part de Jeff Bezos,<sup>21</sup> de

6 milliards USD par un consortium de 36 fondations privées<sup>22</sup> et de 1 milliard USD par Hansjörg Wyss.<sup>23</sup> En fait, les entités philanthropiques adoptent de plus en plus la position progressiste des défenseurs de longue date des droits, comme la Fondation Ford, en engageant leurs ressources pour faire progresser les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants dans le contexte des portefeuilles sur le climat et la conservation, comme le montre l'engagement de Glasgow relatif à la tenure. En raison de sa plus grande souplesse et de ses exigences moins restrictives, le soutien philanthropique offre un potentiel énorme pour l'avancement des droits communautaires au niveau local et le maintien de l'ordre du jour relatif aux droits fonciers comme priorité mondiale. Cependant, des formes de soutien plus systémiques seront requises pour réaliser le programme de transformation qui sous-tend le mouvement des droits fonciers. À l'avenir, il faudra mobiliser un soutien encore plus important de la part des bailleurs de fonds publics et privés, renforcer l'action coordonnée et continuer à mener un travail de sensibilisation sur le rôle essentiel des populations locales dans la réalisation d'un avenir plus durable, équitable et résilient face au changement climatique.

3. **Élargir la mise en œuvre** : Malgré des progrès considérables dans le nombre de pays disposant de politiques et de cadres juridiques reconnaissant les droits des communautés sur les terres et les ressources, la mise en œuvre continue de représenter un défi dans de nombreuses juridictions. Comme nous l'avons déjà noté, plus de 150 millions d'hectares de terres forestières tropicales ont été reconnus comme appartenant légalement à des peuples autochtones et des communautés locales, ou assignés à ces groupes, au cours des 15 dernières années, mais le potentiel est bien plus important (voir ci-dessus). Pour faire progresser les droits au rythme et à l'échelle nécessaires à la réalisation des objectifs internationaux en matière de climat et de biodiversité, il faudra déployer et exploiter stratégiquement davantage d'énergie, de ressources et de soutien technique pour : (i) créer des environnements sociaux, politiques et économiques favorables à l'échelle locale, nationale et internationale ; (ii) renforcer la confiance parmi les institutions publiques et privées et les organisations communautaires locales ; (iii) renforcer les mouvements sociaux ; (iv) démontrer la faisabilité de la mise en œuvre ; et (v) construire sans relâche la base de données factuelles en vue de réformes progressistes. Pour atteindre ces objectifs, le soutien et l'engagement actifs d'une coalition mondiale robuste et diversifiée seront, naturellement, nécessaires.
4. **Aller au-delà du principe « ne pas nuire »** : Les institutions et initiatives multilatérales qui soutiennent les actions en faveur du climat et de la conservation – comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), le partenariat ProGreen de la Banque mondiale, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le Fonds carbone (FC), la Coalition for Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance (LEAF – Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts), ainsi que la multitude de normes volontaires du marché du carbone – ont tous élaboré des garanties exigeant le respect des droits fonciers locaux, mais aucune n'a été conçue pour faire progresser la tenure forestière communautaire et la gouvernance en soi, et toutes ces entités se heurtent à des défis pour ce qui est de la mise en œuvre, du suivi et de la

présentation de rapports. Il faut désormais en faire plus pour mobiliser la coordination et le soutien internationaux en faveur de l'avancement des approches fondées sur les droits et de l'adoption de stratégies intégrées qui tiennent compte de la nécessité de clarifier et de garantir les droits sur le terrain, soit par le biais de financements directs versés aux organisations en position de mettre en œuvre cet agenda, soit en apportant un soutien technique dédié aux partenaires nationaux pour accélérer les réformes et/ou renforcer les capacités de mise en œuvre.

## Concevoir le chemin à suivre

Pour réaliser le plein potentiel de sa mission et de son objectif, la coalition RRI devra en faire plus pour saisir les opportunités émergentes et relever les défis persistants. Les résultats obtenus jusqu'ici mettent en évidence quatre enseignements opérationnels qui orientent les décisions quant au chemin à suivre. Associés à la proposition de valeur et à la théorie du changement de RRI (voir ci-après), ils constituent les éléments essentiels de son nouveau programme stratégique quinquennal pour la période de 2023 à 2027.

- 1. Des organisations locales fortes et des systèmes sociaux et de marchés progressistes sont nécessaires pour saisir les occasions, réduire les risques de retour en arrière et assurer les progrès vers des actions climatiques et de conservation fondée sur les droits.** Les récentes évolutions au Brésil, au Kenya et ailleurs illustrent à quel point les droits sont fragiles lorsqu'ils ne sont pas intégrés dans les systèmes sociaux, politiques et de marché. L'objectif 30x30 du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 pourrait facilement être interprété comme une justification du déplacement des populations locales. Par ailleurs, les programmes juridictionnels de compensation du carbone risquent d'inciter les gouvernements à s'emparer des droits des populations locales sur leur carbone, tandis que les marchés volontaires du carbone risquent de stimuler l'appropriation par des entités privées des terres et forêts communautaires. Cependant, d'après l'expérience, ces risques peuvent être atténués lorsque les organisations locales disposent des moyens et des ressources nécessaires pour faire face aux menaces et peuvent compter sur des alliés stratégiques pour amplifier leurs actions et/ou mobiliser un plus grand soutien. Entre autres, les entreprises et les investisseurs progressistes occupent souvent une position unique au moment d'influencer les décideurs et de mettre fin à la criminalisation et à la violence auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits fonciers. Parallèlement, l'implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des interventions en matière de climat et de biodiversité est de plus en plus reconnue comme une condition essentielle à l'obtention d'impacts à long terme, tandis que le suivi coordonné par la base populaire des interventions entreprises au niveau du paysage constitue un outil puissant pour en responsabiliser les promoteurs et démontrer les effets positifs de la gouvernance communautaire.
- 2. Le plaidoyer local est essentiel pour faire avancer les réformes du régime foncier et pour entreprendre des actions fondées sur les droits en matière de climat, de biodiversité et de développement durable.** L'expérience de RRI en matière de soutien

aux efforts des titulaires de droits afin de faire avancer et de mettre en œuvre des réformes progressistes a donné lieu à plusieurs enseignements importants, y compris les suivants : (i) les progrès ont souvent leur origine dans des luttes politiques persistantes, marquées par des actions collectives menées localement et le développement d'organisations et de leaders communautaires compétents ; (ii) des structures de financement souples et adaptables sont essentielles pour saisir les occasions et permettre la mise au point d'initiatives et de collaborations stratégiques ; (iii) le renforcement de la confiance et du soutien politiques en faveur des droits fonciers communautaires est essentiel à l'établissement de conditions favorables à l'avancement et à la mise en œuvre de réformes du régime foncier ; et (iv) la coordination et la participation de tout le secteur sont nécessaires pour mener un travail de sensibilisation, mobiliser le soutien et gérer les intérêts particuliers.

- 3. Les institutions multilatérales et les organisations intergouvernementales peuvent faire avancer ou faire traîner le soutien des pays en développement au programme relatif aux droits fonciers.** Au-delà de l'élaboration et de l'application de sauvegardes sociales et environnementales, les initiatives internationales en matière de développement, de climat et de conservation ont jusqu'à présent apporté un soutien limité à la réalisation du programme relatif aux droits fonciers, bien qu'il soit fondamental pour la réalisation de leurs objectifs. Les relations institutionnelles et les modalités programmatiques qui éclairent les actions nationales en matière de climat et de biodiversité sont essentielles pour comprendre les contraintes auxquelles sont soumises les initiatives internationales. Étant donné que les accords internationaux de financement et de paiements fondés sur les performances sont généralement conclus avec les ministères nationaux de l'environnement (avec peu ou pas d'implication des responsables du régime foncier et du développement social), et que les réformes du régime foncier et les programmes d'inclusion sociale ont généralement été présentés comme des décisions internes ayant trait aux politiques et ayant peu ou pas d'incidence sur les résultats, le soutien international à la réforme des régimes fonciers locaux a été faible, ce qui a réduit les possibilités de renforcer les capacités juridiques et techniques des gouvernements à entreprendre des actions. En s'appuyant sur l'engagement pris par les bailleurs de fonds lors de la Cdp26, les principaux bailleurs de fonds mondiaux en matière de climat et de biodiversité occupent maintenant une position unique pour tirer parti de leurs relations avec les mécanismes de financement internationaux et les gouvernements partenaires afin de s'assurer que les investissements futurs iront au-delà des protocoles « ne pas nuire » et aideront activement les gouvernements nationaux et les populations locales à mener à bien des interventions fondées sur les droits et à garantir les droits des communautés sur les terres et les ressources.

- 4. Des modalités de financements adaptés aux objectifs sont essentielles à la réalisation des ambitions mondiales en matière de priorités climatiques et de conservation fondées sur les droits.** Pour réaliser les ambitions de l'engagement pris lors de la Cdp26 concernant la garantie et la protection des droits fonciers et forestiers des communautés, il faudra réexaminer de manière critique les modalités de financement utilisées par les institutions financières internationales, les bailleurs de fonds et les entités philanthropiques, afin de veiller à ce qu'elles soient alignées sur les

réalités uniques des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, ainsi que des femmes en leur sein. Une approche « adaptée aux objectifs » suppose que les financements destinés au climat, à la conservation et aux droits sont canalisés de manière pertinente et appropriée pour les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants, et garantit que les engagements financiers sont menés par leurs organisations sur la base de conditions souples, à long terme, sensibles au genre, opportunes, accessibles et mutuellement responsables.<sup>24</sup>

## Proposition de valeur de RRI : Rapprocher, innover et catalyser les changements

RRI a été fondée en 2005 en tant que partenariat entre des ONG internationales, des organisations communautaires et des bailleurs de fonds pour établir des objectifs mondiaux et intensifier la sensibilisation et l'action en faveur d'une réforme de la tenure forestière qui reconnaisse les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, ainsi que leurs moyens de subsistance. Il s'agissait d'une entité unique et nouvelle dans le secteur des forêts et de la conservation, conçue pour suivre les progrès mondiaux, coordonner les actions des bailleurs de fonds et des acteurs actifs dans ce domaine, catalyser les innovations et saisir les occasions stratégiques qui ne pouvaient être exploitées par d'autres. Les principaux bailleurs de fonds de l'époque – notamment le ministère britannique du développement international (DFID – UK Department for International Development), qui est maintenant le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO), l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) et la Fondation Ford – s'inquiétaient du fait que les droits fonciers risquaient d'être exclus de leurs portefeuilles institutionnels et sont devenus les premiers partenaires financiers de RRI. Leur préoccupation collective a conduit à l'élaboration des programmes-cadres de RRI, à des plans stratégiques et à des réunions annuelles de stratégie mondiale avec des partenaires et collaborateurs du monde entier, donnant lieu à plus d'une décennie d'innovations et d'impact ininterrompus.<sup>25</sup>

Quinze ans plus tard, le monde se trouve dans une situation assez similaire. Même si d'importants progrès ont été réalisés à l'échelle mondiale pour ce qui est de reconnaître à quel point il est important de garantir la tenure communautaire, y compris des réformes nouvelles et en cours du régime foncier dans de nombreux pays, c'est une question qui risque à nouveau d'être absorbée par d'autres crises. Alors que le monde s'engage dans une longue phase d'incertitude, aggravée par la pandémie de Covid-19, l'intensification des tensions géopolitiques, l'augmentation des coûts de l'énergie, la montée en flèche de l'inflation, l'émergence d'une crise alimentaire et les impacts sans précédent du changement climatique, il existe des risques croissants de dilution ou de recul des acquis légaux durement obtenus, de redéfinition des priorités de financement et d'affaiblissement de l'intérêt suscité par les approches fondées sur les droits. Il est crucial de se doter d'un organisme rassembleur de confiance afin d'élever le niveau des ambitions, de mobiliser une action coordonnée, de favoriser des partenariats stratégiques et de catalyser les innovations requises pour accélérer et suivre les progrès vers les priorités mondiales en matière de climat, de conservation et de développement durable. Au

cours des 15 dernières années, RRI s'est intentionnellement transformé pour pouvoir répondre à ce moment charnière.

En 2020, RRI – qui compte désormais 21 partenaires, plus de 150 collaborateurs et un mécanisme de coordination (Groupe des droits et ressources – RRG (*Rights and Resources Group*)) – a été élargie et réformée afin de privilégier les organisations autochtones, communautaires, afro-descendantes et féminines dans nos stratégies, notre programmation et notre gouvernance. Les partenaires de RRI, qui sont responsables de la gouvernance et de l'orientation générales de la Coalition, sont désormais des titulaires de droits majoritaires, ce qui reflète les demandes et les capacités renforcées des organisations autochtones et communautaires à l'échelle mondiale. Des réseaux nouveaux et existants tels que MegaFlorestais (gouvernements), l'Interlaken Group (secteur privé), et le Path to Scale and Transformation (bailleurs de fonds et entités philanthropiques) ont été consolidés ou créés pour mobiliser un plus grand soutien de la part de groupes clés à l'échelle nationale et internationale. Les activités de suivi des données essentielles ont été élargies pour englober des aspects clés de la tenure des terres et des ressources, y compris les droits sur l'eau, le carbone et les moyens de subsistance, la mesure des revendications coutumières et les possibilités de faire avancer les réformes. Le soutien apporté par RRI aux organisations et priorités locales a également été élargi pour englober la promotion de la [Community Land Rights and Conservation Finance Initiative](#) (L'Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation – CLARIFI), un nouveau mécanisme de financement international qui entend élever les ambitions de financement et déployer stratégiquement des fonds publics et privés afin d'élargir la reconnaissance formelle des droits et des priorités des communautés. Ces réseaux ciblés, ces bases de référence élargies et ces nouveaux outils, en tandem avec la structure actualisée de RRI et son approche ascendante de la planification et de la coordination, ont donné lieu à des approches nouvelles et innovantes permettant à la Coalition d'identifier et d'agir sur les priorités stratégiques des titulaires de droits à l'échelle nationale, régionale et internationale, et à des orientations sur les opportunités d'investissement en vue d'une action et d'un soutien dédiés.

## Théorie du changement

La théorie du changement (TdC) de RRI est fondée sur l'idée selon laquelle la reconnaissance et l'application légales des droits des communautés sur les terres et les ressources, y compris la liberté d'exercer et de jouir de ces droits, ainsi que l'adoption à grande échelle d'approches et de réformes fondées sur les droits, reposent sur trois variables déterminantes :

1. La création d'environnements juridiques, politiques et économiques favorables à tous les niveaux et dans tous les secteurs.
2. Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles pour promouvoir le changement aux niveaux local, national et international.
3. La poursuite d'actions coordonnées et synergiques qui peuvent démontrer la faisabilité, renforcer l'ambition et atténuer les risques.

À elles toutes, ces contributions constituent la base nécessaire pour soutenir les actions et les investissements requis pour intensifier la mise en œuvre des droits et accélérer les

transformations au niveau des systèmes afin de réaliser les priorités mondiales en matière de climat, de conservation et de développement durable (voir annexe 1).

L'aspect central de ce programme ambitieux est la reconnaissance du fait que les efforts en vue d'un avenir plus juste, équitable et durable nécessitent l'intelligence collective et les actions stratégiques d'une coalition mondiale coordonnée, et capable de saisir les occasions et de faire face aux menaces. Ce sont là l'essence et la finalité de la coalition RRI, y compris en ce qui concerne sa structure, ses accords commerciaux et l'approche commune de ses membres au service de son ambition collective. Ensemble, ils emploient des combinaisons synergiques de **données factuelles** (analyses et données), de **capacités** (outils, solutions et innovations), **d'interactions** (partenariats stratégiques et actions coordonnées) et **d'activités de plaidoyer** (sensibilisation et actions fondées sur des données factuelles) afin d'atteindre les résultats essentiels qui peuvent conduire aux changements ou transformations souhaités à toutes les échelles et dans tous les secteurs.

Pour mesurer les progrès, RRI a mis au point des outils de suivi de la tenure et le Cadre des opportunités (*Opportunity Framework*) afin d'évaluer les changements au niveau national, y compris les capacités organisationnelles et institutionnelles des agents de changement, et les différents contextes juridiques et politiques des pays ciblés. De nouveaux outils stratégiques sont en cours d'élaboration afin d'évaluer la situation des droits économiques ou des droits relatifs aux moyens de subsistance dans les principaux pays cibles, ainsi que les progrès réalisés à l'échelle internationale en matière de financements dédiés destinés à la promotion des approches fondées sur la tenure et les droits. À eux tous, ces outils fourniront les moyens nécessaires pour valider les hypothèses essentielles, pour identifier et atténuer les risques potentiels, et pour mesurer l'efficacité de l'approche globale de RRI.

**Figure 1 : Théorie du changement de RRI**



## Hypothèses essentielles

La théorie du changement de RRI repose sur un large ensemble d'hypothèses (voir le tableau 1 ci-dessous). À elles toutes, elles permettent d'expliquer la logique causale qui sous-tend la TdC proposée, et donc la relation entre les actions de la coalition RRI et les attentes concernant les changements obtenus. Les réunions stratégiques, les événements annuels de planification et le suivi actif des indicateurs de progrès internes (c'est-à-dire, programmatiques) et externes (c'est-à-dire liés au suivi de la tenure) constituent des points de contact permettant d'examiner, de revoir et de mettre à jour les liens de causalité et les hypothèses sous-jacentes de la TdC de RRI. Les enseignements obtenus sont ensuite utilisés pour renforcer les conseils, le déploiement de stratégies plus efficaces, et la mise au point d'outils et de solutions mieux adaptés.

**Tableau 1 : Hypothèses de la théorie du changement**

| Résumé narratif                                                                                                                                                                                                                                                                        | Hypothèses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Impacts mondiaux :</b><br>Garantir les droits sur les terres et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, et accélérer les progrès vers les priorités mondiales en matière de climat, de biodiversité et de développement durable.              | <b>Hypothèses ayant une incidence sur la transformation à l'échelle mondiale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élargissement des droits collectifs sur les terres et les moyens de subsistance est soutenu par une masse critique de pays abritant des forêts tropicales et d'organisations et institutions alliées.</li> <li>• Les flux financiers requis pour faire progresser les droits communautaires au rythme et à l'échelle requis pour répondre aux priorités mondiales en matière de climat et de biodiversité sont garantis.</li> <li>• Les contraintes structurelles entravant le déploiement d'actions et de solutions fondées sur les droits sont identifiées et abordées.</li> <li>• Les capacités des communautés à utiliser, gérer et conserver de manière durable les écosystèmes importants à l'échelle mondiale sont classées par ordre de priorité et renforcées.</li> </ul> |
| <b>Résultats à long terme :</b> Les communautés sont en mesure de garantir leurs droits sur les terres et les moyens de subsistance, de poursuivre leurs priorités autodéterminées et d'accélérer les réformes grâce à l'adoption à grande échelle d'approches fondées sur les droits. | <b>Hypothèses ayant une incidence sur les liens entre les résultats et les impacts :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les liens entre les actions et les réformes fondées sur les droits et la réalisation des ordres du jour mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de développement durable sont affirmés.</li> <li>• La reconnaissance et la protection légales des terres communautaires, des moyens de subsistance et des droits à l'autodétermination sont soutenues par une masse critique d'institutions publiques et privées.</li> <li>• Les approches et les réformes fondées sur les droits créent des avantages clairs et mesurables pour les entreprises, les investisseurs et les gouvernements.</li> <li>• La coordination et l'engagement conjoints permettent d'intensifier très considérablement l'élan des actions et des investissements.</li> </ul>                  |

**Résultats directs :**

Les capacités, les conditions favorables, la coordination et l'ambition améliorées sont mises à profit pour soutenir les voies d'accès à l'élargissement de l'échelle et à la transformation.

**Hypothèses ayant une incidence sur les liens entre les réalisations et les résultats :**

- Un ensemble robuste de données factuelles est essentiel pour mobiliser le soutien et la participation.
- L'ambition et les actions collectives peuvent être exploitées grâce à des partenariats stratégiques et à la poursuite d'objectifs clairs, mesurables et réalisables.
- Des activités de plaidoyer efficaces, des interactions, ainsi que le déploiement d'outils et de solutions innovants, peuvent permettre de surmonter les obstacles et les résistances d'ordre social, politique et économique.
- La création d'environnements juridiques et institutionnels adéquats pour soutenir les processus de réforme repose sur un engagement ascendant soutenu, le partage d'informations et le renforcement démocratique des institutions.

**Actions****essentiels :**

Les opportunités et les risques pour ce qui est de faire avancer les droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance sont efficacement identifiés et exploités ou abordés.

**Hypothèses soutenant la réalisation des actions essentielles :**

- L'intelligence collective d'une coalition mondiale coordonnée est essentielle pour identifier les menaces et les opportunités, et choisir des actions opportunes, stratégiques et pertinentes.
- La coalition RRI est dotée des capacités lui permettant de mettre en œuvre des actions essentielles efficaces et/ou de développer les partenariats nécessaires.
- La proposition de RRI en vue de l'optimisation du rapport résultats/coûts est reconnue et soutenue par les bailleurs de fonds et les entités philanthropiques.
- La mission de RRI est soutenue par une masse critique d'institutions publiques et privées.

## Directions stratégiques 2023–2027

En tant que coalition de premier plan à l'échelle mondiale dirigée par des titulaires de droits, dotée de la capacité et de la légitimité nécessaires pour rassembler et mobiliser tous les groupes de parties prenantes, RRI entend tirer parti de sa structure réformée, de ses innovations et de ses fonctions catalysatrices pour élever les ambitions, élargir les actions au niveau national et déclencher les changements requis pour renforcer les droits au cours de la période 2023–2027. À cette fin, le 4<sup>e</sup> programme stratégique de RRI (SP4) soutiendra la réalisation de deux ensembles distincts de priorités. Le premier ensemble de priorités est lié aux aspirations générales du mouvement des droits fonciers pour réaliser les ordres du jour à l'horizon 2030 en matière de climat, de conservation et de développement durable. Ces priorités reflètent les [objectifs institutionnels](#) à long terme de la coalition RRI, tels que définis dans son [Protocole d'accord](#) de 2020, et les exigences plus récentes émanant des partenaires pour une prise en compte inclusive des différentes terres et écosystèmes détenus par les communautés.

Pour la période 2023–2027, le programme de travail de RRI vise à contribuer à la réalisation des buts suivants :

1. Faire progresser la reconnaissance juridique des droits fonciers et de tenure forestière des communautés, en augmentant d'au moins 400 millions d'hectares d'ici à 2030 la superficie totale détenue par les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants, ou désignée pour les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants.
2. Garantir les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et en particulier ceux des femmes au sein de ces groupes, à gérer, conserver, utiliser et commercialiser tous les produits et services de l'écosystème dans les zones qu'ils contrôlent, et veiller à ce qu'ils soient protégés contre d'éventuels retours en arrière, l'accaparement des terres et la criminalisation.
3. Mobiliser au moins 10 milliards de dollars de nouveaux financements – en donnant la priorité aux initiatives et organisations locales – pour faire progresser les objectifs ci-dessus au cours de la période 2023–2030 dans les pays abritant des forêts tropicales.

Trois objectifs stratégiques interdépendants et se renforçant mutuellement sont liés aux buts ci-dessus ; ils orienteront le programme de travail global de RRI pour la période 2023–2027.

Dorénavant, RRI utilisera le cadre Path to Scale (voir annexe 1) et le Cadre des opportunités afin de favoriser des actions coordonnées en vue d'atteindre les objectifs suivants :

1. **Élargir la mobilisation au sein des pays afin de soutenir les organisations et les activités de plaidoyer locales en Afrique, en Asie et en Amérique latine à travers des programmes régionaux, le Mécanisme de réponse stratégique (SRM), et l'Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation (CLARIFI).** Il y a maintenant plus de pays que jamais dotés des lois et des réglementations requises pour faire avancer la reconnaissance formelle des droits fonciers communautaires, mais la mise en œuvre reste lente et susceptible de perdre du terrain. Afin de saisir les opportunités émergentes et de conférer aux populations locales les moyens de défendre leurs droits, RRI va considérablement accroître le soutien aux programmes nationaux et régionaux de mouvements, organisations et organisations de la société civile (OSC) de peuples autochtones, de communautés locales, de peuples afro-descendants et de femmes pour les aider à garantir et à gouverner efficacement leurs terres et territoires, et atténuer le risque de retours en arrière et de criminalisation. L'action stratégique renouvelée de la Coalition au sein des pays permettra d'accroître le nombre d'États présentant un environnement propice à la mise en place de cadres juridiques, réglementaires et procéduraux sensibles au genre, et de renforcer les capacités institutionnelles pour la reconnaissance des droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance. Cette présence renouvelée donnera lieu à une réserve robuste d'opportunités d'investissement à moyenne et grande échelle pour que CLARIFI, le Tenure Facility et d'autres mécanismes financiers puissent investir dans l'élargissement des droits fonciers communautaires et l'atténuation du changement climatique.

CLARIFI est une initiative mondiale, hébergée par RRI, dont la priorité est de soutenir des projets dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et dans tous les types d'écosystèmes, en particulier ceux situés dans des écosystèmes, des terres et des territoires non couverts par d'autres mécanismes de financement et présentant une complémentarité évidente avec d'autres mécanismes. Elle s'inscrit en complément de l'écosystème existant de mécanismes financiers pour l'investissement dans les droits des communautés, les moyens de subsistance et la conservation, y compris ceux qui ont été lancés par RRI (le Tenure Facility et le Mécanisme de réponse stratégique), ainsi que les fonds nationaux et régionaux créés par des organisations de peuples autochtones et de titulaires de droits communautaires. CLARIFI reversera des fonds pour promouvoir la réalisation d'objectifs en matière de justice, de climat, de conservation et de développement, ce dans un large éventail de pays à revenu faible ou intermédiaire à travers le monde. Elle entend déployer des subventions de 100 000 à 1 million USD et soutenir des organisations de titulaires de droits en tant que mécanisme financier intermédiaire en vue de l'obtention de subventions plus importantes d'entre 1 et 50 millions USD.

2. **Catalyser les ambitions, la coordination et l'innovation à l'échelle mondiale pour renforcer le libre-arbitre des titulaires de droits dans la mesure et au rythme requis pour atteindre les objectifs mondiaux à l'horizon 2030 en matière de climat et de conservation.** L'évolution rapide du contexte politico-économique mondial, les crises alimentaire et énergétique connexes et la diminution des budgets d'aide dans les pays développés, ainsi que le soutien croissant émanant d'entités philanthropiques privées, font que de nouvelles modalités et connexions de réseau sont nécessaires pour mobiliser des capitaux dans la mesure requise pour garantir les droits communautaires à grande échelle. RRI élargira et s'appuiera sur le groupe de travail Path to Scale, qui est composé d'organismes donateurs internationaux, d'entités philanthropiques privées, de mécanismes financiers, d'ONG intermédiaires et de réseaux de titulaires de droits, pour coordonner des stratégies et des investissements qui soutiennent les opportunités géographiques et politiques les plus stratégiques au moment de faire progresser les droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance. RRI mobilisera ce groupe afin d'accroître le financement et de renforcer les autres facteurs favorables pour garantir les droits sur les terres et les ressources, la conservation et les moyens de subsistance des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, ce dans la mesure nécessaire pour atteindre les objectifs mondiaux à l'horizon 2030 en matière de climat, de biodiversité et de développement. En outre, RRI s'appuiera sur le réseau Path to Scale pour interagir avec d'autres initiatives et groupes adjacents qui s'engagent à soutenir les énergies renouvelables, l'atténuation des effets du changement climatique et la biodiversité afin de contribuer aux objectifs de Path to Scale.
3. **Mobiliser les groupes concernés clés et s'appuyer sur les réseaux, les données et les outils pour stimuler le soutien en faveur de la tenure foncière, de la gouvernance et de l'autodétermination communautaires.** RRI mobilisera et élargira ses programmes, réseaux, données et outils existants afin de favoriser les progrès sur les priorités suivantes :

- a. Faire progresser la tenure et le rôle des femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales dans la gouvernance et le leadership.** Aucun groupe concerné n'est plus important, dans l'immédiat ou à plus long terme, pour la bonne gestion des terres et des organisations communautaires que les femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales. Elles sont non seulement le point d'ancrage des communautés et de la culture, mais aussi de plus en plus souvent les leaders majoritaires de nombreuses organisations de titulaires de droits, malgré une discrimination omniprésente et persistante tant dans les pratiques coutumières que dans les systèmes juridiques formels. Le soutien apporté au niveau international aux droits des femmes et à leur rôle dans le leadership collectif s'est accru ces dernières années, mais globalement les efforts sont fragmentés et certaines occasions ont été manquées, notamment des efforts visant à accélérer le développement économique des femmes et la satisfaction de leurs besoins relatifs aux moyens de subsistance, et des investissements dédiés pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité. RRI répondra aux revendications croissantes concernant la reconnaissance des droits des femmes sur les terres et les ressources, ainsi que de leurs contributions à la gouvernance et aux économies communautaires, ce par les moyens suivants : (i) en améliorant la coordination entre les mouvements et organisations de femmes de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendantes aux quatre coins du monde ; (ii) en amplifiant les voix des femmes, leurs rôles de leadership et leur combat pour donner lieu à des changements systémiques aux niveaux national et mondial ; (iii) en soutenant les organisations et réseaux de femmes pour produire des analyses basées sur des données probantes afin de soutenir leurs ambitions ; et (iv) en renforçant les collaborations pour donner lieu aux changements juridiques, politiques et économiques requis pour favoriser l'autonomisation, l'autodétermination et les droits des femmes faisant partie des communautés locales. Enfin, RRI soutiendra les ordres du jour des femmes des communautés, leur participation et leur représentation dans les plateformes nationales et les forums internationaux pertinents.
- b. Mobiliser les secteurs du climat et de la conservation pour soutenir l'ordre du jour relatif aux droits fonciers.** Bien qu'il soit largement reconnu que des régimes fonciers communautaires sûrs sont fondamentaux dans les efforts d'atténuation des effets du changement climatique et de conservation de la biodiversité, les actions et les investissements dédiés continuent d'ignorer les appels à la reconnaissance légale des droits coutumiers. Rares sont les pays qui reconnaissent explicitement les droits des communautés sur le carbone et autres services environnementaux ; sans garanties efficaces, les appels en faveur de solutions fondées sur la nature risquent de porter atteinte aux droits des communautés et à l'efficacité des solutions elles-mêmes. En revanche, la reconnaissance et le respect des droits des communautés et la participation des populations locales à la conception et à la mise en œuvre de solutions adaptées au niveau local représentent la manière la plus efficace, la plus économique et la plus juste socialement d'atténuer les effets du changement climatique et de favoriser la conservation.

Dans le cadre des efforts autour de cette priorité, RRI s'appuiera sur ses réseaux, les prévisions dérivées de ses analyses et ses capacités de sensibilisation afin d'attirer l'attention sur le rôle essentiel d'intendance et sur les contributions des titulaires de droits, de formuler les opportunités et de démontrer la faisabilité des approches fondées sur les droits en matière de climat et de conservation. Parmi les priorités essentielles figurent des efforts afin de : (i) mettre en relief et encourager des solutions et des approches innovantes ; (ii) générer des conditions favorables et un soutien institutionnel ; (iii) suivre et établir des rapports sur les contributions des communautés aux priorités en matière de climat et de conservation ; (iv) évaluer les obstacles et les opportunités pour les actions basées sur les droits ; (iv) accélérer l'adoption du [Standard pour les droits fonciers](#) par les principales organisations de conservation et de climat et les institutions de financement telles que le WWF, le FCPF, le FVC, le FEM et LEAF par le biais d'interactions et d'un suivi horizontal et ascendants ; et (v) réduire le risque de violations des droits humains et d'accaparement de terres associé à l'expansion des solutions fondées sur la nature.

- c. S'appuyer sur le secteur privé pour faire progresser le développement, la conservation et la gestion des terres rurales et des forêts menés par les communautés.** On constate enfin un intérêt considérable parmi les entreprises et les investisseurs progressistes pour ce qui est d'aborder les questions de droits fonciers dans leurs chaînes d'approvisionnement et dans leurs investissements. RRI mobilisera l'Interlaken Group et d'autres groupes progressistes pour : (i) soutenir les dialogues locaux/régionaux entre les communautés touchées par les projets et les entreprises souhaitant investir ; (ii) s'appuyer sur le capital politique sans pareil du secteur privé pour influencer les décideurs au niveau national ; (iii) soutenir le suivi communautaire des chaînes d'approvisionnement et des impacts des investissements afin de favoriser la reddition de comptes en temps réel par les entreprises, les investisseurs et les décideurs ; et (iv) établir la justification économique en faveur de l'autonomisation des populations locales et des femmes des communautés pour qu'elles puissent gouverner les terres rurales et les forêts comme une voie viable pour atteindre les résultats voulus en matière de développement, de climat et de conservation. Comme l'a clairement montré l'exercice d'écoute Blue Skies (Ciel bleu) mené par RRI tout au long de l'année 2022 (voir encadré 2), les communautés se concentrent de moins en moins sur l'obtention des droits et de plus en plus sur les droits eux-mêmes et sur les efforts en vue de poursuivre leurs priorités économiques autodéterminées.
- d. Suivre et présenter des rapports sur les progrès réalisés à l'échelle mondiale vers la reconnaissance des droits des communautés sur les terres, les ressources et les moyens de subsistance, et vers les objectifs mondiaux dans ces domaines.** RRI renforcera et élargira son rôle historique de pôle mondial pour le suivi et l'évaluation des progrès vers la reconnaissance et la réalisation des droits des communautés sur les terres et les ressources, afin d'informer toutes les parties prenantes des progrès réalisés aux niveaux national et mondial, et de suivre les progrès vers la réalisation de ses objectifs mondiaux. Par « droits sur les moyens de subsistance, » RRI entend les

droits et les capacités qui régissent la manière dont les terres soutiennent et maintiennent les efforts socio-économiques, le bien-être et l'identité socioculturelle des communautés, ce qui à son tour soutient l'autodétermination des communautés. Il s'agira, entre autres, de fournir des efforts pour : (i) suivre les progrès réalisés au niveau national et à celui des bailleurs de fonds pour reconnaître les droits et accroître les financements dédiés ; (ii) étendre et mettre à jour les jeux de données essentielles sur l'étendue et la force des droits des communautés – et en particulier des femmes – sur les terres, les forêts, le carbone et l'eau douce (et autres droits liés aux écosystèmes) ; (iii) soutenir la collecte et l'analyse ascendantes de données pour renforcer les activités de plaidoyer, les dialogues et l'élaboration de solutions menés par les titulaires de droits ; et (iv) développer et mettre régulièrement à jour une évaluation de base des droits des communautés à gérer leurs terres et leurs ressources et à se consacrer à leurs priorités autodéterminées. RRI utilisera cette série d'analyses et d'outils de suivi pour soutenir la coordination entre les principales parties prenantes et encourager l'action collective vers une transformation des zones rurales juste, durable et résiliente face au climat.

#### **Encadré I : De l'obscurité au ciel bleu : Un exercice d'écoute de la coalition**

Au cours de l'année 2022, cent dirigeants de réseaux de base dans 22 pays – hommes, femmes et jeunes issus des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants – ont été consultés sur leurs espoirs, leurs rêves et leurs craintes pour l'avenir. Les entretiens, commandés par RRI, ont utilisé l'approche de réflexion "Blue Skies" ou "Ciel bleu" qui est un espace libre pour le brainstorming et les nouvelles idées. Nous avons encouragé les participants à faire preuve d'ouverture d'esprit et à penser au-delà des préoccupations quotidiennes. Nous avons cherché à obtenir des éclaircissements sur ce qu'ils souhaitent pour le monde en 2030 et au-delà, sur la manière dont un tel monde pourrait voir le jour et sur leurs inquiétudes quant aux moyens d'y parvenir. Les dirigeants que nous avons consultés ont exprimé des points de vue divers mais ont partagé au moins une vision universelle. Dans un monde de "ciel bleu", leurs communautés auraient des droits sûrs sur leurs terres, forêts et territoires communaux, y compris le droit de gouverner ces zones et d'exercer un contrôle sur ceux qui y vivent et utilisent leurs ressources. Quatre thèmes clés ont émergé de ces conversations :

- Le besoin d'une nouvelle génération de leaders fondateurs
- La liberté de vivre dans la dignité et les droits
- S'appuyer sur la technologie pour créer de nouveaux récits
- La création d'un nouveau modèle économique autochtone

Pour consulter l'intégralité du rapport Blue Skies et les entretiens qui l'accompagnent, voir [notre site web](#).

## Résultats du programme

Conformément à la théorie du changement de RRI, au cadre Path to Scale, et aux buts et objectifs stratégiques de la coalition RRI, le tableau suivant (Tableau 2 ci-dessous) présente en détail le cadre global de résultats qui orientera le 4<sup>e</sup> programme stratégique (SP4) de la Coalition pour la période 2023–2027. Les bases de référence, les cibles et les moyens de vérification seront élaborés dans un cadre de résultats élargi et annexés à la stratégie actuelle avant son adoption et approbation par les partenaires de la coalition.

**Tableau 2 : Cadre des résultats du SP4**

| Résultats clés                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Impact 1A. Les droits de tenure des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants sur les terres et les forêts sont garantis et élargis.</b>                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'hectares légalement détenus par (ou désignés pour) les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants dans les pays cibles clés</li> <li>• Nombre de régimes fonciers communautaires garantissant l'accès, l'utilisation, la propriété et la prise de décisions des femmes pour ce qui est des terres collectives dans les pays cibles</li> </ul>                                                            |
| <b>Impact 1B. Les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants, et les femmes qui en font partie, réalisent leurs priorités autodéterminées.</b>                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives communautaires en matière de climat, de conservation ou de développement durable soutenues ou sanctionnées par des instances gouvernementales locales/nationales</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Résultat 1. Les organisations et réseaux de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants sont renforcés et mieux dotés en ressources, et sont plus efficaces au moment de coordonner les actions visant à faire progresser et à faire valoir leurs droits.</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organisations et de réseaux de titulaires de droits qui sont en mesure de mettre au point et de financer leurs plans</li> <li>• Nombre d'organisations et de réseaux de titulaires de droits qui parviennent aux résultats escomptés</li> </ul>                                                                                                                                                                                            |
| Réalisation 1.1. Les capacités organisationnelles et de travail en réseau des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants sont renforcées au service de leurs objectifs et priorités autodéterminés.                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organisations et de réseaux de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants qui mettent au point des plans et des stratégies de renforcement organisationnel en accord avec leurs priorités</li> <li>• Nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités, la portée et l'influence des organisations et réseaux de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réalisation 1.2 Les femmes et les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales sont activement soutenus et mobilisés dans les principaux processus décisionnels aux niveaux national et international.                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organisations de femmes et d'alliances de jeunes participant aux processus locaux, nationaux et internationaux de prise de décisions en matière de politiques et d'utilisation des terres</li> <li>• Nombre d'organisations et de réseaux de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants qui adoptent des normes, des pratiques et des institutions de gouvernance inclusives</li> </ul>                                                                    |
| Réalisation 1.3 La communauté mondiale des titulaires de droits est mieux définie et unifiée pour faire progresser leurs droits et priorités.                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives visant à faire progresser la reconnaissance légale et institutionnelle des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants – y compris les peuples mobiles – au sein du système des Nations unies</li> <li>• Nombre d'alliances ou d'initiatives Nord-Sud mises en place</li> <li>• Nombre de collaborations mondiales incluant les peuples autochtones, les communautés locales, les peuples afro-descendants et les peuples mobiles.</li> </ul> |
| Réalisation 1.4 Le soutien analytique aux peuples autochtones, aux communautés locales, aux peuples afro-descendants et aux femmes au sein de ces groupes est élargi afin de mieux suivre et contrôler les progrès, d'identifier les lacunes ou les opportunités, de renforcer les synergies, et de stimuler le plaidoyer et l'engagement. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'analyses stratégiques réalisées et de produits de suivi de la tenure créés</li> <li>• Nombre d'analyses et d'études préliminaires réalisées par les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants</li> <li>• Nombre de notes d'information sur les politiques ou les messages essentiels produites</li> </ul>                                                                                                                                               |
| <b>Résultat 2. Des conditions favorables sont créées et maintenues pour des réformes fondées sur les droits et des transformations sociales, politiques et économiques.</b>                                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réformes et de cadres juridiques fondées sur la tenure ou les droits adoptés ou mis en œuvre par les gouvernements nationaux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Réalisation 2.1 Des feuilles de route et des évaluations nationales ou régionales sont élaborées pour orienter les interventions et tirer parti des opportunités.                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'évaluations ou de feuilles de route produites</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Réalisation 2.2 Une coordination et une planification englobant tout le secteur sont menées pour harmoniser les actions et les investissements.                                                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions multi-parties prenantes organisées</li> <li>• Nombre de partenariats mis en place ou d'initiatives conjointes lancées</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réalisation 2.3 Le plaidoyer et la mobilisation menés par les titulaires de droits sont soutenus pour faire progresser les réformes et accélérer les actions fondées sur les droits.                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interventions menées par les titulaires de droits à l'échelle nationale, régionale ou mondiale</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Réalisation 2.4 Les droits relatifs aux moyens de subsistance et les voies économiques locales sont identifiés et soutenus.                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'analyses spécialisées produites</li> <li>• Nombre d'initiatives mises au point pour soutenir les économies et les moyens de subsistance locaux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Réalisation 2.5 Des approches fondées sur les droits pour les actions relatives au climat, à la biodiversité et au développement sont définies, mises en œuvre et suivies.                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'outils et de lignes directrices mis au point</li> <li>• Nombre d'organisations qui adoptent le Standard pour les droits fonciers</li> <li>• Nombre d'initiatives suivies par les communautés</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Résultat 3. Les institutions de financement publiques et privées élèvent leurs ambitions, renforcent la coordination et harmonisent les flux de financement pour soutenir les interventions fondées sur les droits et les efforts pour faire valoir les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants en matière de tenure et de moyens de subsistance.</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement total alloué (i) à la création de conditions favorables aux interventions fondées sur les droits, et (ii) à la promotion de projets et initiatives menés par des peuples autochtones, des communautés locales, des peuples afro-descendants et des femmes</li> <li>• Nombre de bailleurs de fonds et d'entités philanthropiques qui donnent la priorité aux droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants dans l'ensemble de leurs portefeuilles de financement</li> </ul> |
| Réalisation 3.1 Les instruments et institutions de financement publics et privés assurent l'intégration de mécanismes de financement adaptés aux objectifs et des obligations de diligence raisonnable.                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'outils ou de lignes directrices dédiés mis au point</li> <li>• Nombre d'instruments de financement publics ou privés qui adoptent et intègrent les exigences relatives aux financements adaptés aux objectifs et à l'établissement de rapports dans leurs portefeuilles de financements destinés aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux peuples afro-descendants</li> </ul>                                                                                                                            |
| Réalisation 3.2 L'écosystème de financement de RRI est élargi et renforcé afin de saisir les opportunités et d'atténuer les risques.                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement total alloué à CLARIFI, ventilé par source et par objectif</li> <li>• Nombre de projets menés par des titulaires de droits et réalisés grâce au soutien de CLARIFI, ventilés par région et par objectif</li> <li>• Nombre d'activités ou d'initiatives menées par des titulaires de droits et soutenues par des SRM, ventilées par région et par objectif</li> </ul>                                                                                                                                                 |

|                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réalisation 3.3 Les plateformes et les mécanismes de rassemblement (Path to Scale, MegaFlorestais et Interlaken Group) sont mobilisés pour élever les ambitions, renforcer l'apprentissage et élargir les actions. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type d'institutions participant à des plateformes et mécanismes spécialisés</li> <li>• Nombre d'initiatives conjointes visant à faire progresser les droits aux niveaux national, régional ou mondial</li> </ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Gestion des risques

Les hypothèses qui sous-tendent ce programme stratégique sont liées à la théorie du changement de RRI et aux résultats programmatiques décrits ci-dessus. Le Tableau 3 présente les hypothèses de base, les risques de non-conformité et les stratégies d'atténuation proposées pour la réalisation des principaux résultats et priorités. Les enseignements se dégageant d'activités annuelles de planification, de suivi et de présentation de rapports seront utilisés pour tester et affiner ou mettre à jour périodiquement les risques et les hypothèses, ainsi que pour renforcer les stratégies d'atténuation durant la période 2023–2027.

**Tableau 3 : Risques et stratégies d'atténuation**

| Énoncé du risque                                                  | Évaluation du risque |        | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                   | Probabilité          | Impact |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Les interventions de RRI ne donnent pas lieu à l'impact escompté. | Faible               | Fort   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancrer les interventions dans les engagements et reconnaissances nationaux et internationaux (par exemple, la Cdp26 de la CCNUCC, le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires de 2021, la Cdp15 de la CNULD et la Cdp15 de la CDB)</li> <li>• S'appuyer sur les partenaires, collaborateurs, soutiens institutionnels et entreprises progressistes de la coalition RRI, ainsi que sur l'approche ascendante de la Coalition en matière de planification et de mise en œuvre, pour identifier les investissements et les solutions les plus stratégiques</li> <li>• Aligner les priorités et les résultats sur les ressources disponibles et développer des partenariats stratégiques et des plateformes de coordination, le cas échéant, pour saisir les occasions de plus haut niveau</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                      |         |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les paysages politiques et les priorités de financement des bailleurs de fonds actuellement en évolution ont une incidence sur la capacité de RRI à financer son programme et/ou ses résultats clés. | Moyenne | Fort  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier et élargir le financement, en étendant la sensibilisation aux entités philanthropiques</li> <li>• Communiquer et renforcer la valeur ajoutée de RRI afin que les bailleurs de fonds choisissent RRI plutôt que d'autres organisations similaires</li> <li>• Assurer un alignement solide entre le programme de RRI et les priorités de financement mondiales/régionales</li> <li>• Démontrer et communiquer efficacement l'impact de RRI par rapport aux principales initiatives (par exemple, CLARIFI) et propositions (par exemple, Cadre des opportunités)</li> <li>• Tirer parti de Path to Scale pour accroître l'ambition, les engagements et les flux financiers dédiés afin de soutenir les besoins de financement de RRI et du mouvement des droits fonciers dans son ensemble</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Les connaissances insuffisantes en matière de droits fonciers et de possibilités d'action et de financements adaptés aux objectifs entravent les progrès à grande échelle.                           | Moyenne | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les plateformes comme MegaFlorestais, l'Interlaken Group, la campagne Land Rights Now, Landmark, le Standard pour les droits fonciers et le réseau Path to Scale pour diffuser les priorités et les solutions de RRI</li> <li>• Renforcer les fonctions de suivi et de présentation de rapports, mieux documenter les histoires de changement et stimuler les communications et la sensibilisation</li> <li>• Maintenir la crédibilité en tant qu'entité stratégique de rassemblement et en tant qu'intermédiaire pour l'établissement de partenariats entre les acteurs des secteurs fonciers et forestiers, y compris les gouvernements des pays en développement, les institutions financières, le secteur privé, et les initiatives mondiales en matière de climat, de conservation et de développement durable</li> <li>• Renforcer les capacités des titulaires de droits pour qu'ils puissent coordonner et poursuivre un plaidoyer fondé sur des données factuelles et des approches orientées vers des solutions</li> <li>• Assurer la représentation et l'engagement efficaces de groupes concernés marginalisés tels que les femmes, les jeunes et les populations mobiles</li> <li>• Renforcer la coordination sectorielle en matière de justice de genre, de jeunesse, de financements adaptés aux objectifs, de moyens de subsistance, de climat et de conservation, entre autres (le cas échéant)</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                         |         |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'ordre du jour relatif aux droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance reste en marge des priorités et des approches nationales et mondiales en matière de climat, de biodiversité et de développement durable. | Moyenne | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> <li>● S'appuyer sur les réseaux mondiaux, régionaux et nationaux de RRI pour interagir avec les gouvernements et des initiatives et organisations internationales autour du climat et de la conservation afin d'intégrer les promesses en matière de tenure et les approches fondées sur les droits dans les investissements et les engagements spécifiques aux pays, tels que les contributions déterminées au niveau national, les programmes d'adaptation nationaux et les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité</li> <li>● Renforcer les arguments en faveur de la garantie des droits de tenure et d'approches plus larges fondées sur les droits grâce à des analyses spécifiques et des travaux de recherche ascendants</li> <li>● Soutenir les interactions avec des organisations des domaines du climat, du développement et de la conservation, des défenseurs de normes (par exemple, le FSC), ainsi que des investisseurs et des entreprises, en vue de l'adoption et de la mise en œuvre du Standard pour les droits fonciers</li> <li>● Soutenir le suivi par les communautés des actions et des engagements au niveau national</li> </ul> |
| Concurrence croissante pour l'accès aux ressources et l'attention d'intermédiaires puissants et d'alliés non traditionnels                                                                                                              | Faible  | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutenir, documenter et communiquer la valeur ajoutée de RRI</li> <li>● Maintenir les capacités de création de coalitions et de rassemblement pour être le fer de lance de la collaboration entre les titulaires de droits, les organisations de la société civile, les gouvernements, les entreprises et la communauté internationale dans son ensemble</li> <li>● Accélérer le soutien mondial aux financements directs adaptés aux objectifs au profit des organisations locales et leur reverser au moins 50 pour cent de l'augmentation budgétaire de RRI</li> <li>● Élargir la portée de l'action de RRI pour qu'elle englobe l'ensemble des écosystèmes habituellement détenus et gérés par les communautés, et donner la priorité au soutien des moyens de subsistance et des économies locales</li> <li>● Consolider les partenariats et la collaboration avec des institutions complémentaires, telles que le Tenure Facility, afin de soutenir des investissements et des actions synergiques à toutes les échelles</li> </ul>                                                                                                                                |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le soutien apporté aux pays en développement en matière de droits de tenure, de réformes économiques et d'approches fondées sur les droits reste insuffisant.                                                                                                                               | Moyenne | Fort | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Profiter du pouvoir de rassemblement de RRI pour établir des partenariats entre les communautés, les gouvernements et les investisseurs privés</li> <li>● Produire des analyses basées sur des données factuelles portant sur les avantages sociaux, économiques et environnementaux de la reconnaissance des droits et les coûts des opportunités manquées</li> <li>● Renforcer la coordination avec les plateformes nationales et internationales afin de mieux comprendre les facteurs incitatifs et dissuasifs pour le soutien apporté par les gouvernements à l'ordre du jour relatif aux droits fonciers, tels que les engagements internationaux en matière de climat et de biodiversité</li> <li>● Mettre régulièrement à jour le Cadre des opportunités afin d'orienter les actions et les priorités au sein des pays</li> <li>● Étendre les interactions de RRI avec les institutions publiques au-delà des départements chargés des forêts dans le cadre de MegaFlorestais, et avec les parlements et les décideurs nationaux et infranationaux, y compris les ministères des finances</li> </ul> |
| Les capacités organisationnelles des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants restent faibles ou insuffisamment développées pour qu'ils puissent planifier, mettre en œuvre et suivre efficacement les interventions, et rendre compte des fonds reçus. | Moyenne | Fort | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre au point et intégrer des protocoles d'octroi de subventions adaptés à la nature, aux capacités et aux trajectoires de développement des organisations locales</li> <li>● Fournir un soutien ciblé en matière de renforcement des capacités aux organisations des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants pour les aider à planifier, mettre en œuvre et rendre compte des activités et des financements reçus</li> <li>● Travailler avec les membres du réseau Path to Scale pour mettre au point des conseils, des outils et des stratégies de financement adaptés aux trajectoires des capacités et aux responsabilités fiduciaires des organisations locales</li> <li>● Soutenir l'apprentissage et les échanges horizontaux entre les organisations de titulaires de droits</li> <li>● Identifier et établir des réseaux de soutien régionaux – en s'appuyant sur des experts et des organisations spécialisées en renforcement des capacités – pour répondre aux besoins de renforcement des capacités à long terme</li> </ul>                              |

|                                                                                                                                                                                                                                   |         |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'aptitude des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants à tirer parti de leurs droits de tenure et à réaliser leurs priorités autodéterminées continue de se heurter à des difficultés.       | Moyenne | Fort | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Poursuivre l'action et la réflexion à l'échelle de la coalition sur les voies à suivre pour établir des économies communautaires autodéterminées</li> <li>● Élargir les recherches et l'analyse des facteurs qui sous-tendent le développement économique local, l'autonomie et les droits à l'autodétermination à travers des interventions ascendantes et des alliances avec des entités universitaires dédiées afin d'identifier les conditions favorables</li> <li>● Cartographier les voies à suivre pour garantir les moyens de subsistance et l'autodétermination dans les principaux pays cibles</li> <li>● Identifier les contraintes structurelles et les solutions pour ce qui est de l'autodétermination des communautés</li> <li>● S'appuyer sur le travail en réseau stratégique pour mobiliser un nouvel ensemble de partenaires non conventionnels afin de faire progresser les moyens de subsistance et l'autodétermination des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| L'adoption par les entreprises et les investisseurs de normes de diligence raisonnable en matière de tenure et de Standard fondées sur les droits reste marginale et insuffisante pour stimuler des changements à grande échelle. | Moyenne | Fort | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutenir l'expansion de la sphère d'influence de l'Interlaken Group afin de mener un travail de sensibilisation sur la reconnaissance et la protection juridiques et sensibles au genre des droits des communautés sur les terres et les ressources et d'encourager les communautés à les revendiquer, et traduire les engagements en changements réels dans toutes les chaînes d'approvisionnement et tous les secteurs</li> <li>● Soutenir l'adoption de principes et de cibles fondés sur les droits (par exemple, le Standard pour les droits fonciers ou les cibles du réseau Path to Scale)</li> <li>● Élargir les réunions au niveau national pour aborder les problèmes non résolus relatifs au régime foncier et renforcer les sauvegardes sociales et environnementales</li> <li>● Inciter les entreprises et les investisseurs progressistes à intégrer des approches et des protocoles de suivi par les communautés</li> <li>● Explorer des modèles viables pour des économies et une sécurité alimentaire fondées sur les peuples autochtones, en se concentrant sur les opportunités de marché locales plutôt que sur les contributions des chaînes de valeur mondiales</li> <li>● Promouvoir les possibilités d'interactions directes parmi les leaders des réseaux autochtones et communautaires et les acteurs et forums pertinents du secteur privé, afin de trouver des solutions innovantes, de résoudre les conflits et de soutenir les réformes des régimes fonciers</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                   |         |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'octroi de financements directs accrus aux organisations des titulaires de droits pour gérer et conserver les forêts tropicales et les paysages ruraux et faire valoir leurs droits vient perturber les relations de pouvoir existantes et attiser les conflits. | Moyenne | Fort | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner la priorité à l'action collective pour atténuer les risques et rallier les autres parties</li> <li>• S'appuyer sur des mécanismes de financement souples tels que le SRM pour aider les communautés à répondre aux menaces et à accéder à un soutien juridique</li> <li>• S'appuyer sur des réseaux dotés d'acteurs stratégiques, tels que l'Interlaken Group, MegaFlorestais et les avocats bénévoles, pour conseiller et soutenir les communautés et/ou atténuer les risques</li> </ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## Demande de budget

RRI fait une demande de 75 millions USD sur cinq ans – 15 millions par an – soit une augmentation d'environ 54 pour cent par rapport au budget annuel moyen (9,8 millions USD) des cinq années précédentes (2018–2022). Ces fonds accrus renforceraient les programmes nationaux et régionaux de RRI, son approche axée sur la justice de genre et ses initiatives stratégiques. Si les financements sont accordés à ce niveau, RRI s'engagera à reverser au moins 50 pour cent de l'augmentation budgétaire de SP4 directement aux organisations locales à travers son processus de planification annuelle et du Mécanisme de réponse stratégique. Cela permettrait à RRI d'accroître très considérablement ses investissements afin d'établir des voies vers une échelle accrue et la transformation des efforts aux niveaux local et national et de soutenir la reconnaissance légale et la mise en œuvre des droits sur les terres et les ressources des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et en particulier des femmes en leur sein, y compris leur aptitude à réaliser leurs priorités autodéterminées.

**Montant demandé :** 75 millions USD ; 15 millions USD par an, de 2023 à 2027

**Tableau 4 : Budget annuel prévu (en millions de dollars US)**

| But                                                                                                                             | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Programmes centraux, mondiaux, recherche, assistance technique et coordination, communications et travail en réseau de RRI      | 9    | 9    | 9    | 9    | 9    |
| Sommes reversées sous forme de subventions pour soutenir les organisations locales à travers les programmes régionaux et le SRM | 6    | 6    | 6    | 6    | 6    |
| Total                                                                                                                           | 15   | 15   | 15   | 15   | 15   |

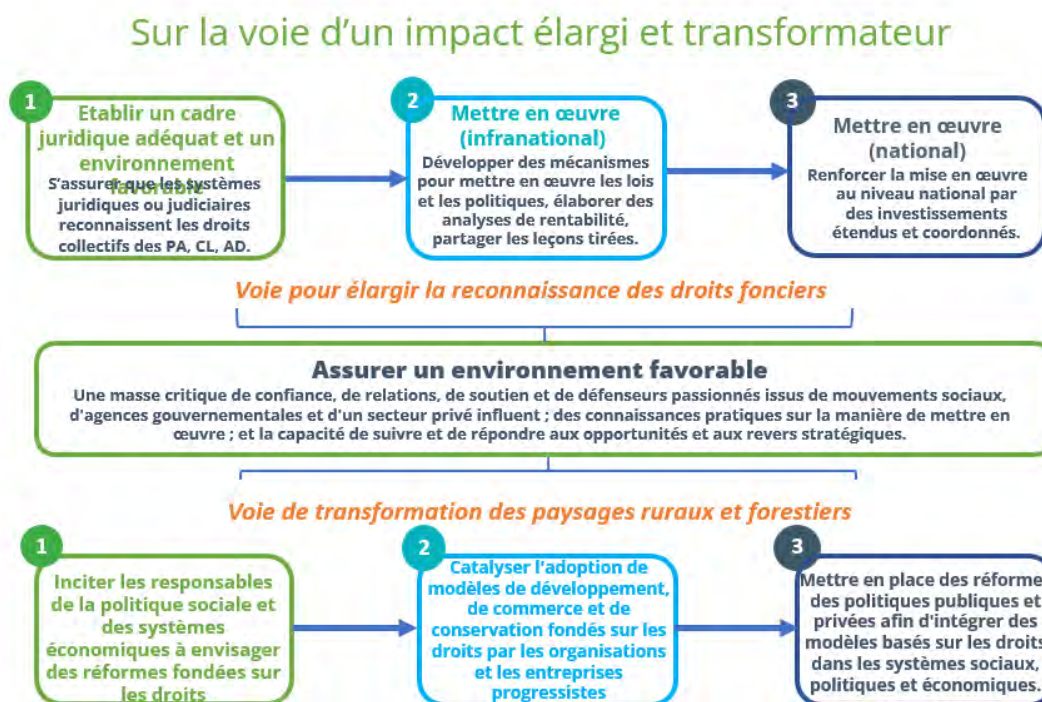
## Annexe 1 : Le chemin vers une échelle accrue et la transformation : Garantir les droits fonciers communautaires, protéger les forêts et faire progresser l'inclusion sociale

RRI propose un cadre simple (voir les figures 1 et 2 ci-dessous) pour comprendre et suivre le processus à travers lequel les gouvernements reconnaissent les droits fonciers des communautés autochtones, afro-descendantes et locales, et créent les conditions pour que ces droits puissent se traduire en résultats sociaux, environnementaux et économiques durables pour les populations locales, leurs pays respectifs et le monde. En bref, il existe deux voies : la première consiste à élargir la reconnaissance des droits fonciers, et la seconde à réformer les systèmes sociaux, économiques et politiques qui permettent de transformer les zones rurales en zones de conservation et de développement fondées sur les droits. Chacune de ces deux voies comporte trois étapes : tout d'abord la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire adéquat pour la reconnaissance des droits ; en deuxième lieu la mise en œuvre ou l'adoption de ces droits ou pratiques au niveau régional ; et, enfin, la mise en œuvre ou l'adoption complète au niveau national. Les pays se trouvent à différents stades de ce processus, certains ne disposant pas d'un environnement juridique adéquat, d'autres le mettant en œuvre au niveau régional, et un plus petit nombre le mettant en œuvre au niveau national.

Ce cadre a été conçu sur la base de l'histoire politique et de l'expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes et de projets de réforme du régime foncier. Par exemple, l'expérience récente du recul des protections pour les peuples autochtones et les communautés locales au Brésil vient nous rappeler que le processus d'établissement des droits est vulnérable, d'où la grande importance de progrès effectués en parallèle sur le programme de transformation. De même, il est désormais reconnu que la mise en œuvre de la législation est souvent tout aussi politique et difficile que l'adoption de cette législation, si ce n'est plus, d'où la nécessité d'une société civile robuste pour encourager constamment les réformes, suivre les progrès et répondre aux opportunités et aux reculs pouvant survenir. D'après les expériences récentes, les efforts pour faire en sorte que ce secteur et cette fonction continuent d'être bien

financés et soutenus par tous les alliés afin de maintenir le soutien sur le terrain constituant une priorité.

**Figure 1 : Chemin à suivre pour élargir la reconnaissance des droits fonciers et transformer les paysages ruraux, ce pour atteindre les cibles mondiales**



Ce cadre peut être utilisé pour identifier et suivre les progrès à l'échelle nationale et mondiale et a été appliqué pour la première fois avec le développement de l'outil Cadre des opportunités (*Opportunity Framework*) en 2020. La dernière mise à jour effectuée en 2021 a révélé que sur les 35 pays évalués, 10 avaient des conditions satisfaisantes pour la mise en œuvre au niveau national, 17 avaient des conditions partiellement satisfaisantes, et huit avaient des conditions insatisfaisantes avec le besoin d'un cadre juridique adéquat et de conditions favorables.

Ainsi, ce cadre peut être utilisé à la fois pour identifier les opportunités et pour suivre les progrès et le cheminement des pays de la première étape de la préparation à celle de la mise en œuvre complète au niveau national. Par ailleurs, ce cadre peut être utilisé pour faciliter le déploiement coordonné des financements accordés par les bailleurs de fonds. Par nature, certains bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale, occupent une position sans pareille leur permettant de financer des projets de mise en œuvre au niveau national dirigés par le gouvernement (troisième étape). D'autres bailleurs de fonds, comme le Tenure Facility, sont conçus pour financer des projets au niveau infranational (étape deux). Et d'autres, tels que le SRM de RRI, sont structurés pour financer des projets stratégiques de mise en place des cadres juridiques (étape 1) et pour soutenir la société civile et l'environnement favorable tout au long du processus. En assurant une coordination transparente et proactive entre les bailleurs de fonds

actifs aux différentes étapes du processus, on pourrait réduire les doubles emplois et améliorer l'efficacité et l'impact.

**Figure 2 : État de préparation pour la mise en œuvre de la réforme de la tenure dans 35 pays forestiers tropicaux**

| Pays                             | Cadre juridique | Volonté du gouvernement national | Volonté du gouvernement infranational | Capacité du gouvernement | Capacité des détenteurs de droits et de la société civile | Évaluation globale |
|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------|
| Bolivie                          | 5               | 0                                | 1                                     | 1                        | 2                                                         | 9                  |
| Brésil                           | 5               | 0                                | 1                                     | 2                        | 2                                                         | 10                 |
| Burkina Faso                     | 5               | 4                                | 2                                     | 1                        | 1                                                         | 13                 |
| Cambodge                         | 5               | 2                                | 1                                     | 1                        | 1                                                         | 10                 |
| Cameroun                         | 3               | 2                                | 1                                     | 1                        | 2                                                         | 9                  |
| République centrafricaine        | 3               | 4                                | 2                                     | 0                        | 1                                                         | 10                 |
| Chine                            | 5               | 2                                | 1                                     | 1                        | 1                                                         | 10                 |
| Colombie                         | 5               | 2                                | 2                                     | 1                        | 2                                                         | 12                 |
| République démocratique du Congo | 3               | 4                                | 2                                     | 1                        | 2                                                         | 12                 |
| République du Congo              | 5               | 2                                | 1                                     | 1                        | 2                                                         | 11                 |
| Costa Rica                       | 5               | 3                                | --                                    | 2                        | 2                                                         | 12                 |
| Équateur                         | 3               | 2                                | 2                                     | 1                        | 2                                                         | 10                 |
| Guyane française                 | 3               | 2                                | 1                                     | 1                        | 1                                                         | 8                  |
| Gabon                            | 3               | 0                                | 0                                     | 0                        | 1                                                         | 4                  |
| Guatemala                        | 3               | 0                                | 0                                     | 1                        | 1                                                         | 5                  |
| Guyana                           | 5               | 4                                | 2                                     | 1                        | 1                                                         | 13                 |
| Honduras                         | 5               | 3                                | --                                    | 0                        | 1                                                         | 9                  |
| Inde                             | 5               | 2                                | 2                                     | 1                        | 1                                                         | 12                 |
| Indonésie                        | 3               | 0                                | 1                                     | 1                        | 2                                                         | 7                  |
| Kenya                            | 5               | 2                                | 1                                     | 1                        | 2                                                         | 11                 |
| Laos                             | 3               | 2                                | 1                                     | 0                        | 1                                                         | 7                  |
| Liberia                          | 5               | 4                                | 2                                     | 1                        | 1                                                         | 13                 |
| Madagascar                       | 3               | 4                                | 2                                     | 1                        | 1                                                         | 11                 |
| Mexique                          | 5               | 4                                | 2                                     | 2                        | 2                                                         | 15                 |

|           |   |   |    |   |   |    |
|-----------|---|---|----|---|---|----|
| Myanmar   | 3 | 2 | 1  | 1 | 1 | 8  |
| Népal     | 5 | 4 | 2  | 1 | 1 | 13 |
| Nicaragua | 3 | 0 | -- | 1 | 1 | 5  |
| Panama    | 5 | 2 | 1  | 1 | 1 | 10 |
| Pérou     | 5 | 4 | 2  | 1 | 1 | 13 |
| Soudan    | 0 | 0 | 1  | 1 | 1 | 3  |
| Suriname  | 0 | 3 | -- | 1 | 1 | 5  |
| Tanzanie  | 5 | 2 | 1  | 1 | 2 | 11 |
| Ouganda   | 3 | 2 | 1  | 1 | 1 | 8  |
| Venezuela | 5 | 0 | 0  | 0 | 1 | 6  |
| Zambie    | 3 | 2 | 1  | 1 | 1 | 8  |

| Système de notation pour chaque paramètre |
|-------------------------------------------|
| Satisfaisant                              |
| Partiellement satisfaisant                |
| Insatisfaisant                            |

| État de préparation global |
|----------------------------|
| Satisfaisant               |
| Partiellement satisfaisant |
| Insatisfaisant             |

--" indique que les gouvernements infranationaux n'ont pas d'autorité pertinente sur le régime foncier dans le pays, et que seule la volonté du gouvernement au niveau national a été prise en compte.

## Annexe 2 : Gouvernance et coordination de RRI

La gouvernance et la coordination de RRI sont conçues en vue de l'impact et de la reddition de comptes. La structure et la gouvernance de la Coalition garantissent que les représentants des peuples autochtones, des peuples afro-descendants et des organisations communautaires jouent un rôle majeur dans l'orientation et la gouvernance de la Coalition. La structure ouverte de la Coalition est complétée par un mécanisme de coordination formel qui garantit la responsabilité fiduciaire et la reddition de comptes aux différents groupes concernés.

### *Arrangements institutionnels et commerciaux de RRI*

RRI fonctionne à travers les arrangements institutionnels suivants : (a) partenaires ; (b) collaborateurs ; (c) Groupe des droits et ressources (RRG) ; (d) membres associé.e.s ; (e) Conseil d'administration du RRG ; et (f) bailleurs de fonds :

- a. Les **partenaires** sont des organisations de titulaires de droits et leurs alliés qui s'engagent pleinement à promouvoir les droits et le développement autodéterminé des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et à contribuer à RRI et à son succès en tant qu'instrument de promotion de ces objectifs. Ils

sont invités par le Conseil d'administration du RRG à rejoindre RRI en raison de leur intérêt et de leur engagement envers la mission, les buts, les cibles et les programmes de RRI, ainsi que sur la base de leur valeur stratégique pour la Coalition. Ils engagent leurs organisations à contribuer au fonctionnement de RRI et à collaborer avec les autres membres de la Coalition au service de ses objectifs. Pour maintenir l'efficacité de RRI, le nombre de partenaires est géré par le Conseil d'administration du RRG. Il existe deux types de partenaires : 1) les organisations ou réseaux qui sont gouvernés par les titulaires de droits et représentent ces derniers ; et 2) les organisations à but non lucratif qui se consacrent au soutien et à la promotion des intérêts et des ordres du jour des titulaires de droits. La priorité au moment de sélectionner de nouveaux membres est accordée aux organisations de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants.

- b. Les **collaborateurs** sont des organisations nationales, régionales et mondiales qui s'engagent à atteindre les objectifs de RRI et qui participent à la planification et à la mise en œuvre d'activités et de stratégies approuvées par RRI.
- c. Le **Groupe des droits et ressources (RRG – *Rights and Resources Group*)** est le mécanisme de coordination formel de l'Initiative, qui est légalement structuré comme une organisation à but non lucratif à Washington, D.C. La branche canadienne du RRG, le Rights and Resources Coalition Institute (RRCI), est une société à but non lucratif basée à Montréal. Le RRG a quatre rôles fondamentaux : **1) fournir des services de coordination pour RRI ; 2) assurer le leadership de RRI et son travail de plaidoyer au service de la mission et de la vision de RRI ; 3) mener un travail d'analyse et de mise en œuvre de programmes pertinent au niveau mondial en collaboration avec les partenaires ; et 4) mener d'autres travaux liés au niveau mondial qui contribuent à la réalisation des objectifs globaux de RRI, en collaboration avec les partenaires.** Les fonctions et responsabilités essentielles du RRG sont décrites dans le protocole d'accord et comprennent, entre autres : un travail coordonné avec les partenaires autour de toutes les activités et événements sanctionnés par RRI ; la direction de la campagne d'information mondiale de l'Initiative ; la réalisation d'analyses mondiales et régionales qui rassemblent, synthétisent et communiquent les résultats des recherches pour promouvoir les questions de droits et de tenure ; la gestion du programme de travail en réseau stratégique mondial ; et le soutien apporté aux activités spécifiques aux pays et aux régions menées par les partenaires et collaborateurs de RRI. Le personnel du Secrétariat de RRI s'engage à constituer un personnel diversifié, équitable et inclusif qui représente les groupes que nous servons. En 2022, 60 pour cent du personnel de RRI sont des femmes ; au niveau de l'équipe de direction, 60 pour cent de ses membres sont des femmes et 50 pour cent sont des ressortissants non américains.
- d. Les **membres associés (« Fellows »)** sont des personnes, reconnues internationalement dans les domaines de la foresterie, de la tenure foncière et des ressources, de la réduction de la pauvreté et des droits humains qui proposent une orientation stratégique ou un travail collaboratif à RRI à titre honorifique et qui ont démontré leur engagement en faveur des objectifs de RRI. Ce programme, dit de « Fellowship », enrichit le vivier de savoir-faire et d'expérience crédibles de RRI, permettant une collaboration à

long terme sur des sujets d'intérêt commun. Ils sont nommés par les partenaires ou le RRG, et sont approuvés par le Conseil d'administration.

- e. Le **Conseil d'administration** de RRG est le plus haut organe directeur de RRI. Il est composé de personnes issues de la coalition RRI, de leaders d'organisations communautaires et de titulaires de droits, et de personnes venant de disciplines et d'organisations pertinentes, dont la majorité ne dépendent pas d'organisations partenaires. Ses membres se réunissent au moins deux fois par an pour développer la stratégie de RRI et assurer une supervision juridique, fiscale et de gestion. Le Conseil assure le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de RRI. À compter de janvier 2023, le Conseil comprendra des représentants de 10 pays. Six de ses membres sont des représentants des titulaires de droits. Trente-cinq pour cent des membres sont des femmes.
- f. RRI entretient une relation privilégiée avec ses bailleurs de fonds. Un **groupe de soutien aux bailleurs de fonds**, qui rassemble tous les soutiens financiers de RRI, se réunit au moins une fois par an avec les membres du Secrétariat, les partenaires et les membres du Conseil d'administration pour coordonner et examiner les rapports et plans annuels de RRI, ainsi que les résultats de l'exercice biennal de suivi indépendant, de l'audit financier et des évaluations externes. Les représentants des bailleurs de fonds, en tant qu'acteurs clés dans le domaine des réformes de la tenure foncière et forestière, participent également aux événements et aux réunions organisés par RRI tout au long de l'année.

### ***Liens avec le Tenure Facility***

L'International Land and Forest Tenure Facility (Fonds international pour la tenure foncière et forestière), connu sous le nom de Tenure Facility, a été officiellement lancé par RRI en 2014 après plusieurs années de consultation et d'interactions. Le Tenure Facility, « incubé » par RRI jusqu'en 2018, est désormais une institution indépendante basée à Stockholm, en Suède. RRI travaillera en synergie avec le Tenure Facility afin de parvenir à une réelle sécurité foncière pour les communautés rurales et continuera à soutenir le Tenure Facility en tant qu'instrument stratégique pour la réforme foncière.

### ***CLARIFI***

En 2021, RRI, en collaboration avec des bailleurs de fonds, des partenaires, des collaborateurs et d'autres leaders du secteur, a dirigé la mise au point d'un nouveau mécanisme de financement pour soutenir un engagement élargi de financements pour les droits fonciers. [La Community Land Rights and Conservation Finance Initiative](#) (Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation – CLARIFI) entend élever les ambitions de financement et déployer stratégiquement des fonds publics et privés pour élargir la reconnaissance officielle des droits et des priorités des communautés. CLARIFI sera organisée comme une entité financée séparément, dirigée par des représentants des titulaires de droits, et séparée des programmes et activités de RRI. Les mécanismes de RRI soutiendront la coordination parmi les collaborateurs, les partenaires et les autres organisations cherchant à obtenir ou recevant un financement de CLARIFI, dans le but d'accroître les synergies et d'éliminer les doubles emplois.

### ***Planification stratégique et allocation de ressources***

La coalition RRI planifie et alloue les ressources sur une base annuelle dans le cadre d'un programme stratégique quinquennal. Le programme stratégique comprend un cadre logique et est approuvé par les principaux bailleurs de fonds de RRI. Ces programmes stratégiques constituent également la base du système de suivi et d'évaluation de RRI. Les plans annuels sont complétés par le Mécanisme de réponse stratégique, qui permet de répondre rapidement aux occasions stratégiques inattendues de promouvoir les changements, avec des subventions de 10 000 à 100 000 USD qui sont allouées dans les 30 jours suivant la réception de la proposition. La note conceptuelle qui a servi de base au 4<sup>e</sup> programme stratégique de RRI (SP4) pour la période 2023–2027 a été élaborée en consultation avec les partenaires, les membres associés et les collaborateurs de RRI.

### ***Renforcement organisationnel***

L'environnement mondial en évolution et la croissance continue de la coalition RRI ont fait peser des exigences croissantes sur le personnel et les ressources du Secrétariat de RRI (c'est-à-dire, le Groupe des droits et ressources – le RRG) au cours des dernières années. Pour maintenir le leadership de la Coalition dans le mouvement des droits fonciers, le RRG a pris des mesures pour renforcer ses performances au cours des années à venir, y compris des efforts pour renforcer ses capacités en matière de ressources techniques, améliorer les structures de gestion interne et accroître l'efficacité opérationnelle. Le RRG renforcera également ses relations avec les membres de la Coalition et mettra en place de nouvelles collaborations pour accroître sa portée et son influence aux niveaux national et international.

### ***Planification, suivi et évaluation***

Dans le cadre de la fonction de gouvernance et de coordination de RRI, le RRG a affiné son approche de la planification, du suivi et de l'évaluation au cours des quelques dernières années afin de rationaliser ses engagements, de mieux rendre compte des résultats et d'intégrer plus efficacement les enseignements dans les processus annuels de planification et de prise de décisions. Pour le 3<sup>e</sup> programme stratégique (SP3) de RRI, RRI a cherché à relier les aspirations et les objectifs stratégiques de la Coalition aux engagements et priorités décrits dans ses accords avec les bailleurs de fonds. Bien qu'il soit peu probable que les exigences des bailleurs de fonds diminuent au cours des années à venir, en redoublant d'efforts pour harmoniser les priorités existantes et émergentes des bailleurs de fonds et le cadre logique du SP4, nous espérons parvenir à un taux d'adhésion et de soutien accru en faveur d'un cadre unique de gestion des performances qui soit compatible avec la plupart des besoins en matière de présentation de rapports.

Les principales composantes du système de planification, de suivi et d'évaluation de RRI sont les suivantes :

- **Un cycle de planification annuel orienté par un programme stratégique quinquennal.** Pour atteindre ses objectifs et résultats à long terme, RRI s'appuie sur un processus de planification annuel ouvert, conçu pour tirer parti des opportunités

émergentes, revoir les hypothèses clés, signaler les défis imprévus et garantir un bon rapport résultats/coûts d'année en année.

- **Le système interne de suivi et d'évaluation de RRI.** RRI effectue des auto-évaluations annuelles menées par les équipes chargées du travail de RRI dans le cadre de ses programmes thématiques et régionaux, ce aux niveaux national, régional et mondial. Les rapports annuels qui en résultent sont essentiels pour la planification et la présentation de rapports. Le suivi indépendant des programmes de travail annuels de RRI et des progrès accomplis vers la réalisation des résultats à long terme est une caractéristique clé de l'approche unique de RRI en matière de suivi et d'évaluation. En plus de mesurer l'état d'avancement général, le suivi indépendant biennal permet de valider les rapports présentés sur ses propres activités, de vérifier si les hypothèses clés du programme restent pertinentes et d'identifier les changements que RRI devrait envisager, le cas échéant, d'une année sur l'autre.
- **Évaluations programmatiques et institutionnelles.** Comme l'indiquent ses engagements programmatiques et institutionnels, le Conseil d'administration peut périodiquement demander une évaluation indépendante du programme de travail de RRI ou de composantes institutionnelles clés, selon les besoins. Les évaluations à mi-parcours (MTE – *mid-term evaluation*), menées à mi-chemin de chaque programme-cadre, constituent une réalisation clé à cet égard. La première MTE a été réalisée en 2011 pour la période cadre 2008–2012, et la seconde en 2015 pour l'accord 2013–2017. Plus récemment, l'organisation a réalisé une MTE en juillet 2021 pour la période-cadre 2018–2022.

Les paragraphes suivants décrivent deux de ces composantes en détail :

### ***Système interne de suivi et d'évaluation***

Le système interne de suivi et d'évaluation de RRI fait partie intégrante de son processus de planification. Il englobe un mécanisme dédié pour suivre la mise en œuvre de ses programmes et tirer les leçons de l'expérience de ses partenaires et collaborateurs, ainsi que les efforts déployés pour évaluer l'efficacité des interventions de RRI et des réponses institutionnelles. RRI a recours à des auto-évaluations pour déterminer si les interventions prévues sont stratégiques pour ce qui est du maintien des progrès vers les résultats aux niveaux mondial, régional et national, et si ces résultats contribuent à la réalisation de la mission de RRI. RRI assure également le suivi de la conformité et des réalisations en tant qu'indicateurs de progrès pour les activités sous contrat.

Le succès de RRI dépend de la capacité des partenaires et des collaborateurs, entre autres, à favoriser un changement positif. En se tenant au courant des nouvelles évolutions et opportunités, et en procédant à une auto-évaluation critique de son impact, la Coalition se positionne de manière stratégique et fournit le soutien dont les agents du changement ont besoin pour faire avancer leurs programmes.

### ***Observateur indépendant (Independent Monitor – IM)***

L'Observateur indépendant évalue tous les deux ans les progrès de RRI vers les résultats annoncés en effectuant des examens indépendants de certains rapports annuels de programme et des visites sur place dans les pays cibles, et en participant à des événements et des entretiens avec les principales parties prenantes. En plus de tester les hypothèses clés qui sous-tendent le programme de travail de RRI, l'IM examine la réactivité de RRI aux recommandations figurant dans les précédents rapports de l'IM et peut attirer l'attention sur les facteurs internes et externes qui ont une incidence sur les performances. Entre autres choses, les rapports annuels de l'IM:

- évaluent l'efficacité et la pertinence des activités stratégiques et émettent des recommandations, au besoin, pour assurer la réalisation des programmes de travail de RRI
- vérifient la validité et la fiabilité des rapports d'auto-évaluation établis par RRI
- recueillent les réactions de multiples acteurs et personnes concernées
- évaluent la valeur ajoutée des contributions de RRI au travail des membres de la Coalition et des interventions effectuées dans le contexte d'autres initiatives de développement, secteurs connexes ou espaces politiques
- vérifient la perception de la rentabilité des interventions soutenues par RRI, comme le rapport résultats-prix.

### **Notes de fin**

<sup>1</sup> Voir : Hurlbert, M. et al. 2019. « Risk Management and Decision making in Relation to Sustainable Development. » Dans : Climate Change and Land: An IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems ; Forest Peoples Programme, Forum international autochtone sur la Biodiversité, et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2016. Perspectives locales de la diversité biologique : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique. Complément de la quatrième édition de Perspectives mondiales de la diversité biologique. Moreton-in Marsh : Forest Peoples Programme ; Rights and Resources Initiative. 2020a. Urgency and Opportunity: Addressing Global Health, Climate, and Biodiversity Crises by Scaling-Up the Recognition and Protection of Indigenous and Community Land Rights and Livelihoods. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/PQGE1890.

<sup>2</sup> Rights and Resources Initiative. 2015. Who Owns the World's Lands? A Global Baseline of Indigenous and Community Land Rights. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/NXFO7501.

<sup>3</sup> Rights and Resources Initiative. 2020b. Estimated Area of Land and Territories of Indigenous Peoples, Local Communities and Afro-descendant Peoples Where Their Rights Are Not Recognized. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/UZEZ6605.

<sup>4</sup> Rights and Resources Initiative. 2021. Status of Legal Recognition of Indigenous Peoples' Local Communities' and Afro-descendant Peoples' Rights to Carbon Stored in Tropical Lands and Forests. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/MLQQ5744.

<sup>5</sup> TMP Systems. 2016. Tenure and Investment in East Africa: Power and Bioenergy. Washington, DC : TMP Systems et Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/wp->

[content/uploads/2017/02/Tenure-and-Investment-in-East-Africa\\_Power-and-Bioenergy\\_TMP-Systems\\_Feb-2017.pdf](#). Pour un exemple du lien entre les droits fonciers et les migrations, voir : Rainforest Alliance. 2019. 25-year Extension Granted to Community Forest Concession in Petén, Guatemala. Disponible sur : <https://www.rainforest-alliance.org/press-releases/carmelita-community-forestry-concession-granted-25-year-extension>.

<sup>6</sup> Rights and Resources Initiative. 2020c. Rights-Based Conservation: The Path to Preserving Earth's Biological and Cultural Diversity? Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/ZIKJ2998.; Erbaugh, J.T., Pradhan, N., Adams, J. et al. 2020. Global Forest Restoration and the Importance of Prioritizing Local Communities. *Nature Ecology & Evolution* 4: 1472–1476. doi : 10.1038/s41559-020-01282-2.

<sup>7</sup> Rights and Resources Initiative. 2017a. Power and Potential: A Comparative Analysis of National Laws and Regulations Concerning Women's Rights to Community Forests (Pouvoir et potentiel : Analyse comparative des législations et réglementations nationales relatives aux droits des femmes sur les forêts communautaires). Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/PMYV6840.

<sup>8</sup> Rights and Resources Initiative. 2017b. Securing Community Land Rights: Priorities and Opportunities to Advance Climate and Sustainable Development Goals. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/QFUJ1241.

<sup>9</sup> Rights and Resources Initiative. 2020d. The Opportunity Framework 2020: Identifying Opportunities to Invest in Securing Collective Tenure Rights in the Forest Areas of Faible- and Middle-Income Countries. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/RHAA9312. Voir également : Rights and Resources Initiative. 2021. 2021 Supplement to the RRI Opportunity Framework: Updated Assessments of Tenure Opportunities in 20 Countries. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/Opportunity-Framework-2021-Final.pdf>.

<sup>10</sup> Rights and Resource Initiative, et le Tenure Facility. 2021. Scaling-Up the Recognition of Indigenous and Community Land Rights: Opportunities, Costs and Climate Implications. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi: 10.53892/QMUD8864. ; UNEP. 2020. Emissions Gap Report (Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions). Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible sur : <https://www.unep.org/interactive/emissions-gap-report/2020/>. Le total des émissions mondiales de gaz à effet de serre pour 2019 s'élevait à 59,1 GtCO<sub>2</sub>e, dont quelque 6,7 GtCO<sub>2</sub>e provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Si l'on projette ce niveau d'émissions mondiales UTCATF sur 10 ans, à des fins de comparaison, on obtient 67 GtCO<sub>2</sub>e. Ainsi, la fourchette des émissions potentielles évitées si l'on garantissait les droits communautaires sur les forêts dans les pays prêts à mettre en œuvre des projets de reconnaissance de tenure à grande ou moyenne échelle, exprimée comme allant de 1,1 à 7,4 GtCO<sub>2</sub>e (avec une moyenne de 2,1 GtCO<sub>2</sub>e), représenterait entre 1,2 et 11 pour cent des émissions mondiales UTCATF sur 10 ans en 2019.

<sup>11</sup> The Tenure Facility. 2019. The Tenure Facility Annual Report. Stockholm : The Tenure Facility. Disponible sur : <https://view.publitas.com/the-tenure-facility/annual-report-2020-07/page/1>.

<sup>12</sup> Rainforest Foundation Norway. 2021. Falling Short: Donor Funding for Indigenous Peoples and Local Communities to Secure Tenure Rights and Manage Forests in Tropical Countries (2011–2020). Oslo : Rainforest Foundation Norway.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Rights and Resources Initiative et Rainforest Foundation Norway. 2022. Funding with Purpose: A Study to Inform Donor Support for Indigenous and Local Community Rights, Climate, and Conservation (Donner un sens aux financements : Étude visant à éclairer le soutien apporté par les bailleurs de fonds aux droits des

peuples autochtones et des communautés locales, à l'action climatique et à la conservation). Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/WRFV7289.

<sup>15</sup> Rights and Resources Initiative. 2018. At a Crossroads: Consequential Trends in Recognition of Community-Based Forest Tenure from 2002–2017. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/UCYL3747.

<sup>16</sup> Selon le Protected Planet Report (2018), 14,9 pour cent des terres mondiales sont désignées comme zones protégées, ce qui représente environ 2 milliards d'hectares. Pour atteindre l'objectif de 30 pour cent d'ici à 2030, il faudrait donc que 2 milliards d'hectares supplémentaires de zones terrestres soient protégés d'une manière ou d'une autre. Protected Planet Report. 2018. Tracking Progress Towards Global Targets for Protected Areas. Cambridge ; Gland ; Washington, DC : PNUE-WCMC, UICN, et NGS. Disponible sur : [https://livereport.protectedplanet.net/pdf/Protected\\_Planet\\_Report\\_2018.pdf](https://livereport.protectedplanet.net/pdf/Protected_Planet_Report_2018.pdf).

<sup>17</sup> Freedom House. 2020. Special Report: Democracy Under Lockdown. Washington, DC : Freedom House. Disponible sur : <https://freedomhouse.org/report/special-report/2020/democracy-under-lockdown>.

<sup>18</sup> Global Witness. 2020. Defending Tomorrow. Londres : Global Witness : Disponible sur : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defending-tomorrow/>.

<sup>19</sup> Voir : Groupe des Nations Unies pour le développement durable. 2021. Liquidity and Debt Solutions to Invest in the SDGs: The Time to Act is Now. New York : Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; Fonds monétaire international. 2022. Perspectives de l'économie mondiale (mise à jour) : un horizon sombre et plus incertain. Washington, DC : Fonds monétaire international. Disponible sur : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2022/07/26/world-economic-outlook-update-july-2022>.

<sup>20</sup> Banque mondiale. 2021. Statistiques sur la dette internationale 2021. Washington, DC : Banque mondiale.

<sup>21</sup> The New York Times. 2020. « Jeff Bezos Commits \$10 Billion to Address Climate Change. » The New York Times, 2 février 2020. Disponible sur : <https://www.nytimes.com/2020/02/17/technology/jeff-bezos-climate-change-earth-fund.html>.

<sup>22</sup> Alliance Magazine. 2020. « Funders commit to \$6 billion for sustained collective climate action. » Alliance Magazine, 20 décembre 2020. Disponible sur : <https://www.alliancemagazine.org/blog/funders-commit-to-6-billion-for-sustained-collective-climate-action/>.

<sup>23</sup> The New York Times. 2020. « We Have to Save the Planet. So I'm Donating \$1 Billion. » The New York Times, 31 octobre 2018. Disponible sur : <https://www.nytimes.com/2018/10/31/opinion/earth-biodiversity-conservation-billion-dollars.html?action=click&module=Opinion&pgtype=Homepage>.

<sup>24</sup> Rights and Resources Initiative. 2022. Funding with Purpose: A Study to Inform Donor Support for Indigenous and Local Community Rights, Climate, and Conservation. Washington, DC: Rights and Resources Initiative. doi: 10.53892/WRFV7289.

<sup>25</sup> Voir Global Goals Consulting. 2019. Rights and Resources Initiative Independent Monitoring Report 2018: Executive Summary. Washington, DC: Rights and Resources Initiative. Disponible sur : [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2019/04/Independent-Monitoring-Exec-Summary\\_RRI\\_2018.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2019/04/Independent-Monitoring-Exec-Summary_RRI_2018.pdf).

